UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00650734 7

3864

Artine Artinian

LF
L6157
XB

UN HUMANISTE AU XVIe SIÈCLE

LOYS LE ROY

(Louis)

(LUDOVICUS REGIUS)

DE COUTANCES

PAR

A. Henri BECKER
Docteur ès-lettres

PARIS
SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE
LECÈNE, OUDIN ET Cie, ÉDITEURS
15, RUE DE CLUNY, 15
—
1896

445023
11-4-46

B
785
L3974B4
cop. 2

AU POÈTE EUGÈNE MANUEL

EN TÉMOIGNAGE

DE MA TRÈS RESPECTUEUSE AFFECTION

Un bon livre n'a pas besoin d'excuse, et un mauvais livre est inexcusable. Ce sont donc, pour l'ordinaire, dires perdus que les avant-dires.

Toutefois il est légitime de s'acquitter, tant bien que mal, envers ceux de qui le savoir et la bonne volonté nous ont encouragé, guidé, aidé.

J'ai trouvé le meilleur accueil auprès de Messieurs les Conservateurs des Bibliothèques publiques de Nancy, de Rouen et de l'Arsenal. Leur intelligence et leur dévouement, si profitables aux études, méritent qu'on en témoigne.

Je dois beaucoup aux judicieux conseils de M. Cousin, de la Faculté des Lettres de Nancy, aux savantes contributions de mes collègues Julien Rigout et Maxime Lanusse. Je leur adresse l'expression de ma profonde gratitude. Et je souhaite — avec une incontestable sincérité — qu'outre leur temps sacrifié, ils n'aient pas à regretter la publication de leurs noms en tête de cet ouvrage.

LISTE

DES PRINCIPAUX ARTICLES CONSACRÉS A REGIUS

1584. LA CROIX DU MAINE. *Bibliothèque françoise*. Paris, 1584, in-f°, p. 298. *Le même*, éd. Rigoley de Juvigny, 1772, in-4°, t. II, p. 59

1585. DU VERDIER. *Bibliothèque*, Lyon 1585, in-f°, p. 807.

1598. SCÉVOLE DE SAINTE-MARTHE. *Virorum doctrina illustrium qui hoc seculo in Gallia floruerunt*. Poitiers, 1598, in-12, p. 64.

1625. DE THOU. *Histoire universelle*. Francfort, 1625, in-f°, t. II, p. 297. *Le même*, trad. Du Ryer, 1734, t. VIII, p. 155.

1642 GABRIEL NAUDÉ. *Bibliographie politique*, 1642, in-16, p. 191.

1664. CHARLES SOREL. *Bibliothèque française*, Paris, 1664, in-8, p. 25 et 59.

1683 TEISSIER. *Eloges des hommes savants*. Ed. de 1696, t. I, p 492.

1718-1720. ATHENÆ NORMANNORUM, *veteres ac recentes, seu syllabus auctorum qui oriundi e Normannia*. Ms. pet. in-f°. *Bibl.* de Caen, n. 55, par le P. François Martin. P. 455, 456, 457, 114 lignes.

1734. NICERON. *Mémoires*... Ed. Briasson, 1734, t. XXIX, p. 221 sqq.

1758. GOUJET. *Mémoire historique et littéraire sur le collège royal de France*, chez Augustin Lottin, 1758, t. I, p. 477 sqq.

1759. MORERI. *Dictionnaire*.

1851. A. DE BLIGNIÈRES. *Essai sur Amyot*, Paris, 1851, in-8, p. 8, 19, 70, 161, 225, 405, 415.

? FRÉD. HENNEBERT. *Histoire des traductions françaises d'auteurs grecs et latins pendant le XVIe et le XVIIe siècles*, s. l. n. d. in-8. (Mémoire couronné par l'Université de Gand). P. 43.

1861. H. CHEVREUL. *Première édition du Traité de la Vénerie.* (Voir la *Notice bibliographique* des ouvrages de Regius.) Introduction, p. XXIV sqq.

1869. E. EGGER. *L'Hellénisme en France.* Paris, 1869, in-8. Tome I, 262; II, 215.

1884. EUG. DE BUDÉ. *Vie de Guillaume Budé*, Paris, 1884, in-12, p. 110 et 233.

1889. C. HUIT. *Etudes sur le Banquet de Platon*, Paris, 1889, in-8, p. 125.

1891. GEORGES WEILL. *Les Théories sur le pouvoir royal.* Thèse, Paris, 1891, in-8, p. 14, 180 sqq., 290.

1892. JUSTIN BELLANGER. *Histoire de la traduction en France.* Paris, 1892, in 8, p. 12.

1893. ABEL LEFRANC. *Histoire du collège de France*, Paris, 1893, in-8, p. 232, 382.

Biographies MICHAUD (article de J.-J. Weiss) et DIDOT (article signé E. G), *Manuel de librairie* BRUNET et *Manuel de bibliographie normande* de FRÈRE.

LOYS LE ROY

DE COUTANCES

PREMIÈRE PARTIE

VIE DE LOYS LE ROY

Loys Le Roy est né à Coutances vers 1510 (1). D'une famille humble et sans ressources, il connut de bonne heure la pauvreté qui devait être l'inséparable compagne — et la seule — de toute sa vie. Il fit ses premières études dans les écoles qui dépendaient de l'évêché. D'heureux dons naturels, une vive application au travail, que sa famille eut le bon esprit de ne pas contrarier, le désignèrent bientôt à l'attention de ses maîtres. De fortune, à ce moment même, Geoffroy Herbert, évêque de Coutances et Avranches, fondait au collège d'Harcourt douze bourses « pour les enfants de chœur ou, à leur défaut, pour ceux qui seraient présentés par le chapitre » (2). Cette institution

(1) Nous n'avons pu trouver ni dans les registres des paroisses, ni dans les archives du tabellionage, aucun documen tde nature à préciser cette date.

(2) *Conjectures sur la ville de Coutances*, Mss. du XVIIIe siècle, Bibl. de Rouen. Cette fondation n'est pas pour surprendre. « Le collège d'Harcourt, le plus ancien de l'Université de Paris, fut fondé en 1280

survécut à son auteur. Il n'est pas téméraire de supposer — mais rien ne le prouve — que Loys Le Roy, après avoir appris tout ce qu'on pouvait lui enseigner dans sa ville natale, fut recommandé par le chapitre à Philippe de Cossé, évêque de Coutances à partir de 1529, et put ainsi compléter ses études à Paris (1), où l'aurait fait venir l'érudit évêque qui ne résida point (2). Ce qui est certain, c'est qu'il s'attira la protection de ce puissant personnage, qui était à la fois poète, philosophe, savant linguiste et courtisan heureux.

François Ier venait de fonder le collège des Deux-Langues (3) et de désigner pour la langue grecque deux lecteurs également dignes de son choix par l'étendue de leur savoir et la solidité de leur enseignement. Loys Le Roy, non content de la « Rhétorique, Dialectique, Mathématiques et Philosophie », ne jugea point, comme la plupart de ses anciens maîtres de collège (4), que le grec était *langage d'hérétique* (5). Il est probable qu'il en avait pris le goût dès sa première jeunesse et à Coutances même sous la direction de Guillaume de la Mare (6), vicaire capitulaire de l'évê-

par M. d'Harcourt, évêque de Coutances, pour y élever quarante boursiers... » *Mémoire sur l'état financier du Collège d'Harcourt*, Arch. diocés. de Coutances.

(1) Guillaume Duchesne, proviseur d'Harcourt de 1522 à 1527, était du diocèse de Coutances. L'*Ancien collège d'Harcourt*, par Bouquet, p. 178.

(2) « Etant attaché à la cour par des liens aussi forts, il se contenta de prendre possession et ne vit jamais son diocèse. » *Conjectures*, etc.

(3) C'est ainsi qu'Erasme désigne la nouvelle institution, convaincu que le roi de France s'est enfin décidé à réaliser son fameux projet. M. Abel Lefranc, dans sa belle Histoire du collège de France, établit que le corps des Lecteurs du Roi n'a porté le nom officiel de *Collège Royal* qu'à partir de 1610.

(4) Il est juste de faire une exception pour Bonchamp (Evagrius) qui, dès 1528, enseignait le grec au collège du cardinal Lemoine.

(5) Marot, *Epître au Roy du temps de son exil à Ferrare.*

(6) Il a traduit ou plutôt paraphrasé en vers latins le poème de

ché, personnage d'une instruction étendue et l'un des rares hommes du clergé français qui aient chez nous, dès le commencement du XVIe siècle, lu et aimé le grec. Toujours est-il que Loys Le Roy prit place, avec Amyot, avec Dorat, avec Turnèbe, parmi cette élite curieuse et enthousiaste qui se pressait aux leçons de Pierre Danès et de Jacques Toussain. Mais faut-il parler ici de leçons ? Une initiation enivrante, voilà ce que dut paraître à la jeune génération cet enseignement nouveau qui, réalisant le mythe des Hespérides, ouvrait largement devant elle la langue et la poésie des Hellènes, entrevues et déjà séduisantes à travers les œuvres latines. Le Roy s'y donna tout entier : il s'attacha particulièrement à Toussain, grammairien précis et clair, dont la méthode convenait à un esprit laborieux et déjà grave : pendant plus de trois ans, il eut l'honneur d'être l'élève de prédilection du disciple préféré de Budé, de celui que Dolet appelait *la bibliothèque parlante*.

Après le grec, la science du droit l'attira. « Elle est nécessaire, dit-il (1), non seulement aux hommes de gouvernement, mais encore aux simples citoyens, aux solitaires... Elle renferme les lois qui sont l'esprit et l'âme de la république... Et comme il n'y a rien sur la terre de plus admirable qu'une république bien constituée, rien de plus agréable à Dieu qu'un homme intègre capable de gouverner avec équité et sagesse une société humaine justement formée, il faut estimer hautement ceux qui recherchent une science si utile au genre humain et s'y adonnent de tout leur cœur. » Loys Le Roy partit donc pour Toulouse, dont l'école de droit était alors fameuse. Ses protecteurs le dissuadaient d'un si long voyage et même, ajoute-t-il avec

Musée sur les amours de Héro et Léandre. Voir l'Etude que lui a consacrée Fierville (chez Champion, 1893), p. 58.

(1) *Lettre à Philippe de Cossé*. Les lettres de Loys le Roy sont en latin, sauf deux qui sont en grec à Toussain et à Budé. Cf. *Not. bibl.*

quelque naïveté, pour le retenir lui refusaient tout viatique. Rien n'y fit : il arriva à Toulouse le 12 novembre 1535, quelques mois après le départ de Dolet, qui venait d'apprendre à connaître la persécution et la prison dans cette cité alors « superstitieuse et bigote » (1). Le jeune étudiant y entrait dénué de toutes ressources et sans autre protection qu'une lettre de Budé pour Jean de Pins, évêque de Rieux (2), le premier alors de Toulouse par le savoir et la culture (*tum doctrina et omni politiore humanitate facile princeps*).

La religion de la science ne va pas sans le culte des savants. En ce temps, l'admiration sans bornes des disciples faisait aux maîtres comme une redoutable majesté. Un Erasme, un Budé était une puissance : quand François Ier s'inclinait, comment s'étonner que l'humble étudiant courbât le front religieusement ? C'est plein d'une vénération ingénue que Dolet sollicite l'honneur d'entrer en relations avec Budé. Loys Le Roy, écrivant au même une lettre grecque, s'excuse longuement de son impardonnable audace. Moins célèbre, de Pins ne lui inspira pas une moindre déférence. Notre novice n'osa l'aborder directement : il se fit présenter par Nicolas Bérauld, ami de Toussain. Il a raconté cette première entrevue dans une lettre à son maître, où se peint la timidité et le facile enthousiasme de la jeunesse. De fait, l'accueil fut excellent. En faveur de Budé et pour l'amour du grec (3), de Pins, sur-le-

(1) M. Christie, *Etienne Dolet*, trad. Stryenski, p. 52 sqq.

(2) Ancien évêché, au confluent de la Rise et de la Garonne. Il y a une lettre (1530) de Sadolet à de Pins. Voir sur de Pins le *Dolet* de M. Christie, p. 57 sqq.

(3) La bibliothèque de Fontainebleau lui dut de beaux manuscrits grecs qu'il avait achetés pendant ses ambassades à Venise (1524-1537). Voy. *Catal. des manuscrits de Fontainebleau*, par M. Omont. Imprimerie nationale, 1889 (Intr. p. v). M. Christie, *Dolet*, p. 61, place ces ambassades de 1516 à 1520.

champ, attacha Le Roy à sa personne. C'était une bonne fortune : l'évêque était paternel : en échange d'une collaboration peu lourde, et d'ailleurs profitable, le secrétaire eut le vivre, le couvert et quarante écus par an pour ses livres et sa garde-robe.

Il en profita pour s'appliquer sérieusement à l'étude du droit. Mais il dut d'abord faire un choix parmi les maîtres de l'Université: ils étaient loin de s'y valoir tous. « Quelques-uns d'entre eux, dit-il, ont le caractère peu bienveillant, la haine du beau et le mépris le plus profond pour les vraies études libérales. » Cette critique assez forte, qui ne s'applique sûrement pas à Turnèbe (1), n'est point le fait d'une méchante humeur ou de quelque froissement : en ce qui concerne les études juridiques, elle n'est que trop fondée. Les réformes demandées par Budé dans l'enseignement du droit n'étaient pas encore acceptées par la plupart des jurisconsultes de Toulouse. « Les jours de Cujas et de Coras n'étaient pas venus; Jean de Boyssone, il est vrai, essayait d'introduire quelque amélioration dans l'étude du droit, et, suivant l'exemple d'Alciat à Bourges et à Pavie, tâchait de faire voir que la jurisprudence était une sorte de système scientifique et non pas une simple collection de règles arbitraires : mais son influence se faisait à peine sentir... Bartholus et Accursius régnaient encore en maîtres (2). » Dispositions fausses mêlées aux textes anciens, commentaires touffus, mépris de toute méthode, langue barbare, ignorance générale de l'antiquité, voilà les vices qu'avait combattus l'auteur des *Annotations sur les Pandectes* : ils durent passablement choquer un étudiant tout frais imbu des méthodes nouvelles, pour

(1) Normand ainsi que Le Roy, il débutait à Toulouse à vingt et un ans (1533) comme professeur de belles-lettres.

(2) M. Christie, *Dolet*, p. 48.

qui l'ouvrage de Budé était un livre de chevet, et qui, au sortir de Paris et de la Renaissance, retrouvait à Toulouse un coin de Moyen-Age. Toutefois, la bonne école avait là aussi ses partisans « peu nombreux, mais ils valaient tous les autres ». Sous leur direction, ses progrès furent rapides; il ne s'amusa guère « à danser et à jouer de l'épée à deux mains, comme est l'usance des escholiers de la dite Université » (1); au bout de quatre ans, il avait pris tous ses grades et se voyait même appelé à enseigner aux côtés de ses maîtres (2).

Il ne professa pas longtemps. De Pins était mort ; avec lui s'en était allé son meilleur appui. Il est vrai que, tout de suite après, Jean Mauléon, évêque de Saint-Bertrand-de-Comminges, lui avait confié l'éducation de son neveu. Mais, au bout de quelques mois, il l'avait retiré près de lui, le jeune homme ne pouvant supporter le climat de Toulouse. Le Roy refusa de le suivre ; il ne voulait pas vivre dans « ce pays de montagnes, parmi des hommes agrestes » (3). Cependant le climat de la docte cité ne lui était pas plus favorable qu'à son élève : pendant deux ans, il avait souffert des fièvres ; il ne parvenait pas à s'en débarrasser tout à fait : « tous les trois jours, les frissons le reprenaient à heure fixe ». A tous ces ennuis s'ajoutaient d'autres tracas; il se voyait obligé de faire appel à la libéralité de Georges de Selve, évêque de Lavaur. A Cossé, son premier protecteur, il adressait à la fin d'une lettre ces

(1) *Gargantua*, II, 5.

(2) *Oratio in scholis Tolosanis*. Imprimée avec les Lettres. Les tableaux publiés par M. Deloume ne portent pas le nom de Le Roy. *Jurisconsulti cooptarunt me in ordinem suum*, dit-il. Il était sans doute lecteur, ou, comme nous dirions, répétiteur sous la direction d'un professeur titulaire.

(3) Guillaume de la Mare, voyageant dans la même région à la suite de Guillaume Briçonnet, trouvait aussi le *pays malsain* et les *populations sauvages*. Fierville, ouv. cit., p. 29.

lignes trop expressives : « Il me reste à vous écrire une chose malaisée ; vous la devinez, mais il faut la dire. La pousse chétive a besoin de tuteur pour s'élever : la faiblesse demande un soutien à la puissance. Semez le bienfait, vous récolterez la reconnaissance. L'affection est fille de la libéralité, cette vertu qui nous égale aux dieux. » La fortune, on le voit, lui souriait peu ; il ne l'attendit pas plus longtemps à Toulouse, où le bonheur même ne l'eût peut-être pas fixé. Dès longtemps il avait décidé de joindre à la connaissance des livres et des idées celle des lieux et des hommes. C'était chez lui une pensée arrêtée que le savoir est inutile sans l'expérience, que la science sans la pratique n'est rien. Il partit donc, et, regagnant Paris, eut soin de passer par Carpentras, pour y visiter Jacques Sadolet, le sage évêque, l'écrivain harmonieux qui maniait le latin comme il administrait son diocèse, avec une inaltérable douceur.

Le Roy arriva à Paris, le 22 avril 1540, au moment même où Guillaume Budé y succombait. Il assista aux obsèques étrangement simples qu'avait expressément demandées le célèbre secrétaire du roi. Il suivit son corps « porté en terre de nuict et sans semonce, à une torche ou deux seulement » (1). Rehaussée encore par l'humilité de ces funérailles, la gloire de celui qui venait de disparaître fut célébrée à l'envi par les contemporains dans des épigrammes et des épitaphes latines, grecques ou françaises. Le Roy fit plus et mieux. Sentant que le souvenir de ce large esprit, de cette âme d'élite, méritait d'être conservé, en quelques mois il écrivit et publia une *Vie de G. Budé* (2) qui lui fit d'abord une grande réputation de latiniste parmi tant de latinistes émérites.

(1) Testament de G. Budé.
(2) Cf. *Not. bibl.*

C'est avec l'encouragement de Philippe de Cossé que Regius (il venait de traduire ainsi son nom) avait composé la biographie de Budé. Tout naturellement il voulait la lui dédier: l'évêque de Coutances, qui savait l'art de plaire et de faire son chemin, le pressa d'en faire hommage à Guillaume Poyet, chancelier de France. Le conseil était bon: Le Roy eut dès lors ses entrées à la cour. Bientôt il obtenait à la chancellerie un emploi qu'il garda, après la fameuse disgrâce de Poyet, sous François Errault et François Olivier. On le voit suivre la cour dans ses voyages, à Melun, Rambouillet, Reims, Fontainebleau, toujours peu rétribué, mais fort occupé. Les loisirs étaient rares dans cette vie de « courtisan vagabond, distrait par affaires, se trouvant ordinairement près les grands personnages à leur lever, coucher et manger, sans pouvoir étudier parmi infinies indignitez et entre tant de traverses et troublements » (1). Il s'en plaint, mais n'en trouve pas moins utile d'aller visiter des cours étrangères : il séjourne plusieurs mois auprès de l'empereur; malheureusement aucune trace ne nous permet de le suivre en Allemagne. Il parcourt aussi l'Italie et demeure quelque temps à Turin en qualité de secrétaire de François Errault, alors président du parlement en cette ville. Peu après (1550), la conclusion de la paix lui permet d'accomplir en Grande-Bretagne un voyage longtemps projeté, toujours retardé par les guerres. Avant de s'embarquer à Arques, il fait un détour jusqu'à Coutances, heureux de revoir le pays natal, et la charmante « petite ville, peinte sur le penchant de la colline » (2). A Londres, grâce à une recommandation du

(1) *Discours aux lecteurs*, après la IIIe partie du *Sympose de Platon*, traduit par le Roy en 1559.

(2) Pourquoi la *petite ville* de Labruyère ne serait-elle pas Coutances plutôt que Rouen, ou Saint-Germain, ou Richelieu, comme on l'a voulu ? La Bruyère a été trésorier de la généralité de Caen, dont Coutances

cardinal Jean du Bellay pour Guillaume Paget, conseiller du roi d'Angleterre, il est présenté à Edouard VI : l'accueil qu'il en reçoit, la bienveillance et la générosité du prince dépassent même son attente.

Parmi ces pérégrinations, Le Roy trouvait encore du temps pour la science. Disons mieux : les voyages, loin d'être pour lui une distraction de l'étude, en étaient le complément nécessaire : il considérait la pratique des affaires et la connaissance des hommes comme la condition même de toute science véritable. Visiter les lieux, approfondir le langage, les mœurs, les lois de chaque pays, voir, entendre et manier les habitants, c'est, à ses yeux, la bonne manière de comprendre, de commenter les écrits des anciens qu'il emporte avec lui, c'est la vraie et féconde méthode d'éducation, la seule qui vivifie l'esprit, et le sauve de l'erreur. Ecoutons-le plutôt :

« J'ai toujours essayé dès ma jeunesse réduire tout ce que je lisois ès bons auteurs aux mêmes choses dont ils parloient... En ce faisant, j'ay trouvé grande différence entre les auteurs qui ont manié affaires et ceux qui n'ont jamais fait qu'étudier, et presque telle qu'il y a entre les vivans en oisiveté et ceux qui travaillent. Car, comme les corps non exercés engendrent infinité de mauvaises humeurs et de maladies, perdent leur bonne couleur et force, ainsi les entendements des hommes nourris en la spéculation seulement conçoivent plusieurs opinions éloignées du sens commun, et n'ont telle dextérité que ceux qui ajoutent l'action : de manière que leurs discours n'ont vigueur non plus que les herbes ou fruits nourris en l'ombre ; et si l'on confère leurs écrits, on les trouvera autant différens que sont les peintures des corps vivans (1). »

est une élection. La description des lieux se rapporte assez bien. Quant au reste, nous n'en voulons rien dire.

(1) *Discours* du Sympose.

C'est exagérer quelque peu l'heureuse influence de l'activité pratique sur la spéculation. Plus d'un philosophe, et Descartes le premier, s'inscrirait en faux contre une opinion si absolue ; mais la vérité fait passer l'erreur et Le Roy, dans ce discours autobiographique, songe moins à autrui qu'à lui-même : il n'enseigne pas, il se raconte.

Il eut, en tout cas, le mérite de mettre sa vie en accord avec sa doctrine. Ses pérégrinations, son emploi à la cour, les fonctions qu'il devait remplir ailleurs, ne le détournaient point de l'étude et des lettres. Jamais il ne cessa d'y consacrer des veilles laborieuses et qui devaient porter leur fruit. Dès après le succès de son premier ouvrage, il avait entrepris de faire lire aux Français dans leur langue les plus grands prosateurs de la Grèce : pendant vingt ans, il poursuivit son œuvre avec une remarquable constance. Successivement Xénophon, Isocrate, Platon, Aristote, Démosthène furent traduits et commentés, en partie du moins : « J'ai élu entre leurs livres les meilleurs, à savoir d'Isocrates l'*Exhortation à Démonique*, le *Nicoclès* et le *Symmachique* (1) ; de Xénophon le premier livre de l'*Institution de Syrus* et les *Louanges d'Agesilaüs ;* de Démosthène, trois *Olynthiaques* et quatre *Philippiques ;* de Platon, le *Timée*, *Phédon*, dix livres de la *République* et le *Sympose*. Auxquels j'ai ajouté trois livres de l'*Ame* par Aristote, avec ses *Ethiques* et *Politiques*. »

Cependant l'antiquité l'occupait et ne l'absorbait point. Il sut détourner ses yeux du passé et les lever sur le présent. La royauté ébranlée, la religion discutée, de grandes guerres à l'extérieur suivies de terribles discordes intestines, voilà ce qu'il y vit. Mais il ne se contenta pas d'assister en spectateur au choc émouvant des idées et des passions. Il eut, comme tant d'autres en ce temps et en d'autres

(1) Voir à la fin du volume la *Notice bibliographique*.

temps, l'illusion de croire que la force déposerait les armes devant la raison. A plusieurs reprises, il éleva la voix : *Discours* (1), *Exhortations, Advis*, traités en forme ou simples livrets de quelques pages, il multiplia les avertissements et les conseils, il les répandit dans nombre d'ouvrages d'étendue et de genre différents, il ne se lassa point de faire entendre le langage de la sagesse à la nation et au monarque. Au roi, il dit le prix de la paix, l'ancienneté du trône de France, les institutions sur lesquelles il repose. Au peuple, il rappela que la discorde religieuse engendre la guerre civile, et la guerre civile tous les maux : il lui commanda, comme un impérieux devoir et un gage de salut, l'invincible attachement au pouvoir héréditaire. Enfin, à tout son siècle, il montra le cours entier des siècles écoulés, l'évolution des langues, des races et des idées, la naissance, l'épanouissement, la décadence des civilisations antérieures, il exalta les conquêtes de la Renaissance, et, mettant ses contemporains en parallèle avec les anciens, il refusa de croire au perpétuel recommencement de toutes choses et proclama sa foi dans l'avenir.

Une activité si féconde mérite plus d'admiration qu'elle n'excite d'étonnement. Semblable à tous les hommes de son époque, Le Roy n'a ni connu, ni voulu le repos. Le travail fut la grande passion de sa vie. Les joies austères qu'il y goûta en furent longtemps les seules récompenses. Il en eût accepté d'autres, il les brigua, il les sollicita. Comment l'en blâmer ? Commandé par le besoin, justifié encore par le spectacle de mérites moindres et mieux récompensés, le désir de parvenir est un aiguillon salutaire : tant qu'elle se garde des chimères, l'ambition est un vice qui exalte l'homme jusqu'à se faire pardonner. Aussi bien l'ambition de Le Roy dut-elle se résigner à une longue

(1) Cf. *id.*

attente. C'est en vain que sa traduction du *Phédon* avait été présentée et lue à Henri II à son retour d'Allemagne, au château de Follembray-lès-Coucy, le 3 août 1552 (1). La satisfaction que le prince dut en éprouver ne se traduisit en tout cas que par un bienfait passager. Le Roy attendait mieux ; il souhaitait un avantage durable, une fonction assez rétribuée pour le délivrer des soins matériels de la vie. Il venait de perdre un généreux bienfaiteur qui était en même temps un ami dévoué, François Connan (2), ravi trop tôt à la science par une mort prématurée. Ce lui fut un coup deux fois sensible ; sa douleur s'exprima noblement dans une sorte d'oraison funèbre qu'il écrivit en l'honneur du savant juriste, et qui servit de préface à l'édition posthume des *Commentaires du Droit civil.*

Privé de cet appui, Le Roy vit dans la gêne, les tracas d'argent, l'inquiétude du lendemain. Et pourtant, il a des protecteurs nombreux et puissants ; il s'adresse à eux, les flatte, réclame leur appui. Il va sans cesse de l'un à l'autre, il les presse, toujours sans succès. Alors il s'afflige, il se plaint ; mais la nécessité est là : il faut recommencer, et, selon ses propres paroles, « rouler encore dans la cour le rocher de Sisyphe (3) ». Toutefois, tant d'embarras ne lui font point oublier ses travaux littéraires. En avril 1559, il écrit à Jean Bertrand, cardinal de Sens, le remercie de services rendus, mais se plaint de n'avoir pas obtenu encore la place qu'il rêve et croit mériter. Puis il lui trace rapidement le plan d'un livre qu'il se propose d'écrire sur

(1) Cf. *Phédon*, etc., au verso du titre.

(2) Mort en 1552 à 43 ans. Il avait conçu le projet de mettre dans un nouvel ordre méthodique les principes du droit romain. Ses *Commentariorum juris civilis libri decem*, plusieurs fois réimprimés, ont été très diversement jugés : l'auteur était mort trop jeune pour mener à bonne fin l'entreprise à laquelle il s'était voué.

(3) « *Ego, ut scis, jamdiu saxum Sisyphi in aula volvo.* » A Jean de Montluc, évêque de Valence.

le royaume de France, *vel de optimo regni statu.* Il veut étudier les vieilles institutions de la France, son esprit, ses usages, ses accroissements au dehors et au dedans. Ainsi il expliquera la durée unique du royaume. Puis il comparera entre eux les autres Etats et recherchera les causes de leurs transformations. Tel est le travail énorme que rêve d'entreprendre cet esprit hardi et ambitieux. Le Roy annonce enfin à Bertrand qu'il vient de traduire en français la *Politique d'Aristote.* Ce dernier ouvrage, il l'adresse et le dédie à son protecteur, François de Lorraine, duc de Guise. Il ne manque pas d'ailleurs, à chaque occasion, de se rappeler, par quelque écrit de circonstance ou au moins par une lettre, au souvenir des grands qui lui pourraient venir en aide. Il écrit, en 1559, à Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, et à Marguerite duchesse de Berry, pour les féliciter de leur mariage. En même temps, il envoie à Philippe, roi d'Espagne, un *Discours sur la paix* qui va se conclure. En février 1560, il félicite François II de son avènement au trône de France, et compose pour sa mère une *Consolation* (1). Il écrit à Michel de l'Hôpital, nouvellement promu à la dignité de chancelier de France : il ne peut se consoler de la mort de son prédécesseur Olivier qu'en songeant à celui qui le remplace ; il demande au chancelier sa haute protection.

On le voit donc : Le Roy, pressé par le besoin, se montre dans ses lettres courtisan actif, sinon habile. D'autre part, il raconte lui-même que partout il suivait la cour, remplissait exactement les emplois qui lui étaient confiés : *Adest quod mea diligentia assequi potui* (2). Ses protecteurs

(1) Cf. *Notice bibliographique.*

(2) *Lettre* à Charles de Marillac, archevêque de Vienne, et à Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, conseillers du roi. Tours, Pâques 1560. Sur Jean de Morvillier, on peut lire l'*Eloge* que lui consacre Scévole de Sainte-Marthe.

étaient des plus puissants. Le prince cardinal de Lorraine, Bertrand, cardinal de Sens, le duc de Guise, le duc et la duchesse de Savoie, Antoine Perrenot, évêque d'Arras, Pierre Strozzi (1), maréchal de France, Jean de Montluc, évêque de Valence, conseiller du roi de France, le cardinal Jean du Bellay, la reine-mère elle-même, et François Olivier, et Michel de l'Hôpital, comblent Regius de compliments et de promesses (2). Avec de tels amis, Le Roy va trouver ce port de tranquillité, cette modeste aisance qu'il souhaite ardemment parce qu'elle lui permettra de se livrer tout entier à ses études. — Mais le prince demeure indifférent à son infortune. Ses nobles amis promettent, mais ne tiennent pas, et Regius s'en étonne, s'en plaint à son ancien protecteur Olivier : a-t-il donc oublié ce principe éternellement vrai : « Il est souvent plus utile de quitter les grands que de s'en plaindre (3) » ?

Non; à la fin de 1560, désespéré, n'ayant plus de quoi vivre, réduit à faire le siège des tables mieux garnies que la sienne (4), ne dormant plus de détresse (5), las d'attendre toujours, il se résout à s'exiler.

Il adresse à l'archevêque de Vienne, Charles de Marillac, et à Jean Morvillers, évêque d'Orléans, une même lettre, superbe de franchise, de fierté et de désespoir. Il va tenter un dernier effort, il va implorer une dernière

(1) La lettre que Le Roy lui adresse (où il nous apprend que Strozzi avait entrepris de traduire en italien les Commentaires de César) ne dut pas parvenir au destinataire. Elle est du 15 juin 1558. Strozzi fut tué le 20 sous Thionville. Cf. Montluc, *Commentaires*, Ed. Alph. de Ruble, II, 275. Voir aussi Montaigne, II, XXXIV.

(2) « *Qui omnes verbis me beant : sed ninium differunt promissa complere.* » Lettre à Marillac, etc.

(3) La Bruyère. Des Grands, 9.

(4) « *Se sustentare* » — « *et assectantem eorum mensas.* » Id. *id.*

(5) « *Cura quæ nullam partem neque diurnæ neque nocturnæ quietis impertit* ». Lettre à Michel de l'Hôpital.

fois. S'il échoue, il partira. Il rappelle sa vie toute d'abnégation et de travail, son dévouement aux lettres françaises, au pays, au roi. Le roi protège les sciences et les lettres. Ne pouvait-il pas espérer, lui Regius, obtenir de ce prince dignités et honneurs ? Mais il n'est point ambitieux d'un titre ou d'argent ; il demande seulement un emploi qui lui permette de consacrer entièrement à l'étude ses derniers jours. S'il n'obtient pas cet emploi si modeste, il ne désespérera pas néanmoins, sûr qu'il est de sa propre valeur. Il quittera la France et trouvera une patrie là où il pourra se livrer sans autre souci à ses travaux. Il n'aura point de remords : car faire plus qu'il n'a fait, il ne le peut (1). Il s'agit ici, Regius le répète, non pas d'honneurs et de dignités, mais de ne pas manquer de tout. Il a assez de perdre son temps à la cour, assez de compromettre par ses flatteries, par ses demandes perpétuelles, par le spectacle de sa misère, la dignité des lettres et la sienne. Assez de promesses et d'espérances déçues. Il connaît la cour : par lui-même et par les autres, il a appris cruellement ce qu'on y trouve de vérité et de bonne foi (2). Il ne veut plus être payé de mots et devenir ridicule à force de crédulité. Cette lettre qu'il leur envoie renferme sa dernière sollicitation, et il a cru devoir l'écrire, comme un suprême témoignage de son attachement à la patrie.

Il ne fut pas réduit à la quitter. De si pressantes sollicitations ne restèrent pas sans effet ; les correspondants s'émurent, agirent et obtinrent pour leur protégé un office au Parlement. Le fait, négligé de tous ceux qui ont parlé

(1) « Quin optima mentis conscientia fretus, præsidium quod in Francia negatur alibi quæram mihique esse judicabo patriam ubicumque sapientia locum invenero. Ego amplius quam feci facere nequeo. » *Lettre* à Marillac, etc.

(2) Guillaume de la Mare ne se plaignait pas moins amèrement de la cour. Voir Fierville, p. 26, 27.

de notre auteur, est attesté par un discours de Le Roy au Parlement de Paris (1), discours qui, malheureusement, ne permet de déterminer ni la nature exacte des fonctions qu'il venait d'obtenir, ni la date précise où il en fut revêtu (2). Dans cette harangue, il demande aux magistrats de le dispenser de l'examen exigé par les ordonnances récentes, examen auquel les officiers nouvellement pourvus étaient soumis « dès sept heures du matin ou plus tôt, à la fortuite ouverture des livres, sur chacun volume de droit, et après sur la pratique (3). » Cette épreuve lui paraît si redoutable qu'il a songé, dit-il, à décliner la fonction où l'appelle le choix bienveillant du prince. Qui pourrait se flatter de répondre sans broncher à toute question de droit, et cela d'improvisation ? Désormais, qui sera digne d'être magistrat ? Il ne veut pas déconsidérer la loi ; mais il en faut voir l'esprit. Et l'orateur raconte comment François Ier, pressé par ses ennemis et à court d'argent, a rempli les parlements et les tribunaux inférieurs de nouveaux officiers, parfois bien incompétents ; comment, la paix faite, il s'en est repenti, et, peu de temps avant sa mort, a institué cette loi d'épuration. Pour lui, « digne par le reste de siéger au Parlement de Paris », il reconnaît que ses études juridiques sont maintenant bien loin. Il a des titres toutefois ; il les énumère et conclut respectueusement en ces termes : « Si votre bienveillance ne peut m'épargner cet examen périlleux, obéissons à la loi nouvelle, et succombons plutôt que d'abandonner le poste où un excellent prince vient de m'appeler ! »

(1) *Oratio ad curiam Parisiensem.* Imprimée à la suite des *Lettres.*

(2) Nous avons vainement consulté sur ce point les Archives nationales.

(3) Ordonnances d'août 1547, février 1548, confirmées par François II, janvier 1560. Isambert, XIII, 69-73. Regius dit : *nova lex.* Il est donc vraisemblable que sa nomination est de 1560. Sur cet examen des magistrats, voir de Thou, *De vita sua*, lib. II.

Sans la mort de Henri II et la *Consolation* (1) que Regius adressa à Catherine de Médicis, peut-être eût-il attendu longtemps encore cette satisfaction qui s'était fait longtemps désirer. D'où venait donc la résistance de Henri II ? Pourquoi n'avait-il rien voulu accorder au mérite de l'écrivain et à ses puissants protecteurs ? Aurait-il eu des doutes sur la réalité de sa détresse ? Aurait-il vu en lui un de ces hommes chez qui s'unissent d'étrange manière la passion de la science et l'amour de l'argent, de ces solliciteurs sans vergogne qui se plaignent toujours ? — Mais le ton de ces plaintes en laisse assez voir la sincérité ; Le Roy vit à la cour même, et le prince n'a pas dû s'y tromper plus que les contemporains. Leur témoignage est décisif. La pauvreté du savant est si profonde, si notoire, qu'elle est précisément ce qu'ils ont d'abord signalé chez lui et sans nul détour. Le Roy était réellement pauvre, et l'on peut ajouter que ses besoins étaient plus pressants encore que ses sollicitations. Que sa gêne ait été due à la mauvaise économie, à la prodigalité, c'est ce que sa naissance, sa vie de jeunesse, on pourrait ajouter sa race, ne permettent guère de supposer. Et s'il avait eu quelque vice (2) ou quelque passion coûteuse, certaine plume assez acérée qui ne le ménagea guère—on le verra bientôt—n'eût pas manqué de nous en instruire. Il est plus simple d'admettre que ses protecteurs manquaient de dévouement et de générosité. Les grands personnages, princes, cardinaux, hommes d'Etat, auxquel Regius adresse ses élogieuses et douloureuses suppliques, en admirent sans doute la belle

(1) Janvier 1560. Cf. *Not. bibl.*

(2) Nous rappelons pour mémoire ces deux lignes du Scaligerana, t. I, p. 143 : « *Regius feliciter versatus in lingua græca ; ebriosus. Historiam scribere posset.* » Cet *ebriosus* expliquerait bien des choses ; mais Scaliger est seul à parler de cela; et les trois mots qui suivent semblent indiquer qu'il est assez mal informé.

rhétorique et les harmonies savantes ; ils sont bien aise que l'auteur publie en grand format chez Frédéric Morel ces lettres flatteuses. Mais leurs bienfaits répondent mal à de si nobles épîtres ; ils sont plus économes de leurs dons que Le Roy de sa verve, et ne règlent point la richesse de leurs présents sur celle des épithètes qu'on leur prodigue. « Il coûte si peu aux grands à ne donner que de belles paroles, et leur condition les dispense si fort des belles promesses qu'ils vous ont faites (1) ! »

L'amer moraliste ajoute : « Les grands dédaignent les gens d'esprit qui n'ont que de l'esprit ». Le Roy n'a pour lui que son mérite. Il lui manque la souplesse, les allures ondoyantes, les séduisantes finesses, la grâce dans l'adulation, en un mot l'art de plaire. Il a beau faire ; il reste gauche dans l'éloge, digne et même guindé dans la sollicitation. Il faudrait se courber et sa fierté se raidit : « Le caractère de ce génie élevé, dit de Thou, incapable des soins vils que demandent les besoins de la vie, lui fit négliger ces affaires ordinaires » (2). C'est là un bel éloge. Sans refuser d'y souscrire, pourquoi faut-il y apporter quelque restriction ? Chez Le Roy, la fierté vient de l'orgueil, et son orgueil farouche n'abdiqua jamais. Chose plus grave : il devint sombre et injuste. Il n'étendit pas au delà de lui-même la bienveillance de ses jugements. Ce lui fut, parmi les amertumes de son existence, une sorte de consolation de découvrir les faiblesses d'autrui. Et le mal qu'il pensait parfois du prochain, il eut l'imprudence de le dire : il y avait là de quoi susciter des haines, décourager les bonnes volontés et inquiéter l'amitié même.

Il en faillit perdre celle de Joachim du Bellay. Leurs re-

(1) La Bruyère : Des Grands.
(2) De Thou : *Hist. univ.* Londres, 1734. Tome VIII, p. 155.

lations étaient anciennes. Elles avaient dû naître naturellement d'un goût égal pour l'antiquité qu'ils aimaient tous deux avec passion, mais sans aveuglement, et surtout du culte commun qu'ils avaient voué à la langue française (1). Bien que Regius, par sa nature et la direction de ses travaux, semble assez éloigné de la poésie, l'amitié du poète et du savant était fondée sur une mutuelle estime. « Il faut premier connaître que d'aimer » (2), écrivait du Bellay. Aurait-il mal connu celui à qui il avait accordé son amitié ? Il le crut un instant. A Rome où il gémissait de son exil, une charitable malveillance lui apprit que Regius avait médit de lui. Assombri par le regret, déjà malade, il n'examina point et se crut trahi.

Il n'est si grand'douleur qu'une douleur muette (3).

S'il en faut croire ce beau vers du poète, sa douleur fut moins forte que sa colère ; il ne resta pas muet. Piqué au vif, il crut avoir le droit de se venger, lui qui se vantait d'être

sans fraude et sans feintise,
D'être bon compagnon, d'être à la bonne foi (4).

Il faut avouer qu'il alla un peu loin dans la défense et répondit par de bien rudes coups à une piqûre dont il ne pouvait être certain. Dans un mouvement de colère véhémente, il écrivit plusieurs sonnets de suite (5) où, non

(1) On a vu plus haut que Regius dut à une lettre d'introduction du cardinal, parent du poète, l'accueil flatteur que lui fit Edouard VI.

(2) *Jeux rustiques. Elégie d'amour.* Molière dit : Avant que nous aimer, il nous faut mieux connaître.

(3) *Regrets*, Sonnet 48. Vauvenargues se souvenait-il de du Bellay ?

(4) *Jeux rustiques* : *Hymne à la surdité*, à P. de Ronsard, Vendômois.

(5) Cf. *Regrets*, Sonnets 65 et sqq.

content du « ris sardonien », il se laissa aller jusqu'à la satire blessante et injurieuse :

Tu crois que je n'en sais que par la renommée
Et que quand j'aurai dit que tu n'as point de foi,
Que tu es affronteur, que tu es traître au roi,
Que j'aurai contre toi ma force consommée.

C'était pourtant déjà beaucoup dire. Mais sa verve exaspérée ne connaît plus ni ménagement, ni charité. Son goût même est égaré par une sorte de fureur : à l'ami de la veille il reproche — sans choisir — tous les vices, même ceux qu'une allusion mythologique peut seule faire entrevoir. Quel déchaînement de cruelles épithètes, de métaphores offensantes dans ce sonnet, d'ailleurs si vigoureusement enlevé :

Pourquoi me grondes-tu, vieux mâtin affamé,
Comme si du Bellay n'avait point de défense ?
Pourquoi m'offenses-tu, qui ne t'ai fait offense,
Sinon de t'avoir trop quelquefois estimé ?

Qui t'a, chien envieux, sur moi tant animé,
Sur moi, qui suis absent? crois-tu que ma vengeance
Ne puisse bien d'ici darder jusques en France
Un trait, plus que le tien, de rage envenimé ?

Je pardonne à ton nom, pour ne souiller mon livre
D'un nom, qui par mes vers n'a mérité de vivre :
Tu n'auras, malheureux, tant de faveur de moi :

Mais si plus longuement ta fureur persévère,
Je t'enverrai d'ici un fouet, une mégère,
Un serpent, un cordeau, pour me venger de toi (1).

Il ne fait pas toujours bon d'avoir été l'ami d'un poète : Le Roy l'apprit à ses dépens. Et que dut-il penser, le labo-

(1) *Regrets*, Sonnet 69.

rieux helléniste, quand le mordant poète lui reprocha d'avoir un vice affreux, un vice plus noir que l' « usurière avarice du Florentin », plus honteux que la traîtrise bourguignonne, plus détestable que la tudesque ivrognerie (1) : ce vice, c'est le savoir pédantesque ! Regius est un *pedante* : et, pour que nul n'en ignore, le poète, qui tout à l'heure ne voulait pas « souiller son livre » du nom de Le Roy, n'hésite pas à désigner clairement sa victime par une équivoque transparente, bien placée à la fin d'un vers :

Ne t'émerveille point que chacun il méprise,
Qu'il dédaigne un chacun, qu'il n'estime que soi,
Qu'aux ouvrages d'autrui il veuille donner loi,
Et comme un Aristarq' lui-même s'autorise.

Paschal, c'est un pédant ; et quoiqu'il se déguise,
Sera toujours pédant ! Un pédant et *un roi*
Ne te semblent-ils pas avoir je ne sais quoi
De semblable, et que l'un à l'autre symbolise ?

Les sujets du pédant, ce sont ses écoliers,
Ses classes ses états, ses régents officiers ;
Son collège (Paschal) est comme sa province.

Et c'est pourquoi jadis le Syracusien,
Ayant perdu le nom de roi Sicilien,
Voulut être pédant, ne pouvant être prince (2).

Un puéril jeu de mots, une comparaison assez fade, et quelque peu forcée, il n'en faut pas tant pour un méchant sonnet. Heureusement pour lui, le chantre du petit Lyré a su trouver de meilleures veines (3). Ces vers n'en firent pas

(1) *Regrets*, Sonnet 68.
(2) *Id.* Sonnet 66.
(3) Il est surprenant que dans son édition, M. Marty-Laveaux n'ait pas indiqué à qui s'adressaient ces sonnets. Il connaît pourtant Le Roy, puisqu'il a extrait de son *Sympose* les vers traduits par du Bellay. Scévole de Sainte-Marthe (*Gallorum doctrina illustrium*, etc., Poitiers, 1598, p. 65) et la *Croix du Maine* (*Bibl. franç.* Paris, 1772, II, 62) ne laissent subsister aucun doute là-dessus.

moins fortune à la cour: ils y soulevèrent un long éclat de rire. Succès qui ne fait guère d'honneur au poète: quand il s'agit de rire d'un savant, les ignorants ne font plus tant les délicats.

Si Le Roy était vraiment coupable d'une médisance, il put s'en repentir amèrement. S'il ne l'était pas, J. du Bellay dut éprouver de vifs remords. C'est en 1558 que paraissent les *Regrets*. Or, à ce moment même, celui que le poète appelle *vieux mâtin affamé* manque réellement de tout. On a le droit de supposer que l'auteur des *Regrets* s'en voulut de sa vivacité. Le pardon des torts qu'on s'est donnés est plus difficile que celui des offenses reçues; mais son âme était assez haute pour dominer sa vanité. La position qu'il avait prise donne à croire qu'il fit les premiers pas : et tout fut oublié. C'est ainsi que, quelques mois après, le poète et le savant étaient réconciliés. Le privilège des *Regrets* est du 3 mars 1557 ; or, le 24 septembre 1558, Le Roy obtenait un privilège pour sa traduction du *Sympose*, « avec trois livres de commentaires dans lesquels les passages des poètes sont mis en vers françois par Joachim du Bellay. » Dans les premières pages, il faut voir les deux amis faire assaut de politesses et de compliments. C'est d'abord Le Roy qui présente son collaborateur en ces termes : « D'autant que je ne me sentois pas assez expert en la poésie françoise pour traduire dignement les passages, j'ai prié le seigneur du Bellay, très excellent poète en latin et en françois, de les translater, lequel, pour l'amitié qui est dès longtemps entre nous, a entrepris cette charge dont il s'est tant bien acquitté qu'il ne les a pas seulement traduits fidèlement, gardant la majesté de leurs sentimens, qui est fort difficile en vers, mais aussi a représenté les traits, figures, couleurs et ornements poétiques des deux plus belles langues avec telle dextérité qu'il semble en avoir égalé les uns et surmonté

les aultres. Si la modestie le permettoit, ou si ses œuvres, qui sont entre les mains de tous, ne le recommandoient assez, j'en dirois davantage ». Voilà un éloge qui ne laisse rien à désirer (sinon une expression un peu moins lourde). C'est maintenant le tour du poète qui ne veut pas être en reste : il lui faut faire oublier une fois pour toutes certain jeu de mots, non pas des plus aimables. Le latin vient là tout à point :

Regibus in toto maius nil nascitur orbe.
  Nil magis augustum, nil propiusve deo.
Dum studet ad Gallos magnum transferre Platona,
  Quo nullum in terris grandius exstat opus,
Scilicet ipse suo dignum se nomine reddit
  Regius, et magnis regibus æqua facit (1).

Mais trois distiques pour effacer plusieurs sonnets, ce n'est guère : quatorze vers bien frappés proclameront bien haut que l'amitié ne marchande pas :

S'esbayst-on de veoir nostre langue bornée
Des Alpes et du Rhyn ? Et qu'en si peu de pris
Envers les étrangers soyent tous ces bons esprits
Qui la pensent avoir si richement ornée ?

Toute langue qui est encore nouveau-née,
Soudain hausse le chef, alors qu'en ses escris
On voit et le plaisir et le profit compris,
Heur, dont la nostre encor' n'a esté fortunée.

Jusqu'ici nous avons pour le fruict pris la fleur,
L'escorce pour le boys, pour le vif la couleur,
N'employant nostre esprit qu'au labeur poétique.

(1) *Sympose*, au verso du titre. On aimait fort au XVIe siècle ces jeux de mots sur les noms propres. Voir nombre d'exemples dans Buisson, *Sébastien Castellion*, I, 27.

Mais apris et en pris nous serons ceste fois,
Puisque Loys Le Roy, nostre Platon françois,
Nous apprent l'éloquence et la doctrine Attique (1).

Tout est bien qui finit bien : Regius avait reconquis une précieuse amitié. Mais il ne devait pas en jouir longtemps : un an après, du Bellay, jeune encore, lui était enlevé pour toujours.

Cependant Le Roy poursuivait le cours de ses travaux. Il n'oubliait pas ses chers auteurs grecs et donnait de nouvelles et meilleures éditions de ses traductions antérieures (2). Mais il était surtout préoccupé de l'état du royaume et de la guerre civile naissante. C'est alors qu'il écrit un *Projet* ou *Dessein du Royaume de France*, une *Exhortation aux Français pour vivre en concorde et jouir du bien de la paix* (3). Il commence même à mettre à exécution le grand projet dont il a autrefois entretenu Jean de Montluc : il en trace le plan, ou plutôt le sommaire dans les *Monarchiques* ou *Traité de la Monarchie et des choses requises à son établissement avec la conférence des royaumes et empires plus célèbres du monde ancien et moderne*, etc. (4). Cet ouvrage au titre ambitieux ne devait pas être achevé : une circonstance heureuse détourna momentanément l'écrivain vers un travail assez imprévu, pour ramener ensuite vers les anciens sa robuste activité.

En 1572, Charles IX avait entrepris de composer un *Traité de la Vénerie*. Il voulait avoir sous les yeux tout ce qui avait été écrit sur la matière ; mais il n'était pas d'humeur à faire lui-même toutes les recherches et les traductions nécessaires. La besogne fut distribuée aux savants

(1) *Sympose*, id.
(2) Cf. *Notice bibliographique*.
(3) Cf. *id.*
(4) Cf. *id.*

de la cour. Parmi les ouvrages dont il fallait rendre la lecture agréable au souverain, se trouvait le second livre du *De Philologia* de Budé, dialogue passablement touffu, où se mêlent les théories de la chasse et les dissertations philologiques. Le biographe de Budé était tout désigné pour ce travail. On l'en chargea ; ce lui fut une bonne fortune. Quoique retardé par « deux ou trois inconvénients de blessure et de maladie survenans l'un après l'autre (1) », il put mener l'œuvre à bonne fin (2). Le prince en fut si satisfait qu'il fit choix dès lors du même traducteur pour mettre plus tard en latin son propre traité ; il voulait « représenter à toute l'Europe son livre de Vénerie » (3).

La mort dispensa Regius de ce second ouvrage ; il avait eu le temps de recueillir les fruits du premier. Ce que trente ans de travail ne lui eussent peut-être jamais fait obtenir, il le dut à une courte traduction. Au lendemain de la Saint-Barthélemy, quand Denis Lambin eut succombé sous la douleur, Loys Le Roy fut nommé en sa place lecteur royal pour la langue grecque (1572). Il jetait l'ancre enfin dans le port tranquille si longtemps, si ardemment souhaité. Non que la prospérité ou seulement l'aisance lui fût assurée par un traitement que les trésoriers, malgré les mandements signés du roi, n'acquittaient pas toujours (4) ; et même s'il avait été payé régulièrement, le traitement de deux cents écus qui avait pu

(1) *Epître au roi Charles IX*. Voir plus bas.

(2) Cette traduction a été publiée pour la première fois d'après le manuscrit de l'Institut, par Henry Chevreul. Paris, 1861. Cf. *Notice bibliographique*.

(3) *Epître, id.*

(4) « L'année 1531, la deuxième de l'institution, fut soldée en juin 1535... Il en fut de même jusqu'à la fin du règne ; que dis-je ? Cent ans plus tard, c'était encore la même chose. » Abel Lefranc, *Hist. du Collège de France*, p. 126 et 127.

paraître suffisant en 1530 (1), était devenu, s'il faut en croire notre auteur, « bien mince parmi l'extrême enchérissement de toutes choses » (2). Mais enfin Regius voyait son mérite consacré par un titre enviable; et sa fonction, loin de le détourner de la science comme ses emplois antérieurs, lui commandait de s'y consacrer plus que jamais.

Dans sa leçon d'ouverture, il prit l'engagement de consacrer toutes ses veilles à la science. Il ne manqua pas à sa parole. Chaque année de son enseignement fut signalée par des publications. Il trouvait le temps de traduire en français l'*Oraison* latine du *seigneur Jean Zamoscie* (3) qui vint notifier au duc d'Anjou son élection au trône de Pologne. Il écrivait son traité de l'*Excellence du gouvernement royal;* il achevait ses *Douze livres de la vicissitude ou variété des choses en l'univers* (4), immense ouvrage d'histoire et de philosophie auquel il avait travaillé toute sa vie; enfin il préparait une nouvelle édition de son *Timée* (5)

(1) M. Lefranc (Appendice K, p. 363), se rapportant « aux valeurs comparatives de l'argent, telles qu'elles ont été déterminées par les plus récentes recherches », trouve que 450 livres constituaient un salaire considérable, du moins au début de l'institution.

(2) *Stipendii regii quod est tenue in hac summa caritate rerum omnium.* (*Oratio habita initio professionis Regiæ*, à la fin. Cf. *Not. bib.*) Et Regius n'exagère pas. Le prix des vivres avait triplé depuis les guerres civiles. « Devant que nous eussions commencé cette malheureuse guerre, nous avions si bon marché toutes choses. Le bled, le vin, les viandes ne valoyent la tierce partie de ce qu'elles vallent maintenant. » *Remonstrance aux François*, 1576, livret anonyme, Paris, Robert le Mangnier, in-8°.

(3) Cf *Not. bibl.*

(4) Cf. *Not. bibl.*

(5) Novissime dum Timæi Platonici tralationem adornat... jam senex morte sublatus est, eruditis quidem luctuosa, sed ipsi nequaquam importuna, quæ mente a vilium rerum cogitationibus abducta tam gravia serio meditantem adorta est. Scévole de Sainte-Marthe, *Virorum doctrina*, etc., p. 65.

et la publication d'une traduction complète de la *République* (1) de Platon.

La mort, parmi ces hautes méditations, vint l'arrêter, non le surprendre, le 1er juillet 1577 (2). Il fut inhumé dans l'église collégiale et paroissiale de Sainte-Opportune, à côté de son ami François Connan (3). L'épitaphe de Connan nous est parvenue. Mais rien ne permet d'affirmer qu'une inscription gravée sur le tombeau de Le Roy ait fixé pour quelque temps le souvenir de son nom et de ses travaux. Si quelqu'un prit ce soin pieux, ce fut sans doute Desportes, le riche et généreux poète, auquel Loys le Roy, peu de jours avant sa mort, avait soumis pour l'examiner le manuscrit de sa traduction de la République de Platon (4), ou Abel l'Angelier qui recueillit les manuscrits posthumes (5) et quatre ans après édita dignement le *Timée*, revu et augmenté. Ce qui est certain, c'est que l'église Sainte-Opportune a disparu (6) et que la pierre tombale ne s'est pas conservée.

(1) Voir la préface de l'ouvrage.

(2) Nicéron et Goujet disent : le 2 juillet. C'est pourtant Goujet qui cite un passage du discours d'installation de Jacques-Marie d'Amboise, lecteur du roi pour la philosophie grecque, où celui-ci indique exactement la date de la mort de Le Roy : « Hoc mihi munus... confirmatum nonis Quintilis, cum Ludovicus Regius ejusdem mensis *Calendis* extremum vitæ diem confecisset cujus stipendium mihi statutum est. » Scévole de Sainte-Marthe et de Thou placent cette mort en 1579 ; ils ont été trompés par Abel l'Angelier, qui, dans la préface du Timée, 1581, écrit ces mots : « étant presque deux ans passés que M. Regius décéda. » Il faut croire que l'Angelier avait écrit sa lettre-préface à de Thou deux ans avant d'imprimer le manuscrit. Pour rajeunir l'édition, il aura imprimé un nouveau titre, sans changer la préface.

(3) Piganiol de la Force : *Description de Paris*, 1765, II, 167.

(4) La *République de Platon*, Préface dédicatoire de Fred. Morel à M. Philippe des Portes.

(5) Epître dédicatoire du *Timée* à Messire Augustin de Thou.

(6) Vendue le 24 nov. 1792 et démolie en 1797. Nous avons vaine-

Le Roy s'était éteint dans l'isolement amer d'une pauvreté orgueilleuse. Nul ne songea à faire pour lui ce qu'il avait fait pour d'autres. Ni parmi les lecteurs du roi, ses collègues, ni parmi les savants contemporains, personne ne fixa, dans un latin ému, les traits essentiels d'une existence consacrée aux nobles études. Pour toute oraison funèbre, il eut un sonnet : Antoine de Cotel (1), conseiller au Parlement de Paris et poète à ses heures, déposa sur la tombe de Regius cette couronne funéraire où il y a bien des épines :

Le Roy, c'est un grand cas, veü ton ancien âge,
Ton sçavoir, ton moyen et que tu es mort vieux,
Que tu n'eus en ta vie un meuble précieux,
Ny certaine maison, n'un poulce d'héritage ;

Que l'un de tes prépoints trotta toujours en gage,
Si jamais, comme on dit, tu t'en vis avoir deux
Et que tu as toujours esté necessiteux,
Chetif, sans feu, sans lieu, sans buron (2), ni mesnage.

La mort doncques, Le Roy, aux autres dommageable,
Te servant de repos, t'est d'autant profitable
Que tu ne seras plus souffreteux désormais,

Que tu es affranchy de fortune muable,
Que tu n'as plus besoin de lict, buffet ni table
Et qu'elle t'a donné demeure pour jamais.

Sans doute la mort lui ouvrait l'asile paisible auquel il avait tant aspiré : mais elle ne lui donnait point la gloire

ment consulté l'*Epitaphier de Paris* et le *Recueil d'Epitaphes des cimetières de Paris*, beau et intéressant manuscrit de la Bibl. de Rouen (Fonds Martainville, 30).

(1) *Le premier livre des Mignardes et gaies Poésies de A. D. C.* Paris, 1578, p. 50. Il n'y a pas eu de suite.

(2) *Buron*, diminutif de *bur*, petite cabane, hutte. Regius, dans ses *Politiques*, p. 17, définit *buron* : petite loge. Ce mot ancien, employé par Rabelais, subsiste dans le patois normand.

pour laquelle il avait douloureusement usé sa vie. Peu à peu la réputation qu'il avait de son vivant pâlit et s'effaça. Scévole de Sainte-Marthe lui consacre une page. De Thou répète Scévole de Sainte-Marthe. Quelques savants, au XVIIe et au XVIIIe siècles, deux ou trois chercheurs au XIXe, généralement les auteurs de grands répertoires de biographie (1), savent encore le nom de Loys le Roy et le répètent avec éloge. Mais la postérité l'a oublié tout entier. Elle ne le cite ni parmi ceux qui ont exprimé avec force une idée originale et féconde, ni parmi ceux qui ont amélioré notre langue au XVIe siècle, ni même parmi ceux qui ont contribué au progrès de l'hellénisme en France. Est-ce justice ?

(1) Voir plus haut la *Table* des Articles sur Le Roy.

DEUXIÈME PARTIE

OUVRAGES DE CIRCONSTANCE EN LATIN

Une fois le plan tracé, on aimerait aller de plain-pied aux œuvres vives. Mais une sorte de vestibule se présente. Avant de pénétrer dans les écrits où l'helléniste mit son savoir, le polémiste ses opinions, le penseur ses idées, il faut s'arrêter un peu à trois ouvrages de circonstance. Ce n'est pas qu'ils aient en eux-mêmes grande valeur ou qu'il faille appliquer ici le mot de Gœthe (profond en un sens) : Les seules œuvres durables sont les œuvres de circonstance. Non. La pensée de voir durer ces écrits n'est pas ce qui les inspira, et l'intention de leur rendre l'estime n'est pas ce qui nous y arrêtera quelques instants. Ces livrets toutefois ne peuveut être négligés tout à fait. Ecrits dans la langue savante, ils nous offrent un latiniste à juger. Courts et occasionnels, ils sont assez sincères et un peu suggestifs : ils réflètent des opinions courantes et des préjugés aussi : ils nous apprennent quelles réflexions dictèrent à un érudit du temps certains événements d'intérêt général ; ils nous instruisent des moyens qu'un homme de lettres avait alors pour se pousser dans le monde. En un mot, sur l'auteur comme sur les contemporains, ils glissent quelque lumière : il y a lieu de la recueillir.

I

VITA BUDÆI.

Entrer dans la vie littéraire par la biographie d'un grand homme, c'est marque d'esprit. Il est prudent et habile d'abriter sa réputation naissante à l'ombre d'une gloire épanouie : se défier de soi-même, savoir admirer autrui, la science commence là. Et l'admiration plaît toujours dans un jeune homme : même quand elle s'égare un peu et ne fait qu'admirer, c'est encore un bon signe. Que sera-ce, si elle agit, si elle inspire un livre sérieux, écrit solidement, si ce livre enfin annonce et prépare une série d'ouvrages méthodiquement conçus et composés avec suite ?

Le Roy se destinait à vivre dans le commerce des plus grands penseurs de la Grèce : il ne pouvait mieux s'ouvrir une route et l'éclairer d'avance qu'en traçant le portrait du restaurateur des lettres grecques. C'est ce qu'il dit lui-même (1) à Guillaume Poyet dans la dédicace de sa *Vita Budæi* écrite en quelques mois et publiée l'année même de la mort du grand helléniste (1540) (2). L'ouvrage est

(1) « *Non aliunde poteram honestius primam ineuntis adolescentiæ commendationem ducere.* »

(2) Budé mourut, selon Le Roy, le 25 août (VIII des calendes de septembre). La Croix du Maine donne la même date. Les Archives Nationales sont muettes. A Saint-Nicolas-des-Champs où il fut inhumé, Budé n'eut et ne voulut avoir aucune épitaphe. M. Eugène de Budé (ouv. cité) affirme que la date authentique est le 22 août : mais il ne cite et n'indique aucune pièce. Disons, une fois pour toutes et quoi qu'il nous en coûte, que M Eugène de Budé, dans sa *Vie de Guillaume Budé*, reproduit Le Roy bien plus souvent qu'il ne le cite.

modeste, *liber exiguus et tenuis* (1). Une longue étude sur les travaux de Budé n'aurait guère été dans le goût de l'époque : elle eût semblé singulièrement présomptueuse pour un débutant. Aussi bien l'œuvre de celui qui venait de s'éteindre était-elle trop large et trop haute pour qu'il fût, de si près, possible de la dominer, de l'embrasser dans toute son étendue et ses conséquences dernières. C'était affaire à la postérité qui n'y a pas failli (2) de juger et remettre en sa place l'auteur des *Commentaires sur la langue grecque*. du *de Asse*, du *de Contemptu rerum fortuitarum* et de tant d'autres ouvrages considérables et curieusement variés. Tirer une leçon, un encouragement d'une existence faite de labeurs et couronnée de succès, rendre hommage à un grand caractère, s'incliner devant une érudition prodigieuse servie par une pénétrante sagacité, proclamer enfin la renaissance des études grecques, c'est tout ce qu'un admirateur intelligent pouvait et devait tenter, au lendemain même de la mort du maître.

Ce n'est pas à dire que Regius s'égare dans les éloges outrés et les vagues hyperboles. S'il n'y eût pris garde, la langue de Cicéron pouvait l'y entraîner aisément et elle s'impose à lui en un pareil sujet. L'histoire de Budé n'intéressait-elle pas l'Europe entière ? N'y avait-il pas trouvé un peu partout des correspondants, des admirateurs et même des critiques (3) ? Il fallait donc écrire en latin : c'est une obligation qui ne coûta guère à Regius : l'occasion lui était belle de révéler au monde savant une facilité et un talent incomparables. Aussi lui arrivera-t-il de se laisser glisser sur la pente de la phraséologie harmonieuse:

(1) Quarante neuf pages in-4° dans l'édition de Roigny, 1542. Cf. *Notice bibliographique*.

(2) Voir surtout Rebitté, Egger, Haag.

(3) Baptiste Egnatius de Venise, l'Allemand Georges Agricola, entre autres.

c'est qu'il savoure le plaisir de bien dire et le prolonge en se répétant. Mais, si parfois il se berce aux accents d'une latinité nombreuse, ce n'est jamais aux dépens du bon sens et de la vérité. Il se pique, il est vrai, d'abondance et d'éclat : mais l'abondance ne tourne pas à la prolixité et l'éclat reste pur. Quel mal après tout de dire en une période de dix lignes que les grands penseurs sont les phares de l'humanité, quand cette image n'était pas alors aussi flétrie qu'aujourd'hui et quand elle se développe sous les yeux du lecteur avec une ampleur pittoresque et sonore (1)? Lorsque, parmi les disciples de Budé, Le Roy vient à citer Toussain, le nom de ce savant ne paraît pas sans un cortège de flatteuses épithètes : mais Toussain les mérite et Regius est son élève. Plus loin, rappelant la création du collège des Trois Langues obtenue par Budé, le biographe ne résiste pas à la tentation de faire l'éloge du roi : il faut avouer qu'il s'étend là-dessus avec une complaisance qui semble appeler le bienfait. Pour louer dignement François Ier (2), fallait-il faire défiler devant le lecteur, depuis Caligula jusqu'aux Turcs, tous les grossiers tyrans, tous les peuples barbares qui ont désolé la civilisation ? Mais Regius est avec tout son siècle enthousiaste du héros de Marignan et il attend beaucoup de François Ier. Il serait moins flatteur, s'il pouvait deviner

(1) *Quemadmodum enim qui vi tempestatis a recto cursu longius aberrarunt, in noctem conjecti, si ex continente locisque superioribus unde est propinquus despectus in mare, lumen conspexerint, facile naufragium effugiunt tutumque receptum inveniunt : eodem modo qui sese scientiæ cognitionisque studiis dediderunt, si varietate rerum et magnitudine tanquam fluctibus oppressi, animum contrahant aut demittant, splendore præstantium hominum et exemplo velut gubernaculo eriguntur ac resistunt, atque ex procellis difficultatum, ex æstibus curarum, per angustias, per vada, per saxa et cautes in portum doctrinæ velis passis pervehuntur* (page 5).

(2) Pages 43, 44, 45.

la sévérité du prince pour lui et de l'histoire pour le prince.

Réserve faite pour quelques digressions ou amplifications de ce genre, la *Vie de Budé* est un récit modéré, assez suivi, fort instructif et intéressant en somme. Le biographe accompagne son héros pas à pas depuis ses débuts jusqu'à sa mort (1). Il signale en passant chacun de ses ouvrages, les loue dignement et les résume assez vite, son but étant plutôt d'exciter à le lire que d'en dispenser. Ce qu'il veut avant tout, c'est peindre l'homme et le faire admirer. Comment n'y réussirait-il pas avec un pareil modèle ?

Belle et imposante figure que celle de ce Budé qui, s'étant donné pour tâche d'éclairer les profondeurs les plus obscures de l'antiquité lointaine, y descend avec calme, s'y enfonce patiemment, en revient chargé de vérités et se retrouve sans étonnement au milieu de son siècle qu'il n'oublie jamais. Labeur et volonté, voilà le fond de cette vie. Au début, il manque de bons maîtres : il s'en passe. Il n'a point de méthode : il s'en fait une. Il apprend les mathématiques avec Jacques Lefèvre ; et le maître se retire découragé par la prodigieuse supériorité de son élève (2). Il n'obtient de Lascaris, trop occupé de ses ambassades, que de rares entretiens et quelques avis : et bientôt Lascaris proclame que Budé a fait pour les études grecques en France ce que Cicéron fit autrefois en Italie. Le même homme ranime la philologie, restaure la science et l'enseignement du droit, décrit les devoirs du prince et tente de réconcilier l'hellénisme et le christianisme. En même temps, il remplit des fonctions importantes : maître des requêtes, prévôt des marchands, « maître de la librairie du

(1) Il ne l'abandonne même pas à son dernier jour et donne, à la fin de l'ouvrage, douze épitaphes composées en l'honneur de Budé par différents auteurs.

(2) *Vita Budæi*, p. 10.

Roy. » Et cependant il a le travail lent et difficile : il souffre toute sa vie d'une tumeur à la gorge : il subit les pratiques cruelles d'une médecine plus téméraire encore qu'ignorante : il a, la nuit, de telles « affres qu'il s'étonne le matin d'être encore en vie » (1) ; l'image de la mort ne l'abandonne pas un instant. Mais aussi, parmi tant d'obstacles, quelle ténacité, quelle implacable puissance de travail ! Lectures et méditations, c'est proprement son existence même. Nul répit, nul plaisir. Soucis domestiques, soins de famille, affections du cœur, tout doit céder devant la science. « Le jour de son mariage, il crut faire un grand sacrifice en ne travaillant que trois heures » (2).

De tels hommes recommandent un siècle et renouvellent l'esprit humain. Regius le comprit : il proclama qu'avec la génération de Budé une ère meilleure s'était levée pour les lettres ; il en fit honneur au prince, il en fit honneur à Dieu même. « C'est lui, dit-il (3), qui a commandé le relèvement de l'humanité, c'est lui qui a jeté les yeux sur certains princes pour l'accomplir, qui leur a ordonné de rétablir les nobles études, d'arracher aux ruines de la Grèce, aux ténèbres de la Barbarie, aux incendies de la guerre, les admirables chefs-d'œuvre de l'antiquité, pour toujours sauvés de l'injure des temps... » Mais cette renaissance ne s'accomplit pas sans luttes ; ceux qui en furent les artisans eurent à combattre bien des résistances, à essuyer bien des haines. Ce fut pour le génie de l'antiquité une mauvaise

(1) *Vita Budæi*, p. 18.

(2) *Id.*, p. 14.

(3) *Qui mihi videtur aliquando oculos aperuisse ad instaurandas iterum literas ac renovandas, simul mentem injecisse quibusdam principibus, ut illas tuendas ornandasque susciperent, ut bibliothecas extruerent, ut selectos in omni varietate doctrinæ libros, quos superiorum temporum iniuria nobis salvos reliquit, e Græciæ ruinis, e faucibus barbariæ, ex incendiis bellorum eriperent et in usum communem descriptos publice omnibus proponerent legendos.* » *Id.*, p. 46.

chance de revenir à la lumière en France précisément à l'heure où l'Eglise y recevait un terrible assaut. Les défenseurs de l'orthodoxie se servirent contre l'hellénisme d'une coïncidence où ils avaient raison après tout de reconnaître le second effet d'une même cause. La routine, l'ignorance et peut-être encore la jalousie des théologiens surent intéresser les consciences catholiques à la défaite de ces nouveautés dangereuses : on répandit cette croyance que le grec est « la langue des hérésies » (1). Cependant le pouvoir hésitait : François Ier, naturellement ami des « humanités », est visiblement animé contre elles par des influences qui ne se lassent pas. De là d'étranges contradictions. Il accueille avec faveur l'idée d'un grand collège à l'imitation de celui qu'avaient fondé à Louvain Busleiden et Erasme ; mais, après de longs retards, il réalise pauvrement ce projet grandiose : ses premiers lecteurs sont obligés de demander à la complaisance de leurs rivaux les salles où ils donneront leur enseignement (2). Le même prince fait graver par Garamond les fameux types grecs et confère à Conrad Néobar le premier privilège (3) d'imprimeur du roi : plus tard il signera plusieurs ordonnances de dure répression contre l'imprimerie (4). Par deux fois il sauve Dolet : mais c'est pour l'abandonner enfin à la main du bourreau. A ces retours offensifs de l'esprit ancien, Budé opposa, tant qu'il le put, le poids de son savoir, de son autorité, de sa réputation inattaquable.

« Comme dans ces immenses orages, dans ces tempêtes tumultueuses des opinions, une grande haine s'était levée contre la langue grecque, qui semblait la semence et la racine de tous ces maux ; comme de tous côtés les mal-

(1) *Apologie pour Hérodote*, t. III, p. 46, éd. le Duchat, 1735.
(2) *Hist. du Collège de France*, de M. Abel Lefranc.
(3) Cf. Egger. *L'Hellénisme*, I, 166.
(4) Cf. Id., *id.*, 202.

honnêtes gens portaient le flambeau de la discorde ; comme, dans l'assaut livré aux doctrines anciennes, les ennemis de la science nouvelle se flattaient de détruire l'influence des belles-lettres, que dis-je ? de les faire ruiner par les premiers magistrats ; comme, au milieu de ces difficultés, la plupart des savants étaient tenus pour suspects d'hérésie et ne se trouvaient plus en sûreté parmi les troupeaux des ignorants, Budé seul ne changea ni de conviction ni d'opinion. Dans sa vie, dans ses paroles, on ne put rien trouver de légitimement répréhensible. A la littérature qui périssait il apporta un secours puissant et sûr : s'il ne s'était pas trouvé là, par bonheur, comme un tuteur de la science orpheline, qui la défendit contre les poursuites de tous devant le roi, devant le conseil, dans les assemblées, qui, tant que la haine se déchaîna, tint cette science protégée dans sa maison par sa défense libérale et détourna d'elle la fureur des criminels, sans nul doute, elle eût été contrainte de sortir de notre pays (1). »

C'est beaucoup dire ; ce n'est pas trop dire. Ecrite en 1540, entre les deux procès de Dolet, cette page est une

(1) *Quamobrem cum in maximis opinionum procellis et turbulentissimis tempestatibus ingens Græcæ linguæ conflata esset invidia, quod harum stirps et semen malorum omnium videretur, cum odii faces undique ab improbis præferrentur, cum in perturbatione veteris disciplinæ spem haberent inimici ad elegantium literarum non dignitatem modo extinguendam, sed etiam gloriam per principes viros infringendam, cum in his asperitatibus rerum eruditi plerique de religione suspecti haberentur, nec satis essent inter imperitorum greges tuti : hic solus non modo integra mente, verum existimatione permansit. Nihil in ejus vita aut in oratione quisquam potuit invenire quod jure reprehenderet. Quod labenti rei literariæ certissimum præsidium attulit. Nisi enim is contigisset orbæ politiori doctrinæ quasi legitimus tutor : qui eam apud Principem, in senatu, in concionibus, exagitatam tueretur, ac tantisper dum invidia consideret, domi septam teneret liberali custodia atque a sceleratorum hominum impetu prohiberet, haud dubie nostris finibus coacta esset excedere. Vita Budæi*, p. 36, 37.

page d'histoire. Elle fait autant d'honneur à Regius qu'à Budé. La plus pure gloire du grand helléniste est peut-être là De tous ceux qui, depuis, en ont parlé, personne n'a rien écrit de meilleur. On a cité les faits et les noms qui prouvent l'esprit de tolérance de Budé, son dévouement à ceux que persécutaient les théologiens. Mais Regius n'avait pas à préciser : l'intérêt même qu'il portait à la bonne cause lui commandait de s'en tenir là.

Il n'est pas moins clairvoyant ni moins sage dans le récit de la fameuse querelle de Budé et d'Erasme, ou plutôt de l'amitié qui unit d'un lien quelquefois bien tendu ces deux grands esprits. On sait de quel œil curieux tous les savants de l'époque suivirent ces discussions d'abord passagères et sans gravité. Lascaris et Toussain s'y trouvèrent mêlés ; François Ier s'en faisait rendre compte. L'attention maligne que le monde littéraire apporta à ces dissentiments, assez légers au fond, ne manqua pas de les envenimer. Ce fut là certainement une des causes les plus sérieuses du malentendu et Regius le voit et le dit très bien. Il refuse de croire à la jalousie mutuelle de deux âmes si hautes, et il a raison. Leur émulation même était trop noble pour les brouiller : ils ont donné l'un et l'autre assez de preuves d'impartialité et de désintéressement. « La faute en est surtout aux admirateurs des grands hommes, à l'imprudence des parallèles que les flatteurs instituent, à la passion qu'ils mettent dans leurs préférences : la discorde des partisans finit par s'étendre à ceux qui l'ont fait naître ; ils se trouvent ennemis sans l'avoir voulu (1). » Ceci est finement observé et joliment dit en

(1) *Pares enim virtutes in maximis animis præstantissimisque ingeniis nonnunquam edunt simulacrum quoddam contentionis : non eorum culpa, in quibus existunt : quid enim esset indignius ? Sed immodico fautorum studio, qui dum unum alteri cupidius præferunt et de principatu intempestivius certant, interdum contentiones gravissim*

latin. Mais il y avait encore entre Erasme et Budé un autre motif de dissensions presque nécessaire : c'est l'opposition foncière de leur nature, de leur caractère et de leur talent. Il faut lire là-dessus le célèbre parallèle de Longueil cité tout au long par Le Roy (1). Jamais l'amplification oratoire n'a sur un plus beau thème brodé des antithèses mieux cadencées. Il est certain que rarement deux êtres furent plus différents que Budé et Erasme, ces champions qui dans le même temps combattaient le bon combat, l'un en légionnaire que rien n'ébranle, l'autre en vélite que rien ne surprend.

Pour que la liaison de deux natures si contraires fût durable et sans nuages, il aurait fallu que ces grands hommes pussent se voir de près, s'entretenir souvent, s'unir autrement que par l'esprit, fonder enfin une amitié où le cœur aurait eu sa part.

Mais ils s'en tinrent aux lettres et l'un des correspondants manqua toujours de la bonne grâce, de l'urbanité, de la souplesse sans lesquelles un commerce épistolaire tourne aisément à l'aigre. Budé ne savait ni louer avec délicatesse, ni railler avec bonhomie. Dans ses lettres comme dans ses livres, il avait la plume lourde et maladroite. Regius ne s'en tait pas. Il reconnaît que le style du grand helléniste manquait de variété, d'aisance et de finesse. La cause en est à l'absence de cette direction première qui seule enseigne la sévérité pour soi-même, l'art de tout sacrifier aux aises du lecteur, le goût enfin. Budé

enascuntur, quæ in ipsos etiam necopinantes, quorum causa suscipiuntur, redundant... Quod si quibus unquam, certe his duobus contigit, cum uterque suarum virtutum præcones et buccinatores existimationis haberet innumerabiles, qui talium discordiarum semina ubique gentium sererent, partim huic, partim illi, ut quisque animo afficiebatur, principatum in literis tribuentes. — Id., p. 32.

(1) Cf. *Vita Budæi*, p. 27, 28, 29, 30.

ne put jamais renoncer à son faible pour les métaphores. « Quand il en tient une, il ne peut la lâcher », et cette complaisance le conduit souvent à l'obscurité. En outre, il y a chez lui un trop-plein de pensées et une perpétuelle hauteur de ton qui confine à l'emphase. Il ne sait pas que l'ampleur continue fatigue et qu'il faut dans le style « des ombres et des coins tranquilles pour mettre mieux en relief les parties éclairées (1). »

Ce sage principe, ne pourrait-on pas reprocher au biographe lui-même de l'avoir un peu oublié? Non que la *Vita Budæi* soit entachée d'obscurité ou de mauvais goût. Elle est écrite en un latin pur et solide, et, comme elle est d'ailleurs exacte, pénétrante et impartiale, il n'y a pas lieu de casser le jugement très flatteur qu'en ont porté les contemporains. Mais, en un sujet qui n'a rien d'oratoire, l'abus des périodes intarissables, des répétitions sonores, ne laisse pas que d'étourdir et de lasser : une langue plus sobre, un ton plus froid convenait mieux à la biographie d'un Budé. A qui raconte de tels hommes, il n'est besoin, pour intéresser, que d'être fidèle L'exactitude impeccable d'un pinceau minutieux a suffi à Holbein pour donner une vie attachante à la physionomie rigide de ces penseurs du XVIe siècle. Leur historien ne doit demander à sa plume que la véracité nue : sans doute le héros ne sourit guère d'abord ; on dirait même que son regard fuit et repousse la sympathie : mais il y a tant de fixité dans la pensée qui plisse le front, tant d'austérité

(1) *Umbra aliqua aut recessus quo magis id quod est illuminatum extet atque emineat.* Tout ce passage sur le style de Bude est écrit bien curieusement. Citons encore cette ingénieuse comparaison : *Ad hæc, cum ingressus esset aliquid, eum repente quasi quidam æstus ingenii a terra abripiebat atque in altum a conspectu pene omnium abstrahebat, nec vela colligere, nec satis poterat modum velificando tenere.* — *Id.*, p. 25.

dans l'attitude que le portrait à la fin saisit et émeut. Regius, il faut le dire, est resté loin de cet art simple et net. Son latin est trop facile, trop fleuri pour le personnage qu'il prétend ranimer. Entre la gravité triste d'un Budé et les grâces harmonieuses d'un style toujours paré, l'écart est un peu fort, et c'est un contraste qui ne plaît pas toujours. Le lecteur voudrait quelque répit : il aspire à une prose plus calme : volontiers il demanderait des traits rapides, des tours imprévus, des brusqueries à la Tacite. Mais Regius est cicéronien : il cite, il copie, il imite le grand maître de l'éloquence romaine ; il l'imite surtout et avec une perfection telle que la critique entre en défiance et n'ose plus louer : ne pourrait-il pas arriver que son admiration soit prise en flagrant délit d'ignorance, et qu'elle ait découvert un bon latiniste en Cicéron ?

Le XVIe siècle, pour lequel écrivait Le Roy, ne connaissait pas ces scrupules ; il était amoureux de latinité et l'auteur eut un nom.

II

LE « DE PACE » (1).

Il eut un nom parmi les savants. Mais, si la cour n'ignorait plus le jeune latiniste, elle ne s'empressait pas de le protéger. C'est en vain que, pour soutenir l'éclat de son début, Regius pendant vingt années dépensera un talent plus mûr dans une suite d'importants ouvrages. Sa notoriété grandit, non sa fortune : il recueille plus d'admiration que d'utiles faveurs. Il voit arriver l'âge où d'ordinaire le mérite reçoit sa récompense : il attend toujours la

(1) Cf. *Not. bibl.*

sienne et, pour la provoquer, cherche les moyens de rappeler à lui les regards de ceux qui gouvernent. C'est dans cette intention qu'il a dédié au roi sa traduction du Phédon (1553) : mais s'il a obtenu l'honneur de faire lire son livre au prince, il n'a rien obtenu davantage et, en 1559, soupire toujours après le bienfait définitif qui le tirera du besoin. Cette année-là, deux gros événements publics, l'un heureux, l'autre douloureux, lui fournissent par deux fois l'occasion de déployer son zèle, de signaler son attachement à l'État et à la famille royale. Il va célébrer la paix de Cateau-Cambrésis, déplorer la mort de Henri II en des opuscules assez courts, mais qui ne le sont pas trop pour le sujet. Ces deux ouvrages sont, comme la *Vita Budæi*, écrits en latin. Ce n'est pas sans raison que Regius, réservant la langue populaire à ses autres ouvrages, fait appel à la langue savante pour ses écrits de circonstance. Quand il traduit Platon, Aristote ou Démosthène, quand il traite de philosophie ou de politique, c'est au grand public qu'il s'adresse ; il lui faut employer la langue commune pour faire pénétrer plus avant les pensées qu'il ressuscite ou les conseils de calme et de modération qu'il veut opposer à l'esprit factieux. Parlant à des princes, il parlera latin. Ainsi les circonstances ont voulu que ses ouvrages les plus considérables fussent en français, tandis que les moins importants à nos yeux imposaient à Regius un idiome intelligible partout et tenu chez nous pour plus respectueux (1).

Lorsqu'en 1559 la paix de Cateau-Cambrésis mit fin à la guerre entre la France et l'Espagne, un long cri de soulagement salua, dans toute l'Europe, le repos enfin donné aux deux pays. Nombre d'écrivains se firent les

(1) Cela est si vrai que J. Aubert de Poitiers fera traduire en latin son *Oraison de la paix*. Voir ci-dessous.

interprètes de la joie universelle (1) ; les poètes chantèrent à l'envi la paix rendue au monde, et Ronsard ne dédaigna pas de mêler à ce concert sa voix écoutée.

Célébrer un événement heureux, « souhaité depuis longtemps et peut-être encore inespéré », trouver des accents humains et patriotiques, déplorer les horreurs de la guerre, louer les rois signataires du traité, voilà ce qu'ont dû faire tous les auteurs de ces opuscules, voilà ce qu'a fait Regius dans le *De Pace*. Mais il était alors en pleine maturité : il avait publié plusieurs volumes, beaucoup observé, beaucoup réfléchi, beaucoup lu surtout : à une érudition immense, il joignait un esprit curieux et sagace : il sut mettre dans son ouvrage un reflet de lui-même et lui donner un certain intérêt. Les douceurs de la paix, les atrocités de la guerre, les louanges des rois ne sont qu'un cadre où il fit entrer des souvenirs de l'antiquité, quelques-unes de ses idées philosophiques et politiques : dans un opuscule de moins de quarante pages il put montrer l'utilité de la paix, la nécessité de la guerre, louer les deux princes d'avoir cessé entre eux les hostilités et trouver ensuite des raisons pour les engager dans une lutte contre les Mahométans. Mais la banalité même du cadre, le convenu du sujet, les lieux communs obligatoires ne furent pas sans nuire aux idées originales de l'auteur. Le *De Pace*, à tout

(1) Poèmes latins *De Pace*, par Arnoldus Puiolius, par Helia Andrea. *Chant de joie de la Paix*, par Jacques Grevin. *Chant pastoral de la Paix*, par Remi Belleau. *La Paix au Roy*, par P. de Ronsard, Vandomois. *Oraison de la Paix et les moyens de l'entretenir et qu'il n'y a aucune raison suffisante pour faire prendre les armes aux princes chrétiens les uns contre les autres*, par G. Aubert de Poitiers. Le même en latin par Martin Helsing. Cf. Catal. des imprimés de la Bib. Nat. 1855, p. 246. Cette paix tant célébrée l'avait été déjà avant d'être conclue. *Exhortation pour la Paix*, 1558, par Ronsard. *Ad Carolum cardinalem Lotarenum Mich. Hospit. de Pace Carmen*. Paris. Fred. Morel. 1558.

prendre, n'est qu'une œuvre de circonstance, c'est-à-dire imparfaite et peu attachante par définition.

De tous les ouvrages qui doivent leur naissance hâtive à des circonstances extérieures et fortuites, les seuls qui puissent se promettre un intérêt durable sont ceux que l'envie, le dépit, l'indignation ou la haine ait dictés. Il est de sanglantes épigrammes, de mordantes satires, de virulents pamphlets qui nous retiennent encore, si étrangers, si opposés que nous soyons aux sentiments qui les inspirèrent. Dès qu'il est élogieux et flatteur, l'ouvrage de circonstance est condamné à l'indifférence ou à l'oubli. Si la malignité des lecteurs n'en est pas la moindre cause, les auteurs y sont bien pour quelque chose aussi. Ils ne veulent pas faire attendre le tribut de leurs hommages : ils voient de trop près pour voir juste : leur admiration se presse trop pour se modérer. Et puis, le besoin de dire la vérité n'étant pas ce qui les inspire, l'impartialité n'est pas ce qui les recommande : si bien que l'auteur, pour l'ordinaire, y perd plus que le flatteur n'y gagne.

C'est précisément ce qui arrive à Loys Le Roy. Les crises que l'Europe venait de traverser, la situation nouvelle que lui avait faite le traité de Cateau-Cambrésis, pouvaient inspirer à un observateur judicieux et impartial des idées justes, des prévisions raisonnables, de sages conseils. On les trouvera chez lui ; mais les saines pensées ne se dégagent pas sans peine du fatras des vaines paroles que le désir de plaire lui fait entasser. L'historien cède souvent le pas au courtisan : la vérité laisse trop peu de place aux flatteries, à l'étalage du savoir et du beau style.

Regius s'adressait au roi de France et au roi d'Espagne ; il ne voulait humilier ni Philippe ni Henri II : aussi ne rappelle-t-il point les dernières batailles ; sans adoucir les cruautés de la guerre, qu'il appelle dévastation, incendie,

dépopulation, pillage (1), il se maintient dans les termes généraux et très vagues. Il donne aux deux princes des éloges hyperboliques ; il les proclame les deux lumières des chrétiens, le salut de l'univers et de la concorde (*in quibus salus orbis et concordiæ potissimum nititur*) (2). Lorsqu'il expose un peu plus loin, et d'après Aristote, les vertus des rois, il n'oublie pas qu'il écrit au Roi très chrétien et à Sa Majesté Catholique : la religion occupe le premier rang des vertus éminentes (*eximiæ*). Il ne se contente pas d'affirmer que dans Philippe II et dans Henri II on voit briller la piété, la justice, une science presque divine, il ajoute le courage (*fortitudo*) : compliment qui, pour le roi d'Espagne, a l'air d'une ironie. Enfin il fera dire à l'Europe, à la fin de l'opuscule, qu'elle a donné aux deux rois d'immenses royaumes, une autorité universelle, les arts de la paix et de la guerre, les sujets les plus respectueux et les plus fidèles. Si l'amas des épithètes est mauvaise louange, Regius est courtisan malhabile : il les entasse, il les amoncelle. Mais — il faut lui rendre cette justice — ce n'est pas sans raideur, sans gaucherie : le panégyrique ne coule pas de ses lèvres avec l'aisance qui seule le rend aimable. L'austère antiquité ne lui a point appris l'art de solliciter sans en avoir l'air et d'appeler le bienfait sans le demander. Que n'a-t-il lu et relu les gracieuses suppliques de maître Clément ? On le sentirait moins gêné quand il parle de lui-même avec bienveillance : on ne devinerait pas qu'il va demander quelque chose à « ces deux astres de la chrétienté » ; on lui sourirait quand, à la fin du discours, il fait un appel rapide mais bien net en sa faveur, et que l'Europe interrompt ses cris de guerre pour dire à Henri et à

(1) F° 2, recto.
(2) *Ibid.*

Philippe : « Accordez aux travaux méritoires, honneurs et récompenses ! *Decorate honestos labores meritis honoribus et præmiis* (1). »

La flatterie est de tous les temps : ç'a toujours été le plus vulgaire et le plus sûr moyen de parvenir. Il en était un autre au XVIe siècle qui ne conviendrait pas à toutes les époques et caractérise bien celle-là : c'est l'érudition. Regius est homme de science ; il veut qu'on le sache, et, dans les preuves qu'il en va donner, il se gardera bien d'être discret. Il ouvre toutes larges les écluses de sa mémoire par où s'échappe un torrent de réminiscences et de citations, de noms et de faits, de théories et de légendes ; et le lecteur voit passer devant ses yeux étourdis des lambeaux de toutes les histoires et de toutes les sciences. Ce sont les théories d'Empédocle sur la sympathie et l'antipathie, de Platon sur les contraires, d'Aristote sur la division de l'âme (2). C'est la mort de Cyrus et le problème qu'elle soulève : faut-il ajouter foi aux récits romanesques de Xénophon et de Cicéron, se ranger à l'avis d'Hérodote qui fait mourir le prince de la main d'une femme (3) ? C'est encore la physiologie du corps humain, la description de ses organes et de leurs désordres, l'influence du physique sur le moral, admise et expliquée par les quatre éléments, véritables *dii ex machina* qui viennent plusieurs fois dans le *De Pace* débrouiller les théories trop compliquées (4).

Faut-il ajouter que le premier traducteur en français de plusieurs grands dialogues de Platon, parlant à des rois

(1) F° 18, verso.
(2) F° 10, verso.
(3) F° 8, verso.
(4) Ronsard, lui aussi, dans un passage de *la Paix* où il se souvient d'Ovide, explique la guerre et la paix par l' « inimitié » des quatre éléments dont le « discord » explique aussi la maladie et la mort. Bibl. elzévirienne, 1866, t. VI, p. 218 à 222.

de leurs devoirs, trouve dans son auteur favori bien des souvenirs faciles et dans l'étalage de ces souvenirs une occasion de faire honneur au philosophe et à son interprète ? Si Aristote est le plus profond des penseurs grecs, si son génie a vu toutes choses et la nature de tout (*Græciæ doctissimus qui acie mentis omnium rerum vim naturasque vidit*) (1), si sa *Politique* — que Regius traduira plus tard — lui prête déjà quelques conceptions (2), Platon n'en reste pas moins le maître préféré de Le Roy et demeure à ses yeux le plus fort et le plus élégant de tous ceux qui ont écrit ou parlé (*longe omnium quicumque scripserunt aut locuti sunt et gravitate sententiarum et elegantia verborum principem*) (3). La *République* surtout, cette grandiose utopie qui remue tant d'idées, exerce une profonde action sur lui. Il en sème un peu partout dans son opuscule des souvenirs bien nets et consacre une page entière à résumer le premier livre. L'idée de la modération que Platon décrit et préconise si bien a frappé Regius : il a vu que cette vertu moyenne et accessible méritait par là même d'être proposée à tous les hommes et particulièrement recommandée aux princes contemporains : il la prêche en plusieurs passages (*nullum est enim ornamentum principis fastigio dignius moderatione ac mansuetudine*) (4). Rien ni personne ne se peut passer d'elle : sans elle, les vertus même dégénèrent en vices. Disciple respectueux, il en démontre la nécessité par la comparaison platonicienne entre les quatre éléments et les quatre vertus, comparaison qui l'a frappé comme plusieurs de ses contemporains (5) et à laquelle il a su conserver un peu de grâce et d'ampleur. Ce n'est pas

(1) F° 11, verso.
(2) F° 4, verso.
(3) Cf. Dédicace du *Sympose*. Vid. infr.
(4) F° 5, recto.
(5) Cf. Héret, Introduction au banquet. Vid. infr.

qu'il s'asservisse entièrement au maître : dans l'exposé des vertus des princes, il met le courage avant la justice, préférence à laquelle n'eût pas souscrit l'auteur de la *République* : mais Regius a vu le roi chevalier. Il n'en insiste pas moins sur les devoirs de justice qui incombent aux souverains. Les tyrans lui paraissent aussi odieux que les conquérants barbares. Si la gloire des conquérants est brève, si leur œuvre est fragile, les tyrans sont destinés à succomber aux haines légitimes de leurs voisins ou de leurs sujets (1). Et quand même il serait donné à l'homme de fonder des tyrannies durables, des empires solides, son œuvre serait encore dénuée de vraie grandeur. « La terre entière au prix de l'immensité des cieux, qu'est-elle ? Rien qu'un point... Oui, je l'appelle un point, ce globe où les hommes naviguent, où ils font la guerre, disposent les royaumes, ce globe qu'ils bouleversent de leurs fureurs, qu'ils se partagent le fer en main. Et la vie humaine, la vie la plus longue que nous pouvons vivre, qu'est-elle auprès de l'éternité tout entière ? » *Quid est aliud ad universi cœli complexum terra, nisi punctum ? Hæc materia gloriæ nostræ, hæc sedes : hic honores gerimus, hic exercemus imperia, hic opes cupimus. Punctum, inquam, est illud in quo navigant homines, in quo bellant, in quo regna disponunt, in quo tumultuantur, quod ferro et igni per publicos furores dividunt. Jam vero quid est hæc vita, vel maxime diuturna quam vivimus, si omnem æternitatem consideremus* (2) ?

(1) *Aliarum in se gentium non solum odia, sed etiam arma convertunt, aut suos cives indignis modis vexant, dum esse volunt vi potius superiores quam justitia pares.* F° 13, verso.

(2) F° 7, verso. N'est-ce pas déjà l'éloquence de Pascal et de Bossuet ? « Que la terre lui paraisse comme un point au prix du vaste tour que cet astre décrit, etc... » M. Havet voit dans ce passage un souvenir de Montaigne.

Une telle ampleur, un tel accent se concilie mal avec l'habitude de citer autrui et ne permet pas d'y voir le signe d'une pénurie réelle. Loys le Roy n'est pas en effet à court d'idées propres : il est riche en connaissances personnelles, dues à l'expérience, à l'observation, aux voyages. « Ce n'est pas seulement, dit-il, dans les livres que j'ai travaillé; je ne me suis pas contenté de la science recueillie dans l'ombre et la retraite : j'ai étudié la nature, les hommes et la politique par la vie et l'expérience. Non content de ce que je pouvais apprendre en France, j'ai visité l'étranger, parcouru autant de pays que je l'ai pu, tant j'avais envie de m'instruire (1). » Cela est vrai : Regius sait et pense par lui-même : il le prouvera tout à l'heure dans ce même *De Pace*. Ainsi ce n'est pas par faiblesse qu'il invoque ici l'antiquité à chaque pas : il cède à l'entraînement naturel d'une mémoire trop pleine, mais il cède volontairement. Les anciens ne l'envahissent pas; c'est lui qui les appelle. Il y a là un peu de prudence et passablement de vanité, l'une et l'autre commandées par l'époque. En ce temps les princes sont ombrageux, et ils ont un faible pour l'érudition. Citer les anciens, c'est double profit : on s'abrite et l'on s'honore, on brille sans s'exposer, et Regius voulait briller.

La même ambition se trahit dans sa façon d'écrire. Elle est pleine d'élégance et d'éclat. Aucune négligence, aucun abandon même. Partout la période déroule ses lignes ma-

(1) *Mihi quidem a pueritia plurimum fuit et studii et temporis in percipiendis omnibus artibus, sed maxime illis qui sunt nobis Græciæ et Italiæ monimentis disciplinisque traditæ. Nec laboravi solum ut ex libris et in umbra otioque eruditorum ingenuas ac liberales doctrinas discerem : sed quæ de naturis rerum, de hominum moribus et de rebus publicis erant disputata, in medio rerum usu et in luce hominum percipere conatus sum. Ac non contentus disciplinis quas Gallia suppeditabat, exteras nationes atque terras quascumque potui, propter discendi cupiditatem peragravi.* » F° 11, verso.

jestueuses, une harmonie savante et pleine, un vocabulaire souple, copieux, étincelant. C'est Cicéron partout, mais le Cicéron sonore des harangues, non le Cicéron fuyant, rapide, subtil des *Epîtres*. Le culte que Le Roy a voué à Marcus Tullius est plus passionné que respectueux et ne défend pas ce Dieu de quelque larcin furtif (1). Heureusement ces emprunts sont rares : mais l'imitation est perpétuelle. Pas plus que son modèle Regius ne fuit les redites ; comme lui, il se plaît aux redondances, poursuit les allitérations (*viri vires*), aime les antithèses et les tours subtils (*tempus magis optatum quam speratum*) (2); il a un goût singulier pour les processions d'épithètes, qu'on voit chez lui souvent aller par trois, l'une poussant l'autre (*victa, direpta, incensa ; acerba, misera, luctuosa*) (3). Mais ce sont surtout les images et les comparaisons qui abondent ici ; il les recherche, il les travaille, sentant bien qu'elles peuvent seules égayer le fatras de son érudition, ouvrir quelques échappées de lumière et de poésie dans les broussailles de la pédanterie morose. Regius ne fait fi d'aucune métaphore. Il reprend la comparaison platonicienne et traditionnelle entre les quatre éléments et les quatre vertus, entre l'homme et l'Etat. Il en cherche de neuves et il en rencontre parfois (4). Souvent aussi il en crée de bizarres par des combinaisons d'éléments emprun-

(1) *Consideranti mihi ac vetera memoria repetenti miserrimi illi fuisse videntur*... F° 5, verso. Un peu plus loin, Sénèque fournit un *emprunt* tout aussi fidèle : *Non est præcipuum homines classibus maria complesse*, etc... F° 8, recto.

(2) F° 2, verso.

(3) F° 17, verso.

(4) *Porro autem veluti acerbitas ægritudinis antecedentis magis commendat lætitiam insequentem et bona valetudo jucundior est eis qui e gravi morbo recreati sunt, quam qui nunquam ægro corpore fuerunt : serenitas gratior, quæ magnis et turbulentis tempestatibus successit : ver optatius atque amœnius, quod vis frigoris intolerabilis et hyems*

tés à quelque devancier, par exemple quand, rapprochant des bribes de Sénèque, il met en parallèle l'action toute-puissante des mouvements de la lune sur les flots de la mer et l'influence irrésistible de la fortune sur les destinées inconscientes de l'humanité. Cette comparaison le conduit bien vite à une autre, non pas des plus jeunes : πλοῦς σφαλερὸς τὸ ζῆν ; il y court, il s'y jette à corps perdu ; il la développe, la prolonge avec une abondance pittoresque et un luxe de détails assez amusants : rien n'y manque, ni le port, ni les écueils, ni les vents, ni les naufrages, ni les ténèbres, ni même... le mal de mer (1) !

Une aussi ingénieuse faconde, mise au service de l'érudition et de la flatterie, recommanderait encore peu le *De Pace*, s'il ne s'y trouvait rien davantage. Heureusement les brillantes banalités qui remplissent la première partie de l'ouvrage ne paraissent plus dans l'autre et font place à une idée imprévue, mais sérieuse et digne d'attention. A l'éloge de la paix succède un projet de guerre présenté avec chaleur et défendu par des raisons judicieuses.

Certes la paix est aimable et l'on peut se féliciter d'avoir

durissima ante cessit : sic pax remissa temporibus, interpellata gravissimo bello, postea renovata et longo satis intervallo repetita, multo dulcior est quam si perturbata non esset. F° 5, recto. Et cette série de métaphores est presque immédiatement précédée d'une comparaison de la guerre et de l'orage.

(1) *In hoc vastum pelagus projecti alternis æstibus reciprocum et modo vehementioribus undis effervescens, modo remissioribus quiescens ; et ærumnoso navigantes salo, non fine nauseæ molestia, nunc in alto constituimur, nunc in littus ejicimur et alter in alterum illidimur ac sæpe tenebris offusis demersa rate naufragium facimus. Raro quidem idoneam tempestatem nanciscimur, ut eodem tempore ventum et æstum habeamus secundum. Certe paucis concessum est ex tantis et tam variis procellis per tot vada, per syrteis et scopulos, in portum veræ securitatis ac tranquillitatis velis passis sine ulla offensione pervehi. Profecto beatissimus judicandus, cui venti asperius non reflaverint aut cui contigit incolumi in egressum optimum deferri.* F° 7, recto.

obtenu ce répit propice aux lettres et aux arts ; certes, il est permis de chérir la paix — il faudrait la bénir : nous sommes en pleine Renaissance ! — certes, il est juste de louer les deux rois d'avoir renoué leur vieille amitié, mis fin à une guerre impie et réconcilié deux nations faites pour s'entr'aider (1) ; peut-être même n'est-il pas téméraire de leur prédire, en faveur du traité, une gloire éternelle. Mais, malgré tout, il ne faut pas oublier les périls de la paix. La paix, quand elle se prolonge trop longtemps, énerve les peuples, amollit les cœurs, pousse les citoyens d'une même nation à s'entre-déchirer. Maints auteurs l'ont dit avant Lucain et Juvénal (2) qui l'ont dit avant Regius : ce qui n'empêche Regius de faire défiler, en une rapide et expressive succession de tableaux, divers peuples antiques qui, après de glorieuses guerres extérieures, se sont consumés dans les guerres civiles. Et les temps sont menaçants : une ère nouvelle vient de s'ouvrir, des idées inconnues, inouïes ont remué le monde, une agitation sourde travaille les esprits, soulève toute l'humanité : qui sait ce qui va sortir d'une aussi confuse effervescence ? ne se pourrait-il pas que la paix si longtemps souhaitée, acclamée avec tant d'enthousiasme, fût le prélude de maux plus grands encore que les maux passés ? Or, avec toutes ses horreurs, la guerre est un fait humain, naturel, inéluctable. C'est, pour les peuples comme pour les princes, l'école de la prudence et du courage. La guerre est aussi utile, aussi nécessaire que la paix : toute nation succombe chez qui l'activité militaire et l'industrie pacifique ne se raniment pas l'une l'autre en se succédant. Regius le comprend (3). Il comprend qu'il

(1) « *Inter quas ante bella Italicà et Belgica multis seculis optime convenerat.* » F° 13, verso.

(2) F° 11, recto.

(3) « *Omnia regna, civitates, nationes usque eo prosperum ac florens*

faut dériver l'humeur brouillonne du siècle : il voit poindre de grands maux à l'horizon et sent tout ce qu'une sage politique peut retirer de bienfaits des expéditions lointaines.

Il va proposer aux deux princes une guerre, mais une guerre contre les Turcs.

L'idée surprend d'abord. Les Turcs ne semblaient pas menacer beaucoup la France. Ils étaient ses alliés d'hier contre l'Espagne et Charles-Quint; leur diversion avait peut-être sauvé notre pays de l'écrasement, quinze ans auparavant. Que Philippe II continuât la lutte entreprise par son père avec si peu de succès, sauvât ses possessions menacées, forçât les Mahométans à la tranquillité, peut-être était-ce sage? Mais ce n'est pas au lendemain d'une longue lutte avec l'Espagne que la France accablée, épuisée par soixante ans de guerre, devait s'unir à son ennemi de la veille pour marcher sur son ancien, son inoffensif allié.

Si le projet ne s'imposait guère, il s'en faut pourtant qu'il dût sembler alors une rêverie singulière, une pure fantaisie. L'idée de combattre les Infidèles ne s'était pas éteinte avec les sentiments de l'époque qui l'avaient fait naître. Elle persista longtemps et même après Louis XI, après Machiavel, c'est-à-dire après le triomphe du principe de l'utile en politique, elle reparut encore de temps à autre jusqu'à la fin du XVIIe siècle. En 1495, Charles VIII avait acheté à André Paléologue la cession de vains droits

imperium domi ac foris habuisse, dum pacis, pariter ac belli studia coluerunt: ut neque immodica bellandi cupiditate animos efferaret, neque intempestiva quiescendi cura effœminaret. » F° 12, recto. Et plus loin, f° 13, recto : « *Quapropter maxime expedit regna et civitates sic bonis temperari legibus et institutis, ut simul cum re militari, tum pacis artibus valeant et fortitudinis ac temperantiæ modum utilitate terminent.* »

sur un trône abattu : au moment de perdre l'Italie, le roi de France se voyait déjà empereur d'Orient et faisait à Naples une entrée solennelle, portant le sceptre dans une main et dans l'autre un globe d'or (1). Dès le début du XVIe siècle, Erasme, sans se départir de sa modération naturelle, demandait qu'on portât la guerre chez les Turcs (2). Un peu plus tard Sadolet (3) excitait éloquemment Louis XII et ensuite Charles-Quint à combattre les Turcs. Regius adresse semblable exhortation à Philippe II et à Henri II, et dans le même temps le même vœu est poétiquement exprimé par Ronsard. Après eux, Henri II, Estienne (4), en 1594, prononcera devant un congrès de princes une chaleureuse harangue pour les engager à la croisade. Au siècle suivant enfin, Desmarets de Saint-Sorlin et Leibniz, après Mlle de Gournay, feront entendre en faveur de la même idée, l'un ses accents de prophète mystique, l'autre sa voix de philosophe vieilli.

Ainsi Regius avait un devancier, Sadolet; mais il s'est bien gardé de l'imiter. L'évêque d'Avignon, en ses deux opuscules d'un latin fleuri, mais plus élégant que clair (5),

(1) Egger, *L'Hellénisme*, I, 145. Cf. de Cherrier, *Hist. de Charles VIII*, I, 443 et 491.

(2) *De bello Turcis inferendo consultatio*, t. V de l'éd. in-f° en 10 volumes.

(3) *Oratio de Pace ad Imperatorem Carolum Cæsarem Augustum. De Bello suscipiendo contra Turcas ad Ludovicum Christianissimum Galliarum regem oratio*, s. l. n. d. in-4°; Bâle, 1538, in-8°; Jacobi Sadoleti, opera omnia, Moguntiæ, 1607, p. 735.

(4) Egger, *L'Hellénisme*, I, 216. Voir sur ces projets de croisade, une page intéressante de Feugère dans son édition de la *Conformité* d'Estienne, *Introduction*, p. CXLVI, et encore une *Prière des Chrétiens qui vivent sous la domination du Turc*, dans les poésies sacrées et latines de Scévole de Sainte-Marthe (Feugère, p. 301).

(5) C'est surtout quand on vient de lire Sadolet que Regius paraît ferme et lumineux. Pourtant Sadolet passe pour latiniste éminent et il mérite presque sa réputation.

parlait en évêque et proprement prêchait la croisade. C'est au nom du Dieu des chrétiens qu'il se flattait d'entraîner Louis XII et Charles-Quint à la conquête de la Terre-Sainte. Il voulait enflammer leur zèle au souvenir plusieurs fois rappelé de Godefroy de Bouillon : il faisait assister Louis XII lui-même à son entrée triomphale dans Jérusalem reconquise, agenouillée devant le roi de France qui s'avance à cheval, la croix en main, vers le Saint-Sépulcre à jamais délivré. En un mot la foi l'animait, l'emportait et lui dictait, surtout dans l'ouvrage dédié au prince français, un plaidoyer cicéronien, peu convaincant en somme, où s'accumulent bien des raisons qui ne se valent pas toutes et dont quelques-unes ne valent guère (1). Le but qu'il propose est noble, la victoire sera facile, le triomphe glorieux : comment ne pas entreprendre cette expédition, comment se refuser les lauriers d'une guerre unique en son genre par la singularité même de ses conséquences ? Et il développait cet irrésistible argument en une belle page où la rhétorique étale toutes les grâces, fait retentir l'antithèse, chatoyer la métaphore et vibrer l'apostrophe (2).

L'exhortation de Loys Le Roy ne se laisse point aller à ces rêveries Elle est raisonnable et politique. Moins inspiré par les brillants souvenirs du passé que pénétré des nécessités de l'heure présente et des périls de l'avenir, Regius parle et pense ici en historien. Il accueille une idée

(1) Il faut rendre cette justice à Sadolet, qu'il a bien vu et nettement rappelé la popularité de la France en Grèce et en Orient. « *Ita tamen ut omnes semper suas ad Galliam cogitationes retulerint, Galliam ut desideriis, Galliam ut votis, Galliam ut voce ipsa et appelatione usurparint. Sciunt enim Galliam in expeditionibus Asiaticis semper fuisse felicem : nec solum de virtute illorum hominum, sed etiam de opinione virtutis apud hostes quanta sit intelligunt.* » *Id, id.*, 715. Cf. Villemain, *Essai historique sur l'Etat des Grecs*, ch. II.

(2) *Id, id.*, p. 723.

flottante, mais c'est pour l'arrêter en la précisant. La guerre qu'il propose aura pour résultats de parer au danger turc, de sauver les conquêtes de la Renaissance, enfin d'éviter les guerres civiles et religieuses. Le schisme qui a éclaté au commencement du siècle et a déjà fait couler le sang, dure et s'étend chaque jour ; il produira des maux plus grands encore. Quand les esprits seront intéressés à une tâche commune et grandiose, quand ils seront portés unanimement du côté de Constantinople, peut-être se détourneront-ils de la discussion de la Bible, des controverses de foi, des bûchers. Et puis le péril turc existe, réel, menaçant. Regius ne se l'exagère point. Il ne craint pas de voir les Barbares envahir la France, forcer le roi Henri II — nouvel Aétius, nouveau Karl Martel — à les écraser près de Châlons ou près de Poitiers ; il ne redoute pas d'apprendre qu'ils ont surpris l'Espagne et chassé dans des cavernes le roi Philippe II, comme son prédécesseur Pélage. Peut-on néanmoins regarder d'un œil indifférent les progrès continus des Turcs (1) ? Depuis plus de deux siècles, ils ont poussé successivement leurs conquêtes, pris la Serbie, la Hongrie, menacé Vienne ; ils se sont jetés sur l'Asie et, sous Kaireddin, se sont emparés d'Alger et de Tripoli. Il y a là un danger permanent pour l'Europe. Il faut qu'elle s'en délivre. Il faut qu'elle s'assure la possession tranquille des admirables découvertes que le siècle a

(1) F^os 14, 15, 16. Regius est remarquablement informé sur ce point. Il sait et cite même les troubles intérieurs auxquels les gouvernements orientaux ont été en proie. « *Nunc Byzantinus imperator Solimanus... sibi a Mustapha filio timuit, quem crudeliter interfecit ? Sophis Tammas... Taurim regiam expilari, diripi Persida, Elcæ fratris defectionem vidit. Muleasses Tuneti regno... ab Amida filio spoliatus est. Muleamethes, cui Scirifo cognomen erat, qui ex ludo literario ad regnum totius Mauritaniæ pervenerat... nuper a satellitibus senex admodum est interemptus. Ægyptus sultanicæ dominationis et Mamaluccorum excidium sensit.* »

faites et doit développer. Il faut en un mot refouler enfin les Turcs et rétablir l'Europe dans ses limites naturelles (1). La guerre qu'il s'agit d'entreprendre n'est pas une guerre religieuse ; ce n'est pas une guerre d'aventures ou de conquêtes ; c'est une guerre de défense (2) : c'est bien la croisade qu'il fallait prêcher au XVIe siècle, la croisade pour la liberté et la civilisation. Voilà pourquoi Regius y convie non pas tous les chrétiens, mais tous les Européens. Il a cette pensée haute et moderne que tous les Européens sont solidaires, que toutes les nations de l'Europe ne forment qu'une seule patrie, une seule famille : et cette idée le possède si fort que, pour la rendre sensible et frappante, il fait appel au plus périlleux et au plus énergique procédé de la rhétorique, la prosopopée.

Platon a fait admirablement parler les Lois ; il a rendu leur adjuration vraisemblable et vivante. Lucrèce dans la bouche de la Nature a mis un discours d'une poésie, d'une force incomparables. Cicéron a prêté à la Patrie des accents qui émeuvent. Regius veut peut-être rivaliser avec ces maîtres, en faisant parler l'Europe. L'entreprise semble d'abord hardie, presque ridicule : animer, personnifier une masse de montagnes, de fleuves, de pays ! Mais l'Europe est autre chose pour Le Roy ; il voit en elle sa patrie, sa mère : elle est pour lui ce que la Loi est pour Platon. Aussi, la première surprise passée, comme le discours de l'Europe

(1) Il vaudroit mieux chasser le Turc hors de la Grèce
Qui misérable vit sous le joug de destresse,
Que prendre un Roy chrestien ou que meurtrir de coups
Un peuple en Jésus-Christ baptisé comme vous.
Chasse, je te supplie, la guerre et les querelles
Bien loin du bord chrestien dessus les Infidèles,
Turcs, Parthes, Mammelus, Scythes et Sarazins,
Et sur ceux qui du Nil sont les proches voisins.

Ronsard. Bibl. elz. VI, 222, 223.

(2) *Nunc non de amplificanda, sed retinenda reliqua authoritate sua laborat* (Europa). F° 14, verso.

est bien conduit et chaleureux, la fiction devient vite tolérable. Bientôt on voit vivre la grande image qu'évoque l'écrivain ; on se représente les membres que l'Europe s'afflige d'avoir perdus (1) ; on prête l'oreille à sa voix pathétique et vibrante ; on partage son enthousiasme, quand elle raconte avec fierté, mais sans emphase, les conquêtes, les découvertes dont elle s'est enrichie en ce temps (2) ; on est touché de ses accents plaintifs — et dignes d'inspirer un Ronsard (3) — quand elle déplore la discorde intérieure dont elle a souffert et se sent menacée encore ; on s'associe enfin à ses vœux quand elle rêve pour elle-même le repos définitif et glorieux, au sein duquel la république chrétienne, corps puissant et vivace, pourra développer son activité régulière et pacifique (4).

Pourquoi faut-il que, prête à finir sa harangue, l'Europe, après avoir élevé si haut ses regards, les abaisse vers la terre où végètent les labeurs mal récompensés et prononce, en faveur des savants studieux et modestes, une supplique si transparente que la grande figure s'évanouit pour faire place à une terne apparition, celle d'un écrivain en posture de solliciteur ?

III

CONSOLATIO AD CATHARINAM.

Il fallut bientôt reprendre la plume du courtisan et, après avoir célébré la joie générale, s'associer à un deuil

(1) F° 16, verso.

(2) F° 17, verso.

(3) Dans un *Discours* de 1564, où le poète évoque la France parlant à ses enfants. Il y a aussi dans Scévole de Sainte-Marthe une prosopopée de Parthénope à Charles VIII, qui n'est pas sans réelle vigueur.

(4) F° 18, recto.

public : Henri II, blessé au front d'un coup de lance au milieu d'un tournoi, avait succombé après une horrible agonie.

La littérature, qui pleure tous les princes, ne pouvait marchander les regrets et les larmes à une mort si tragique. La Muse officielle surtout trouvait là plus de raisons qu'il ne lui en faut pour vêtir ses longs habits de deuil et déverser sur une tombe royale ses condoléances attendues. Le chœur plaintif des poètes — de Belleforest, Monsel, Vezou, Regnault, Dubois, Habert — fit entendre des *Chants funèbres*, des *Déplorations*, des *Eloges*, des *Regrets*, des *Pleurs tragiques :* J. du Bellay se lamenta en latin et en français ; Utenhove gémit en douze langues (1). Et l'éloquence ne resta pas muette. Barnabé de Saluces à Reims, Jérôme de la Rovère, évêque de « Tholon », à Notre-Dame de Paris, puis à « Saint-Denis de France », prononcèrent des oraisons funèbres et chrétiennes (2).

(1) Cf. Catal. des Impr. B. N. I, 247. OEttinger, 1854, p. 732. Les élégies VI et VII du 1er livre des Elégies latines de Nicolas Ellain (Paris, chez de Hasy, 1560) pleurent aussi la mort de Henri II.

(2) *Les deux sermons funèbres es obseques et enterrement du feu Roy très chrétien Henri deuxième de ce nom faicts et prononcez par Messire Jerome de la Rouere* (Paris, R. Estienne, 1559, in-4°) n'offrent aucun intérêt. Mais on trouve au verso du titre, des distiques latins et un sonnet de J. du Bellay, qui n'ont pas été recueillis par M. Marty-Laveaux. Voici les vers latins :

JOACH. BELLAIUS IN LAUDEM HIERON. ROBOREI THOLON. EPISCOPI.

Glandiferas quercus coluit veneranda vetustas,
Cum Cereris nondum munera nota forent.
Fatidicas etiam quercus responsa dedisse
Testatur magno sylva dicata Jovi.
Laurigeros nondum spectaras, Roma, triumphos,
Cingebatque tuos querna corona Duces.
Hæc quoque Pontificum geminos bona quercus honores
Servat adhuc, multis conspicienda locis.
Hinc fluxit docte Antistes, tibi nomen avitum,
Hoc titulo dignus, dignus honore venis :
Dum Regi Henrico tali de fronde corollam
Texis, ut hanc possit nulla abolere dies,
Et mihi dum laudesque tuas, laudesque tuorum

Loys Le Roy ne pouvait manquer l'occasion. L'année précédente, il avait adressé au prince son discours *De Pace*; il venait d'offrir au dauphin François, à la dauphine Marie « Esteuart » d'Ecosse la dédicace de son *Sympose*; il donna une nouvelle preuve de sa déférence, de son dévouement au pouvoir, en déplorant, lui aussi, le trépas de Henri II. Mais il fut habile : il composa une *Consolatio* qu'il envoya à Catherine de Médicis, à celle qui allait être la régente du royaume. Il écrivit son ouvrage sans se hâter, « dans le loisir du séjour de Blois (1) » : ne pouvant être le premier, ni le seul à pleurer le prince, ambitieux pourtant d'être distingué, il n'éleva la voix qu'au bout de plusieurs mois, quand le silence commençait à se faire ; et, comme ce retard pouvait paraître maladroit, il le justifia assez ingénieusement dès les premières lignes, assez semblables, trop sem-

Persequor et meritum te super astra veho :
Non myrtus, laurusque virens, non Palladis arbos,
Sed tua fit capiti parta corona meo.
Interea quo pergis adi, fatisque secundis
Et faustum et fœlix nominis omen habe.

Ce n'est qu'un long et fastidieux jeu de mots sur le nom latin de la Rouère. J. du Bellay donnait dans ce méchant goût : voir plus haut (p. 23) les distiques sur *Regibus* et *Regius*. Le sonnet n'est pas si puéril, mais il est bien flatteur.

Si Xénophon, bien que la vérité
De son Cyrus quelquefois il ne die,
Jusques icy pour sa Cyropédie
Entre les Grecs ha telle autorité :

Combien as-tu des François mérité,
Docte Prélat, d'avoir rendu la vie
Au bon Roy, qui plus grand que l'envie
Vivra par toy en la posterité ?

Tel Xénophon son Cyrus nous dépeint,
Qu'en un tableau, soubs un argument feinct
Se monstre l'art de quelque excellent maistre :

Mais ton Henri tu peins bien autrement,
Le faisant voir en son accoutrement
Tel qu'il estoit et tel qu'un Roy doit estre.

(1) *Consolatio. Dédicace.* Blois, Nones de janvier, 1560.

blables au début de la Consolation à Marcia. Les grandes douleurs ne commandent-elles pas le silence? N'est-ce pas manquer à la dignité d'une reine que de troubler le premier éclat de son chagrin par d'indiscrètes paroles? Ne valait-il pas mieux attendre respectueusement que le temps, ce consolateur suprême, eût apporté quelque soulagement au deuil de Catherine? On ne pouvait avouer plus poliment que la *Consolation* n'était pas indispensable, qu'on désirait surtout n'être pas confondu avec la foule, venir à son heure, se faire lire, se faire goûter.

Pour s'assurer mieux encore l'attention de la reine, Loys Le Roy mit au frontispice de son œuvre un titre pompeux et bizarre, qui est à lui seul un long résumé et un petit sermon : *Ad illustrissimam reginam D. Catharinam Medicem, Francisci II Franciæ regis invictissimi potentissimique matrem, consolatio Ludovici Regii Constantini, in morte Henrici Regis eius mariti : ubi per occasionem exitus eius notabilis exponitur, quæque antecesserunt aut consecuta sunt mirabilia narrantur. Ejusdem quod omnia infra lunam præter animos cœlitus demissos mortalia et caduca perpetuæque mutationi obnoxia et quod nulli vita fragilior quam homini : de cujus præstantia et miseria multa in utramque partem disseruntur, repetita e media philosophia : et probatur in tantis malis quibus subjectus est mortem illi non esse deprecandam sed potius confidenter obeundam fortiterque ferendam, velut aut necessitatem naturæ aut laborum et ærumnarum quietem aut commutationem vitæ felicioris* (1). Voilà ce qui s'appelle un titre engageant! Il était du moins sincère et laissait assez voir que dans cette *Consolatio* la consolation n'était pas le principal, qu'il s'agissait d'une dissertation savante, adressée à l'esprit cultivé de la reine, plutôt que d'une

(1) Cf. *Not. bibl.*

condoléance douloureuse, destinée au cœur désolé de la veuve. Tel est en effet le caractère de l'œuvre, et il s'affirme dès le début : Regius déclare qu'il envoie à Catherine cette consolation pour témoigner de son dévouement, bien plus que pour croire son ouvrage utile à une princesse aussi sage, et l'on sent là, sous l'éloge obligé, une aperception assez nette des sentiments de la reine. De fait, elle n'avait pas dû ressentir à la mort de Henri II une douleur incurable ; c'était pour elle la fin de ses humiliations, de ses tristesses conjugales ; réduite jusqu'alors à l'effacement, maintenue dans l'ombre, la fille des Médicis entrait enfin sur la scène politique ; la jeunesse frêle et maladive de son fils ouvrait à son ambition bien des espérances : il y avait là de quoi la consoler — mieux que toute la rhétorique, tout le latin du monde — de la perte d'un époux cyniquement infidèle.

Regius s'en doute bien : on le voit à certaine réserve, à une gêne réelle, sensible dans tout l'opuscule. Sans doute, c'est suivre une coutume consacrée et respectueuse que de s'associer aux grandes afflictions, aux afflictions des grands surtout ; sans doute le sujet dévoué a le droit de dire la part discrète qu'il prend à la douleur royale. Mais quand la mort qu'on déplore a été pour la personne qu'on voudrait plaindre un soulagement, presque une délivrance, lorsqu'on le sait, on est tourmenté, hésitant, on se fixe des bornes, on s'arrête : malgré toutes les concessions faites au convenu, il ne faut pourtant pas dépasser la limite convenable.

Que faire en cet embarras? Il n'y a qu'une ressource : se jeter dans les généralités philosophiques, se réfugier dans les banalités morales. Sénèque, Plutarque l'ont bien fait. Il ne s'agit pas de les plagier : c'étaient des païens. Mais la morale chrétienne a aussi ses lieux communs. Regius y court, cueillant, glanant à l'aise, mais il

ne s'y perd pas. Quand il se sent près de s'égarer, il se rappelle au fait, redevient historien pour un instant, quitte à philosopher ensuite sur ce qu'il vient d'écrire en historien. A cette marche vagabonde le discours perd peut-être un peu de rectitude : il gagne aussi un peu d'intérêt. Trop de lieux communs pouvaient lasser l'attention de la reine : trop de détails sur la mort du prince courait risque d'énerver sa sensibilité : l'auteur entremêle en les morcelant la morale et la biographie, il sauve l'une par l'autre : le bloc trop lourd passe par fragments.

La *Consolatio* s'avance ainsi d'une allure sinueuse, mais assez rapide. Regius a déclaré au début que depuis longtemps la reine l'écoutait avec plaisir sur des questions de science : il déploie toute l'ingéniosité du monde pour ne pas faire tort à cette faveur dont il s'est décerné le brevet. Panégyriste concis, flatteur qui veut paraître modéré, il sait vanter la fidélité du roi en termes si généraux que l'éloge s'applique au roi de France idéal ; c'est son prince qu'il loue : le sujet doit baisser la tête ; c'est d'un mort qu'il parle : le chrétien doit fermer les yeux. Et l'humaniste peut aussi, sans crainte de déplaire, déployer toutes ses ressources, toute son éloquence, dire en périodes nombreuses le rude coup dont la France et la reine furent frappées ensemble, montrer par une émouvante antithèse la tristesse, le deuil succédant aux joies, aux fêtes, aux espérances, faire voir enfin la reine figée en une douleur horrible, moins semblable à une femme qu'à l'image vivante de la mort, *ne vestigium quidem mulieris nec simulachrum, sed quamdam effigiem spirantis mortuæ* (1). En quelques lignes il s'épouvante de cette mort qui fauche si vite et dans la fleur de l'âge le roi le plus puissant de l'Europe, un prince vertueux, désintéressé dans ses guer-

(1) F° 4, verso.

res, magnanime, pacificateur des dissensions ; il rappelle les unions brillantes que Henri II sut conclure entre le roi d'Espagne et sa fille, entre sa sœur et Philibert-Emmanuel de Savoie ; il célèbre ces félicités inespérées, surtout celle de la sœur du monarque mariée à trente-sept ans et mariée à un prince régnant ; et la souriante période se clôt sur un cri de douleur : l'année qui voit tous ces bonheurs les détruit !

C'est alors le moraliste érudit qui prend la parole Il s'explique la douleur de la reine : elle est femme et l'amour conjugal est plus fort que tout autre. Mais le thème est ici trop scabreux pour y insister : sans chercher de touchantes paroles, Regius se détourne sur l'érudition. Sa science encombrante et précise cite Moïse, Alceste, les femmes de l'Inde qui se brûlent sur le bûcher de leurs époux, Artémise qui but dans du vin les cendres de Mausole : ces exemples sont si beaux qu'ils dispensent l'auteur d'insister — maladroitement — sur l'affection conjugale de la reine et du roi. Le péril esquivé, Regius s'abandonne aux exhortations. La raison est la grande consolatrice : elle devrait nous apprendre à ne rien craindre, à ne rien espérer ; grâces à Dieu, la reine est admirable de raison : que d'épreuves n'a-t-elle pas déjà traversées ! L'occasion est belle de résumer son histoire, de rappeler qu'elle est née à Florence de l'illustre famille des Médicis, qu'elle est mère du roi de France et de la reine d'Espagne. Il lui attribue — avec respect et conviction — les qualités qu'on peut louer, sinon trouver chez toutes les reines, chez toutes les femmes : il admire son abstinence, son innocence, sa sainteté, sa chasteté, sa pudeur, sa modération avec ses proches, sa majesté en public, sa bonté maternelle : il dit très brièvement qu'elle possède le don de gouverner. Mais, à cette époque, Catherine n'avait pas encore révélé son génie politique. C'est un beau sujet d'amplification qui échappe

à Le Roy, traducteur, commentateur des *Politiques* d'Aristote.

Le tribut des hommages obligatoires une fois accordé à Catherine, Le Roy revient encore à la morale. Terrible inspiratrice, la Mort lui prête, comme à tous ceux qui parlent d'elle, un peu de sa puissance et de son mystère. « Elle est, dit-il, la seule certitude. La nature sagement en a laissé l'heure dans l'incertain : sans quoi la vie nous serait impossible. Comme tous les êtres et plus que tous, l'homme proteste contre la brièveté de la vie par la gloire et la renommée qu'il recherche... Mais qu'il n'oublie pas sa faiblesse et n'aspire pas trop à l'immortalité ! » Il y a là un bel accent de tristesse. Mais le philosophe n'entre pas assez en sa résignation : il ne dit pas que la mort est aussi l'oubli, le calme profond, la paix inviolable. Il aime mieux reprendre, soutenir longuement la comparaison usée — et par lui déjà — de l'existence et d'une mer, dont la mort est le port. Cette traversée n'a qu'une durée bornée : puisqu'elle doit finir, pourquoi vouloir la prolonger ? Qu'est-ce qu'une longue vie à côté de l'éternité ? *Quantum illud est cum æternitate collatum?* Et il répond en une phrase nette : *Atqui nihil diuturnum videtur in quo est aliquid extremum, quod cum advenerit, tum illud quod præteriit pro nihilo habeatur* (1). C'est écrire plus d'un siècle d'avance, et avec la même concision, ce que Bossuet dira dans son Sermon sur la Mort : « Tout ce qui se mesure n'est rien, parce que ce qui se mesure a un terme, et lorsqu'on est venu à ce terme, un dernier point détruit tout comme s'il n'avait jamais été (2). » Ainsi la vie est peu de chose et la reine doit plutôt se féliciter d'avoir gardé si longtemps son

(1) F° 10, recto.

(2) Et tout à côté (même f°) Regius, comme Bossuet, rappelle la longue existence de certains animaux et de certaines plantes.

époux que de se désoler de l'avoir perdu sitôt. Croyant le mieux prouver, Regius se laisse aller à une réflexion insignifiante qui compromet l'ordonnance d'un large développement : « *Omnes enim mulieres quæ unquam nupserunt vel supervixere viris suis, vel illos superstites moriendo reliquerunt* » (1). Admirable, irréfutable dilemme ! Combien en dut être touchée Catherine de Médicis, mise ainsi dans la cruelle alternative de pleurer son mari ou d'en être pleurée ! Heureusement la Providence, moins rigoureuse que le consolateur, ne lui avait point laissé le choix, et il est permis d'affirmer, sans médire, qu'elle s'en félicitait assez : malgré la tristesse que lui avait causée la magnificence des obsèques royales, elle aimait mieux sans doute en être la douloureuse spectatrice que l'héroïne regrettée. Regius n'en doutait pas plus que nous : mais, pour en venir à cette conclusion, il n'avait pas besoin de citer les veuves du Malabar.

Il y avait de meilleures raisons pour réconcilier la reine avec son veuvage : l'auteur de la *Consolation* ne les néglige pas. Henri II est mort jeune, mais sa vie a été bien remplie et illustre : qu'importe de périr tôt, si l'existence a été belle ? Le prince s'en est allé dans toute sa gloire : son âge était incomplet, sa vie était parfaite. Que pouvaient y ajouter quelques années ? Il s'est éteint en plein bonheur : la vieillesse n'avait plus rien à lui donner. Après avoir déclaré qu'ainsi meurent les héros, Regius trouve des expressions élégantes pour comparer l'eau qui s'en va et les années qui coulent. *Nam sicut in amphora, quod primum effluit sincerissimum est, gravissimum quodque et turbidum subsidit, in ætate hominis quod est optimum primum exhauritur : senectute vero quod est segnius et languidius tanquam fæx asservatur* (2). Plus loin il rappelle les

(1) F° 8, recto.
(2) F° 9, verso.

vaines plaintes d'Aristote et de Théophraste, mal résignés à mourir quand certains animaux vivent dix siècles ; il blâme leur faiblesse et il ajoute, non sans force : « *Pace tam excellentium virorum contenderim vitam nostram satis longam ad magnarum rerum perfectionem, si bene collocaretur. Sed ubi per negligentiam ac luxum, vires, tempus, ingenium defluxere, vitæ brevitatem accusamus, quam non accepimus, sed fecimus male eam collocando. Ætas nostra instar rerum preciosarum non multum patere, sed multum pendere debet* (1).

C'est après ces accents d'une sagesse sereine que Le Roy, modeste historiographe, relate les derniers moments du prince. Il rappelle que dans l'après-midi du troisième jour des fêtes, les réjouissances tournèrent soudain en deuil. Blessé à la tempe d'un coup de lance, le roi mourut onze jours après : malgré le concours des médecins français, des médecins espagnols envoyés de Bruxelles par Philippe, on n'avait pu extraire les parcelles de bois entrées dans la blessure. Toutes les circonstances de l'accident sont narrées avec précision ; Regius ne fait pas grâce d'un détail à la reine (2). Il est vrai que, pour se faire pardonner, il va flatter complaisamment Catherine de Médicis dans ses sentiments les plus chers, dans sa religion la plus fervente, dans sa croyance à l'astrologie.

Jamais les présages n'avaient été si nombreux, si probants. Montluc avait eu un songe terrible qu'il raconte d'émouvante manière (3). Le grave Mézeray, qui ne croit pourtant pas aux nécromanciens, rapportera (4), cent quinze ans plus tard, des signes manifestes du trépas de

(1) F° 10, recto.
(2) F^os 11 et 12.
(3) *Commentaires*, éd. de Ruble, II, p. 325.
(4) P. 318, 319, t. IX, éd. 1830. Tout le passage se ressent de la lecture de la *Consolatio* de Regius.

Henri II. Regius ne pouvait laisser échapper un thème si fécond : c'est avec une réelle coquetterie qu'il rapporte tous les symptômes précurseurs de la catastrophe (1). Un an avant, le 15 mai, on a vu par un ciel pur de grandes flammes au-dessus de Paris, et, la même année, à Saint-Germain-en-Laye, un grand feu apparut dans le ciel, « en forme de poutre ». Le quatre des calendes de janvier, deux jeunes pages se tuèrent à la porte du roi ; le même été, une comète fut visible vers le nord. Au même moment sont morts « Carolus Cæsar », ses deux sœurs Léonore et Marie, Marie d'Angleterre, les rois Christian et Christiern de Danemark ; le Souverain Pontife et le duc de Ferrare les suivirent peu après. Soliman a couru les plus grands dangers dans une guerre contre ses deux fils Sélim et Bajazet. Catherine elle-même a eu, la veille de la mort du prince, un rêve où elle voyait préparer les funérailles du roi, les prêtres en vêtements blancs, et les bougies allumées. Un enfant noble de seize ans qui assistait aux fêtes s'est écrié pendant le tournoi à plusieurs reprises : « Ah! ils veulent tuer le roi! » et l'astrologue italien Gauricus (2) avait lu, cinq ans d'avance, dans les astres que, vers quarante et un ans, le roi devrait éviter un duel.

Est-ce par simple fidélité à une tradition littéraire, est-ce par foi aux présages que Regius est si abondant, si précis ? — Il a envie de plaire, voilà tout : très habilement il veut faire sa cour, sans se compromettre, et c'est pourquoi sa vraie pensée se dérobe. Il a commencé par déclarer qu'il rapporte ces signes, non « pour donner du crédit à ce genre

(1) Fos 12 et 13. Marot, dans sa belle *Complainte sur la mort de Louise de Savoie*, ne manque pas de rappeler les présages de la corneille, du corbeau et de « l'estoille à la grande queue ». Mais c'est, dans cette églogue, purs souvenirs de Virgile.

(2) Luca Gauricus, de Gifoni, dans le royaume de Naples.

de superstition », mais pour ne rien omettre du sujet (1). Puis, tandis que l'énumération se déroule, il semble se relâcher de son scepticisme : les exemples sont si frappants, si nombreux, qu'ils forceraient le doute des plus incrédules. Sans doute, il y a là des présages bien incertains, des faits bien ordinaires ; mais il a soin de les énoncer d'abord, laissant pour la fin les plus concluants, les plus terribles. En un mot, il tient à affirmer qu'il n'a pas la foi, mais il serait ravi que la reine ne le crût pas sincère, quand il l'affirme. Cela est si vrai qu'après avoir énoncé ces prodiges avant-coureurs, il se demande pourquoi les trépas illustres, comme les grandes naissances, sont accompagnés de prodiges et de signes précurseurs. Tout est-il déterminé et nécessairement enchaîné à l'avance ? Ou bien tout arrive-t-il au hasard et sans loi ? — Mais l'influence de la volonté humaine est prouvée par les Saintes Écritures. Faut-il ajouter foi aux astrologues et aux horoscopes ? — Mais combien peu de leurs prédictions se vérifient ? Faut-il croire à une voix intérieure, à un pressentiment ? Pourquoi Dieu refuserait-il à certains êtres privilégiés la prévision de ce qu'il prépare ? L'expérience prouve que, la veille des grands cataclysmes, il en laisse paraître des signes à certaines perturbations des astres, du ciel et des éléments (2), et l'histoire démontre que ces signes ne sont jamais trompeurs, surtout quand il s'agit des grands hommes pour qui la prédilection divine est évidente.

(1) Philarète Chasles, dans ses *Etudes* sur le seizième siècle (317-339), explique spirituellement pourquoi tout le XVIe siècle croyait à l'astrologie.

(2) Dans un commentaire de sa traduction d'Aristote (p. 379, éd. 1576), Le Roy examine l'influence des mouvements célestes sur l'histoire humaine. « Les Arabes, dit-il, spécialement Albumazar, ont divisé l'espace du temps duquel parlions par les grandes conjonctions des planètes... qu'ils maintiennent avoir merveilleux pouvoir sur les altérations de ce monde inférieur et mutations de Royaumes, lois, sectes

Ainsi Regius se donne l'air de lutter contre une conviction qui l'envahit, le gagne, le domine à la fin ; avec une adroite gaucherie, il feint de se débattre contre l'évidence : c'est en vain qu'il voudrait s'en défendre, l'amas consciencieux de tant de preuves irrésistibles a fait une conversion : le sceptique a été touché de la grâce astrologique. Aucune flatterie ne pouvait être plus douce à l'âme de Catherine ; elle avait fait un prosélyte ! Pour un homme mort (cet homme était son mari, mais en astrologie Henri II était un incrédule) un autre homme et un savant ! avait été conquis à la science de Ruggieri : quelle nouvelle consolation !

Après cet hommage détourné, mais délicat et fait pour plaire, Loys Le Roy pouvait se permettre d'adresser à sa Reine, pour conclure, une exhortation, même quelques conseils et au besoin une supplique. Il le fait en langage excellent, plein de sagesse et de gravité : l'exhortation est chaleureuse, les conseils clairvoyants et la supplique assez discrète.

« Ainsi, Reine, relevez-vous de votre douleur ! L'univers a les yeux sur vous. C'est vous qui portez le poids du gouvernement. L'Etat, parmi tant de guerres, a perdu quelque peu de ses ornements et beaucoup de ses forces. Il faut modérer les impôts, ranimer les provinces épuisées, restaurer la noblesse, consolider la justice et les magistratures, fortifier la religion. Des édits sévères, de bonnes lois resserreront l'unité du royaume... Votre sagesse a de quoi se déployer. Il y a plus de gloire à sauver le navire pendant la tempête qu'à le conduire au port par une mer

et autres notables choses... et qu'il y en a déjà sept depuis le commencement du monde selon les Hébreux et leur supputation : que l'huitième sera l'an 7040 et de l'incarnation du Christ 1593. » Le hasard devait confirmer cette prédiction que Regius, comme Pic de la Mirandole, ne prend pas au sérieux et taxe de pure fantaisie.

calme. Et pour vous aider, il ne manque pas d'hommes d'élite, instruits dans la paix et la guerre, prêts à vous consacrer leur intelligence et leurs forces (1). »

Regius pensait à lui-même. La Reine, comme tout lecteur, n'aura pensé qu'à l'Hôpital.

Courtisan médiocre, érudit brillant et surtout latiniste de premier ordre, tel nous apparaît Regius dans ces trois petits ouvrages, où tout autre qu'un Cicéronien ne s'arrêtera guère. Et cependant il faut le dire : le premier de ces opuscules et le moins précieux certainement aux yeux de son auteur, la *Vita Budæi*, biographie déjà intelligente par son intention seule, fut et demeura utile pour avoir fixé des faits, des circonstances, une physionomie à laquelle la science devait s'intéresser un jour. Un bon écrit sur trois, quand il s'agit d'écrits de circonstance, c'est une belle proportion.

(1) *Quapropter, Regina, exurge supra dolorem tuum quæque deceant lumina rerum circumspice. Vides ad quam dignitatem evecta sis, quem locum teneas, ut tua dicta factaque omnes observent, te tanquam numen intueantur, in quo nobilissimi antiquissimique regni salus nitatur. Summa profecto in expectatione te esse non ignoras, eaque a te expectari quæ a femina summæ virtutis summæque authoritatis expectanda sunt. Suscepisti onus præterea grave reipublicæ gerendæ : quæ, per tot continua bella, multa perdidit et ornamenta dignitatis et præsidia stabilitatis suæ... Tuæ sapientiæ oblata est tempestas difficillimi temporis. Sed veluti majore laude prosequendus qui maximis turbinibus ac fluctibus navem gubernat salvamque in portu collocat, quam qui eamdem rectam tenet in malacia et tranquillitate : sic administrantium rempublicam virtus magis illustratur in affectis rebus quam bene constitutis. Adsunt tibi tot lectissimi homines belli et pacis artibus instructissimi, qui consilio operaque sua adjuvabunt...* » F° 18 et 19.

TROISIÈME PARTIE

L'HELLÉNISTE

I

NOS TRADUCTEURS.

Si c'est un métier que de faire un livre, le métier est bien ingrat quand le livre est une traduction. L'auteur de l'ouvrage original prend pour lui la bonne part : souverain maître de ses pensées, il écrit à sa guise : l'idée ne lui convient pas, il passe l'idée sous silence. Les mots lui résistent, il corrige les mots. Il est vrai qu'à force de concessions ce ne sera qu'un méchant auteur; mais il se trouvera bien quelque jour un critique en veine de coquetterie paradoxale pour faire de piquantes trouvailles en un mauvais livre et se donner le mérite d'avoir révélé un talent méconnu. Le traducteur ne doit espérer ni ces facilités dans la lutte, ni ces revanches dans la défaite. Du labeur littéraire il a toutes les misères ; il en a d'autres qui lui sont propres, et cela, presque sans compensations : la plus douce de toutes, l'espérance de la gloire, ne lui est guère permise : « Si vous traduisez toujours, dit Montaigne, on ne vous traduira jamais. » Au lieu de la joie fortifiante qui naît chez le créateur d'une pensée heureuse soudainement éclose, il ne connaît guère que les ennuis d'une investigation minutieuse, que les dégoûts d'un travail obscur et, pour ainsi dire, souterrain. Il fait œuvre de

patience, quelquefois d'abnégation : la pensée qui se dérobe et qu'on a enfin saisie est souvent étrange, obscure ou fausse : il faut s'échauffer pour ce qu'on blâme, implorer d'une langue qu'on aime l'expression d'une idée qu'on réprouve. S'il admire son modèle, le traducteur est encore à plaindre. Il s'agit de rendre en une langue différente le ton, la couleur, le mouvement, bref, la vie d'un ouvrage, et cela en un style aisé, exact, sans abréviations, sans commentaires. Certes la tâche est rude et veut un talent singulier. « Si on mesurait le mérite à la difficulté vaincue, souvent il y en aurait moins à créer qu'à traduire (1) ». En échange de ce qu'un tel labeur demande, que promet-il ? Parfois des applaudissements, mais rares, toujours des critiques, mais faciles et irréfutables. Le lecteur le plus ignorant n'a qu'à jeter les regards sur dix lignes du texte et de la traduction : nombre d'infidélités vont lui sauter aux yeux : il se récriera. Il dira avec Cervantès qu'on lui montre une belle tapisserie des Flandres à l'envers (2) ; avec Madame de la Fayette, il accusera le traducteur de ressembler à un domestique qui rapporte à contre-sens le message dont son maître l'a chargé. Et pour résumer sa condamnation d'un mot, il répétera avec tout le monde : *Traduttore traditore*.

Cet ingénieux proverbe — oraison funèbre préventive de toute traduction à naître — a charmé plus de critiques qu'il n'a découragé de traducteurs. Leur zèle n'en a pas été effrayé, ni leur nombre restreint : de leurs noms seulement, on ferait un chapitre. A peine la langue française a-t-elle bégayé ses premiers mots que de naïfs interprètes s'efforcent de lui faire répéter ce que l'antiquité

(1) D'Alembert. *Œuvres*, Belin, 1822, t. IV, p. 40.

(2) « Une traduction, c'est un empaillage. » Pensée d'Auguste Préault. *Peintres et statuaires romantiques*, page 148, Ernest Chesneau.

avait dit. Pendant la Renaissance, les traducteurs forment une légion si puissante, qu'ils se croient les maîtres de la littérature : aussi n'est-il point alors d'auteur d'Art poétique ou d'ouvrage critique qui se soit cru le droit de ne point parler d'eux. Dolet leur dicte brièvement les lois de leur art. Au XVIIe siècle, leur armée, quoique divisée en deux camps, est autant que jamais imposante et respectée. Si Colletet rime un *Discours contre la Traduction*, c'est qu'il est dépité de ses propres essais en ce genre et étourdi de ceux d'autrui. Alors, on trace en latin et en français les règles de la bonne traduction : c'est Huet avec son aimable dialogue : *De interpretatione et de claris interpretibus ;* c'est Jean Gaillard, Denys Gaullyer, Poulain ; c'est surtout Gaspard de Tende, dont le traité en forme comprend trois livres et enseigne huit règles principales. L'âge suivant, si préoccupé qu'il soit de lui-même, réserve encore une partie de son activité à la traduction : d'Alembert en analyse les principes en quelques pages d'*Observations* où sa pénétrante rectitude ne se retrouve peut-être pas tout entière. Notre siècle enfin consacre à ce même genre d'ouvrages des efforts toujours vivaces, un intérêt particulier et des théories bien nouvelles.

Ainsi l'art de traduire n'a jamais manqué chez nous ni de praticiens, ni de théoriciens. Dix fois les mêmes auteurs ont été mis en français ; dix fois les mêmes systèmes repoussés et repris.

Comment s'expliquer cette persévérance ? Quand tant d'autres ont échoué, il y a, semble-t-il, une vanité à vouloir réussir encore. Mais, si tout est vanité en ce monde littéraire, où s'en trouve-t-il moins que chez le traducteur, ce modeste artisan de mots qui s'efface derrière l'artiste original, et qui, par nature et par profession, est plutôt porté à admirer qu'à éblouir ? Dira-t-on que les interprètes connaissent mal les difficultés de leur tâche et l'avenir

qui les attend ; que, par une illusion assez naturelle à quiconque tient une plume, ils voient mieux les accidents de leurs devanciers que leurs propres périls et se flattent de rencontrer l'admiration où d'autres n'ont pu même atteindre à l'estime ? — Les meilleurs ou les plus renommés d'entre eux sont loin d'un tel aveuglement. Regius, qui a consacré la meilleure partie d'une vie sans loisirs à traduire les anciens, reconnaît que c'est « œuvre plus laborieuse que louable » ; il avoue qu' « il y a toujours plus de grâce en l'original qu'en la traduction... qu'il n'y eut jamais translateur, pour suffisant qu'il fust, qui méritast même louange que son autheur... ayant chaque langue je ne sais quoi de naïf et propre non exprimable en l'autre »(1). « Rien n'est plus rare en littérature, dit plus tard un interprète de Tacite, qu'une traduction généralement approuvée ; le fût-elle même dans son ensemble, combien les détails ne prêteront-ils pas à la critique (2) ? » Tourreil fait le même aveu dans la spirituelle Préface de son trop spirituel Démosthène. « Le traducteur demeure continuellement exposé à une comparaison où il n'y a qu'à perdre... Il joue un jeu fort inégal ; et, pour ainsi dire, court la fortune d'un danseur de corde, à qui l'agilité la plus merveilleuse ne vaut que bien peu, pendant que le moindre faux pas peut lui coûter la vie (3). » A courir un danger si bien connu, il y a de la témérité peut-être ; d'imprudence on n'en saurait parler. Faut-il alléguer le manque d'esprit ? Mais outre que la plupart de nos traducteurs

(1) *Vicissitude*, liv. II, *in fine*. Est. Pasquier n'est pas moins expressif. « Le traducteur comme un esclave s'alambique tous les esprits à suivre à la trace les pas de l'auteur qu'il translate... Il n'y a labeur si ingrat ni qui soit si peu recogneu par une postérité. » *Lettres*, liv II, à Cujas.

(2) D'Alembert. *Œuvres*, éd. Belin, t. IV, p. 41.

(3) Ed. de 1721, t. I, p. 272, 273.

français pèchent de ce côté plutôt par excès que par défaut, il importe de se rappeler que nombre de nos grands écrivains se sont essayés à des traductions complètes ou partielles. La liste en serait trop longue depuis la Boétie jusqu'aux plus excellents de nos contemporains, en passant par Molière, Corneille, la Fontaine, Racine, la Bruyère, Rousseau. A n'en pas douter, ceux-là ont vu tout au fond de l'art d'écrire ; ils en connaissaient, pour les avoir pratiquées, toutes les délicatesses; ils savaient que chaque mot a sa physionomie, chaque langue son âme ; ils savaient que le style d'un maître ne se transporte pas ; ils n'auraient jamais admis que leurs propres créations pussent être rendues tout entières par des mots d'une autre forme et d'une autre sonorité. — Et pourtant, à leurs jours, ils se faisaient les traducteurs d'autrui.

Voilà donc un canton de la littérature où se presse une foule d'écrivains : il y a là, comme ailleurs, beaucoup d'esprits médiocres : quelques-uns sont hommes de grand talent ; plusieurs, quand ils expriment leurs pensées personnelles, passent au premier rang. Tous, armés d'une curieuse patience, poursuivent et recommencent un travail ingrat où le succès même rapporterait moins qu'il ne coûte (1) ; où dès longtemps le succès est déclaré impossible par le concert des critiques et reconnu tel par les traducteurs mêmes. Il y a bien un Amyot ; mais il n'y en a qu'un : et le seul que la traduction ait fait immortel, est, de l'aveu de tous, un interprète fort imparfait !

De toutes ces contradictions apparentes, que peut-on conclure, sinon qu'une certaine réalité correspond à l'idéal poursuivi par le traducteur ; que ce dernier a conscience

(1) Car à tourner d'une langue étrangère
La peine est grande et la gloire est légère.

La Boétie. *Œuvres*, éd. Paul Bonnefon, Paris et Bordeaux, 1892. *Introduction*, p. LXVI.

de pouvoir saisir cette réalité, quoiqu'il n'y réussisse pas toujours ; que ce perpétuel et infaillible reproche d'infidélité, encouru volontairement, toujours obtenu et toujours mérité, suppose un malentendu entre ceux qui l'affrontent et ceux qui le font ; en un mot, que toute traduction — quand il ne s'agit pas d'un ouvrage de faits « où il n'y a que la matière à représenter (1) » — est une œuvre d'art au second degré où le traducteur s'inspire de l'original comme celui-ci a pu s'inspirer de la nature ; que par suite ce genre d'ouvrages littéraires subissent comme tous autres l'influence du temps et du milieu, qu'ils sont toujours sujets à la critique et peuvent toujours être recommencés.

Cela est si vrai que l'histoire de la traduction chez un peuple est l'histoire même de son goût. L'art de traduire et l'art d'écrire traversent les mêmes phases et subissent les mêmes influences. C'est une loi qui se vérifie curieusement chez nous.

Au beau temps de la Renaissance, les érudits, charmés de voir revenir à la lumière tant de belles inventions de l'esprit humain, s'empressent de répandre partout une science mal digérée. On ne sait pas, on veut savoir : on plonge dans l'antiquité, on la comprend peu parce que de graves préoccupations rappellent sans cesse vers le présent : on vulgarise. Aussi les interprètes s'attachent-ils beaucoup au fond, très peu à la forme. Alors l'équilibre et la majesté des périodes latines, comme l'atticisme de la bonne époque et l'affectation des derniers Alexandrins, tous ces styles si variés sont rendus par la seule naïveté et l'abondance exubérante du français du XVIe siècle. Plus tard la politesse des mœurs et le raffinement du goût donnent un autre tour à l'interprétation des anciens ; con-

(1) Montaigne, *Essais*, II, 19.

temporains des maîtres de la forme, nos traducteurs se préoccupent surtout de polir et de perfectionner leurs modèles. Ils ne veulent pas « s'emprisonner dans une obscure exactitude, ils cherchent le péril dans la gloire (1) ». Comme Guédeville et Perrot d'Ablancourt, ils habillent leurs auteurs à la mode du temps ; ils les ornent de grâces, comme dit la Fontaine, les soumettent avec le père Brumoy à l'observation des règles qu'ils avaient eu l'audace de méconnaître, les rebelles ! voilent d'une vertueuse chasteté leurs tableaux d'amour, convertissent Lucrèce à l'orthodoxie et purgent Virgile de ses termes bas. Et c'est par respect qu'ils transforment l'antiquité, par admiration qu'ils la déguisent, semblables à ces fils honteux qui croient honorer leurs pères en les parant d'une noblesse fausse. Il est vrai qu'alors même de bons esprits protestaient contre ce travestissement et tentaient d'être plus fidèles : mais, à distance, les deux écoles rivales, parfois si sévères l'une pour l'autre, se ressemblent jusqu'à se confondre à nos yeux. Dacier est aussi loin de Platon que Coeffeteau l'est de Florus ; Boileau, qui ne veut pas qu'on donne de l'esprit à Démosthène, donne la noblesse à Homère. Cependant le XVIIIe siècle, en finissant, s'est affranchi de bien des préjugés et d'Alembert a trouvé de bonnes raisons pour ordonner au traducteur de corriger son modèle (2). Mais une nouvelle méthode surgit. Chateaubriand veut qu'on traduise littéralement prose et vers : il donne l'exemple avec la théorie. Toute une lignée d'interprètes accepte ce principe et prétend l'appliquer avec plus de rigueur encore. L'équerre à la main, les nouveaux traducteurs alignent des mots strictement calqués sur l'original : fanatiques de la fidélité, ils s'effacent

(1) Tourreil, 1721, t. I, p. 277.
(2) D'Alembert, *vid. sup.*

devant le texte, dépouillent leurs idées, leurs sentiments et s'efforcent de rendre dans notre langue non seulement la vérité des caractères et des attitudes, mais encore le rythme et la figure de la phrase étrangère. Après la naïveté abondante des doctes vulgarisateurs, après l'élégance correcte des auteurs de belles infidèles, c'est la science des géomètres.

Cette école nouvelle se flatte de pratiquer la seule traduction exacte. Mais est-elle, comme elle le proclame, aussi près que possible de l'antiquité ? Le doute est permis. A y regarder de près, une aussi impitoyable fidélité semble n'être qu'une adaptation d'un nouveau genre.

La littéralité des traducteurs de notre temps, qui eût été repoussée jadis comme barbare et contraire au génie de la langue, est admise aujourd'hui de ceux même qui n'en sont pas les partisans décidés. C'est que notre époque, quoique charmée encore de la pureté classique, abandonne sans trop de regrets la précision du vocabulaire et la franchise de la construction. Nous avons pour les sous-entendus, les termes rares, les tours mystérieux, des indulgences que nos pères n'ont pas voulu connaître. D'autre part les progrès de la philologie, de l'archéologie et de toutes les sciences historiques nous ont tellement familiarisés avec les mœurs et les institutions antiques que notre vanité parfois pédantesque trouve son compte en des traductions avares de clarté. Nous repoussons, comme une injure à notre savoir, la limpide correction d'un traducteur qui prétend se faire comprendre sans fatigue. Nous aimons à deviner : nous nous flattons tous y réussir. Parmi ceux qu'enchante cet obscur mot à mot, quelques-uns sans doute ont droit de s'y complaire : ce sont ceux qui savent la langue originale et qui l'aiment ; ceux-là lisent le texte sous le français et refont mentalement le thème de la version. Leur admiration fait honneur à leur science plus qu'au talent de ceux

qu'ils admirent. Mais combien d'autres, tout incapables qu'ils sont de ranimer en eux-mêmes le modèle antique, approuvent, aveuglément et par mode, l'image incohérente qu'ils en ont sous les yeux ! C'est que leur goût aux abois trouve une ressource suprême dans un vague engouement pour l'art élémentaire. Le *Tout est dit* de la Bruyère est bien autrement vrai pour les hommes de notre temps, après tant d'essais, d'écoles et de systèmes ; toutes les nouveautés épuisées, il n'y en avait plus qu'une à tenter, c'était de retourner au début même de la poésie et de finir en recommençant. De là le goût prononcé pour les ébauches et les inexpériences de l'art balbutiant, les épithètes naïves, les raides attitudes et les sentiments primitifs. Naturel effet d'une loi nécessaire qui ramène un palais blasé aux mets les plus simples : au fond, c'est un raffinement de plus et une nouvelle complication.

Tels sont les besoins, les préjugés et les aspirations auxquelles répondent certaines traductions actuelles, d'une littéralité si rigide qu'elles ressemblent à l'antique comme une momie ressemble à la vie. Qui sait les jugements que l'avenir réserve à ces labeurs curieux ? Peut-être nos petits-neveux rangeront-ils les unes à côté des autres les Belles Infidèles et les Infidèles qui n'ont pas voulu être belles, avec un même sourire pour Perrot d'Ablancourt et pour M. Leconte de Lisle.

Nous voilà bien loin de Regius, bien loin de son temps, pour lequel la question n'était pas de savoir si une traduction d'ouvrage littéraire ancien pouvait ou non aspirer à être autre chose qu'une adaptation artistique. Ce que l'antiquité a pensé, ce qu'elle a rêvé, ce qu'elle a trouvé forme le fond de nos idées acquises : l'homme qui apporte

aujourd'hui une version nouvelle d'Homère ou de Platon ne se flatte que de nous offrir une œuvre esthétique : il ne saurait prétendre au rôle d'inventeur ou d'apôtre : tout ce qu'il peut nous révéler, c'est lui-même.

Il n'en était pas ainsi au XVIe siècle. On a dit qu'en littérature, « le vrai révolutionnaire était le traducteur (1)». Si le mot est vrai, il ne le fut jamais tant qu'à l'époque de la Renaissance. L'antiquité alors, c'était la nouveauté. Voilà pourquoi nos premiers traducteurs se sont attachés avec une prédilection instinctive aux historiens, aux anecdotiers, aux biographes, en un mot aux ouvrages de faits. Diodore, Hérodien, Josèphe, Appien, Zonaras livrèrent de bonne heure aux Français et en français leurs récits souvent plus variés que vrais, plus amusants que méthodiques. Plutarque avait tenté une bonne douzaine de traducteurs avant Amyot dont l'œuvre ne mit pas fin, tant s'en faut, à ce beau zèle. C'est que les lecteurs de ce temps, avides de renseignements avant tout, plus curieux de faits que d'idées, cherchaient dans l'histoire et la vie des anciens un spectacle plein de mouvement et d'intérêt, un immense roman d'aventures, animé de héros, égayé de péripéties sans nombre.

Regius, il faut le remarquer d'abord, n'a pas cédé sur ce point au goût public. Il eut le courage de se prendre aux grands penseurs. S'il consacra quelque attention à Isocrate, à Xénophon, ce ne fut que pour en traduire des fragments : Démosthène, Platon et Aristote l'attirèrent, le retinrent, et dans l'œuvre des trois plus grands prosateurs de la Grèce, il ne choisit pas, pour les mettre en français, les ouvrages les moins imposants. C'était bien juger l'antiquité en elle-même : c'était aussi en bien com-

(1) Ch. Nodier, *Du mouvement intellectuel dans les lettres et les arts*, Revue de Paris, t. XI, 1834.

prendre l'étude que de lui demander des leçons, non des amusements, que d'y conduire l'esprit contemporain comme à l'école, non comme au théâtre. « Vrayement ce seroit grand honte que noz prédécesseurs eussent tant travaillé pour nous instruire et que par notre paresse se perdist ce qu'ils nous ont très songneusement conservé. Donques il fault faire, s'il est possible, pour la postérité ce que l'antiquité a fait pour nous, à fin que les lettres ne soyent abastardies ou perdues de nostre temps, ains demeurent toujours à l'honneur de Dieu pour l'utilité publique et conservation de la société humaine (1). » Améliorer les âmes autant que les esprits, enrichir la morale en même temps que la langue, servir l'État en faisant l'éducation politique du prince et des sujets, telle est l'ambition qu'ose concevoir un simple traducteur. Insensible aux sévères ironies que son ami Joachim du Bellay avait adressées aux traducteurs, loin d'admettre avec le fougueux et parfois illogique auteur de la *Deffense et Illustration* que la traduction « soit chose laborieuse et peu profitable, inutile, voire pernicieuse à l'accroissement de la langue » (2), Regius, comme Claude de Seyssel, comme Amyot, comme tous les autres translateurs de l'époque, se fait une idée grandiose de son art ; s'il ne va pas comme eux jusqu'à se croire revêtu d'un sacerdoce, il n'estime point toutefois qu'il s'agisse d'apporter aux savants seuls le fruit d'un labeur obscur : c'est au siècle même qu'il révèle la sagesse antique. Le choix des ouvrages qu'il s'assigna la tâche de traduire justifie dans une certaine mesure cette haute conception. Il l'exprime clairement et sans emphase, dans un *Discours au lecteur*, postface du *Sympose*, où il explique comment, après s'être

(1) *Phédon*, p. 16.
(2) Livre I, ch. v.

formé lui-même dans le commerce des Romains et des Grecs, il s'est senti le devoir de rendre aux modernes les enseignements qu'il avait reçus des anciens :

« J'ai choisi quatre autheurs les plus excellents qui onques escrivirent, à sçavoir Isocrate, Xénophon, Platon et Démosthène, observant ce qui apparaissoit le plus beau et le plus digne en chacun : afin de dresser par imitation le style et jugement sur eux selon le temps où nous vivons et ma portée. Ainsi que les enfants pour se duire à escrire suyvent les traictz des lettres qu'on leur propose, les musiciens la voix de leurs maistres et les peintres apprentis, les tableaux de leurs prédécesseurs. Car comme l'hierre s'entortillant à quelque fort arbre croissant s'élève ensemble et parcroist : ainsi en suyvant et imitant les excellents ouvriers l'on se dresse peu à peu, et vient l'on a quelque perfection et réputation. Donques afin de considérer plus près leurs excellentes vertus, comme la grâce et la doulceur d'Isocrate, la facilité et la propriété de Xénophon, la majesté de Platon et véhémence de Démosthène, j'ai esleu entre leurs livres les meilleurs et les ay traduitz en nostre langue naturelle, à sçavoir d'Isocrate l'Exhortation à Démonique, le Nicoclès et Symmachique (1), de Xénophon, le premier livre de l'Institution de Cyrus et les louenges d'Agesilaus, de Démosthène trois Olynthiaques et quatre Philippiques, de Platon le Timée, Phédon, dix livres de la République et maintenant le Sympose, auxquelz j'ai adjouté trois livre de l'âme par Aristote avec ses Ethiques et Politiques (2) : pour apprendre de lui l'ordre de procéder ès discipline, dite méthode qu'il a mieux entendue et prattiquée quel nul autre des anciens. Or d'autant qu'il ne suffit travailler pour soy ains doit chacun selon la vocation à laquelle il est appelé proufiter au public : j'ay déjà mis en lumière la plus part de ces labeurs, qui ont estés assez bien accueilliz. Car, commes les eaux crouppies en l'ombre et ne coulant point empuantissent : ainsi advient-il aux studieux : toute leur vigueur naturelle se perd et envieillit.

(1) C'est le Πρὸς Νικοκλέα et le Νικοκλῆς ἢ Κύπριοι.

(2) Il ne s'agit ici que de travaux manuscrits. La *République* ne fut publiée qu'après la mort de Regius. Il n'y a point de traces de la traduction des *Ethiques*.

Vray est que le traduire de soy et transcrire simplement d'un livre en l'autre n'est tant louable qu'il est pénible et vauldroit trop mieux mettre en avant ses propres inventions, qui a moyen de le faire. Toutefois si on le fait pour nourrir le stile et jugement sur les excellents autheurs et à fin de se reigler selon leurs vertus: j'estime, avec Cicéron qui m'a premièrement incité à ce faire, œuvre grandement profitable et digne de louange. De ma part, quand en ceste médiocrité d'esprit et de sçavoir : j'aurois seulement proposé le premier à la nation Françoyse les lumières des lettres et les précepteurs appelez par Senèque du genre humain : qui ont demeuré longtemps cachez en escholes ou ensevelis aux librairies, sans estre mis usage : encor ne serois-je tant à rejeter, travaillant mesmement en une langue non guères dressée, ny accoustumée aux disciplines. »

II

PLATON. — LE PHÉDON.

L'homme qui s'était donné pour mission de rendre accessibles au public de son temps les acquisitions de la pensée grecque ne pouvait omettre le *Phédon* (1), document unique en faveur d'une idée précieuse aux modernes, œuvre d'art unique aussi par la force et la beauté de la démonstration. Nulle part, chez Platon, le drame n'est plus persuasif ou la dialectique plus vivante. Ces Grecs qui devisent doucement de la vie future oublient presque le sort menaçant du plus calme d'entre eux, et si la mort prochaine communique quelque chose de l'au delà aux entretiens du philosophe, Socrate dérobe ce caractère sous ses plaisanteries de vieil accoucheur d'âmes, sous sa simplicité dédaigneuse et ironique. Mais la nonchalance de la

(1) Cf. *Not. bibl.*

causerie n'ôte rien à la valeur des raisonnements. Tout au contraire l'accent, le ton général de la discussion, l'exposition qui la prépare, les épisodes qui la suspendent, le récit qui la conclut, en un mot le drame donne aux preuves proprement dites une telle vertu persuasive que le dialogue dans son entier apparaît comme un syllogisme animé, comme une démonstration pour ainsi dire pratique de l'immortalité individuelle de l'âme. Ou bien, ce qui revient au même, le dialogue est comme une tragédie grande et simple dont l'héroïne, l'âme de l'homme, oscille entre la mort et l'immortalité, tandis que ses périls et ses efforts tiennent en suspens le chœur attentif des disciples, anxieux quand elle lutte, soulagés quand elle prend le dessus, découragés quand elle faiblit, remplis à la fin d'une sérénité profonde, quand elle s'en va victorieuse et calme vers sa destinée certaine.

Au milieu du XVIe siècle, en un temps où le Grec encore mal connu est toujours suspect aux yeux des orthodoxes, c'était une œuvre intelligente que de montrer la foi à l'immortalité proclamée, justifiée plus de trois cents ans avant Jésus-Christ. En face d'adversaires prévenus, intéressés et décidés à soupçonner l'hellénisme d'hérésie, Regius, tacticien ingénieux, tentera de confondre l'hérésie par la voix même de Platon. D'abord la croyance à l'âme impérissable soutient la foi en Dieu et justifie le culte que nous lui devons. « Il y a trois choses inséparables : c'est à savoir la religion de Dieu, la providence divine et l'immortalité de l'âme. Car si les âmes n'estoient immortelles, il ne conviendroit espérer loyer et peine du bien ou mal fait. Dieu donc ne se soulcieroit de nous. Et s'il n'en avoit point de soucy, pourquoi l'adorerions-nous ? Nostre créance seroit vaine et la religion inutile. Mais sans la grâce de Dieu, nous ne pouvons vivre, et il veut être prié : la religion est très nécessaire et l'immortalité de

l'âme certaine (1). » Ainsi la vérité, qui émane du Phédon, est le dogme fondamental de toute religion : Regius vient de l'établir avec force. Il soutient aussi qu'elle est d'une application plus spécialement utile à son temps même. « J'ai pensé estre nécessaire mettre en évidence ceste traduction pour plusieurs autres raisons qui m'ont meu l'entreprendre, mais principalement pour essaïer à réduire ces malheureux Epicuriens qu'on dit s'estre élevez puis naguères à cause des dissensions advenues en la religion : qui mesprisent les sainctes lettres, nient la providence divine, et se moquent des loyers et peines proposées en l'autre vie, pour avoir plus grande occasion de servir à leurs concupiscences désordonnées et voluptez illicites. Est-il possible que sous l'espèce humaine vivent bestes tant déraisonnables qui osent condamner leurs âmes à mort (2) ? » Il est vrai que, pour réduire ces sceptiques, il suffit de faire appel à la Saincte Ecriture qui a « foy de soy-mesme pour être divinement inspirée et révélée. Toutefois il ne fault mépriser les sages anciens qui, par un instinct naturel et quelque secret jugement de nature, se sont appliquez à en parler, prenans leurs raisons non pour authorité et confirmation, ains comme arguments et suasions... Certes ce doibt estre une grande consolation aux gens de bien d'entendre comment de tout temps cette

(1) *Phédon. Argument*, p. 24.

(2) *Phédon. Epître dédicatoire au Roy.* Il revient encore à ces athées dans un commentaire, p. 195. « C'est merveille que l'on puisse trouver aujourd'hui entre les fidelles aucuns tant infidelles, qui révoquent en doute ou osent uger ce qui est confirmé par l'authorité des saintes lettres et des prophéties, reçu par le consentement de toutes nations, approuvé par les raisons des philosophes excellents. Et, combien qu'ilz semblent prendre leur vaine occasion sur les dissensions et tragédies advenues en cet aage au fait de la religion, toutefois l'on voit assez qu'ils ne s'adonnent à telle impiété sinon pour oster la crainte de Dieu et du dernier jugement, norrir leurs meschancetés exécrables avec licence plus desréglée. » S'agirait-il de Dolet ?

sainte persuasion a été conservée entre les hommes... et considérer comment il a pleu à Dieu susciter toujours quelcuns d'entr'eulx pour la prescher et maintenir » (1). Il y a mieux encore. Dans un Argument analytique d'une remarquable lucidité, le traducteur indique (2) que le Phédon, ce livre « merveilleusement élégant et grave », peut instruire et fortifier ceux-là même qui ne doutent pas de l'âme « divine, invisible, incorruptible, immortelle ». Ce n'est pas tout en effet d'admettre et d'attendre l'immortalité avec confiance : encore faut-il s'y préparer, disposer notre âme à sa destinée véritable. Or nul livre mieux que le Phédon n'enseigne « le soing qu'il faut avoir de la cultiver par vertu et par sçavoir.. sans arrester es plaisirs déshonnêtes du corps, ny mettre nostre cœur aux biens de ce monde ». Et quiconque aura fait ainsi l'éducation de son âme, quiconque aura pratiqué la pureté des mœurs philosophiques est certain de n'être pas dupé : il sera payé de ses efforts avant même d'entrer en une autre existence, puisque l'idée de cette belle vie future suffit à nous soutenir ici-bas, à nous donner récompense et réconfort, à nous encourager en nous enchantant.

Ainsi ce n'est pas l'admiration traditionnelle qui avait attiré Regius vers le Phédon ; il avait compris l'importance, senti la beauté d'un dialogue que personne avant lui n'avait mis en français (3). L'*Axochius*, encore attribué au maître, malgré Diogène de Laërte, avait tenté Dolet (4) et Guillaume Postel, le *Criton* Vallembert (1542) et du Val, évêque de Séez (5) ; le *Lysis* avait été traduit par Bo-

(1) *Phédon*, p. 23.
(2) P. 18.
(3) Le Privilège lui-même en fait foi.
(4) Cette dernière traduction fut faite par le commandement de François Ier (selon du Verdier).
(5) De ses œuvres, Lyon, 1544.

naventure Despériers ; personne n'avait encore mis la main au Phédon (1) et, malgré l'intérêt de ce « haut et grave sujet », personne, pendant le siècle, n'y reviendra après Regius, ce qui prouve du moins que son œuvre a longtemps paru suffisante.

Suivant la promesse de son titre, est-ce bien d'après le grec que Le Roy écrit sa version? A coup sûr, il ne s'est pas privé du secours que lui offrait la traduction latine de Ficin. Il l'a devant les yeux, il en tire profit, ce qui ne l'empêchera pas de trouver plus tard Marsile mauvais latiniste, mauvais traducteur et mauvais helléniste. « Ce serait temps perdu de m'arrester à reprendre ce personnage en tous les endroits où il a fally traduisant Platon, mais plutôt lui convient rendre grâces du labeur qu'il a pris volontairement... Le bon Seigneur n'estoit guères expert en grec, ny en latin (2)... » C'était traiter bien durement un glorieux prédécesseur, un utile devancier qu'on a suivi jusqu'en ses écarts, qu'on a préféré souvent à la vérité même — et ici la vérité c'est Platon. — Lorsque chez Le Roy Socrate (3) parle de *sortir de cette vie non sans grâce divine*, il oublie, comme Ficin, de mentionner εἰς Ἅδου ; plus loin εἰς τὸ δικαστήριον devient *dans la court* (4), ce qui ressemble fort à Ficin, *in curiam ;*

(1) Le Roy, à vrai dire, sans avoir mis en français tout Platon, il s'en faut, en est le plus grand interprète au XVIe siècle. Cf. *Not. bibl.* — Guill. Postel traduisait l'*Axiochus* dès 1510 (Nicéron) ; Héret (v. plus bas p. 100), traduira le *Banquet*, repris par La Boderie en 1578 ; Jean Martin traduit l'*Eutiphron* en 1579 ; le Masle reprend le *Criton* en 1582 (v. à la fin du volume l'appendice sur lui) ; enfin du Verdier dans sa *Bibliothèque*, en 1585, se déclare auteur d'une traduction encore manuscrite du *Cratyle* et de l'*Apologie*.

(2) *Sympose*, f° 52. recto Regius n'a pu profiter de la version latine de Jean de Serres (H Estienne. avec des commentaires de ce dernier) ; elle est de 1578.

(3) P. 30.

(4) P. 31.

ailleurs le πάνυ (1), que Ficin traduit par *aliquid certe*, est rendu par *certes, c'est quelque chose* ; ailleurs encore Platon écrit δῆλον, Ficin *nemini dubium*, et Regius : *il n'y a pas de doute*. Enfin, quand Phédon, parlant de Xantippe, dit à Echécrate : γιγνώσκεις γάρ, Ficin traduit : *nostri mulierem*, et Le Roy : *vous connaissez la dame* (2).

Ce ne sont là, à vrai dire, que de minces détails ; on peut, sans qu'il en coûte fort, pardonner au traducteur de ne s'être pas défendu ces légers écarts, de n'avoir pas résisté à sa plume naturellement entraînée par la conformité du latin et du français. Regius est d'autant plus excusable qu'il n'a certainement jamais perdu de vue le texte et s'est fait une loi, non seulement d'y porter attention, mais encore de le serrer de près, de modeler sa diction sur celle de l'original, d'en suivre le mouvement, d'en reproduire (quelquefois avec un rare bonheur) l'allure et le contour. Partout ce soin apparaît. Il est impossible d'admettre qu'il n'avait pas sous les yeux le texte original, le traducteur qui écrivait ces mots : « Cela peut-estre, dit Socrate, sembleroit déraisonnable en ceste manière : et aussi par aventure auroit bien quelque raison. Certes le propos qu'on tient de ces choses secrettes, c'est à sçavoir que nous hommes sommes icy comme en une garnison, de laquelle il n'est licite à aucun s'en partir ou fuyr par sa seule authorité et volonté, est à mon advis de grand'importance et difficile à entendre » (3). C'est proprement un calque et l'exemple est pris au hasard. A chaque page on trouverait chez Regius de ces phrases qui sont comme l'empreinte des phrases grecques ; presque toujours l'interprète s'astreint à maintenir les formules de liaison, à

(1) P. 46.
(2) P. 33.
(3) *Phédon*, de Regius, p. 39. Au texte 62 B.

respecter la hiérarchie des propositions, à suivre l'ondulation des périodes, à reproduire leur cours un peu long et mollement traînant, en un mot, à représenter son modèle « sans y ajouter rien du sien ou en oster de l'autheur » (1). Ce caractère est de temps en temps si marqué que sous son français on sent les mots grecs, *parce detorta :* sa traduction ressemble alors à un ingénu et insuffisant déguisement. Louable défaut qui démontre du moins que, si Ficin éclairait l'interprète français, il ne le dominait pas, ne le conduisait pas, et que rien en somme ne s'interposait entre le traducteur et l'original. Aussi bien Regius n'a-t-il pas voulu que ses lecteurs en pussent douter : plus d'une fois (2) il leur met sous les yeux le grec même, soit dans la marge, soit dans les commentaires qui entrecoupent la traduction, leur donnant ainsi à la fois la preuve matérielle de son exactitude, et le moyen de discuter, de contrôler, de rectifier sa version. Donc, pas de doute possible. Le Roy a travaillé sur le texte. Mais sur quel texte ?

La question a son importance. Faute de l'avoir élucidée, on s'exposerait à de singulières méprises. Un exemple le fera bien voir. Dans Regius, au moment de boire le poison, Socrate, s'adressant au serviteur des Onze, lui parle en ces termes : « Bien, mon amy ; veu que sçavez ces matières, que me faut-il faire ? » — Le ministre répond : « Autre chose sinon vous pourmener après le breuvage pris, jusqu'à ce que sentiez vos jambes appesantir, puis vous coucher ; *voilà que ferez* (3). » Or Platon fait dire au serviteur : *Alors le poison agira de lui-même*, καὶ οὕτως αὐτὸ ποιήσει. Par suite notre interprète aurait commis ici

(1) *Vicissitude* de Le Roy, liv. II, *in fine*.
(2) P. 27, 36, 43, 65, etc...
(3) *Atque ita tu facies*. Ficin. *Atque sic facies*. Cornarius.

un grossier contre-sens. Il n'en est rien : le texte qu'il avait sous les yeux portait : καὶ οὕτως αὐτὸ ποιήσεις, leçon évidemment mauvaise (1), mais qu'il a traduite fort exactement. Il y aurait donc injustice réelle à comparer la version de Regius avec la vulgate : il importe de savoir au juste quel texte il avait sous les yeux.

Quelle méthode suivre pour fixer ce point ?

Premier interprète français du Phédon, préoccupé avant tout des idées, qu'il tient toutes pour nouvelles et intéressantes, Regius ne dit rien de l'édition sur laquelle il travaille. Il présente au lecteur sa traduction, comme si le grec dont elle découle était incontestablement et immuablement fixé. En un mot, il reste étranger à la critique du texte. Aucun renseignement direct à attendre de lui. Le problème toutefois n'est pas insoluble. Le Phédon de Regius offre en effet deux sources d'informations : d'abord Loys Le Roy cite de-ci, de-là, soit en marge, soit dans ses commentaires, tantôt quelques mots, tantôt quelques lignes du grec ; ensuite certains passages de sa version sont (comme celui qui vient d'être indiqué) tellement éloignés de la vulgate que le traducteur le moins expérimenté, avec un texte conforme au nôtre, n'aurait pu s'égarer si loin : et Le Roy, tout le prouve, savait bien le grec. On obtient donc par les citations grecques et les *contre-sens apparents* des leçons certaines et des leçons probables, dont l'ensemble forme, en quelque sorte, le signalement de l'édition que Regius a suivie (2). Il n'y a plus qu'à rapprocher les édi-

(1) Comme le remarque justement Imm. Bekker, le serviteur, dans l'hypothèse, devrait dire : οὕτως οὖν ποιήσεις. Du reste, l'édition aldin (1513) porte déjà ποιήσει.

(2) On pourrait, il est vrai, supposer que Regius avait devant lui plusieurs textes et faisait un choix parmi les leçons différentes. Mais . hypothèse est fort invraisemblable : s'il s'était livré à ce travail, il se fût fait honneur d'en dire quelque chose dans ses *Commentaires* : le

tions antérieures à 1553 de ce signalement. Celle qui présente simultanément toutes les particularités relevées sera celle que Regius avait sous les yeux. Il résulte de la collation ainsi faite que le traducteur avait en mains l'édition de Bâle, 1534 (1).

Voilà donc le texte grec qu'il s'agit d'interpréter. Comment Regius saura-t-il le pénétrer ? Comment réussira-t-il à communiquer à ses lecteurs français les idées et les impressions qu'il aura lui-même recueillies dans l'original ?

Avouons d'abord que son exactitude est remarquable sans être parfaite. Il lui arrive de ne pas saisir la pensée de Platon : mais cela ne lui arrive guère. On ne peut relever chez lui qu'un fort petit nombre de contre-sens flagrants, de ces erreurs indiscutables qui altèrent le fond même des idées et laissent comme une déchirure dans la trame du raisonnement. Lorsque Cébès demande à Socrate pourquoi le suicide n'est jamais permis, Socrate, avant de donner des preuves, expose l'objection naturelle qui doit se présenter à l'esprit de son interlocuteur : « Peut-être te

penchant à la modestie ou à la concision n'était pas pour le retenir. Au reste, il importe assez peu que le traducteur ait travaillé sur plusieurs éditions, pourvu que, *pour chaque passage*, le texte que nous lui prêtons soit conforme à celui qu'il adoptait.

(1) *Opera omnia, cum Commentariis Procli in Timæum.* Vualderus, Bâle, 1534, in-f°. Il y a toutefois un point douteux. Le Roy, dans une note relative à la page 71, E, cite ἀναβιῶναι : et tous les textes, y compris celui de Vualderus, portent ἀναβιώσκεσθαι. Il faut admettre que Regius, ou bien écrit sa note de mémoire, ou bien trouve cette leçon dans une édition partielle du Phédon (chez Wechel ou quelque autre). Car, pour l'édition de A. Turnèbe parue cette même année 1553, il ne l'a certainement pas sous les yeux. Toutefois, il se peut qu'il lise un des manuscrits de la Bibliothèque nationale, 1810 et 1811, D et E de Bekker (les anciens Regii). En 1600, pour éditer la *République* posthume de Le Roy, Morel pourra consulter le Mediceus n° 2087, A de Bekker.

paraîtra-t-il étrange que cette question, seule parmi toutes les autres, ait une solution absolue, indépendante des personnes et des circonstances, et qu'en aucun cas la mort ne soit préférable à la vie. » Ici Platon est à la fois concis et contourné : son premier interprète français paraît presque excusable d'avoir fait un faux pas, comme plusieurs de ses successeurs, Dacier entre autres (1). On peut lui pardonner encore d'avoir mal saisi un des plus jolis traits du Phédon. C'est au commencement du mythe, lorsque Socrate déclare que la terre, à ses yeux, est « fort grande et que nous autres, placés dans ce petit coin, du Phase aux colonnes d'Hercule, nous sommes autour de la mer comme des fourmis ou des grenouilles auprès d'un marais (2). » Si le texte est spirituel, l'ordre des mots, par une symétrie trompeuse, mène aisément à l'erreur : aussi Regius s'y laisse-t-il glisser ; il place les grenouilles *près de quelques marets et vers la mer*. Dacier, ne saisissant pas davantage l'amusante image du monde grec posé autour de la Méditerranée comme des grenouilles autour d'un marais, met *les grenouilles dans quelques marais et près de la mer :* il est vrai que, pour compléter l'antithèse, il abrite les fourmis dans des trous, détail trop évident que Platon laissait deviner.

Malgré ces erreurs et quelques autres encore (3), Regius, en somme, a très bien compris son modèle. Il a saisi, suivi

(1) P. 62, A Regius, p. 38, Dacier, éd. de 1699, t. II, p. 165.

(2) P. 109 B ; Regius, p. 208.

(3) Autres erreurs relevées par nous dans la version de Regius : p. 58 B, C, θεωρία traduit par trois fois par *spectacle ;* p. 63 B, ἀπολογήσασθαι ὥσπερ ἐν δικαστηρίῳ, *que je me purge de cette chose comme si j'en étais accusé en jugement ;* p. 65 C, λογίσασθαι, λογίζεται, tradui par *discours, discours et raison,* très gros faux-sens ici ; p 67 A, ἀπαλλατόμενοι τῆς τοῦ σώματος ἀφροσύνης, *déchargés de cette ignorance des corps* ; p. 103 C. καίτοι οὔτι λέγω ὡς οὐ πολλά με ταράττει, *et vous puis bien assurer que peu de chose ne me trouble* ; p. 115 C, κἂν μὴ νῦν

la pensée de Platon aussi bien dans les grands développements lumineux que dans les discussions serrées, abstraites, parfois même obscures, comme il s'en trouve au Phédon (1).

Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait chez lui bien des inexactitudes de détail ; mais quel traducteur en est exempt (2)? S'il n'omet presque rien, parfois il ajoute, il commente d'un mot, il explique par une épithète. Rarement, chez lui, la divinité paraît sans quelque attribut, même quand Platon ne lui en décerne point : Dieu est *autheur de toutes choses ;* les dieux sont *gouverneurs de toutes choses, seigneurs et autheurs de toute bonté* (3). Il a un sensible penchant pour l'itération, que Platon fuit ; trop souvent il ne s'en tient pas au mot juste, redouble son expression, réel défaut quand il s'agit d'interpréter un écrivain simple et net : c'est chez lui une habitude invétérée, une manie de Cicéronien endurci. « Doncques si quelqu'un de vos serfs *et esclaves* se tuait dans vostre congé *et permission*,

ὁμολογήσητε, *iacoit que pour le présent ne soyez tout entièrement de mon avis ;* p. 117 A, ἢ γέλωτα ὀφλήσειν παρ' ἐμαυτῷ, *si je ne me voulois moquer de moi-même* (Ficin : *nisi ut mihi ipsi sim ridiculus*) ; p. 117 A, ἔνευσε τῷ παιδὶ πλησίον ἑστῶτι, *fit signe à un jeune homme estant près de lui* (Ficin : *puero qui longe non aberat*) ; p. 115 E, τὸ μὴ καλῶς. λέγειν οὐ μόνον εἰς αὐτὸ τοῦτο πλημμελές, *c'est très mal dit et n'est pas bonne opinion de penser qu'il y ait offense à omettre telles cérémonies...*

(1) La preuve par les contraires est une de ces parties difficiles. Regius l'a très bien comprise dans tous les détails de l'argumentation.

(2) Même l'excellente version de Cousin laisse encore à désirer. Quelques exemples (édition 1846) : *je vais essayer de te satisfaire*, p. 186 ; *heureux à le voir et à l'entendre*, p. 186 ; tout le passage est long, mieux rendu chez Le Roy ; *cet homme admirable*, p. 187 ; *et donnent des ordres*, p. 190 ; *et nous ouvrit*, p. 190 ; *qu'on venait de dégager*, p. 191 ; ἐκ μιᾶς κορυφῆς, non traduit, id, ; *promenant ses regards sur nous*, p. 251, faux sens ; *saint* pour *sain*, p. 261. Cousin a profité maintes fois de Regius ; il le reconnaît en tête des notes sur l'*Eutyphron*.

(3) P. 39, 40 et 42.

ne vous courouceriez-vous pas à luy? Et s'il estoit en vostre pouvoir, n'en vouldriez-vous pas prendre quelque vengeance et *punition* (1) ? »

Il faut aussi relever certaines infidélités de couleur, et quelques modernismes ? Il francise sans hésiter tous les noms propres, suivant le conseil que du Bellay adressait au traducteur : « Accomode telz noms propres, de quelque langue que ce soit, à l'usaige de ton vulgaire. » Il écrit *Dele*, *Critobole*, *Phédonde*, *Cléombrote* (2), *Evène*, *Glauce*, moins fidèle en cela qu'Amyot et plus conséquent que Vigenère qui, dans son César (3), conseillait, sans trop le pratiquer, le système mixte adopté des modernes. Il y a chez lui des *mon Dieu !* des *hé Dieu* (4) ! Socrate par deux fois appelle ses amis *Messieurs* (5) ; dans un commentaire où se trouve traduit un passage du *Théétète,* il est question d'une *chambrière de Thrace* (6) ; ailleurs, et encore dans une note, Anaxagore est qualifié de *gentilhomme Clazoménien* ; enfin Socrate raille Phédon désespéré de l'objection de Symmias, en lui demandant s'il fera couper sa *belle perruque* (7).

Ces imperfections sont manifestement imputables au dessein particulier que Regius se propose et au temps où il écrit. Il souhaite avant tout qu'on l'entende et ne s'a-

(1) P. 39. Peut-être faut-il voir ici l'intention de doubler le mot populaire par le mot savant, suivant un goût ingénieusement observé dans Palissy par son plus récent historien, E. Dupuy.

(2) Cousin dit aussi *Phédonde* et *Cléombrote*. Dacier, sans trop de logique, écrit *Délos*, *Cléombrotrus*, *Phéodondès*.

(3) Cité par de Blignières, *Essai du Amyot*, p. 255.

(4) P. 37 et 129.

(5) Démosthène interpelle ainsi les Athéniens dans la version de Regius.

(6) P. 48.

(7) P. 140. Amyot donne aussi une perruque à Romulus. *Rom.* 25. Le mot, il est vrai, signifiait alors une longue chevelure.

dresse pas aux savants : le public pour lequel il travaille est mal instruit des Grecs, ignore leurs mœurs comme leur langage ; et l'interprète, pour faire admirer son philosophe, doit le faire bien comprendre. Voilà pourquoi il entrecoupe sa version de commentaires étendus, qui, de temps à autre et suivant les besoins, arrêtent le lecteur, le font réfléchir et l'instruisent, à — moins qu'ils ne l'ennuient (1). On n'y trouve pas trace de critique littéraire. Jamais Le Roy ne relève les beautés qui viennent de passer sous les yeux : non qu'il les méconnaisse lui-même (il dit assez dans son discours-préface et dans son argument quel cas il faisait du divin Platon) ; mais l'affaire n'est pas de former le goût du lecteur : il s'agit de l'éclairer et de le convaincre, il s'agit de lui prouver sans conteste que Platon est un grand penseur et Regius un grand savant. Par exemple, lorsque Socrate raille doucement Criton de voir déjà en lui *cestuy qu'il verra bien tost mort*, Regius ajoutera bien une note ; mais ce sera pour démontrer par des emprunts aux *Lois* de Platon et à la *République* de Cicéron que le corps n'est rien : le commentateur ne songera pas à faire admirer la vérité profonde de ce trait, à observer qu'il y a un moment, dans les séparations, où la personne aimée n'est déjà plus avec nous.

Quelquefois, mais ce n'est pas l'ordinaire, les commentaires sont relatifs au texte ou aux coutumes grecques. Regius explique le sens de ἀφοσιώσασθαι (2) ; il donne l'étymologie de ἄδης et fait descendre le mot, d'après saint

(1) C'est pour la même raison qu'il traduit et publie à la suite du Phédon *le dixième livre de la République de Platon en ce qu'il parle de l'immortalité, deux passages du même auteur à ce propos, l'un du Phédon, l'autre du Gorgias, enfin l'oraison que fit Cyrus, roi de Perse, à ses enfants et amis un peu auparavant que rendre l'esprit, prise de l'huitiesme livre de son institution écrite par Xénophon*, p. 242 et 350.

(2) P. 36.

Ambroise, de ἄϊδης, *qui n'est point veu* (1). Les Δάιμονες lui fournissent le sujet d'une longue note, où il cite la *République*, le *Cratyle*, les *Lois*, la *Politique* (2). On trouve aussi une dissertation sur ἀϊώρα traduit par *vaisseau pensile* et qui « signifie proprement cet instrument d'osier où l'on met le fromage à dessécher ou qu'on pend en la despence des bonnes maisons pour garder que les rats et souris ou les chatz ne mangent la viande ». Moins puéril est le commentaire qu'il donne sur τελετή, ἀτέλεστος. « Τελεῖν, initier et faire le sacrifice ou donner les commencements et premières instructions de quelques mystères, et instituer premièrement et endoctriner aucun en quelque religion. Pour ce que nous n'avons reçeu tèles cerimonies, aussi n'avons-nous noms propres pour les exprimer et sommes contraints d'emprunter les latins ou grecs et les accomoder à nostre manière de parler (3). »

Le plus souvent les dissertations intercalées roulent sur le fond même des idées ; elles s'efforcent d'établir la conformité de la philosophie platonicienne et du christianisme ; — mais ce point délicat veut être traité à part ; — elles expliquent les idées, les croyances grecques ; elles éclaircissent, résument ou encore développent en les complétant par des citations multipliées les raisonnements du philosophe (4). Le souci d' « helléniser » ses lecteurs hante Regius, l'inspire et l'obsède. Il cherche, rencontre et ne manque pas l'occasion de faire participer le public à

(1) P. 206.
(2) P. 204.
(3) P. 65, 66 et 67.
(4) Regius ne confond pas Platon et Socrate : il n'attribue à ce dernier qu'une faible part des doctrines que le *Phédon* lui prête. Dans un de ces titres que, soucieux d'être compris, il a mis en tête des sections faites par lui dans le Dialogue, il écrit : *Platon en la personne de Socrate exprime...*

son savoir, à ses souvenirs de toutes sortes, et c'est avec une véritable joie qu'il se jette dans ces *expositions* prolixes. Quelles étaient les attributions des *unze de la ville qui avaient l'administration de la justice criminelle* (1), il le demande à Démosthène et l'explique d'après lui. *Qu'estoit la lance ou baston de Bacchus*, cette baguette sacrée que tout le monde peut porter, sans être pour cela animé de l'esprit du dieu, Plutarque peut nous l'apprendre et Regius a lu Plutarque (2). Le chant du cygne mourant lui fait citer, en faveur de la vérité du fait, « Atheneus, au XIVe livre des Dipnosophistes, Cicéron en la première Tusculane, Martial poète en quelque épigramme » : et il n'omet pas *Lucian*, qui dénie aux cygnes le don d'harmonie, ni *Elian* d'après lequel ils ne chanteraient que quand le zéphyr souffle (3). A propos d'Anaxagoras, *physicien fameux en ce temps-là*, le commentateur ne peut se refuser le plaisir de conter sa vie, ses idées sur le νοῦς, ses prédictions réalisées sur la chute d'un aérolithe, le tout d'après Aristote, Pline, Plutarque, Laerce et saint Augustin. Platon mentionne *la science qu'on appelle l'histoire de nature*. C'est l'occasion, pour Regius, d'un très bref historique de cette science : mais, partant de là, le commentateur va loin. « Or que Socrates n'ayt disputé de la philosophie naturelle, ains s'en soit moqué et ayt seulement monstré aux hommes la manière de bien vivre, Xénophon nous le témoigne plus certainement que nul autre, escrivant ainsi de lui au premier livre des commentaires contenans les faitz et ditz de Socrates (4). » Viennent deux grandes pages de Xénophon, mises en français, et cette cita-

(1) P. 32.
(2) P. 67.
(3) P. 131.
(4) P. 159 et 199.

tion en appelle une autre du dixième livre de la *République* de Platon.

Regius toutefois ne s'en tient pas à la compilation ; il ne se contente pas de digressions savantes, touffues, mais utiles en somme, puisque, tout en s'éloignant du sujet particulier, elles instruisaient un lecteur encore mal informé. Plus d'une fois, il s'attache à l'argumentation, à la démonstration elle-même. Il voit bien que les raisonnements de Socrate ne sont pas toujours des plus limpides, et que la maïeutique a des longueurs, des détours capables de fatiguer ou d'égarer un esprit qui n'y est pas rompu : il sent le besoin de résumer, de préciser. A la suite de la preuve par les contraires, il s'arrête fort à propos et s'exprime ainsi : « Cette dernière démonstration est fort subtile et difficile à comprendre, d'autant qu'elle est enveloppée de plusieurs interrogations et responses, avec quelques similitudes et raisons prises des mathématiques et aultres disciplines. Parquoy je mettrai peine devant que passer oultre de recueillir brièvement et comme en sommaire tout le discours qui est assez long : à fin qu'on l'entende et retienne mieux (1). » Suit un résumé qui ne lui paraît pas suffire encore, et il réduit « ces raisons comme en syllogismes pour les éclaircir davantage ». Le soin qu'il prend ainsi d'analyser, de condenser les argumentations parfois abstruses du dialogue ne peut paraître ni pédantesque, ni superflu : il y a vraiment dans l'exposition platonicienne des lenteurs, des replis et des retours de pensée, des sinuosités et des circonvolutions, capables de donner le change à un lecteur naïf ou d'impatienter un lecteur trop intelligent. C'est précisément le cas de Montaigne qui trouve « traînants les dialogismes de Platon même et... plaint le temps que met à ces interlocutions

(1) P. 187 et 199.

vaines et préparatoires un homme qui avait tant de meilleures choses à dire (1). » Jugement bien léger en somme et surprenant, malgré tout, chez un sceptique mieux fait que tout autre pour goûter la méthode modeste et conciliante de Socrate. Comment n'en a-t-il compris ni le sens, ni la beauté ? Lui qui dédaigne et raille la pédanterie suffisante, le dogmatisme agressif, ne devait-il pas préférer à tout les procédés doux et tolérants de la maïeutique ? S'il y a entre l'auteur du Phédon et l'auteur des Essais cette différence profonde que l'un combat le doute et que l'autre l'affecte, les deux philosophes se ressemblent par leur méthode, leur ironie et leur façon de dire. Montaigne demande à Platon de lui livrer sans délai tous ses secrets ; il veut « des discours qui donnent la première charge dans le plus fort du doubte (2) » : mais Platon ne prend pas l'idée d'assaut, il en fait lentement le siège ; il n'aime ni à prononcer en oracle, ni à instruire en pédagogue : c'est un artiste chez qui la vérité n'apparaît pas tout d'un coup, brusquement dévoilée : elle naît, se modèle, s'achève, comme l'armure d'Achille, sous nos yeux. Et voilà ce que blâme Montaigne ! Sa meilleure excuse — il paraît en convenir lui-même — est d'avoir trop peu lu celui qu'il critique, même dans une traduction (3). Celle de Regius lui eût révélé ce qu'il ignore ou feint d'ignorer, lui eût appris

(1) *Essais*, II, X. Ed. Leclerc, 1836, t. I, p. 500. Il dit ailleurs encore de Socrate, id., p. 623 : « Jamais instruction ne feut titubante et rien asseverante, si la sienne ne l'est. »

(2) *Essais*, II, X. Ed. Leclerc, 1836, p. 499.

(3) Montaigne a lu les *Lois*, un peu aussi la *République* et le *Timée*, et le *Banquet* peut-être. Mais il connaît surtout Platon par les auteurs qui l'ont cité ou qui en ont parlé (Diogène Laerce en particulier). Du reste, il comprend mal le grec. Platon écrit dans le *second Alcibiade* : Ἔστι τε φύσει ποιητικὴ ἡ ξύμπασα αἰνιγματώδης ; Montaigne traduit : *Nature n'est rien qu'une poésie ainigmatique* : ce qui ne l'empêche pas de trouver ce mot « divin ». II, XII.

que cette lenteur est calculée, que ces digressions sont voulues.

« Socrates... n'assure rien, dispute beaucoup de choses affirmativement et négativement, s'enquiert de toutes, demande l'opinion des assistants sans dire la sienne et sans rien résouldre, usant le plus souvent d'induction pour venir d'un semblable en l'autre et de plusieurs particuliers colliger l'universel. *Laquelle manière d'écrire a grand efficace et rend les disputations plus intelligibles*, comme si on les faisoit lors et n'estoient prinses d'ailleurs : *gardant mesmement la dignité des personnes introduytes et attribuant à chacune propos convenables pour la variété qui cause un merveilleux plaisir*. Quoy faisant, il a suivy un style élégant, magnifique, plein de maïesté et de gravité, tant en paroles qu'en sentences, demy poëtique, enrichy de translations, allegories et autres couleurs de rhétorique : sans toutefois observer certaine méthode d'enseigner (1). »

La dialectique est ici brièvement, mais nettement expliquée ; quant au style, l'éloge paraîtra un peu vague : Regius ne dit rien de la grâce et de l'atticisme de Platon. Voyons si sa traduction du moins ranimera pour les lecteurs français le « merveilleux plaisir » que l'original lui fit éprouver.

Le charme unique du style de Platon vient d'un art savant et très subtil. C'est une beauté purement grecque dont l'essence même est l'accord des éléments, ἁρμονία, la proportion, une beauté intérieure, enveloppée, et d'autant plus douce à qui la contemple qu'elle ne provoque point le regard et qu'au plaisir de la goûter s'ajoute la joie de l'avoir découverte. Mais tout le monde n'y pénètre pas, quoique fort peu de gens la contestent ou osent avouer franchement, comme Montaigne (2), leur impuissance.

(1) *Phédon*. Discours de la philosophie, p. 8 et 9.

(2) « Mon ignorance m'excusera mieulx sur ce que je ne veois rien en la beauté de son langage. » *Essais*, II, X.

A qui l'a lu trop vite et ne sait pas fort le grec et n'a pas le goût fin, Platon n'offre rien qu'une langue facile, tissue d'un vocabulaire limpide et de construction simple. Or ces termes *ordinaires*, quand un choix très pur les rapproche, c'est l'atticisme ; l'aisance des constructions, quand elle est parfaite, c'est le rythme ; la nonchalance savante, c'est la grâce. Et cette forme délicate revêt des pensées hautes : un corps vigoureux vit et marche sous cette robe traînante, souple et négligemment drapée. Telle s'en va, languissante en ses allures, la Muse de Platon : elle raille en effleurant, médite sans laborieuse attitude, persuade avec des gestes doux et toujours voile son émotion d'un sourire.

La loi d'un tel art est le goût : sa condition nécessaire est que l'artiste possède des moyens d'expression perfectionnés, une langue faite et parfaite, véritable instrument de précision qui permette à une main expérimentée la modération et la sûreté dans l'effet. C'est dire que le français du XVIe siècle était incapable de rendre dans son intégrité la langue de Platon. Mais si l'on ne pouvait lui demander l'expression adéquate de la prose attique, il était permis d'en attendre une traduction assez bonne et vivante de quelque style que ce fût. Notre langue traversait alors une phase de transformation ; elle était dans le creuset où s'opérait la fusion de l'ancien français avec des éléments grecs et latins ; plus tard elle en sortira fixée, pour longtemps arrêtée dans des formes nettes ; mais, vers 1550, elle était encore assez malléable pour pouvoir s'adapter aux contours d'un idiome même aussi plastique que le grec. C'est une circonstance dont Regius a cherché et recueilli le bénéfice. La mollesse du parler de son temps, ce je ne sais quoi d'indéterminé et de flottant dans les lignes, lui permettra de représenter exactement le dessin, la physionomie du texte, de conserver la suite des mots, l'ordre des propositions, de reproduire les constructions mêmes ; et

ce n'est pas là un mince avantage : quand il s'agit de ranimer une œuvre grecque, si ce n'est pas toute la fidélité d'une traduction esthétique, c'en est du moins la condition principale. Regius excelle en ce point : c'est un rare mérite : il y vise méthodiquement, il y atteint toujours. Mais cette fidélité passionnée n'est pas sans nuire parfois à l'interprète. Elle le pousse à traduire les formules de coordination et d'antithèse : il surchargera ses phrases de *oultre plus*, de *derechef*, *c'est à savoir*, *d'avantage*, *pource*, *pourquoy*, etc... Ces liaisons qui plaisent dans le grec, qui aplanissent, enchaînent et rythment la période antique, qui l'éclairent pour l'esprit, l'adoucissent pour l'oreille, n'ont pu, à travers le long travail de transmigration, conserver en français leur agrément. Ce n'est pas tout : Le Roy, décidé à suivre le texte coûte que coûte, n'hésitera pas, quand le mot lui manque, à créer un vocable nouveau, plutôt que de se résigner à un tour qui l'éloigne de son modèle. Il écrira sans sourciller : *perdurable*, *immodicité*, *seigneurier*, *magnifier*, *tournement* (de la terre), *immusique*, et ces nouveautés causent au lecteur des surprises parfois désagréables, que le langage coulant de l'original lui eût épargnées (1). Il arrive ainsi que l'effort méritoire de l'interprète pèse lourdement sur sa version : telle phrase leste et lumineuse de Platon devient chez Regius lente et disgracieuse. Encombré de *doncques*, de *que*, de *pour que*, de *parquoy* et d'infinitifs, le dialogue n'a pas tout à fait

(1) Voir plus bas le chapitre sur la langue. Il est à remarquer que, malgré son penchant à forger des mots nouveaux, Regius n'a pas traduit μισάνθρωπος (p. 90 D) par *misanthrope*. Et le mot n'était pas à créer : Rabelais l'avait déjà employé dans l'*Ancien Prologue du quart Livre* (p. 314 de l'éd. Barré, Garnier, 1875). Evidemment, ce n'est pas la nouveauté du mot qui retient Regius, c'est la peur d'être obscur. (De Blignières, p. 416, attribue l'introduction du mot à Amyot.)

l'air à certains moments d'une conversation facile, mais d'un colloque de docteurs.

Soc. Il me semble, Simmias et Cébès, que je vous ay assez suffisamment prouvé ce que vous demandez, si demeurez en l'opinion que vous avez auparavant confessée, que tout vivant se face du mort. Car si l'âme est premièrement, et que venant en ceste vie elle ne puisse venir d'ailleurs que de la mort, et du mourir : pourquoy aussi nécessairement ne demeurera elle après le trespas, puisqu'autrefois elle doit retourner ? Mais combien que auparavant nous vous le aïons assez monstré, il semble toutefois que vous désirez tous deux, que ceste dispute soit encores plus diligemment traitée. Et par aventure vous ressemblez aux jeunes enfans, qui ont grande crainte et peur qu'après que l'âme est séparée du corps, le vent ne l'emporte, ou qu'il ne l'espande et estende en plusieurs lieux ; mesmement si elle part quand les vents sont plus vehemens et impetueux. Lors Cébès sur ce propos commença à soubzrire disant : Vous vous efforcez, Socrates, de nous persuader selon vostre opinion le contraire de ceste chose, comme si nous en avions peur : combien que n'en aïons aucune crainte. Mais possible vous proffiterez pour quelque jeune enfant qui est en ceste compagnie, lequel n'en est pas trop asseuré. Et pour ce efforçons-nous de persuader à celluy-là qu'il ne craigne point la mort comme fantosmes. — Soc. Il est bien raisonnable que l'on pourvoye à celluy-là par quelques enchantements jusques à ce qu'il soit guery et réduit en bonne santé. — Céb. Mais quand vous serez mort, Socrates, où est-ce que l'on pourra trouver un tel enchanteur et si parfait que vous, pour y remédier ? — Soc. La Grèce est grande, Cébès, et si est bien fournie de gens sçavans, la ou tant d'estranges nations habitent, et si grand nombre de personnes, vous devez chercher un tel enchanteur sans y espargner ny l'argent ny la peine, comme pour chose où vous ne sçauriez mieux employer vostre bien. Aussi vous y devez regarder entre vous qui estes ici presens. Car par aventure vous ne trouverez point qui le sachent mieux faire que aucuns de ceste compagnie. — Ceb. Il se fera ainsi. Mais retournons à nostre première dispute et propos, dont nous sommes partiz, si bon nous semble. — Soc J'en suis con-

tent ; pourquoy ne le trouverois-je bon ? — Céb. C'est très bien dit (1). »

Ce n'est plus tout à fait l'ironie ailée de Socrate : sans penser à mal, le traducteur a enlevé à l'original un peu de son aimable laisser-aller. Mais si cette langue jeune est ici appesantie par sa pédanterie involontaire, elle sait ailleurs se plier à la bonhomie, à la simplicité gracieuse de Socrate.

« Soc. Que vous semble (messieurs) de ce qui a esté dit : je vous prie que je sache, si vous desirez y adiouster quelque chose d'avantage : car en si grandes et profondes disputes, beaucoup de doutes et obiections se peuvent bien encores trouver, si d'aventure quelqu'un les pouvoit bien traitter suffisamment. Doncques si vous disputez entre vous de quelque autre chose, je n'en dis mot : mais si vous doutez de ce que nous avons par ci-devant déduit, ne soïez honteux de le dire et déclarer, si vous pensez que l'on y puisse mieux satisfaire : vous priant en cest endroit me vouloir prendre pour compagnon, si vous jugez que mon aide et sçavoir vous puisse profiter de quelque chose. — Sim. Je vous confesserai la vérité, Socrates, sans y faillir. Il y a longtemps que nous deux sommes en grand doute, et chacun pousse son compagnon pour sçavoir plusieurs choses, que nous avons envie d'entendre de vous : mais nous craignons pour ceste présente calamité d'estre importuns en vostre endroit et vous fascher de noz demandes. Quand Socrate eut entendu ces paroles, il commença doucement à soubzrire et dire ce qui s'ensuit. — Soc. Hé Dieu, Simmias, combien il serait difficile de persuader aux autres que j'estime ceste presente fortune ne m'estre point adverse, quand vous mesmes, *qui estes de mes amys*, n'en pouvez croire la vérité : ains croyez que maintenant ie sois plus difficile *ou plus triste* que je n'avois accoutumé le temps passé : et que je sois en vostre endroit de pire condition que les cygnes, à prédire les choses à venir. Lesquels quand ils cognoissent *et se sentent* plus prochains de leur fin, c'est à l'heure que plus

(1) P. 99 et 100. Au texte p. 78, C et sqq.

souvent et plus doucement, ilz chantent qu'ilz n'avoient accoutumé auparavant en leurs vies, se réjouissant aller devers le Dieu auquel ils sont consacrez. Mais les hommes, pourtant qu'ils craignent la mort, ils blasment à tort les cygnes, et disent que pour la douleur qu'ilz sentent, et le regret qu'ilz ont de mourrir, leurs chants en provenir, et non pas d'autre aise qu'ils aient : sans considérer que lon ne trouve point entre les oiseaux qu'il y en ait qui chante, quand il a faim et soef ou autres choses : non le rossignol, ni l'arondelle ni la hupe qu'on dit chanter en son dueil. Car quand est de moy, il me semble, que ces oiseaux, n'y les cygnes ne chantent point pour la douleur qu'ilz sentent : mais pour estre sacrez et dediez au dieu Apollo, ils sont remplis de divination et prévoient les biens et felicitez de l'autre vie, ilz chantent plus alaigrement, et se réjouissent ce jour-là beaucoup plus qu'ilz n'avoient fait le temps passé. Or pensé-je estre leur compagnon en cest endroit, et estre dedié à un mesme Dieu, estimant que de ce grand seigneur j'auray l'esprit de divination non point moindre qu'eux : et que je partiray de ceste vie aussi asseuré, et avec aussi bon courage qu'ilz font (1). »

On ne peut guère souhaiter plus d'agrément et de naturel. Le bon sourire de Socrate est là tout entier. Et il n'en manque pas chez Regius, de ces jolies pages (2), qui se lisent avec un vrai plaisir et font songer à Amyot même.

Il faut donc en convenir : Loys Le Roy dans son *Phédon* se distingue déjà de la foule des médiocres translateurs du siècle : comme la plupart d'entre eux sans doute, il porte son principal effort sur le fond des idées ; pour lui comme pour eux, l'affaire et le devoir du traducteur, c'est d'instruire, d'enrichir l'esprit contemporain : aussi la partie philosophique du dialogue l'intéresse-t-elle avant tout : les commentaires marquent bien cette intention et ne

(1) P. 128, 129 et 130. Au texte 84, C et sqq.
(2) P. 60 et sqq ; 108 et sqq ; 123 et sqq.

permettent pas de s'y méprendre. Mais cette préoccupation n'est pas chez lui exclusive : il sait que son modèle est un grand écrivain, comme il prouve que c'est un grand penseur ; en même temps il a le sentiment des besoins et des ressources de la langue française. Il n'ignore pas qu'elle veut être travaillée, et qu'elle offre à qui saura la façonner, une matière digne et capable de tout exprimer. Il a ainsi le mérite d'avoir compris Platon, d'avoir voulu et cru pouvoir le ranimer tout entier. Plus d'une fois, à coup sûr, ses habitudes d'érudit l'ont entraîné à mal ; plus d'une fois, la langue même qu'il manie a trahi son effort ; mais enfin, puisqu'il vise à faire revivre une forme admirable et judicieusement admirée de lui, puisqu'il triomphe quelquefois, puisqu'il lutte partout, Regius n'est pas un simple vulgarisateur, il vaut mieux qu'un vulgarisateur même intelligent — ce qui n'est pourtant pas si commun. — Regius est un savant qui a le sentiment du beau : c'est un helléniste. Mais cet helléniste écrit en 1553 : son savoir manque de méthode et de mesure, son goût de sûreté et de finesse.

La dernière page du Phédon, le récit de la mort du philosophe, ce tableau baigné d'une lumière paisible et grave comme « le soir d'un beau jour », cette page que l'on cherche instinctivement dès qu'on a le livre sous les doigts, nous offre, en peu d'espace, les qualités générales et les défaillances inévitables de la traduction tout entière. Voici en quels termes Le Roy nous montre Socrate buvant la ciguë (1) :

« Ces mots proferez, il *s'arresta* et beut facilement et alaigrement. Plusieurs de nous s'estoient gardez de plorer jusques

(1) Nous nous conformons à la tradition. Mais il est à peu près certain que le χώνειον n'était pas la ciguë. Voir la conclusion des *Recherches expérimentales sur le cicutisme*, par J. Riboulot, Nancy, 1879.

à cette heure-là : mais quand nous aperçeumes qu'il beuvoit et avoit achevé de boire, personne ne se peut plus tenir, et à moi-mesme sortoient par force les larmes goutte à goutte : telement qu'en me couvrant je plaignois non pas luy, ains ma fortune : pour ce que j'estois privé d'un tel amy. Criton aussi ne pouvant retenir ses larmes estoit levé premier que moy. Pareillement Apollodore, qui n'avoit cessé au paravant de plorer, mais lors principalement crioit et se tormentoit : et ny en avoit pas un de la compagnie *qui ne se plaignist*, hors mis Socrates : lequel voiant le dueil que demenions, dit : Que faittes-vous, merveilleuses gens ? n'ay-je pas pour ceste cause envoyé les femmes : à fin qu'elles ne feissent tele faute ? Car j'entendois qu'il convenoit partir de cette vie avec joye, cessez donc et prenez patience. Ceste remonstrance entendue, nous eusmes honte et délaissames de plorer. Mais quand Socrates *sentit* qu'en se promenant, les jambes lui faillirent, il se coucha à la renverse, comme avoit dit le ministre, qui en le touchant un peu après, regardoit ses pieds et ses jambes : puis pressant fort l'un des piedz, lui demanda s'il le sentoit, qui respondit que non. Il en fit autant aux jambes et peu à peu montant plus haut il nous monstra ses parties estre déjà toutes froides et roides. Encores les toucha il derechef (1), nous disant que, quand le venin seroit parvenu jusques au cœur, Socrate mourroit. Or estoit-il desja tout refroidy jusques au nombril, quand en se découvrant (car il estoit couvert) dist ces dernières paroles : Criton, nous devons à Esculapus un coq, que vous luy rendrez, et ne l'oblierez. — Cri. Cela se fera. Mais regardez si voulez autre chose. A quoy ne feit aucune response : ains tantost après *rendit l'esprit*, et fut remué. Lors cette homme le découvrit (2) et il avoit déjà la veüe arrestée. Quoy voyant

(1) Tous les traducteurs qui adoptent ce sens sont amenés, pour traduire et expliquer en même temps le καὶ ἀυτὸς ἥπτετο, à ajouter : *de nouveau, derechef*. M. Fouillée, trouvant sans doute le καὶ ἀυτὸς inutile pour désigner le serviteur, déjà sujet des trois phrases précédentes, admet qu'il s'agit ici de Socrate qui se tâte lui-même, ἥπτετο. Il y a de bons arguments pour et contre les deux interprétations.

(2) L'homme qui estoit toujours près lui, l'ayant découvert, *reçut ses derniers regards qui demeurèrent attachés sur luy*. Dacier, 1699, II, 329.

Criton luy ferma la bouche et les ïeux. Tele fut la fin, Echecrates, de nostre amy, qui estoit selon nostre jugement le meilleur personnage, le plus sage, et le plus juste, que nous ayons jamais cogneu. »

III

LE SYMPOSE.

Les autres traductions d'ouvrages de Platon données par Regius, son *Sympose*, son *Timée*, sa *République*, ont été faites suivant la même méthode; elles présentent les mêmes défauts, mais atténués, les mêmes qualités, mais plus sensibles. S'il ne s'agissait donc que de rechercher et de déterminer strictement le mérite du traducteur — question assez mince du reste — on pourrait s'en tenir au Phédon, tout en observant qu'avec le temps et la pratique, Regius devient un interprète plus sagace, plus savant aussi. Mais comme ces autres traductions, plus que la première encore, sont nourries de commentaires copieux, entrecoupées de longues dissertations; comme Regius, en faisant connaître Platon, se révèle lui-même, on peut leur demander des renseignements sur le savoir et les idées du translateur; on y peut apprendre ce qu'il valait comme helléniste, comme critique, et même y rencontrer quelques lumières sur l'époque, sur les tendances et l'histoire de l'hellénisme au XVIe siècle.

Loys Le Roy n'est pas le premier traducteur français du *Banquet*. Trois ans avant lui, un écrivain très obscur en avait publié une version enrichie d'arguments et suivie de nombreux extraits de toutes les œuvres de Platon (1).

(1) Le *Banquet de Platon, traictant d'Amour et de Beauté, avec arguments sur chacune oraison, sommairement déduits. Les plus notables*

Mathurin Héret, né en 1518, en « la paroisse du Breil près Conneray (1) », avait étudié à Paris et exerçait la médecine au Mans ; il y vivait encore en 1584. Au moment où il donna le *Banquet*, il avait déjà publié une traduction de la *Briefve relation de la Guerre de Troie*, par Darès Phrygien (1553) ; plus tard (1559) il fit imprimer une version des *Problèmes* d'Alexandre Aphrodisée (2).

La traduction de Héret est assez coulante, mais c'est son seul mérite. Faite d'après Ficin, non d'après Platon, elle se maintient dans l'à peu près, sans jamais parvenir à l'exactitude. C'est une œuvre écrite rapidement, semble-t-il, et sans grand scrupule. Héret n'est même pas l'interprète fidèle du modèle latin qui lui tient lieu d'original : il ne s'évertue guère à chercher l'équivalent exact des mots latins ; quand il ne le trouve pas d'abord, il francise Ficin sans hésiter : il écrit *confabuler* (confabulari), *contumélieux* (contumeliosus), *verser* diligemment (studiose versari), *moleste* (molestam), *psettes* (psettæ), *exercite* (exercitus), *amateur* (amator), *vitupérable* (vituperabilem), *vitupère* (vituperatio), *adulatoire* (adulatoria), *acut* (acutum), etc... L'écolier de Rabelais, s'il prenait la plume, ne s'exprimerait pas autrement : mais, à son âge, Héret pouvait montrer moins d'attachement aux habitudes contractées jadis à l'Université. Ce n'est pas tout : il omet bien des choses (3), ajoute généreusement au texte, commente

et meilleures sentences recueillies de toutes les œuvres dudit Platon. Le tout en français, par M. Héret. Avec privilège. Chez Guillaume Guillard, en la rue Saint-Jacques, à l'enseigne Sainte-Barbe. Paris, 1556, in-4°. (Bibl. de Rouen.)

(1) « Ce que je suis bien aise de dire pour le voisinage dudit Breil, fort proche de la seigneurie de la *Croix du Maine.* » *La Croix du Maine, Bibl. franç.*, Paris, 1772, t. II, p. 109.

(2) *La Croix du Maine* indique aussi un *Traité contre l'arrêt donné au Parlement de Dôle en Bourgogne touchant un homme transmué en loup-garou*, non encore imprimé.

(3) Trente-cinq lignes sont passées dans le discours d'Aristophane.

au lieu de rendre, enfin laisse aller nombre de contresens. Et s'il sait fort peu le grec, il ne connaît pas davantage l'antiquité, ses mœurs, ses rites, ses dieux. Comme il ignore Dionysos ou ne s'explique pas qu'un Dieu puisse se prononcer entre la sagesse d'Agathon et celle de Socrate, il dit sans sourciller : *sera Denis notre juge;* il traduit mal et sans la comprendre une note de Ficin sur les corybantes : *corybans, serviteurs antiques de basques et folastres.* Quant aux questions philosophiques que le *Banquet* soulève, il ne les soupçonne même pas. En un mot, sa version est très naïve, très négligée (1), très imparfaite. On n'y retrouve ni la fraîcheur, ni les finesses, ni les intentions de Platon : c'est l'œuvre hâtive d'un vulgarisateur mal informé.

Regius avait donc ses raisons pour reprendre le *Banquet.* S'il n'a pas nommé son devancier, c'est qu'il ne se souciait pas de le critiquer — du moins directement — mais il ne l'ignorait pas; il s'en servit et crut pouvoir sans témérité s'attaquer après lui au plus célèbre des dialogues platoniciens. Il lui parut que le public français méritait et pouvait souhaiter une image moins défigurée de ce livre incomparable, dont, de nos jours, un critique (2) réfléchi a pu écrire ces mots : « S'il fallait choisir entre toutes les littératures le chef-d'œuvre de l'art de composer et d'écrire, je ne serais pas éloigné de nommer le *Banquet* ».

Le poète Agathon et ses amis, tous hommes d'esprit et savants causeurs, décident à la fin d'un banquet de prononcer à tour de rôle l'éloge de l'Amour. Phèdre commence : son discours animé, mais vague, pauvre d'idées, riche en

(1) Il va jusqu'à confondre Aristodème et Aristophane. Il écrit en un endroit (discours d'Aristophane) : *ils cherchent l'amitié* (la moitié) *d'eux-mêmes.*

(2) Rémusat, cité par M. Huit, *Etudes sur le Banquet de Platon,* Thorin, 1889, p. 135.

souvenirs mythologiques, respire le facile enthousiasme de la jeunesse qui s'éprend avant de comprendre. Plus précis déjà, ou du moins plus méthodique, Pausanias distingue la Vénus populaire et la Vénus céleste ; il prononce les mots de vertu et de science ; mais la mode lui fournit ses exemples, l'opinion lui dicte ses jugements : c'est un galant homme qui a de la finesse, mais point de philosophie. Après lui, le médecin Erysimaque parle en savant ; embrassant du regard tous les êtres, tous les corps, la nature entière, il n'y voit qu'amour, c'est-à-dire conciliation des contraires : musique, éducation, médecine, astronomie, divination, toutes les sciences à ses yeux ne sont que la science de l'amour. Par un contraste ingénieux, Aristophane qui lui succède s'échappe en une invention poétique de haute fantaisie : son imagination bizarre, ironique et profonde, étonne, amuse et fait réfléchir. Nouveau contraste encore ! Après le poète de toutes les audaces, voici le poète de toutes les élégances, Agathon, irréprochable diseur au parler fleuri, dont l'improvisation cadencée, chantante, célèbre l'Amour sans l'expliquer, et ravit les esprits plus qu'elle ne les éclaire. Enfin Socrate a la parole : la voix qui s'élève maintenant est celle du philosophe. Instruit jadis par une femme de Mantinée, Socrate raconte l'entretien qu'il eut avec Diotime (1) et comment elle lui révéla le terme de l'Amour

(1) Cet entretien, comme tout le reste du dialogue, est la narration faite par Apollodore à ses amis d'une narration faite à lui-même par Aristodème. Aristodème était présent au banquet, mais ses souvenirs, quand il les contait, remontaient bien haut, puisqu'Apollodore déclare avoir été fort jeune quand eut lieu le célèbre banquet. — Platon prend toujours de ces précautions, mais ici il les prodigue, ce que les critiques ne paraissent pas avoir assez remarqué : il valait la peine de l'observer ; Platon évidemment veut s'affranchir de la réalité, échapper au contrôle des faits, *se dégager du Banquet de Xénophon*, indiquer en un mot que si le cadre est historique, les idées sont bien à lui.

et l'essence de la beauté : l'amour, c'est la production dans la beauté, et la seule beauté vraie, c'est la beauté idéale, absolue, impérissable, la beauté divine ! L'admirable discours que Socrate prononce pouvait clore le dialogue, si Platon n'eût voulu montrer en lui que la supériorité du penseur ; mais son intention est de faire de lui une apologie définitive, une sorte d'apothéose indirecte. Alcibiade, qui entre à moitié ivre dans la salle du festin, va tracer le portrait de l'homme, prononcer en sa faveur un éloge en quelque sorte involontaire, et tous ceux qu'amusera sa verve dévergondée apprendront, s'ils ne le savent, que le penseur savait agir, que le subtil dialecticien fut un solide soldat, le charmeur d'âmes un bon citoyen, le philosophe un modèle de toutes les vertus civiques et viriles. C'est ainsi que Platon, vers 385, vengeait son maître des Nuées et de la ciguë (1).

Telle est la matière de l'œuvre. Mais que la forme en est vivante et variée ! Le jeune homme, l'homme du monde, le savant, l'audacieux comique, le versificateur élégant, le

(1) M. Huit, qui ne veut pas voir (p. 74) de lien méthodique entre les discours de la 1re partie du dialogue, ne pouvait chercher à rattacher la première à la seconde, le discours de Diotime à l'éloge de Socrate. M. Fouillée a très aisément et très fortement établi la suite raisonnée des discours qui précèdent l'entrée bruyante d'Alcibiade (*La Philosophie de Platon*, p. 311) ; mais il n'explique pas comment la seconde partie s'enchaîne à la première. M. Lévêque (*Journal des Savants*, 1890, p. 413 et 414) regrette cette lacune et tente de la combler. « Alcibiade avoue... que, plus d'une fois, lorsqu'il a entendu les paroles et les conseils de Socrate, il a été charmé, conquis et s'est pris lui-même en dégoût. A ces rares moments, Platon nous fait comprendre que l'âme du disciple s'identifiait en quelque sorte avec l'âme du maître et que l'ordre merveilleux de celle-ci s'imposait au désordre de celle-là. Tel est peut-être le lien par lequel ce discours tient aux autres. » C'est là une heureuse explication du lien philosophique des idées elles-mêmes. Nous pardonnera-t-on, après ces maîtres, de chercher à montrer la suite du *drame*, l'enchaînement des deux scènes ou actes qui le composent? Le Banquet nous apparaît comme une seconde

sage, le libertin, chacun a son parler, son accent, sa manière. Jamais le génie de Platon ne s'est joué plus finement et plus librement. Mais, à côté de ce mérite littéraire, combien de problèmes suscite le Banquet? Quelle est dans l'ensemble l'intention précise de Platon ? Les discours offrent-ils une suite logique, une série de raisonnements enchaînés? Peut-on suivre un progrès dialectique? Aristophane vient-il ici par hasard, paraît-il pour être puni et confondu, ou seulement réfuté ? L'étrange histoire des origines de l'homme telle qu'il la raconte n'est-elle qu'une rêverie de poète? ne s'y cache-t-il pas quelque pensée profonde ? et laquelle ? Que signifie le mythe de la naissance de l'amour, conçu dans le jardin des dieux, fils de Pénia et de Poros? Autant de questions qui veulent être élucidées et ne le sont pas toutes encore, malgré l'effort continu d'éminents penseurs (1). Une œuvre d'un style si parfait, et en même temps d'une interprétation si difficile, devait, même et surtout après l'incapable Héret, séduire un traducteur et un helléniste comme Regius, ambitieux d'exercer sa plume et sa critique.

C'est déjà un mérite d'avoir bien compris et la beauté littéraire et l'importance philosophique du Banquet.

Dans l'Epître dédicatoire (2) qu'il adressait à l'occasion

apologie de Socrate, une apologie détournée et lointaine, écrite quinze ans après la mort du maître. Tout en développant sa théorie du Beau et de l'amour, Platon montre assez que seul, entre tant d'hommes instruits, et sur un sujet qui s'impose aux méditations de tous, Socrate a su s'élever à une théorie cohérente, simple et belle; ensuite il fait voir que l'habitude des hautes spéculations s'alliait en son maître avec la pratique des devoirs du citoyen. — Le dialogue aurait ainsi deux sujets, l'un de premier plan, l'autre d'arrière-plan; une théorie de l'amour esthétique, une défense de Socrate : cela même n'est-il pas tout à fait dans le goût des dialogues platoniciens ?

(1) Cousin, Fouillée, Ch. Huit, Lévêque.

(2) XXIVe jour d'avril 1558.

de leurs noces au Roy Dauphin et la Reyne Dauphine (François II et Marie Stuart), Loys Le Roy s'exprime ainsi :

« Estant donc retiré ce caresme dernier quelques jours de la court, avec M. le maréchal Strossi (1), non moins savant ès lettres que vaillant ès armes et me trouvant à loysir plus que de coustume : afin de ne perdre temps, jay mis le Sympose ou Banquet de Platon en françois pour le vous présenter, estimant le subject du livre fort convenable à vostre heureux mariage, à vos aages, à voz esprits et voluntez. Auquel il recommande l'honneste amour qui consiste principalement en mariage et célèbre la parfaite beauté, premier patron et vrai exemplaire de toutes choses belles... Le livre a esté escrit par le plus sçavant homme et le plus élégant qui fut oncques, en termes fort exquis et sentences très graves : contenant plusieurs louenges de l'Amour en forme d'oraisons toutes différentes l'une de l'autre, selon la différence des personnes qui parloyent. »

Et un peu plus loin dans l'*Argument*, il ajoute :

« Il n'est possible de voir rien plus oratoire ou orné en langage que ce livre, ni d'autre part plus poétique, à cause des belles fictions et descriptions exquises qui y sont entremeslées... Platon n'use ici de questions longues et doubteuses, ou de démonstrations violentes à persuader, ainsi qu'en ses autres dialogues... ains d'arguments gratieux, interrogations familières, exemples plaisans et fables joyeuses, comme il estoit séant en un tel festin et compagnie. »

Tout cela est juste et fin : le traducteur n'en paraîtra pas moins quelque peu téméraire d'exhorter François II et Marie Stuart à lire le Banquet, où « l'honneste amour qui consiste principalement en mariage » n'est pas seul célébré. Il faut savoir que Regius s'est arrêté après l'en-

(1) V. plus haut, p. 14.

tretien de Diotime et a laissé de côté « les propos ensuyvans d'Alcibiade... pleins de grande liberté, qui lors régnoit par toute la Grèce, memement en Athènes... sans proposer aux François parolles non convenantes à leurs mœurs ny convenantes à la religion chrestienne » (1). Un siècle plus tard, l'abbesse de Fontevrault (2) sera moins scrupuleuse que notre auteur, auquel la suppression du dernier épisode était commandée par la prudence et le goût : on se prend néanmoins à sourire en voyant le candide érudit offrir à Marie Stuart des leçons d'amour platonique.

Si la gracieuse princesse et son tout jeune époux pouvaient trouver de l'agrément en ces éloges variés de l'amour, il y avait aussi dans le Banquet bien des obscurités, bien des difficultés philosophiques qu'en un pareil moment ils n'avaient sans doute ni le goût ni le temps d'approfondir par eux-mêmes. Regius le sait bien ; mais son culte pour Platon est tel qu'il n'admet pas que rien de lui puisse rebuter. Et la reine d'Ecosse est si cultivée ! N'a-t-elle pas « en sa tendre jeunesse appris les lettres

(1) P. 180, recto.

(2) Marie-Madeleine-Gabrielle de Rochechouart de Mortemart, abbesse de Fontevrault, a traduit le Banquet tout entier, et contrairement à ce qu'affirme Cousin (erreur relevée déjà par M. L. Ménard, Œuvres de Racine, V, p. 452). Dans l'édition de 1732 (in-12, à Paris, chez Pierre Gandouin) la traduction s'arrête après le discours de Socrate, comme l'indique le titre. Le premier tiers de cette traduction jusqu'après le discours de Pausanias est de Racine. Le poète n'osait pas refuser aux sollicitations de Mlle de Mortemart une collaboration qu'il appelle « une corvée » (Lettre à Despréaux, 18 décembre). Cousin, qui s'est servi de la version de Racine et le reconnaît, lui reproche toutefois le manque d'exactitude et la « phraséologie équivoque de la galanterie moderne ». M. Ménard défend Racine chez qui il trouve bien quelques faux sens, mais « nulle inexactitude littéraire » et nous nous rangeons complètement à son opinion. Cf. Cousin. Trad. de Platon, VI, p. 411 sqq. Racine, éd. Ménard, V, p. 426 et sqq.

qu'elle aime et honore et acquis vertu, vrai ornement de son esprit divin pour lui être sûr guide de toute sa vie à venir » (1) ? Il joindra donc l'instruction à l'amusement, essaiera de résoudre les problèmes, de pénétrer jusqu'à la moelle cachée sous « ces écorces fabuleuses », d'expliquer ces « fictions joyeuses et exemples plaisans ». Ce sera l'occasion de déployer un immense savoir ; Platon, Alexandre Aphrodisée, Picus Mirandula, et bien d'autres passeront sous les yeux peut-être étonnés de ses lecteurs princiers ; tant de commentateurs n'ont pourtant pas épuisé la matière ; à coup sûr ils n'ont pas tout éclairci ; il faut les accorder et on peut les compléter : Regius écrira un ouvrage considérable qu'il divise en trois livres encadrés chacun d'une préface et d'une conclusion : le premier dédié aux jeunes époux, le second spécialement « à très hault et très puissant roy François de Valois, roy d'Ecosse et dauphin de France », le dernier « à très illustre et très vertueuse princesse Madame Marie d'Esteuart ». Il ne s'agit donc pas d'une simple traduction : « Au regard de moy, mon intention n'a tant esté de traduire Platon que de traicter toute la présente matière soubz son authorité (2). » Pour remplir cette intention, il n'épargnera rien : « Je ne parlerai aultrement du labeur que j'ai pris en ce livre qui est plus grand que nul autre que j'ai jusqu'ici entrepris (3). »

A-t-il tout à fait perdu sa peine ? Un écrivain distingué qui l'a lu peut-être un peu vite, reconnaît que l'œuvre de Le Roy est « personnelle et considérable ». Il y retrouve « toutes les qualités, mais aussi tous les défauts des érudits de cette époque, beaucoup de zèle, une faconde qu'on

(1) P. 136, verso.
(2) *Argument* du 1er livre.
(3) *Dédicace* du livre I.

croirait inépuisable, peu de savoir réel et de véritable perspicacité» (1). C'est un jugement sévère ; nous ne pensons pas qu'il y faille souscrire. Même après avoir lu le beau livre de M. Huit, nous persistons à trouver dans Regius, à côté d'un excellent traducteur, un philologue instruit, un très honorable savant, un écrivain curieux et digne d'attention.

La traduction du Sympose est bien meilleure que celle du Phédon. Les quatre années qui séparent les deux ouvrages n'ont pas été perdues par Le Roy : en perfectionnant sa connaissance du grec, il a sensiblement amélioré sa langue. Peut-être le sujet plus riant, plus vivant du Banquet, l'inspirait-il davantage ; en tous cas l'interprète a joliment rivalisé avec son modèle ; il ne l'a pas égalé sans doute, mais enfin il est bien plus souple qu'autrefois ; sa phrase est moins raide, moins latine ; on y trouve moins de longues périodes ; il y a de l'aisance presque partout, de la grâce et de la fraîcheur en bien des endroits. Il a le tort, il est vrai, en suivant la mode inaugurée par ses devanciers, de traduire *ἄνδρες* par *messieurs*, *ταῖς γυναιξί* par *ces dames*, *ἡρώων* par *gentilshommes*, *ἀρχομένοις* par *seigneurs* ; ailleurs il nous parlera de Vénus mariée au *mareschal Vulcain* (2), d'Achille attachant Hector *au derrière d'une charrette* ; mais, à cela près, il ne laisse rien à désirer pour l'exactitude. Il en pousse le souci jusqu'à reproduire certains hellénismes en notre langue, *tel et si grand dieu*, *comme s'adressant à chose permanente*, *car sans doute le sain et malade au corps*, etc... Très fidèle, il écrit des phrases comme celles-ci : *Réponds-moi si Amour est de nul ou de quelqu'un ; vous me diriez si voutiez bien*

(1) *Etudes sur le Banquet de Platon*, p. 125 et 126.

(2) Pierre Saliat, dans la Dédicace à Henri II de son Herodote, appelle Hérodote *gentilhomme grec* et les muses *dames de lettres*.

répondre que du fils ou de la fille le père est père. Il y a là un effort plus scrupuleux que louable pour conformer notre langue à celle des Grecs. Mais avec quel bonheur il travaille et réussit à rendre le ton particulier des différentes « oraisons »; on retrouve chez lui leur couleur et leur allure, le langage technique d'Erysimaque, aussi bien que l'ironie familière de Socrate et plus tard l'éloquence serrée et large à la fois de Diotime. Fidèle à l'esprit et aux intentions des interlocuteurs ou plutôt des *conférenciers*, il sait être, comme il convenait ici, simple, enthousiaste, érudit, élégant suivant les cas; mais partout l'archaïsme des tournures vieillies, des mots expressifs et oubliés, donne à cette fidèle image du dialogue platonicien une saveur particulière, quelque chose comme la patine du temps sur une copie ancienne d'un tableau de maître. Aussi bien, le plus compétent de tous les juges, Victor Cousin, déclare cette traduction « très exacte et d'un style ingénu et gracieux ». L'éloge est fort et le témoignage autorisé.

Plutôt que nous arrêter à quelqu'un de ces beaux développements soigneusement mis en français par Regius, cherchons dans la traduction d'une jolie page de Plutarque le progrès de sa langue et le coloris de son style; elle est citée par Regius dans un commentaire et offre l'avantage d'appeler naturellement la comparaison avec Amyot.

LE ROY. — Considérez les nopces des bestes, comment tout y va par l'ordre de nature. Le masle ne fait point l'amour en tout temps à la femele, pourtant que leur fin n'est point volupté, ains génération et procréation (1). Par quoy,

AMYOT. — Voyez les mariages des bestes, comment elles suivent en cela la nature. Le masle se mesle avec sa femelle, non point en tout temps, d'autant que la fin de ceste conjonction et mixtion n'est point la volupté, ains la

(1) Est. Pasquier se souvient de ce passage de Plutarque, dans la

au temps que le vent propice à engendrer souffle, et le tempérament de la saison est à ce convenable, la femelle traitable et adoucie, se plaisant en la delectable senteur de sa peau et en la propre netteté de son corps, pleine de rosée et herbe pure, vient au masle incontinent qu'elle a conceu et se sent enceinte, *elle se retire honestement*, soigneuse de son fruit et enfantement...

génération des enfants. A l'occasion de quoy, sur la primevere, lorsque les gracieux vents aptes à engendrer soupirent, et que la température de l'air est fort à propos pour les femelles grosses, la femelle s'approche du masle toute privée, et poulsée de son propre désir, se rendant agréable à sa partie tant pour la doulce senteur de sa chair que pour le propre et peculier ornement de son corps étant tout plein de rosée et verdure, toute nette et pure. Puis, quand elle s'aperçoit d'estre enceinte, *elle se retire honestement*, et s'en va penser et pourveoir à ce qui est nécessaire tant pour son accouchement que pour la nourriture et traittement du petit qu'elle fera...

Sitôt que l'Alcyon ou oiseau de Saint Martin est disposé à engendrer, il amasse les arestes de l'éguille marine pour en faire son nid, et les assemblant et mettant l'une avec l'autre, le fait de figure aisée à remuer et l'estend en longueur à la manière d'une nasse à pescheur. Puis, l'ayant diligemment muni de ces arestes, en espesseur convenable, le met floter sur l'eau, à fin

Comme tout premièrement l'oiseau de mer que l'on nomme Alcyone, laquelle se sentant pleine, compose son nid, amassant les arestes du poisson que l'on nomme l'aiguille de mer et les entrelassant l'une parmi l'autre, et tissant en long les unes avec les autres en forme ronde et longue, comme est un verveu de pescheur, et l'ayant bien diligemment lié et fortifié par

lettre première du livre X (adressée à M. de Tournebu), curieuse et paradoxale amplification en faveur des animaux, très comparable du reste à ce que Montaigne a écrit sur le même sujet.

que, peu à peu agité et resserré, il endurcisse par dehors, tellement qu'il devient impénétrable par fer ou par pierre. Mais l'entrée du nid est plus admirable : laquelle est faite si proprement à la grandeur et mesure de l'alcion, que nul aultre animal plus grand ou plus petit n'y pourroit entrer, ny découler la mer (comme ilz disent) ou autre chose moindre...

la liaison et fermeté de ces arestes, elle le va exposer au battement du flot de la mer, à fin qu'estant battu tout bellement, et pressé, la tissure de la superficie en soit plus dure et plus solide, comme il se fait, car il devient si ferme que l'on ne le sçauroit fendre, avec fer ny avec pierre : et, qui est encore plus esmerveillable, l'ouverture et embouchure dudit nid est proportionnement composée à la mesme du corps de l'Alcyone, que nul autre ny plus grand ny plus petit oiseau n'y peut entrer non pas la mer mesme, comme l'on dit, ny la moindre chose du monde...

Cest amour envers les enfans rend les animaux craintifz audacieux, les paresseux diligens et les gourmans sobres ..

L'amour et charité envers les petits rend hardys les animaulx qui de leur nature sont couards, et diligens ceux qui sont paresseux, et épargnans ceulx qui d'eulx-mesmes sont goulus...

Les perdrix, poursuyvies avec leurs perdriaux, les laissent voler et fuyr, et tournoïans près les oiseleurs, font semblant de se laisser prendre, à fin qu'ilz pensent à elles : puis volent un peu, de rechef s'arrestent, donnant autre espérance de prinse : et se mettent à ce danger pour sauver leurs petits jusqu'à ce qu'elles ayent esloigné d'eux les poursuyvans.

Les perdrix, quand on les poursuit avec leurs petits perdriaux, elles les laissent voler devant, et s'en fuir, et affinent tellement les chasseurs qu'ils s'arrestent à elles, se traînant au près d'eux jusqu'à ce qu'estans tout sur le poinct d'être prises, elles s'encourent un petit et puis s'arrestent de rechef, et s'exposent en si belle prise, que le chasseur se persuade et prend espérance

Les gelines, *que nous avons tous les jours devant nos yeux*, avec quel soin gardent-elles et nourissent leurs poussins ? Elles estendent aux uns leurs aisles, afin de se mettre dessoubs, aux autres baillent le dos pour monter, et accourans vers elles, les reçoivent de toutes pars avec joye et caresse comme il apperd par leurs crestellemens.

Certes si les bestes entendoient raison, et on *assembloit en un commun théâtre* les jumens, vaches, chiens et oiseaux, et que leurs responses fussent rédigées par écrit : il se trouveroit que les chiens n'ayment point leurs petits pour prouffit, ni les jumens leurs poullains, ni les oiseaux leurs oiselets, *ains gratuitement et naturellement*, ce qui se congnoistra *bien et véritablement dit* par les affections de tous. Vrayment il est laid que les engendremens, enfantemens, douleurs, nourritures des bestes soient nature et grâce : et celles des hommes *prestz*, *sallaires*, *arrhes données pour en avoir proufit. Lequel propos n'est vray, ny mérite* qu'il ne leur faudra pas à ce coup, tant que se mettans ainsi en danger pour sauver leurs petits, elles attirent les chasseurs bien loing arrière d'eux.

Et les poules, *que nous avons tous les jours devant les yeux*, avec quelle diligence et sollicitude traitent-elles leurs pouceins, estendans leurs æles pour en laisser entrer les uns dessoubz et recevans les autres qui leur montent de tous costez sur les espaules avec un son de voix qui tesmoigne leur joye et leur amour envers leurs petits ?

Si les animaux pouvoient parler et entendre la parole, et que l'on assemblast *en un commun théâtre* les bœufs, les chevaux, les chiens et les oiseaux, on confesseroit tout hautement au contraire, que ny les chiens n'aiment leurs petits chiens pour aucun salaire, ni les juments leurs poulains, ni les poules leurs petits poulcins, ains les aiment *gratuitement* et *naturellement* : et recognoistra-t-on en toutes leurs passions et affections que cela est *bien et véritablement dit*. Or seroit-il certainement trop infame de dire que les générations, conceptions, enfantemens et nourritures de petits, ès bestes soient actes de nature et offices gratuits,

d'estre ouy. Comme nature ès arbres sauvages, lambrusques caprifiques, olivastres, fait venir *commencements cruds et imparfaicts* des fruits domestiques, ainsi a-t-elle donné aux bestes irraisonnables amour envers leurs petits imparfaict, et non suffisant à justice, ny sortant les termes d'indigence ..

Il n'y a rien plus calamiteux que l'homme entre tous ceux qui spirent et marchent sur terre : quiconque dira cela de l'enfant sorti nouvellement du ventre de la mère ne mentira point ; car il ne se trouve rien tant imparfaict, indigent, nud, informé, impur que l'homme naissant : auquel presque seul nature a dényé voies pures pour venir en lumière. Estant au commencement ensanglanté, et plein d'ordure, et ressemblant plutost à un occis, que naissant, il n'est touché, levé, baysé, embrassé, que par ceux que nature a induit à l'aymer.

Qui laboure la vigne en l'équinocce vernal, fait vendange vers l'automnal. Qui sème le

et au contraire ès hommes *prests*, *salaires* et *arres*, *données pour en tirer après du profit. Mais ce propos n'est ny véritable ny digne d'estre escouté*. Car la nature ainsi comme ès plantes sauvages, telles que sont les vignes, les caprifiques, les olivastres, engendre ne sçay quels *commencements cruds et imparfaicts* de bons et francs fruits : aussi a-t-elle donné aux bestes brutes une charité envers leurs petits qui est imparfaitte et ne pouvant s'estendre jusques à la justice, ny passer plus oultre que l'utilité ou le besoing...

Il n'y a rien si imparfaict, si indigent de toutes choses, si nud, si difforme, ne si ord et salle à voir, que l'homme, qui le verroit au sortir à sa naissance, attendu qu'il est seul presque à qui la nature n'a pas seulement concédé une pure et nette entrée en la lumière de ceste vie : Car il y entre tout souillé de sang, plein de toute ordure, ressemblant plus tost à une créature récentement massacrée et escorchée que nouvellement née. N'y a personne qui le peust toucher, recueillir, caresser ny ambrasser, sinon celle qui par nature l'aime.

Celui qui a labouré la vigne en l'équinoxe du printems, la vendange en celuy de l'au-

bled, se couchantes les Pleïades, il fait messons à leur retour. Les bœufs, chevaux et oyseaux ont prest ce qui leur fait besoin incontinent qu'ils sont nez. Mais *la nourriture de l'homme est fort laborieuse, sa croissance est tardive*. Et estant la vertu longue à acquerrir, la plupart des pères décèdent devant qu'en veoir le fruict (2).

tomne : qui a semé le bled quand les Pleïades se couchent, il le moissonne quand elles se lèvent : les vaches, les juments, les gelines portent des fruicts dont on peut incontinent en peu de temps tirer du profit (1) la où de *l'homme la nourriture en est laborieuse, la croissance tardive* et lente, et la vertu longue à venir, de manière que plusieurs pères meurent avant que de la voir en leurs enfans (3).

Lorsqu'il rencontrait parmi des notes savantes ce gracieux passage ou d'autres semblables, le lecteur du seizième siècle, qui ne pouvait pas consulter bien aisément les *Œuvres morales*, devait éprouver une surprise fort agréable. Le lecteur moderne s'y repose aussi avec plaisir ; loin de blâmer ce qui lui paraîtrait un hors-d'œuvre dans une édition ou une traduction récente, il pardonne aisément la longueur de ces commentaires, il comprend et approuve l intention de l'interprète qui choisit avec tant de goût et traduit avec tant de soin des fragments de l'antique destinés à illustrer son *Sympose*.

Qu'Amyot ait connu son prédécesseur, qu'il lui ait ici fait plus d'un emprunt, la chose est évidente et l'on ne peut songer à l'en blâmer. Mais l'a-t-il surpassé ? On en peut douter. Il y a certainement chez lui un peu moins de tournures latines, quoiqu'il y en ait encore ; le style du grand aumônier de France, parfois plus net, plus moderne, offre

(1) Regius et Amyot ne doivent pas avoir ici le même texte.

(2) F^os 115 et sqq.

(3) Plutarque, *Œuv. mor.*, trad. Amyot. Paris, 1819, II, p. 130 et sqq.

de-ci, de-là quelques jolies trouvailles. Mais Regius l'emporte par la rapidité ; il commente, développe bien moins, il ne paraphase jamais. Il écrit moins bien peut-être, mais il traduit mieux. Les concessions qu'il fait aux latinismes nous valent des tours adroits, prompts et intéressants ; le coloris poétique n'est pas chez lui moins naïf que chez son successeur ; enfin c'est lui qui vient le premier : quand on est suivi, corrigé par Amyot, c'est quelque chose que de lui rester pour le moins comparable.

Comme on vient de le voir, comme on le verra encore, il y a dans les « expositions » du Sympose bien des ornements inattendus. Ce n'est pas à dire que le nécessaire ne s'y rencontre pas. Sauf les discussions de textes dont Regius s'abstient ici comme partout, parce qu'il les croit sans intérêt pour le grand public (1), les Commentaires de Regius présentent toutes les explications, rapprochements et discussions dont l'ensemble forme aujourd'hui une édition savante.

Cousin dans ses notes cite (2) ou reproduit à plusieurs reprises son lointain prédécesseur ; les plus récents éditeurs (3) n'indiquent pour élucider le texte ou le sens du *Banquet* presque aucun texte qui n'ait été déjà signalé, exactement indiqué et souvent traduit par l'helléniste du seizième siècle. Peu d'exemples suffiront à montrer la scrupuleuse exactitude et la richesse d'informations du docte interprète. D'abord il intitule son livre *Sympose* et non *Banquet* ; malgré l'obscurité d'un terme si voisin du grec, il s'y est arrêté, jugeant que le titre de *Banquet* n'aurait point eu suffisamment la couleur antique, n'aurait

(1) Au reste, il est très sceptique sur ce point et il ose dire à ses élèves, en sa chaire de lecteur royal, que plus on corrige les textes, plus on les gâte. Voir plus loin, p. 174.

(2) P. 437, 439.

(3) C. Schmeltzer (Weidmann), 1882 ; Arnold Hug (Teubner), 1884.

pas assez marqué la différence des mœurs grecques et des mœurs modernes : en 1572, Henri Estienne dans son *Thesaurus*, se souvenant sans doute de Le Roy, écrira Συμποσίον, *compotatio potius quam convivium*. Plus loin, lorsqu'Aristophane raconte comment Zeus, pour punir les hommes, les a séparés en deux, l'opération est décrite d'assez plaisante manière : « il la fit de la manière que l'on coupe les œufs lorsqu'on veut les saler ou qu'avec un cheveu on les divise en deux parties égales » (Cousin), « comme ceux qui partissent les œufs pour les confire en sel, ou qui les couppent avec des cheveux » (Regius), ὥσπερ οἱ τὰ ὤα τέμνοντες καὶ μέλλοντες ταριχεύειν ἢ ὥσπερ ὅι τὰ ὤα ταῖς θριξίν. Cette comparaison dédoublée n'a pas paru très claire aux critiques : les uns lisent ὄα pour ὤα (1), qui est pourtant dans tous les manuscrits ; d'autres (2) s'étonnent devant le second membre de la phrase, n'y voient qu'une glose du premier dans lequel ils remplacent καὶ μέλλοντες ταριχεύειν par εἰς ταρίχευσιν. Regius ne passe pas sur la difficulté sans la voir. Loin toutefois de corriger le texte pour l'expliquer, il s'efforce avec succès de l'élucider tel qu'il est : il fait appel aux lumières de « messire G. Pellissier, evesque de Montpellier, personnage de grand jugement es secrets de bons auteurs, mesmement en l'observation et cognoissance des choses naturelles ». Par trois ou quatre citations (Apicius, Martial) il établit que les anciens coupaient les œufs pour les saler, et explique ainsi ταριχεύειν, « garder, confire, assaisonner, sécher, saller : venant de τάριχος, qui signifie toute sorte de chair et de poisson salé, saulmure, saulce. ὤα τάριχα, œufz sallez et

(1) Ruhnken, Bekker et d'autres, dont, en dernier lieu, Schmeltzer et Hug.

(2) Sydenham le premier, Hug le dernier.

desséchez proprement de mullet, qu'on appelle botargues qui excitent l'appétit et font trouver le vin meilleur, et pour ce sont désirez de bons beuveurs. » Enfin, pour appuyer ce commentaire, il renvoie à « Hippolyte Salvien, des poissons, 12, du mulet », et à un savant contemporain, Rondelet, « médecin de Montpellier, en l'histoire des poissons » (1).

Ce louable souci d'expliquer au lecteur les moindres détails du texte, et de ne rien avancer sans preuves, se trahit encore dans un passage voisin du précédent : le poète comique, poursuivant sa bouffonne conception, affirme que chacun de nous n'est qu'une moitié d'homme « comme ès plies, d'une l'on en fait deux ». ἅτε τετμημένος ὥσπερ αἱ ψῆτται, ἐξ ἑνὸς δύο. Ficin avait mal compris ; *quemadmodum qui psettæ vocantur, scissi ex uno duo efficiuntur*. Le Roy n'a garde de laisser passer ce contresens ; il reprend respectueusement le « bon seigneur » et « suppléant son défaut sans aigreur », démontre par l'autorité d'Aristote, Galien, Pline et Horace, qu'il s'agit ici des plies (2). Il est moins heureux, quoique aussi scrupuleux, dans l'interprétation d'un autre endroit du même discours où Aristophane exhorte les hommes « à ne commettre aucune faute contre les dieux, de peur d'être exposés à une seconde division et de devenir comme ces figures représentées de profil au bas des colonnes, n'ayant qu'une moitié de visage et semblables à des dés séparés en deux (3), » διαπεπρισμένοι κατὰ τὰς ῥῖνας, γεγονότες ὥσπερ λίσπαι. Il relève l'erreur de Ficin pour qui λίσπαι sont des animaux *quæ lispæ vocantur ;* mais comme il ne connaît pas le texte décisif de Suidas,

(1) *Sympose*, f°s 47, 48. Henri Estienne entend le passage comme Regius.

(2) F^o 51, verso.

(3) Cousin, p. 279.

il traduit « divisez par le nez, estans mutilez en bas et sans fesses ». Toutefois ce n'est pas à la légère qu'il admet cette fausse interprétation, il a discuté le passage avec M. de Montpellier, avec Turnèbe et Goupyl, professeur du Roy (1). « Quant à la traduction, ajoute-t-il, j'ai suyvi l'advis de M. Turnebus et le lieu d'Hesychius qu'il m'a cité, où il dit que λίσπαι signifient τοὺς ἠκρωτηριασμένους τὰ κάτω μέρη, c'est-à-dire mutilez par le bas ou ayant les parties inférieures couppées. Aristophane, en la comédie des *Raines* (2). »

L'interprétation du texte est, on le voit, attentive et scientifique. Les recherches philologiques de Le Roy ont aujourd'hui encore leur intérêt et leur utilité, et cela n'est pas pour surprendre. On sait de reste que la philologie classique moderne est fille de l'école française du XVIe siècle qui sut du premier coup trouver et appliquer la bonne méthode.

Venons au fond même des idées. Le Roy a-t-il vraiment manqué de perspicacité ?

Le premier devoir de l'interprète, puisqu'il prétendait expliquer le dialogue, était d'en saisir l'idée essentielle, et d'en déterminer le sujet fondamental. Regius n'y a pas failli, et ce n'est pas un mérite extraordinaire : il n'avait rien à découvrir. Il a bien vu que le Banquet expose l'esthétique de Platon, et que cette esthétique dont l'étude doit être complétée par la lecture du *Phèdre* et du *Premier Hippias*, est, avec celle des Idées, la théorie capitale de la doctrine. On ne comprendrait pas, autrement, qu'il eût fait précisément du Sympose l'occasion et le centre d'un exposé général de la philosophie platonicienne. La notion de l'amour est expliquée dans le Lysis, son terme marqué

(1) J. Goupyl, lecteur royal pour la médecine, de 1555 à 1564.
(2) F° 52, recto. Voir le *Glossaire*.

dans le Phèdre; le Banquet nous fait connaître sa marche dialectique, ou, pour mieux dire, son ascension à travers les beautés particulières vers la beauté absolue. C'est dire qu'après d'intéressants préambules et parmi de poétiques allégories, le discours de Socrate renferme l'essence de l'œuvre. C'est bien ce que Le Roy sent et veut faire sentir, puisque des trois livres que comprend son ouvrage, deux tout entiers sont consacrés à l'interprétation du seul discours de Socrate. Les révélations de Diotime paraissent au commentateur si profondes et si dignes de méditation qu'il n'hésite pas à noyer en quelque sorte le texte au milieu des dissertations et des réflexions qu'il lui inspire, et nous offre vingt pages pour dix lignes, disproportion frappante, mais intelligente. Il s'en faut toutefois que tout ce qui précède le récit de Socrate soit perdu pour la pensée et soit inutile à la démonstration : le dialogue marche sans raideur, mais il marche ; la liberté n'exclut pas l'unité. Les trois livres de Regius marquent trois étapes de la pensée, l'amour chez les hommes, l'amour chez le philosophe, enfin l'amour en Dieu. Certes cette explication manque de philosophie et nous lui préférons l'analyse, un peu lointaine pourtant, de M. Fouillée pour qui le dessein de Platon est de considérer l'amour dans la nature, dans les âmes, dans son principe. Il n'en est pas moins vrai que Regius a cherché une explication systématique du dialogue ; celle qu'il propose est près du texte ; elle en est trop près.

Voilà pour l'ensemble. Dans le détail, Regius qui suit pas à pas son modèle, tour à tour paraphrasant, discutant, citant et traduisant ses propres citations, rencontrait deux pages importantes, utiles, mais difficiles à expliquer, les deux mythes où sont exposées l'énigme de l'homme et la naissance de l'amour, celui de l'Androgyne, celui de Poros et Pénia.

Jadis, raconte Aristophane, les hommes étaient d'une forme ronde, avaient des épaules et des côtes attachées ensemble, quatre bras, quatre jambes, deux visages opposés l'un à l'autre et parfaitement semblables (1). Leurs corps étaient robustes et leurs courages élevés, ce qui leur inspira l'audace de monter jusqu'au ciel, et de combattre contre les dieux. Zeus, voulant les punir sans les anéantir — c'en était fait de ses adorateurs ! — consulta les dieux et se résolut à diminuer les forces de ces audacieux mortels en les séparant en deux. Cette opération une fois pratiquée par Phoibos, chaque moitié cherchait à retrouver celle dont elle avait été détachée, et quand elles se rencontraient toutes les deux, elles se joignaient avec ardeur pour rentrer dans leur ancienne unité... Et si, quand les deux moitiés s'unissent et s'embrassent, Héphaistos leur proposait de les fondre ensemble pour l'éternité, elles accepteraient certainement une proposition qui répond au plus intime penchant de leur âme, au désir d'un mélange si parfait avec la personne aimée qu'on ne soit plus qu'un avec elle. Ainsi l'amour est la poursuite de l'unité.

Au fond, malgré son étrangeté, l'histoire que nous raconte ici le poète comique a un sens bien clair. Platon, à travers ce symbole d'origine antique, montre dans l'amour l'union de deux natures qui se complètent, « toujours la conciliation de l'un et de plusieurs » (2).

Ce mythe, qui ressemble à une sculpture orientale corrigée par l'art grec, remonte-t-il au delà de Pythagore et vient-il de quelque tradition mystérieuse et plus lointaine? On ne peut s'empêcher de le croire (3). Regius se pose la

(1) « Aimer, c'est se promener au soleil... avec un corps à quatre bras, à deux têtes et à deux cœurs. » Musset, *Confession d'un Enfant du siècle.*

(2) Fouillée.

(3) Fouillée, *Philosophie de Platon*, I, p. 305 (2e éd.). Gabriel Thomas, *Etude sur l'expression de l'amour platonique*, 1892, p. 11.

question, et rapporte tout au long l'interprétation d'Eusèbe, lequel, « livre XII de la préparation Evangélique, chap. VII, pense que Platon nous représentant cet androgyne, l'ait pris du divin législateur des Hébreux Moïse. »

Il cite en hébreu même, paraphrase et discute le passage ambigu du Pentateuque allégué par Eusèbe (1). « Certes, dit-il, en conférant ces passages, on jugeroit que Platon, au voyage qu'il feit en Egypte, ait vu les livres de Moïse et des prophètes, tellement que plusieurs sages de Grèce, voyant la conformité de Platon à Moïse en beaucoup de points, ont estimé que Platon n'estoit autre qu'un Moïse parlant le language attique et semble que Moïse en peu de paroles aye compris presque mesmes sentences, lesquelles Platon a depuis amplifié et orné à sa mode d'escrire. » Toutefois, après avoir examiné et pesé les opinions de quelques talmudistes (2), Regius a le bon esprit de ne pas s'arrêter à cette hypothèse attrayante que la science a rejetée depuis.

(1) La question est de savoir si le texte hébreu porte : *le mâle et la femelle, Dieu les créa*, ou bien : *Dieu les créa mâle et femelle.* Regius réfute très bien les partisans de cette seconde interprétation : « Si Moyse avait voulu dire Adam créé en l'un et l'autre sexe, il eût mis *oto* au lieu de *otam*, le singulier au lieu du pluriel. Plus loin, Le Roy indique le rapprochement que fait la Bible entre *ischa* (femme) et *isch* (homme) : mais, où il n'y a qu'une sorte de calembour, il a tort de voir une étymologie, « comme si nous disions en françois, gardant mesme analogie que les Hébreux, d'*homme hommasse* et en latin de *vir virago*. » Il reconnaît pour finir que Mercier et Quinquarbre, lecteurs du roi, l'ont beaucoup aidé en cet endroit. F^os 43 et sqq.

(2) La science de l'hébreu était assez répandue à cette époque. Elle avait été certainement mise à la portée du public par les rabbins qui ne se faisaient aucun scrupule de donner des leçons aux chrétiens, même aux prêtres. On cite des prêtres catholiques qui correspondaient sur des questions de philologie hébraïque avec des rabbins, Peyresq, par exemple. Voir *Revue des Etudes juives*, janv. 1890 ; *Hist. littéraire de la France*, vol. *Rabbins Français* (XXVII et XXI), par Renan, *passim*. Cf. Abel Lefranc, ouv. cit. *passim*.

Il faut pourtant expliquer cette allégorie : « Il est vraysembiable qu'un si grand philosophe et tant grand personnage n'a mis telle fiction en avant sans raison, laquelle si nous ne pouvons trouver pour l'imbécillité de notre esprit et peu de savoir, à tout le moins en baillerons nous quelque ombre et apparence (1). » Il rappelle pour mémoire l'explication de « Mercure Trimegiste au Pimandre » et, sans y insister, cherche autre chose. L'être autrefois entier et depuis divisé serait l'âme humaine, complète à sa naissance, pourvue de deux lumières, l'une innée pour contempler les choses inférieures, l'autre infuse pour s'élever aux supérieures ; mais l'âme a voulu s'égaler à Dieu ; alors elle a été divisée et a perdu sa *splendeur infuse*. Cette nouvelle interprétation, quoique inspirée par des souvenirs empruntés aux Lois, à l'Alcibiade, à l'Ethique d'Aristote, ne le satisfait point encore. Il s'arrête pour terminer à l'hypothèse des néoplatoniciens, selon lesquels ces deux moitiés signifient les deux parties, l'une intellectuelle, l'autre corporelle, qui font l'homme entier. En se donnant tout entier à la contemplation (selon qu'il est escrit au Phédon), l'homme devenait en cette vie tout spirituel contre l'intention du créateur, « laquelle estoit qu'il entretînt l'intellect et le corps ensemble, avec telle modération et proportion que monstre Platon au Timée ». Ainsi périssait l'œuvre du créateur : c'était la guerre contre Dieu. Dieu maintint la division première, c'est-à-dire voulut que le corps « résistât par ses concupiscences à l'intellect et s'inclinât aux nécessités du corps ». De cette division est né l'amour : « c'est-à dire que l'intellect n'auroit jamais soin du corps, n'estoit pour l'amour qu'il porte à sa moitié féminine, ni le corps ne se submettroit au gouvernement de l'intellect, n'estoit

(1) F° 45, recto.

pour semblable amour qu'il porte à sa moitié masculine (1). »

On ne peut se tromper plus consciencieusement. Que la conception de l'Androgyne exprime tout simplement la tendance à se réunir de deux natures opposées et complémentaires, c'est là une solution bien trop facile pour Regius. Une explication si naturelle et si voisine des faits se passait trop de finesse scolastique et d'abstraction : Platon n'est pas si simple : s'il l'était, que faudrait-il penser de ses disciples qui le sont si peu ? Toutefois, si la subtilité de l'exégète l'égare ici, elle le servira mieux tout à l'heure, quand il s'agira d'élucider le mythe de l'Amour né de Poros et de Pénia.

Le jour où les dieux se réunirent en un banquet pour célébrer la naissance d'Aphrodite, Poros enivré de nectar s'unit dans le jardin de Zeus à Pénia et de là naquit Eros, toujours errant et misérable, en digne fils de Pénia, toujours entreprenant, robuste, ingénieux, en quête du beau et du bon selon le naturel de son père. M. Fouillée explique ainsi ce mythe plus brillant que lumineux : « La Pauvreté, mère de l'Amour ou du Désir est la matière : virtualité indéfinie qui veut tout devenir et qui n'est rien. Le dieu de l'abondance, père de l'Amour, c'est le Bien, éternellement heureux par la possession des idées et de l'intelligible. A la naissance de Vénus ou de la beauté visible, c'est-à-dire du Cosmos ou ordre universel, Dieu s'unit à la matière informe et la féconda en lui communiquant une partie du bien qu'il possède. L'amour est la participation déjà actuelle, mais imparfaite de la matière aux Idées (2). »

(1) F° 46, recto. Joachim du Bellay, qui prêtait sa collaboration au Sympose (voir plus haut, p. 22), raille doucement ce symbole de l'Androgyne et les explications qu'on en donne dans sa pièce *Contre les Pétrarquistes*. (*Jeux rustiques*. Ed. Liseux, p. 66.)

(2) Fouillée, *Philosophie de Platon*, I, p. 311.

Cette interprétation se lie bien à l'ensemble de la doctrine : nul ne le conteste ; ceux qu'elle fait hésiter n'en proposent aucune autre (1) ; on doit donc la tenir pour l'expression exacte des idées que Platon voulait laisser entendre. « L'allégorie, écrit Regius, se peut accommoder en ceste manière. Produisans les dieux beauté à eux semblable au monde corporel créé, auquel ils venoient tous ensemble, comme en un banquet de la nativité d'icelle beauté, la matière indigente y survint, désirant participer aux formes belles et aux perfections divines. *Porus*, l'intellect, *fils de Conseil*, c'est-à-dire du souverain Dieu, *enyvré du nectar*, plein d'idées, en désira rendre participant le monde inférieur, pour le méliorer... Et quand l'Intellect, fils du Conseil, c'est-à-dire du souverain Dieu, se voulut communiquer au monde inférieur, *la Pauvreté souffreteuse s'en approcha*, c'est-à-dire la matière informe désirant perfection, et *s'engrossa de luy*, c'est-à-dire reçut formes alors qu'il estoit hors de son éternelle contemplation et diverty aucunement d'icelle. *Tellement que des deux naquit Amour* qui est perfection non en acte, ains en puissance. » L'interprète du seizième siècle rencontre ici la vérité. Il a su emprunter à Plutarque et à Plotin d'utiles indications qu'il combine par un choix judicieux, et il a eu surtout le mérite de laisser dans Origène et Eusèbe, qu'il a fort lus du reste et souvent cités, un parallèle trop ingénieux entre le mythe de Socrate et le début de la Genèse.

Il serait superflu de poursuivre davantage l'étude des notes philosophiques du *Sympose* : le nombre des exemples ne ferait pas varier la conclusion qui s'en dégage. Regius, quand il juge et s'efforce d'éclaircir le fond même des idées, n'est point un guide aussi sûr que quand il élucide ou interprète le texte. Il ne manque pas réellement de pénétra-

(1) M. Huit, p. 64.

tion, comme on l'a dit : mais il a trop de penchant à compiler. Il s'encombre des opinions d'autrui et n'arrive pas toujours à s'en dégager avec assez de décision et de netteté. On peut le regretter avec M. Huit : mais il ne faut guère s'en étonner.

Outre qu'il y a dans le *Banquet* des points si obscurs, nous dirions presque si mystérieux qu'ils attendent encore une explication définitive, Loys Le Roy, comme tous ses contemporains, est après tout en mauvaise posture pour comprendre et expliquer la philosophie ancienne. Non que les esprits du seizième siècle aient été incapables de l'effort de pensée nécessaire. Ils tiennent au contraire de leur éducation scolastique un goût prononcé pour l'abstraction et se laissent volontiers aller à ce travail ingénieux de l'esprit qui cesse vite d'être une gymnastique utile pour devenir un jeu périlleux : on ne le voit que trop chez Regius. Ce n'est pas non plus l'étendue des connaissances qui fait défaut. Regius sait tout Platon par cœur ; il connaît Aristote à fond et n'ignore aucun de leurs prédécesseurs. Qu'il soit nécessaire pour pénétrer un des dialogues de Platon de les dominer tous, que Platon tout entier demeure obscur pour quiconque n'embrassera pas du regard les métaphysiciens auxquels il succède et Aristote qui lui succède à lui-même, notre interprète en a bien le sentiment et c'est un mérite qu'on doit lui concéder. Comment donc se fait-il qu'avec la souplesse logique et l'abondance des documents, Regius ni personne en son siècle n'ait pu s'élever à la notion historique du développement de la pensée ancienne ? C'est qu'il y fallait encore une condition essentielle, la liberté scientifique de penser, c'est-à-dire le droit de chercher la vérité sans la présupposer, de poursuivre l'enquête sans désirer ou redouter à l'avance aucune conclusion.

Or les hellénistes de la Renaissance — cela est malheu-

reusement incontestable — n'ont jamais pu poursuivre et n'ont jamais poursuivi leurs études en toute liberté. Il leur a fallu toujours lutter et se défendre, et leurs idées n'étaient pas seules en jeu dans le combat. Dès que les conséquences sont matérielles, quand même le savant ose les braver, la science est arrêtée ou du moins viciée : les timides n'iront pas jusqu'au bout de leur pensée, les vaillants iront au delà. Il faut s'incliner devant un Dolet, admirer le courage d'un Ramus ; ils ont servi la science par leurs souffrances mêmes : s'ils n'avaient pas eu à souffrir, ils l'auraient sans doute mieux servie encore. Pour combattre l'idolâtrie d'Aristote, il fallut combattre Aristote lui-même, et l'on vit cette étrange et double contradiction, le plus grand de tous les savants repoussé par la science et soutenu par la routine. Les études platoniciennes n'ont pas été moins faussées par les besoins de la polémique. D'abord, en ranimant Platon, on croyait susciter un rival, un ennemi à Aristote ; cette préoccupation n'est que trop visible dans les parallèles outrés où se sont complu tant d'hellénistes avant et après Regius, et Regius est infatigable là-dessus. Il semblait qu'en les opposant l'un à l'autre, on s'affranchissait : la liberté de se choisir un maître est déjà une liberté.

Une autre circonstance plus fâcheuse encore contribua à détourner de la vraie voie les Platoniciens de la Renaissance.

Non seulement la doctrine de Platon leur apparut comme une arme offensive contre Aristote ; ils crurent encore y trouver un moyen de défense contre le soupçon d'hérésie. On sait — et nous l'avons dit plus haut — que les études grecques ont dès leur naissance rencontré chez nous des adversaires décidés. La coïncidence de la réforme religieuse et de la renaissance de l'hellénisme n'était pas faite pour diminuer une hostilité dès longtemps déclarée.

L'Eglise romaine croyait défendre le latin qui était sa langue et ne voulut pas permettre qu'on cherchât rien au delà de la vulgate latine. L'Eglise grecque n'était-elle pas séparée du catholicisme ? N'y avait-il pas plus d'hérétiques en grec qu'en latin ? Le grec enfin n'était-il pas un instrument d'exégèse entre les mains de Luther et surtout de Mélanchton ? Voilà pourquoi l'Université de Paris, entraînée par le fanatique Beda (1), sollicita de bonne heure et obtint du Parlement une défense de recourir au grec pour expliquer les Ecritures. Voilà pourquoi les disciples de Loyola dans la *Ratio atque institutio studiorum* s'efforcèrent de détourner toutes les études du côté du latin seul (2). L'institution du Collège Royal ajouta une rivalité d'intérêts à une discordance de principes et envenima une sourde opposition que les hellénistes sentirent longtemps menaçante et prête à sévir.

Dans cette lutte — comme dans presque toutes les querelles religieuses, philosophiques ou littéraires — la passion née des circonstances égarait les combattants, les éloignait du fond même du débat et les jetait en des contradictions bien visibles à distance. Les uns attaquent mal, les autres ne se défendent pas mieux. Les premiers négligent leurs meilleures raisons, invoquent des arguments médiocres que leurs adversaires, du reste, ne jugent pas tels, puisqu'ils les réfutent consciencieusement; les autres ripostent maladroitement et allèguent pour leur défense des raisons bien faibles et qui eussent été fort périlleuses, si leurs contradicteurs s'étaient avisés de les retourner contre eux-mêmes. C'est ainsi que les ennemis du grec paraissent n'avoir

(1) *Continuat. de l'Hist. ecclés. de Fleury*, t. XXVII, p. 214.

(2) *Romæ, in collegio Societatis Jesu, 1586.* Il est vrai qu'en 1617 une ordonnance des Jésuites honorait le grec ; mais alors la séparation des réformés était définitive.

jamais soupçonné que c'est dans la beauté même des œuvres grecques que résident leur puissance sur l'âme et le plus grave péril qu'en puisse redouter l'orthodoxie. Les hellénistes sont aussi peu clairvoyants : ils s'efforcent de prouver la conformité de l'hellénisme et du christianisme. Ils n'auront jamais le sentiment de l'antinomie foncière et peut-être irréductible de ces deux conceptions dont l'une met « l'esprit dans la vie et l'autre la vie dans l'esprit » : ils s'en tiendront aux rapports extérieurs, à la ressemblance spécieuse de la philosophie païenne et des croyances chrétiennes, et ils ne songeront pas que cette concordance même, qu'ils travaillent à rendre incontestable, si elle était aussi exacte qu'ils le prétendent, loin de rassurer leurs adversaires, devrait les émouvoir plus que tout le reste.

Or ce fut là dès le début l'idée dominante derrière laquelle s'abritèrent les hellénistes, le grand principe de leur tactique défensive. Budé lui-même, le restaurateur des études grecques, pour résister aux premières attaques qui vinrent l'assaillir, avait trouvé et pratiqué ce système de défense qu'il légua à ses successeurs. En 1534, au moment où François Ier, après une seconde révolte de sa volonté, succomba encore une fois à l'assaut combiné du Parlement et du clergé, à la veille de cette fameuse procession expiatoire où le roi de France devait aller « le cierge en main d'église en église, à la lueur de six bûchers allumés ensemble » (1), son secrétaire Budé sentit le péril venir et écrivit le *De Transitu Hellenismi ad Christianismum.* Cet essai de conciliation était un acte de foi et de prudence : à cette heure critique (2), démontrer que l'hellénisme et le christianisme sont deux philologies, l'une

(1) *Castellion*, I, p. 66 et sqq.

(2) *Opus nunc edendum censui.* Ep. dedic. du *de Transitu* à François Ier.

inférieure, l'autre céleste, l'une servante, l'autre maîtresse, établir que, loin de s'exclure, elles se fortifient parce que la première mène nécessairement à la seconde, c'était, par une habileté prévoyante, construire un rempart, élever un abri derrière lequel l'humanisme viendrait se retrancher dans les temps mauvais. Rien ne peut faire plus d'honneur au fondateur du Collège de France que d'avoir pressenti et tenté de conjurer d'avance les périls auxquels seraient exposés ses disciples. Regius a été fidèle à la politique du maître : les événements au reste se chargeaient incessamment de lui en rappeler l'opportunité. Au sortir d'une paisible et petite ville de province, à peine débarquait-il à Paris, qu'il assistait, presque encore écolier, au supplice de l'illustre chevalier de Berquin. Quelques années plus tard, lorsqu'il entrait comme étudiant à Toulouse, il y trouvait bien vivant le souvenir du retentissant procès intenté à deux professeurs de droit de l'Université, J. de Caturce et J. de Boyssonne (1). De retour à Paris, Regius, homme fait, put suivre d'un œil attentif la seconde action judiciaire qu'Etienne Dolet avait affrontée devant le Parlement de Paris : quels que fussent à l'égard de l'accusé ses sentiments personnels, il ne dut pas rester indifférent à la sentence qui condamnait au bûcher le célèbre imprimeur, surtout en songeant que trois mots d'une traduction (2), conformes du reste au sens de l'original grec, avaient puissamment contribué à faire rendre l'arrêt fatal. Enfin, dans ces dernières années, il avait vu les tribulations et les périls auxquels était en butte P. Ramus, professeur royal depuis 1551.

Comme Ramus, comme Dolet, L. Le Roy se consacrait à interpréter et à répandre la philosophie platonicienne :

(1) Cf. *Dolet*, de M. Christie, ch. v.
(2) *Ibid.*, ch. VIII.

des exemples si douloureux l'avertissaient de se tenir en garde, de songer au présent en expliquant le passé, de ne pas s'abandonner librement à toutes ses idées, de gouverner, en un mot, sa pensée du côté de l'opinion. C'est à une préoccupation si contraire à la science que nous devons dans le *Sympose* et dans le *Phédon* tant de pages aujourd'hui sans intérêt où le commentateur s'efforce de mettre d'accord la doctrine platonicienne et le dogme chrétien. Le *Phédon* surtout et son mythe un peu vague lui offrait une mine de trop faciles comparaisons. Platon n'y laisse-t-il pas entendre la résurrection des âmes ? Saint Grégoire de Nysse n'a-t-il pas réfuté l'objection de Simmias ? Ne retrouve-t-on pas dans saint Ambroise la preuve tirée des mathématiques ? Et comment ne pas rapprocher les *Daimones* des *Diables*, la *terre pure* du *paradis terrestre*, le fleuve de feu dont parle Socrate et les prophéties de Daniel, etc. (1)? Il ne faut pas l'oublier toutefois : dans cette voie où il s'égare, Regius n'a qu'à suivre les néoplatoniciens Philon, Proclus, Plotin, Jamblique, Porphyre, qu'il connaît et cite à foison ; ses prédécesseurs plus immédiats, les platoniciens de la Renaissance, et Ficin en particulier, l'entraînent aussi sur cette pente où d'autres après lui et même encore en notre siècle se laisseront entraîner. Ne paraissait-il pas, en 1829, un dialogue à la manière platonicienne entre Euclide et son frère Euthydème, où l'auteur anonyme s'efforce de prouver que « le Démon de Socrate n'est autre que le Dieu de Fénelon », que Socrate est « un élu de Dieu parmi les Gentils, un précurseur de ce Christ dont sans doute il n'eut pas l'impiété de se croire l'émule, mais dont il fut le disciple » (2) ! Et pourquoi ne pas le

(1) Cf. *Phédon* de Regius, *passim*.

(2) *Le Démon de Socrate*, s. n., Paris, chez Levavasseur, 1829, in-8°, 94 pages. Notons un autre ouvrage du même genre, encore un dialogue antique dans la manière platonicienne : *Symposiaques* ou *Propos de*

reconnaître? Il y a réellement entre le platonisme et le christianisme des rapports parfois si frappants que les rapprochements viennent en quelque sorte d'eux-mêmes sous la plume (1) et qu'on ne trouverait peut-être pas un seul critique, un seul historien contemporain de la philosophie ancienne, qui, en dépit d'une méthode rigoureuse, ait su, ne serait-ce que dans l'expression, s'en défendre complètement.

Rien d'étonnant donc si L. Le Roy est tombé plus d'une fois en cette erreur : peut-être n'y donnait-il pas toujours sans le vouloir. Il est bien visible en certaines pages de son *Phédon* qu'il fait et tient à faire une profession de foi orthodoxe ; son insistance même donne à réfléchir : on y sent plus de précaution que de conviction. De fait, Regius avait une connaissance assez exacte des mœurs, des idées et de l'histoire des idées grecques, un sentiment assez juste de l'antique, en un mot assez de savoir et de culture pour apercevoir, sinon pour mesurer, l'écart qui sépare les conceptions philosophiques et religieuses des Hellènes de celles que la Judée vit éclore. Le respect de la tradition néoplatonicienne n'était pas si grand chez lui qu'il ait dû entraîner le sacrifice de ses doutes : il reprend sans se gêner Philon, Proclus, Ficin, quand il les trouve en défaut sur d'autres points. Lorsqu'il les suit dans leurs plus fortes aberrations, c'est donc par système, c'est parce que, en 1560, il n'était pas bon de se dire et de se révéler hellé-

Table par madame Wittenbach, née G .. A Paris, chez Renouard, 1823. Voir aussi l'*Avertissement* qui précède la *Mort de Socrate* de Lamartine. C'est l'idée de Pascal : « Platon, pour disposer au christianisme. » *Pensées*, XXIV, 58.

(1) Qu'on nous permette de citer, entre autres, un passage des *Confessions* de saint Augustin où le souvenir du *Banquet* est bien sensible. « Et nos metipsos ardentiore affectu erigentes, perambulavimus gradatim cuncta corporalia et ipsum cœlum... Et adhuc ascendebamus interius cogitando et loquendo et mirando opera tua. »

niste convaincu, sans se proclamer en même temps et bien haut catholique inébranlable.

Si toutefois, dans son *Sympose*, Regius a sans hésitation abandonné l'exégèse des néoplatoniciens, s'il s'est fait moins souvent l'écho de leurs chimériques explications, si, à propos de l'Androgyne seulement, il a recueilli l'une de leurs rêveries, mais pour la discuter et la repousser après examen, c'est qu'ici le sujet qu'il avait en mains lui permettait de faire autrement et directement cette fois sa profession de foi de bon chrétien. Ne l'oublions pas, en effet : la traduction du dialogue de Platon n'est pas le principal objet du *Sympose*. Elle reste au centre sans doute, mais comme un tableau minuscule dans un cadre très large et très fouillé où, parmi des arabesques, confuses parfois, apparaissent des motifs intéressants par eux-mêmes. Or l'amour platonique n'est en définitive que l'aspiration de l'âme vers Dieu, et Regius a déclaré que « sous l'authorité de Platon » il traiterait toute la matière, c'est-à-dire qu'il écrirait à propos du Banquet un traité condensé de philosophie en français. C'est ainsi que, rattachant tant bien que mal au texte toutes sortes de dissertations et d'*expositions*, il part des idées grecques pour s'en éloigner peu à peu et rejoindre enfin la morale et la théodicée chrétiennes : ce caractère se marque davantage au deuxième livre et s'accentue encore du second au troisième : si bien que cette suite de discours, adressés à deux jeunes princes qui viennent de s'unir, apparaît en somme comme un sermon nuptial en deux points, où un croyant très érudit prêche l'amour humain et l'amour divin selon la religion chrétienne.

L'éloge de l'amour conjugal, s'il s'imposait dans la circonstance, n'était guère appelé par l'œuvre de Platon : notre helléniste prédicateur eût été sans doute fort en peine de trouver dans son auteur un *texte* propre à mettre au

début de ce premier point. L'amour de la femme, la paternité n'est pas précisément ce qu'enseigne le Banquet : tout au rebours on pourrait, semble-t-il, renvoyer à ce livre ceux qu'on en voudrait détourner. Cela est si vrai que, dans un pamphlet anonyme et plus que licencieux contre les femmes, *la Louange des Femmes, invention extraite du Commentaire de Pentagruel sur l'Androgyne de Platon*, on peut lire, parmi quelques pièces de vers aussi peu platoniques que possible, une *Définition d'Amour* où le souvenir du Banquet est bien visible.

Qu'est-ce qu'amour ?...

C'est un accord des esprits tant propice
Aux cords disjoints, qu'ilz desirent toujours
Qu'ainsi comme eux l'un à l'aultre s'unice.

C'est un attrait de la chose qu'on ayme
Formant en soy tant forte opinion
Que mesme soy pour elle on désestime.

C'est une ferme et constante union
Qui elements, cieux, astres, Dieux accorde,
Et nous fait part de leur perfection...

C'est un aymant, qui peult les cœurs attraire
D'un corps en autre, et qui peult transformer
L'un des esprits au poinct de son contraire.

C'est un pourtrait que Dieu ha voulu faire
Sur les esprits de sa divinité,
Pour eux entr'eux, et eux à soy attraire...

Ce n'est donq pas la voulenté pareille
En femme et homme, enclinant au plaisir,
Qui repentance et vergogne appareille.

Ce n'est donq pas cet appetit de joindre
L'un corps à l'autre aux bestes peculier,
Et aux humains, esquelz raison est moindre...

Brief, amour n'est ce que menteuse femme
Appelle amour, amour ha tel effect
Qu'il ne peult estre au cœur de folle femme (1),
Ains en l'esprit de l'homme plus parfait.

L'auteur de ces vers qui s'abrite sous le pseudonyme d'*André Misogyne* est peut-être Rabelais : on l'a supposé. Le nom de Pentagruel qui figure dans le titre, celui de Jean de Tournes qui publia ce livret aujourd'hui rarissime et fut l'éditeur ordinaire de maître François, autorisent pareille conjecture. En regardant de près la pièce dont nous avons cité quelques vers, on trouvera l'hypothèse plus vraisemblable encore : il est clair qu'André Misogyne a lu attentivement le *Banquet* de Platon ; cet ouvrage n'était pas encore traduit en 1541 ; Rabelais savait le grec et le livret par son style et sa liberté lui convient assez.

Quoi qu'il en soit, si les premiers tercets de la *Définition d'Amour* sont comme le résumé des discours qui ouvrent le *Banquet*, la conclusion satirique n'est pas trop en contradiction avec l'esprit général du dialogue (2). Regius s'ingénie pourtant à en dégager une morale tout opposée : il a prétendu, à propos du *Sympose* et dans les digressions dont il entrecoupe le texte, célébrer le récent mariage de François et de Marie Stuart. Mais le *Banquet* dans son ensemble protestait trop contre un tel dessein : aussi ne l'a-t-il pas mis tout entier sous les yeux de ses lecteurs. Pour lui, le discours de Socrate terminé, le *Banquet* était terminé, « de manière qu'achevé le discours d'amour tant corporel et humain que divin *qui estoit le*

(1) *Sic*. La rime est singulière.

(2) Plus tard, en 1597, Cyre Foucault publiera à la suite de sa traduction d'Aristenet *l'Image du Vray Amant, discours tiré de Platon*, où les souvenirs du Banquet et les rêveries érotiques se marient assez ingénieusement.

but de ce devis ou dispute et ayant égard à la qualité des personnes auxquels ce labeur est adressé, j'ay esté conseillé par mes amis d'omettre le reste que Platon a ajouté seulement pour plaisir suivant au temps et à la licencieuse vie de son païs. » Ainsi l'entrée bruyante et le joli discours d'Alcibiade ont été rejetés comme des hors-d'œuvre, des ornements incompatibles avec le goût moderne ; le traducteur a sans hésitation sacrifié aux convenances le portrait si piquant de Socrate et ces gracieuses pages de la fin où la séduction du philosophe charmeur, du satyre divin est peinte de si poétique manière.

En dépit de cette suppression, il restait encore, à coup sûr, dans le *Banquet* bien des passages qui ne cadraient guère avec la circonstance et pouvaient surprendre l'ingénuité des jeunes époux ; même à cette époque, il y a lieu de penser que les discours de Phèdre et de Pausanias ont dû causer quelque surprise à un roi de dix-sept ans : c'était là un inconvénient naturel du sujet. Regius a le bon goût de ne pas l'accentuer et le bon esprit de ne pas chercher à le pallier; dans ses commentaires il garde là-dessus (1) un silence raisonnable ; dans sa traduction, il maintient le masculin (2) et ne cède pas aux scrupules assez puérils auxquels d'autres après lui ne résisteront pas.

Pour en venir à ses fins, Regius, tout simplement, dira ce que Platon n'a pas dit : ses commentaires à propos du sujet seront bien des fois à côté du sujet ; pour égayer la matière, il citera maintes pièces de poètes anciens avec leurs traductions en vers français qu'il trouve chez ses contemporains ou demande pour la circonstance à son ami Joachim du Bellay. Il ne reculera pas devant des

(1) Voir sur ce sujet délicat les pages fort intéressantes de M. Huit, 29 et sqq.

(2) Dans son *Phédon*, il avait traduit, p. 88, παιδικά par *leurs amies*.

extraits étendus, donnera tout au long l'*Amour fugitif* de Mosque mis en français par Clément Marot et les trois cents vers de l'*Androgyne* de messire Antoine Héroet. Il s'efforcera de distraire ses lecteurs en ne perdant jamais de vue l'époque contemporaine, se permettra même quelques traits de satire contre les mœurs du temps, observera à propos d'Alceste que les « dames de Rome », s'il en faut croire Juvénal, n'avaient pas pour leurs maris une affection aussi dévouée que la femme d'Admête et « qu'il s'en trouveroit aujourd'hui peu de semblables à Alceste et beaucoup aux Romaines » (1). Il remarquera que l'amour inspire les poètes et donne même de l'esprit aux sots, « comme on le voit au Decameron de Boccace, par l'exemple d'un Simon qui de lourdaud et fol devint sage et adroit » ; il tracera un portrait rapide et charmant de la femme, « communément plus délicate, plus belle, plus craintive et soigneuse que l'homme », y ajoutera un agréable parallèle des deux sexes dont le plus faible « ne peut exercer aucune charge, sinon celle à laquelle il est destiné, à tout le moins sans désordre et moquerie : car comment pourrions-nous tout en un temps donner des lois aux peuples et les tetins aux petits enfants (2) ? » La curiosité de Le Roy s'exercera sur les sujets les plus divers, sur les friandises de cuisine dont l'agrément incommode notre santé, sur les médecins et les juges dont le grand nombre prouve la dissolution et la corruption de la cité. « Les deux se voient aujourd'hui à Paris où il y a de quatre-vingts à cent docteurs en médecine, deux ou trois cens apothicaires et autant de barbiers chirurgiens, sans les autres qui médecinent en cachette, et cinquante

(1) F° 13, verso.

(2) F° 69, recto. Il semble ici songer au paradoxal traité de Henri Corn. Agrippa.

mille personnes vivant de pratique (1) tant au Palais qu'au Chastelet et autres menues juridictions espandues çà et là par la ville et fauxbourgs. C'est merveille qu'une seule ville nourrisse ce qui devroit suffire à tout le monde (2). » Enfin et surtout, il écrira en guise de préfaces ou d'épilogues pour chaque livre, de longs morceaux détachés, dissertations et exhortations à la fois, qui lui permettent de présenter d'une façon personnelle ses idées sur l'amour. Dans un ouvrage écrit en somme pour le public savant, ces discours devaient plus que le reste attirer l'attention du prince et de la princesse, auxquels ils sont directement adressés: aussi Regius prend-il soin d'en bannir l'étalage d'une érudition — parfois puérile et fausse (3) — qu'il ne s'interdit pas toujours dans ses commentaires : soit qu'il décrive, soit qu'il moralise, il se maintient dans des pensées d'un intérêt général, et, pour les rendre plus attrayantes ou plus fortes, il déploie, non sans bonheur parfois, toutes les ressources de sa plume.

Voici d'abord, à la fin du premier livre et comme con-

(1) Pour deux cent mille habitants environ qu'avait alors Paris, le chiffre paraît un peu fort. Mais il s'agit ici de tous ceux absolument que la justice et la chicane font vivre.

(2) F° 37, recto.

(3) En voici un échantillon assez particulier. « Le plus grand ensorcelement d'Amour se faict par la veuë : car *tout ainsi que les yeux chassieux et rouges donnent leur maladie aux yeux prochains :* ainsi les yeux de quelque personne, par une subtile vapeur et esprit du sang, en sortant ensorcellent contagieusement l'autre prochaine... Donc l'œil ouvert et ententif sur quelqu'un envoie les aiguillons de ses rayons aux yeux de la personne prochaine et avec ces aiguillons qui portent les esprits, la vapeur du sang qu'on appelle mesmement esprit. Ces rayons et esprits empoisonnez passans par les yeux de l'autre, comme par une verrière, pourtant qu'ils procedent du cœur, pénètrent jusques aux entrailles, et en repetant leur propre lieu, navrent le cœur et retournent au sang qu'ils infectent. De laquelle infection procede cette contagieuse maladie et ensorcellement d'Amour. » On croirait entendre un médecin de Molière.

clusion naturelle des premiers discours, un éloge de l'Amour, une peinture gracieuse et poétique de ses effets et de ses bienfaits.

« Toutes les choses de ce monde dependent d'Amour et tiennent de luy leur estre et conservation. En premier lieu ceste machine ronde (1), grande et belle n'auroit point de durée et ne pourroit consister en son entier, sans l'amytié qui est en ses parties inférieures et supérieures et qui retient les elemens en concorde discordante... Si l'Amour ne conjoignoit deux corps à engendrer leurs semblables, il ne se produiroit, ny naistroit aucune chose sur la terre. Le poisson cherche entre les ondes sa femelle qu'il desire et elle d'autre part le quiert... Les oyseaux s'entresuivent en l'air. Les bestes sauvages se cherchent parmy les forestz, ou s'assemblent en leurs repaires ; et dessoubz une mesme loy toutes ces creatures simples en s'entr'aymant se perpetuent... Les herbes et les fleurs ne rendroyent les jardins delectables, si quelqu'un Amour naturel n'avoit conjoinct leurs semences et racines en terre... En quoy s'accordent à la generation, puis amoureusement s'entr'embrassent l'un l'autre. Que dy-je des arbres et herbes ? Si noz pere et mere ne se feussent entr'aymez, nous ne serions venus au monde. Or Amour ne donne seulement naissance à toutes creatures : ains leur procure bien et heureusement vivre, mesmement aux hommes qu'il a retirés de la vie sauvage qu'ils menoyent nuds et velus, parmy les forests et montaignes, aux creux des arbres et cavernes hideuses et les a reduits en ceste société et douceur civile... Alors les premiers pères commencerent à recognoistre leurs enfans, lesquelz apres venuz en aage, estoient obeissans et serviables, tellement que soubz la douce authorité du mary et de la femme, les humains furent sainctement accouplez de liens d'honneste vergongne. En ce temps les villes se remplirent de nouvelles habitations, et les citez se fermerent de murailles defensables, mesmes les coustumes et usages s'armerent de lois fermes et vigoureuses... »

(1) La *Machine ronde* se retrouve dans la Fontaine, *Fables*, I, 13 ; VI, 18.

Ce ne sont là sans doute que des généralités. Ce qui suit les rachète bien :

« Amour est tousjours utile et plaisant, soit en bonnes fortunes, soit en adversitez. *Il esgaye les pastoureaux dedans les cavernes champestres et emmy leurs pauvres maisonnettes. Il reconforte dedans les palais et chambres dorées les testes pensives des rois et grands seigneurs.* Il appaise les ennuis des juges et senateurs. Il restaure les travaux des soldatz et gendarmes apres les combatz, et mesle avec les loix severes la douce ordonnance de nature... Il repaist les jeunes hommes, il soustient les plus aagez, delectant aussi bien les uns que les autres. Il plaist aux bons, il contente les sages, il deschasse les melancholies, il bannit les tristesses, il oste les frayeurs des courages, il appaise plaidz et proces, il fait nopces et festins, il augmente le nombre des familles, il enseigne à parler, il aprend et monstre entierement toute courtoisie, il fait les douces desparties afin que les retours soyent agreables... Il fait user les jours et nuytz en plaisir : toutes les liesses amoureuses données, ravies, gaignées, guerdonnées, dittes, souspirées, pleurées, rompues, puis reintegrées, premieres, secondes, faulses, vrayes, longues, briefves sont tousjours delectables. Et comme durant le printemps les prez, les chams, les boys, les plaines, les montaignes avec leurs valées, mesme les fleuves et estangs avec toutes choses qui se voyent, sont plaizantes et gratieuses : pourtant que la terre rit, aussi fait la mer, comme le ciel avec ses lumières grandes et petites ; toutes contrées sont remplies de senteurs et de douceurs et tempérées en toutes choses. Ainsi en Amour, ce qui est dit, ce qui est faict, ce que l'on pense ou qui se void, tout est plaisant, recreatif et delectable. Car toutes ames amoureuses sont pleines de jeux, soulas, de plaisir, de bonne encontre, de repos et resjouissances (1). »

Comment ne pas observer la pénétrante influence de l'antique, quand un érudit vieillissant, maltraité par l'existence et aux prises avec une langue trop molle, trouve, au

1) Fos 66 et sqq.

contact de Platon, au souvenir peut-être de Théocrite et de Lucrèce, ces accents jeunes et joyeux ? Certes, il n'y a point là de pensées bien neuves : après Moschus, après Virgile, l'amour et le printemps ne pouvaient guère prêter qu'à de jolies variations. On ne résiste pourtant pas à ces modulations charmantes qui voudraient dire toutes les amours, chanter toute la gamme. Ils n'étaient pas si nombreux, en 1559, les prosateurs français capables d'enrouler ou de découper ainsi la phrase, en la revêtant d'un si fin coloris. Le bon Pasquier se jouant vers le même temps sur le même thème ne laissait que trop voir « le peu d'habitude et familiarité qu'il avait au sujet » (1). *Dans les chambres dorées les têtes pensives des rois et grands seigneurs*, c'est là un trait sobre, d'une belle et frappante concision : il y a peu de ces trouvailles chez notre auteur ; mais, exception faite pour Montaigne qui n'écrivait pas encore, en trouverait-on à foison chez les contemporains, chez les érudits surtout ?

Regius a célébré les joies de l'amour ; mais l'amour a ses revers : même à des princes il faut les dire. Contenue et réglée par la nature chez les animaux, cette inclination chez l'homme est immodérée et démesurée : c'est elle qui l'entraîne aux paillardises vagues, confuses et illicites, d'où naissent les plus grands maux de ce monde. « De là procèdent rancunes, jalousies, ravissemens, incestes, adulteres, larcins, batteries, meurdres, homicides, emprisonnemens, mors cruelles, hontes publiques, infamies, impietez, trahisons, eversions de republiques... Et s'il y a quelque apparence de plaisir, il est chèrement acheté par une infinité d'angoisses, souspirs, gemissemens, amer-

(1) Lettre d'Estienne Pasquier à Mademoiselle de... sur les *Contentements et peines de l'amour*. Ed. de 1619, t. I, p. 32. Il revient, toujours un peu lourdement, à ce sujet léger, dans une lettre à Marillac, t. I, p. 78.

tumes, ennuis, craintes, courroux, soupçons, desespoirs, pertes de repos et repas, veilles excessives, indignitez serviles, reconciliations mal asseurées, recheutes d'offenses et desloyautez, repentances du bien perdu et de l'aage mal employé (1). » Voilà bien la passion et toutes ses misères. Est-ce l'expérience, est-ce la rhétorique qui parle si cruellement et si abondamment? Toujours est-il que le vieux savant sait la vie et que sa voix ici est vraiment prophétique. « Les *chansons communes*, ajoute-t-il, les contes vulgaires, les romans, fables, poésies, histoires sont pleines d'exemples innombrables » des malheurs qu'enfanta l'amour: et c'est à François II, c'est à Marie Stuart qu'il s'adresse, à François II dont la passion devait rendre l'histoire si courte, à Marie Stuart qui fournira bientôt à la poésie le drame émouvant de ses amours. Mais alors, ni le dauphin, ni la reine d'Ecosse, ne pouvaient entrevoir de futures réalités sous ces amplifications savantes ; Regius ne se doutait pas davantage de sa propre clairvoyance.

Il ne s'empressait pas moins d'effacer lui-même le sombre tableau qu'il venait d'évoquer et traçait aux jeunes princes la riante peinture des prospérités que l'avenir leur promettait. Le mariage, qui est d'institution divine, les préservera des tourments de la passion. Et jamais mariage autant que celui-là n'offrit des gages de bonheur, « mesme volonté, pareille fortune, aage convenable, avec beauté et modestie des deux costez ». Le plus souvent l'union des princes est un arrangement politique : on veut mettre fin à la lutte de deux peuples, préparer ou assurer un agrandissement de territoire : ce sont alliances d'intérêt où l'affection n'est pour rien. Ici, rien de pareil. Marie n'est point une étrangère : elle est française de race, d'éducation, de langage : ne voit-elle pas ses oncles « conduire heureuse-

(1) F° 70, recto.

ment les affaires de France en paix et en guerre » ? N'est-elle pas du sang des Guises par sa mère la reine douairière d'Ecosse? Les Français et les Ecossais ne forment-ils pas « une confédération entretenue par plusieurs siècles » ? « Donques je prieray Dieu, qui maintient les royaumes par religion et justice, conserve les maisons et familles en authorité par bonne conduicte... qu'il face prospérer vostre mariage et union de royaumes à l'advenir, avec l'Amour, fidelité, obeissance et concorde perpetuelle des subjects : mesmement quand par l'ordre de nature vostre temps de regne sera venu, augmentant de jour en jour le royaume françois, qui est le plus beau, le plus ancien et le plus noble que l'on sache aujourd'hui et le permette venir par droicte succession aux enfans de vos enfans, tousjours renommé et redouté par tout le monde. Au surplus (sire), je vous supplie tres humblement que vostre bon plaisir soit prendre en gré ce mien labeur, et si quelquefois il vous vient desir de voir aucun discours de l'Amour, qui est lecture seante à un jeune Prince nouvellement marié, trouverez en Platon propos qui à mon advis vous contenteront, spécialement ceux qui s'ensuyvent beaucoup plus graves et plus doctes que les precedens (1). »

Nous voici en effet au second point du sermon. Après avoir dit les joies et les périls de « l'Amour corporel et humain », reste maintenant à parler de la «parfaite beauté qui est l'intellectuelle et de l'amour divin ». Mais, comme le sujet est d'importance, Regius demande à Marie Stuart, avant de s'élancer sur ce chemin nouveau, la permission de « reprendre un peu son haleine » en admirant ses « singularités et excellences. Et comme les poètes, non seulement au commencement de leurs œuvres, mais aussi quand tombent en quelques lieux difficiles, invoquent les Muses »,

(1) F° 71, recto.

ainsi le docte prédicant va placer de graves enseignements sous l'invocation de la jeune reine (1). Frappé comme tout son siècle de l'incomparable beauté de Marie, il lui raconte tout au long l'histoire du jugement de Pâris, et en tire cette morale que les Anciens préféraient à tout la Beauté. Ils l'ont prouvé de reste en soutenant pour une femme dix ans de guerre. « Mais je pense le Roy-Dauphin plus heureux en vous prenant par honneste mariage que ne fut Pâris en ravissant Hélène. » Et Regius va plus loin encore dans l'adulation : si Marie se fût trouvée au différend des déesses, sans nul doute elle leur eût été préférée, puisqu'on voit en elle seule « reluire » les trois grâces que chacune à Pâris promettait. « En premier lieu, vous estes reine d'une puissante et belliqueuse nation aliénée anciennement de la noble couronne de France... Nature vous a ornée d'une tant excellente beauté que, quand bien n'auriez autres singularitez, *seriez à bonne raison desirable* des plus grands seigneurs du monde. Mais avec ce, en vostre tendre jeunesse avez apprins les lettres que vous aimez et honorez et acquis vertu, vray ornement de vostre esprit divin, pour vous estre seure guide de toute la vie advenir. »

Et, après ces galanteries, le professeur commence sa leçon : « Madame, il vous plaira souvenir que selon Platon et Aristote, il y a trois choses en nous, le corps, l'âme et l'intellect qui ont leur propre beauté et amour séparés...» Il s'agit de prouver que la beauté intellectuelle est la seule parfaite, que la contemplation de Dieu est la fin suprême proposée au chrétien. Mais, pour le concevoir, il faut remonter plus haut. Regius remonte à la création du monde.

Lorsque Dieu eut fait ce monde, peuplé les cieux de constellations et la terre d'animaux, il n'éprouva point

(1) Préface du IIIe livre, f° 136 et sqq.

selon Regius une satisfaction parfaite : la divinité soupira après un admirateur. Elle fit aux Eléments la confidence de son secret désir et leur adressa à ce propos un discours sans majesté, les priant avec bonhomie de s'employer chacun dans sa spécialité à créer un animal supérieur à tous les autres. Au produit de leur collaboration elle se réservait de mettre elle-même la dernière main. Très dociles, les Éléments se mirent incontinent à l'œuvre : c'est ainsi que par le concours du feu, de l'air, de l'eau et de la terre, le corps de l'homme fut formé. Dieu, pour achever l'œuvre, y ajouta l'âme immortelle et le *franc-arbitre* (1) : l'homme était créé. Mais, avant de lui livrer le monde, son auteur mit le comble à tant de bienfaits en lui adressant une harangue paternelle et courte sur sa condition privilégiée, sur le *franc-arbitre*, ce glorieux et périlleux attribut, qui permet à l'être humain de se faire l'artisan de sa propre destinée, de redescendre au-dessous des bêtes brutes ou de s'élever jusqu'à la divinité même. Et la perspective que la Providence ouvre ainsi devant l'homme est si radieuse que le bon savant s'exalte à la contempler d'avance et ne peut retenir un cri d'enthousiasme presque mystique. « Qui m'eslevera maintenant de la terre obscure vers le ciel ? Ou qui me baillera aisles que je monte jusques en ce lieu superceleste pur et net, où je voye par les yeux de l'esprit en sa perfection ceste beauté de laquelle j'ay avec Platon à parler... Seigneur Dieu, ouvrez-moy donc les yeux de l'esprit et me faictes grâces de contempler les merveilles de vostre demeure, que vous revelez à ceux qui vous reverent et craignent, lesquelles n'a veu l'œil, n'y l'oreille ouy, n'y le cœur pensé (2) ». Quel accent ! Et comme nous voilà loin de la philologie !

(1) Voir le *Glossaire*.
(2) F° 140, verso.

Certes, s'il eût été donné à Budé de lire ce troisième livre, il eût applaudi son disciple d'avoir si bien compris et appliqué le *De Transitu.* Désormais en effet, Regius, moins humaniste que sermonnaire enflammé, s'élance de l'hellénisme au christianisme. Il explique sans doute et avec une abondance chaleureuse la marche platonicienne de l'âme à travers les beautés particulières vers le beau absolu : mais le chrétien précise davantage : l'Idée, la Beauté en soi, le Dieu de Platon enfin l'enchante sans le satisfaire ; il faut aller au delà, il faut s'unir au Dieu vivant, au Dieu des chrétiens, « au Sauveur qui a dit : Je suis la voie, vie et vérité : qui croit en moi ne mourra pas éternellement (1). »

Ainsi le savant qui a admiré Platon en l'expliquant, le courtisan qui s'est agenouillé avec une galanterie un peu gauche devant Marie d'Ecosse, n'est plus qu'un croyant qui se prosterne, s'effondre devant la majesté de l'Eternel. Cet érudit qui tout à l'heure s'arrêtait à toutes les broutilles de la science, qui contestait un mot et morigénait âprement Marcile Ficin, rejette maintenant le savoir dont il était si fier et revient à la foi de son enfance, ignorante et ardente, mais avivée encore par les mécomptes qu'il a soufferts. Toutes ses espérances trahies lui remontent au cœur, et, parmi tant de vanités, il ne voit plus qu'un refuge, qu'une consolation : Dieu. Il regarde — de très haut — la suite des choses, des empires et des hommes : tout a passé, tout a croulé, tout a péri ; les empires se sont affaissés, les civilisations ont été détruites, les religions ont disparu ; ce qu'on croyait immortel n'est même plus un peu de poussière ; une seule chose est restée, éternellement vivante, éternellement jeune et bienfaisante, c'est Dieu. Dans une page empreinte d'une ferveur amère, l'humble fidèle adore celui qu'il ne supplie pas, et nous convie à

(1) F° 166, verso.

tourner vers lui seul nos regards, nos pensées et notre amour.

« Doncques le benoist seul Dieu et omnipotent est fin et principe de tout, la meilleure chose qui peut estre et qu'on peut penser. L'Amour des personnes belles est incertain, d'autant que leur beauté dure peu et leur volunté est variable. Si c'est en espérance d'avoir lignée par mariage et nous perpetuer, beaucoup d'enfans sont vicieux ou désobéissans ; la plupart meurent. Et quand bien se trouvent tels qu'on désire, qui peut estre asseuré que sa race dure jusqu'à la troisième generation ? Tombant en quenouille, le nom se pert, les armes sont changées et par mauvais mesnages, seigneuries et grosses places sont aliénées. »

Et, après ce retour mélancolique sur la fragilité des biens d'ici-bas, Regius se demande aussi ce que vaut la réputation humaine et nos *pretendues immortalitez* ; il les trouve toutes vaines et passagères. Lui qui depuis trente ans s'est consumé à la poursuite des honneurs, à la conquête de la science, reconnaît enfin et tristement l'inanité de ses efforts, le vide de ses ambitions : la gloire politique est une duperie comme la gloire littéraire est un leurre.

« Aucuns plus genereux et courageux esperent par vertu et sçavoir acquerir reputation, et laisser memoire d'eux, employans à ce leurs temps, biens et personnes, sans rien espargner. Si c'est à manier affaires politiques, ou militaires, ou gouverner les grands estats ; le credit et authorité sont longs à acquerir, et difficiles à retenir, pleins au surplus d'infiniz ennuys, et envies. Si nous voulons exceller par sçavoir et escrire : *tous les livres sont rempliz de contradictions, ce qui est bon en un temps est mauvais en l'autre, estimé en une region, mesprisé en l'autre, sainct icy, heretique et scandaleux dela* .. (1) »

(1) F° 170, verso. Est. Pasquier a dû lire Regius. Un développement analogue, mais qui ne porte que sur « la loi bigarrée », se retrouve

C'est ainsi qu'au milieu du XVIe siècle, un croyant pauvre et hautain, ambitieux déçu et savant désabusé, rencontrait, cent ans d'avance, dans le même isolement dédaigneux, l'amer scepticisme de Blaise Pascal. Mais combien nous éloigna d'Alcibiade ce sermon en vers et en prose, cette guirlande à Marie Stuart, ce platonique epithalame, confit en métaphysique et assaisonné d'hébreu !

dans une de ses plus curieuses lettres X, I, p. 597, tome I de l'éd. de 1619. Montaigne a certainement lu Pasquier, dont la lettre à M. Tournebus *En faveur des bêtes brutes* (citée plus haut) rappelle plus d'une fois l'*Apologie*. Enfin Montaigne (*Apologie*, p. 252 sqq.) inspire Pascal (*Pensées*, III, 8), rapprochement déjà indiqué par Havet. On pourrait rapprocher encore ce passage curieux d'un contemporain de Pascal : « En voulez-vous une plus forte preuve que de considérer comme ce qui est juste et approuvé en France est réputé mauvais et improuvé, je ne dirai pas en Chine ni au Japon, mais parmi nos plus proches voisins ? Estrange et ridicule Morale que les Alpes et les Pyrénées diversifient, ou un filet d'eau tel que celui qui nous sépare de l'Angleterre et celui qui divise l'Espagne d'une province d'Afrique qui lui est opposée ! » La Mothe le Vayer, *Soliloques sceptiques*, troisième soliloque, *in fine* (1670), réimpression Liseux, 1875, p. 10.

QUATRIÈME PARTIE

LA POLITIQUE

Qu'un humaniste ne s'absorbe pas dans la contemplation de l'antiquité jusqu'à s'y perdre, qu'il regarde aussi ce qui l'entoure, qu'il prenne pied dans son temps et vive de la vie de ses contemporains, qu'il demande aux siècles défunts des leçons pour le présent et des conseils pour l'avenir : c'est, en quelque sorte, la loi de sa nature, la condition nécessaire de l'humanisme même : *humani nihil a me alienum puto.* Et qui s'étonnerait qu'un helléniste soit patriote ? Le plus magnifique éloge de la Patrie n'a-t-il pas été tracé par l'auteur du *Criton*, ce métaphysicien qui fut poète et communiste ? Enfin qu'un érudit et un patriote, vers 1570, ne se résigne pas à porter une attention vague, un intérêt théorique et lointain aux événements publics actuels ; qu'incapable de s'abstraire de la politique, il s'y porte avec ardeur ; qu'il prenne part au conflit des idées et s'y engage la plume en main : rien n'est plus naturel en un temps où l'importance du débat, la gravité des périls et l'ardeur universelle des passions ne laissaient pas, pour ainsi dire, de choix entre le parfait scepticisme et la conviction agissante ; en un temps où, parmi le déchaînement de la guerre intestine, il n'y avait point de place pour un civisme contemplatif, où il fallait, en un mot, être indifférent ou combattant.

Voilà comment il se fait que Loys Le Roy eut en politique des idées fermes et arrêtées, sinon originales et fécondes. Et voilà aussi pourquoi, quand nous lui demanderons de nous dire ces idées, nous ne trouverons pas en face de nous un simple théoricien ou un pur politicien, un publiciste qui, secouant l'antiquité afin d'être tout à l'actualité, nous parlerait des Français en oubliant les Grecs, un homme nouveau, enfin, qui, pour dire son mot dans le grand débat où le pays était engagé, se serait détaché définitivement de l'érudition et de l'antiquité. Non. C'est en commentant Aristote, en expliquant Démosthène, que Loys Le Roy nous fera d'abord entendre son opinion sur la Saint-Barthélemy et les guerres de religion : l'hellénisme en lui alimente le civisme ; ce patriote est lecteur royal pour la langue grecque, il aspire à remplir en même temps et à la fois ses devoirs de professeur et de citoyen : allons l'entendre au pied de la chaire où il professe ses livres avant de publier ses cours : ses auditeurs y apprirent — peut-être — du grec : nous apprendrons à connaître un bon Français et un ferme royaliste.

I

LE PROFESSEUR.

Sa nomination au collège royal paraît n'avoir pas eu lieu sans quelque sourde opposition. Regius avait des ennemis : qui n'en a ? Et son caractère n'était pas pour les désarmer. Son succès même, si tardif fût-il et précisément parce qu'il était tardif, devait faire parler l'envie. Ennemis et envieux ne manquèrent pas de laisser entendre que la volonté du monarque avait, dans la circonstance, compensé les titres scientifiques, en un mot que le nouveau lecteur devait sa chaire à la politique.

Dans le discours d'ouverture qu'il prononça, suivant l'usage (1), devant une nombreuse et brillante assistance et qu'il publia, déclare-t-il, à la demande du public (2), il semble avoir pour objet principal de se défendre de ce reproche ou plutôt de s'en faire gloire. C'est une composition d'assez longue haleine : il ne faut ni la négliger, ni la citer ; l'analyse en rendrait mal la physionomie et l'allure ; qu'on nous permette d'en donner un résumé fidèle et comme une image réduite :

« Je suis vieux et ne m'en cache point ; depuis ma première jeunesse j'ai renoncé à l'enseignement : vous vous étonnerez que j'y revienne maintenant et qu'un homme de cour, si longtemps adonné à la chose publique, se fasse, pour finir, professeur. Ce n'est pas sans de longues hésitations que je m'y suis décidé. Et peut être ne suis-je pas tout à fait indigne de cette fonction. D'abord, même auprès des grands, malgré mes occupations, mes déplacements, mes devoirs de toutes sortes, malgré l'état de ma santé, je n'ai jamais cessé de me consacrer à l'étude, à la philosophie, à l'antiquité : mes traductions sont là pour le prouver. Et puis je n'ai jamais considéré la politique active comme une distraction, mais comme une confirmation expérimentale de la science (3). Sans la pratique, que signifient les livres, les méditations solitaires, le travail de cabinet? Hannibal avait bien raison de rire de ce philosophe qui, sans avoir jamais vu un camp, osait parler de l'office du général. La science politique en particulier ne saurait se passer de l'expérience : seule la pratique des affaires peut mettre à

(1) *Hist. du Collège de France*, p. 354. *Oratio habita Parisiis initio professionis regiæ*. Cf. *Not. bibl.*

(2) Dédicace à Nicolas Baufremont.

(3) *Id tamen boni multis in aerumnis meis interim assecutus sum, ut ea quae legeram litteris mandata... experiendo melius intelligerem.* P. 5 recto et la suite.

la théorie le sceau de la vérité certaine. Et, dans les époques troublées, n'y a-t-il pas quelque égoïsme à se réfugier dans l'étude contemplative, cet asile tranquille et inviolable? La politique au contraire, c'est l'agitation, c'est le danger: il est d'un bon citoyen de ne pas se soustraire à ses périls. Je les ai, quant à moi, longtemps affrontés; maintenant je suis rassasié de la vie de cour (1). Voilà pourquoi je n'ai pas résisté davantage à l'appel flatteur de Charles IX qui me choisit et de Nicolas Neuvillers de Villeroy qui me proposa. Voilà pourquoi je me suis résolu à prendre ma retraite dans la science. Quand le corps est las, l'esprit doit travailler davantage (2).

« Que si mes détracteurs ou mes partisans mêmes (3) sont surpris de me voir à mon âge abandonner la cour pour une autre carrière, qu'ils sachent bien que j'espère être utile là encore et m'engage à contribuer autant qu'il sera en moi au progrès des études. Elles ont besoin à cette heure critique du concours de tous, élèves et maîtres. La fin du siècle les voit péricliter. Nous sommes loin de l'enthousiasme d'autrefois : l'ardeur du bon temps s'éteint; les écoles sont désertes, celle-ci surtout qui fut naguère la plus florissante du globe. Le découragement universel, telle est la conséquence d'une horrible guerre civile qui désole, ruine, désespère la France. Ah ! mieux vaut ne pas parler de ces maux. Nous n'aurions pas assez de larmes pour pleurer toutes nos misères : nous

(1) *Satietas aulae assiduae. . tandem aliquando me cepit.* P. 6, verso.

(2) *Ingravescente corpore, eius labores minuendos intelligo, animi augendos.* P. 6, verso. La même idée se retrouve dans une des dernières pièces de Scévole de Sainte-Marthe :

> Autant que de mon sang la chaleur diminue,
> Daigne de mon esprit augmenter la vigueur!

(3) *Non modo obtrectatores, verum etiam fautores laudis meae.* P. 7, recto.

en sommes au point de ne pouvoir plus supporter ni nos vices, ni leurs remèdes (1). Par ces temps mauvais et tandis que la patrie se déchire elle-même, l'étude est une consolation. En tous cas, la science, en nous enseignant que la transformation des empires est une loi naturelle, nous apprendra à mieux supporter tout ce qui doit arriver à notre pays (2).

« Mais un nouveau roi vient de monter sur le trône de France : notre devoir est d'espérer en lui, de lui apporter le concours de nos bonnes volontés et de nos courages. Quant à moi, je ne puis mieux travailler au bien public qu'en prenant pour sujet de mon enseignement la philosophie politique. De par mon expérience, de par mes travaux, il m'est permis sinon de prétendre, du moins d'aspirer à cette science, non seulement la plus ardue, mais la plus haute et la plus utile de toutes. J'y veux consacrer tout ce qui me reste de force et d'intelligence, fidèle à la loi suprême de ma vie, qui a été et qui sera toujours de bien mériter des Lettres, en servant la République et le Prince. »

Peut-être valait-il la peine de résumer cette leçon d'ouverture, même bien sèchement, même en la dépouillant de l'ampleur oratoire, de l'éclat d'un latin vigoureux et sonore, et aussi de l'attraction d'une péroraison *en grec* destinée évidemment à prouver à tous que le professeur n'était pas indigne de sa chaire. Il est assez curieux d'observer la simplicité, la candeur familières du vieux savant, qui, dans un discours de cérémonie, en présence

(1) *Sed satius est de his silere. Nam si velimus deplorare tot miserias nostras, non modo querendi, se ne lugendi quidem finem faciemus ; praesertim cum eo prope perventum sit, ut iam nec vitia nostra nec remedia pati possimus.* P. 8, recto.

(2) *Postquam didicerimus naturales esse conversiones regnorum et imperiorum, moderatius feremus quaecumque huic nostro accident.* P. 8, verso.

d'un public qualifié, parle sans périphrases de ses protecteurs, de ses ennemis, de ses titres, de ses maladies et de... ses appointements (1). L'éloquence académique ne comporterait guère aujourd'hui ces confidences intimes : du moins saurait elle les envelopper de voiles disposés ingénieusement et transparents pour les seuls initiés.

Il est un point toutefois par où cette leçon se rapproche de celles que le Collège de France devait entendre prononcer bien des fois plus tard. Le professeur ne s'y interdit pas de jeter un regard sur les événements publics et contemporains. Sa parole est libre et l'allusion politique plaît toujours. Ici, la Saint-Barthélemy n'est pas nommée, mais son souvenir, partout présent, inspire à l'orateur de longues plaintes : ce sont les passages les mieux venus, ce furent sans doute les mieux accueillis. Il est vrai qu'à cet égard les circonstances permettaient à Regius de se donner quelque liberté : l'auteur responsable de ce grand crime inutile n'était plus. Du vivant de Charles IX, il est douteux que Regius, son protégé, se fût permis d'exhaler si sincèrement sa douleur. Mais il faut lui savoir gré d'avoir rappelé simplement et sans un mot de commentaire élogieux le prince auquel il devait pourtant sa nomination. Ce silence expressif — Amyot ni Ronsard ne surent le garder (2) — c'est la seule concession qu'un patriote dût à la reconnaissance. Au reste, les malheurs de la France lui tenaient tant à cœur que, quelques mois plus tard,

(1) Voir plus haut, p. 26.

(2) Déjà, en 1555, Pasquier écrivait hardiment à son ami Ronsard : « (Vos écrits) lesquels, pour vous dire en amy, je trouve tres beaux lorsqu'avez voulu seulement contenter votre esprit : mais quand *par une servitude à demi courtisane* estes sortiz de vous mesme pour estudier au contentement tantost des grands, tantost de la populace, je ne les trouve de tel alloy. » (*Lettres*, éd. de 1619, t. I, p. 27.) Quant à Amyot, il y a en sa faveur des circonstances atténuantes que de Blignières a ingénieusement plaidées. P. 305, 399.

reprenant son cours qu'il avait dû interrompre pour se mettre à la disposition du roi (1), Regius, au début de sa leçon de réouverture, s'épanchait encore auprès de son auditoire en déplorant les désastres de la guerre civile : douloureux sujet, qu'il traitait à nouveau vers le même temps, plus longuement cette fois et toujours avec une éloquente sincérité, dans un discours politique exclusivement consacré à l'examen de la situation de la France et de l'Europe (2).

En un mot, le professeur ne laissait pas passer une occasion d'exhaler la tristesse que lui inspirait le lamentable état du royaume : et si ces sentiments n'ont rien qui doive surprendre, on peut cependant noter l'insistance qu'il met à les exprimer du haut de sa chaire : ce sont évidemment des digressions attendues et applaudies ; le professeur se sent en accord avec ceux qui l'écoutent, ce qui prouve que, vers 1575, à Paris, la jeunesse intelligente était bien affranchie des passions fanatiques et ne voyait que les malheurs de la patrie.

Quant à l'enseignement même de L. Le Roy, quel fut il ? Et d'abord quel en était l'objet ?

L. Le Roy avait été nommé lecteur pour la langue grecque. Comme il le déclarait lui-même et tout haut en inaugurant sa chaire, il ne se crut pas tenu de professer simplement la philologie et la littérature grecques. Il tenta et accomplit ce qui serait interdit aujourd'hui à un professeur appointé par l'Etat : l'enseignement qu'appelait le titre de sa chaire, il le modifia, il l'inclina vers des études qui lui étaient chères dès longtemps, auxquelles sa

(1) *Ilaque revertor ad Aristoteles libros, quorum expositionem superiore proxima aestate inchoatam intermiseram, non mea sponte, sed iussu Regis, qui seorsum mea opera uti proposuerat. Ludovici Regii orationes duae*, p. 15 recto. Cf. *Not. bibl.*

(2) *Id. Oratio prima de motu Franciae*, etc.

vie entière l'avait préparé: il créa en quelque sorte, de son chef et à son profit, une chaire de science politique. Sans doute cette innovation s'explique surtout par l indépendance laissée alors aux lecteurs du Roi, qui, ne formant point un corps, n'étaient soumis à aucune organisation. Mettons qu'elle ne dénote point de hardiesse, encore moins de courage. Elle atteste, à n'en pas douter, un esprit bien original.

Ce n'est point, en effet, pour se mettre à l'aise dans ses fonctions que Regius introduisit dans ses cours une matière avec laquelle il était ou se croyait familiarisé. Au pays du savoir, il lui parut que, parmi tant de terres nouvelles découvertes ou défrichées depuis cent ans, un canton seul avait été déserté, laissé à l'abandon, celui de la politique. Il crut en un mot combler une importante lacune.

« La Grammaire, Poésie, Rhetorique, et Dialectique ont été traictées par infinies personnes, et esclarcies d'expositions, annotations, corrections et traductions innumerables. Jamais les Mathématiques ne furent plus cogneües, ny l'Astrologie et Cosmographie mieux entendues. Qu'est-il rien plus admirable aujourd'huy que de voir tout le monde descouvert, dont une bonne partie estoit demourée incogneüe si longtemps?... Au regard de la Physique et Médecine, je puis veritablement affermer qu'elles n'estoient en plus grande perfection entre les anciens Grecs et Arabes qu'elles sont en ce temps : auquel ont esté manifestez plusieurs animaux, racines, herbes, arbres, gommes, liqueurs, fruicts, mineraux et autres simples : dont l'on a dressé beaucoup de remèdes salutaires, non prattiquez auparavant. Qui ignore le changement advenu en la discipline militaire, tant par mer que par terre et les moyens d'assiéger et defendre forteresses, bien autres que ceux des anciens ? Néantmoins l'artillerie, arquebuses, pistolets et autres bastons à feu, reduicts à telle perfection, n'empeschent qu'il n'y ait d'autant braves soldats et vaillants Capitaines qu'il en fut oncques. L'Architecture, Paincture, Musique sont presque remises à leur premier estat : et l'on a tant travaillé au droict civil

qu'il n'est possible de plus. Mais la politique les comprenant et reiglant toutes, qui plus méritoit d'estre cultivée a esté delaissee, sans recevoir encores aucune lumière des lettres. La cause est à mon advis, que les gens sçavants qui l'eussent peu decorer par leurs escrits, ont delaissé entièrement le maniement des affaires, pour s'adonner du tout à l'inquisition de verité, mettans en la contemplation leur souveraine felicité. Et ceux qui ont esté appelez aux charges et administrations publiques, n'ont pas eu communément grand sçavoir, ou s'ils en ont eu, le loisir leur a defailly pour escrire. Tellement que, les doctes delaissans la negociation et les negociateurs l'estude, cette science qui est imparfaicte sans le sçavoir et expérience ensemble, est demouree, comme je disois, en arriere (1). »

On le voit : la politique, suivant notre auteur bien avisé en cela, n'est pas du domaine de l'absolu. Ce n'est pas une science pure, mais une science expérimentale. Elle repose sur les faits passés : de là à penser qu'elle peut diriger les faits à venir, il n'y a qu'un pas. C'est donc une science pratique et, par conséquent, une science utile, utile au corps social tout entier, mais grandement profitable aussi aux particuliers qui s'en seront rendus maîtres. Ce caractère — peu désintéressé à certains égards — des études politiques, le professeur ne craignait pas d'y insister longuement à la fin d'une leçon d'apparat. Pour stimuler le zèle de ses auditeurs, auxquels il allait expliquer Aristote, il célébrait sans retenue les profits d'ordre matériel et moral que la politique promet à tous et accorde à quelques-uns. Lorsqu'il se donnait carrière dans la page qu'on va lire (avec quelque fatigue sans doute), Regius était-il convaincu ? Peut-être l'était-il trop et je ne l'en blâme guère. Après tout, il n'est pas interdit à un maître de faire entrevoir à ses disciples, comme fruits de la science, des avantages qu'il n'a pas

(1) Les *Politiques* d'Aristote. Discours-préface, au début.

recueillis lui-même. Ici, l'ambitieux mal récompensé, au lieu de médire de la politique qui l'a plutôt déçu, lui fait gloire de tous les bienfaits qu'elle eût pu ne pas lui refuser. Il refait pour ses élèves le rêve de sa jeunesse : il s'abandonne, en un redondant dithyrambe, au souffle oratoire venu de Cicéron, ce théoricien généreux et dupé à qui la politique ne rendit jamais le bien qu'il en avait dit.

« Si vous regardez à l'honneur, quelle autre science y a-t-il qui vous le promette plus grand que la politique, laquelle vous appelle au gouvernement des villes, des seigneuries et Royaumes, en quoy consiste la souveraine authorité humaine ? Si aspirez au proufit et richesses : c'est par ce moyen qu'on acquiert les grands biens, et se font les bonnes maisons. Si à la puissance, par où peut-on plus se faire valoir et parvenir en crédit, que par le maniement des affaires publiques ? Si au sçavoir, quelle autre faculté trouverez-vous plus excellente de subjects ou plus recommandable par sa fin ? Si au plaisir et contentement de l'esprit, qu'est-il rien plus plaisant à l'homme bien né ou plus digne de luy, qu'entendre les mœurs, loix, coustumes, droicts, alliances, confederations, forces, revenus, antiquitez de sa patrie ? Si par bien faire appetez louange immortelle et désirez perpetuer vostre nom à la postérité, où en recouvrerez plus belle matiere, qu'à donner loix aux peuples, considérans la gloire qu'ont acquise Minos, Lycurgue et autres législateurs, lesquels ont été deifiez après leur mort, decorez de temples, prieres et festes anniversaires ?

« La Grammaire, Rhetorique, Dialectique servent seulement à mieux parler et discourir : la poësie au plaisir : la recherche des antiquailles, observation des langues, conference et correction d'exemplaires sont plus curieuses que proufitables, et importent peu hors l'institution de la jeunesse et usage des escholes. Les historiens sont souvent arguetz de menterie, et n'accordent point. L'eloquence a toujours esté suspecte, tellement qu'en Athènes mesmes où elle a plus fleury, fut defendu de mouvoir les affections et user de proëmes et perorations. La Theorie des Mathématiques et consideration des mouvements naturels est pour soy, non pour autruy. Les jugemens d'Astrologie sont fort incertains. La Métaphysique proufite

peu, selon Plutarque. La médecine sert plus aux riches qu'aux pauvres, qui ne peuvent acheter les drogues estrangeres et payer les Apoticaires. Le droict civil regarde seulement les affaires des particuliers, et, s'il n'est bien manié, apporte plus de dommage que de proufit, nourrissant les personnes en formalitez et longueurs du procès.

« Mais la politique est la principale reigle de tous arts libéraux et mechaniques, conduitte de tous exercices humains, mere de discipline, maistresse des mœurs, utile ès escholes et ès negoces, utile ès champs et ès ville, utile par mer et par terre, utile en guerre et en paix. N'y a maison, n'y a navire flottant, n'y a cité, n'y a nation ou peuple tout barbare et rude, qui ne consiste de commandans et obeissans, et partant ne retienne quelque forme de police... Elle nourrit liberalement les enfans en bonnes mœurs et disciplines, eleve le cœur des jeunes hommes par l'esperance des charges et dignitez futures, adoucit les molesties des plus aagez par authorité et respect de leur conseil et experience ; soutient les pauvres, conserve les riches, plaist aux bons, contente les sages, guide les Magistrats, conduict les Roys et Empereurs, orne la prosperité, console l'adversité, promettant aux vrais politiques perpetuelles louanges en recompense de leurs extremes labeurs et des indignitez qu'ils reçoivent souvent par brigues et envies : maintient justice, garde le droict, observe les loix, appaise plaids et proces, apporte douceur, chasse rudesse, retient bienveillance et envoye malveillance, excite l industrie, blasme l'oisiveté, bannit superfluité, oste l'avarice, honore vertu, chastie le vice : modeste en actions, grave en paroles, facile en audiences, discrete en responses, advisée ès executions, magnifique ès affaires publiques, constante en perils, inflexible par faveur, incorruptible par argent, invincible contre la force et terreur : retenant en concorde mutuelle, conversation amiable et seureté tranquille les assemblées humaines : fondement du repos public, fontaine d'equité, l'âme, ordre, conseil, vigueur des Republiques : qui doit estre apprinse, prattiquee, honoree en tous lieux et par toutes personnes.

« Recevez donc, recevez cette noble science, qui se presente aujourd'hui à vous : estudiez, veillez, travaillez pour l'apprendre, cognoistre, entendre, à fin qu'en l'appliquant à son vray usage, vous vous rendiez utiles à vos païs, secourables aux amis, ser-

viables aux Estats, desquels vous estes bons et loyaux subjects (1). »

Quelle est donc cette politique que L. Le Roy, après l'avoir célébrée si haut, se flatte de dévoiler à son public ? Le disert professeur a-t-il devers soi un système complet de gouvernement, une théorie générale dont les nouveautés, si elles n'alarment pas le pouvoir, surprendront en tous cas un auditoire venu pour apprendre le grec ? Après Platon, après Aristote et avant Bodin, Regius a-t-il hardiment construit sur la raison pure ou lentement érigé sur l'observation une République dont les principes, les institutions et les bienfaits vont méthodiquement apparaître? Au lieu d'un helléniste, est-ce un philosophe qui va parler et tracer, après de plus grands que lui, « des lois imaginaires pour une cité imaginaire », tandis que se dérouleront « des discours semblables à des étoiles qui donnent peu de lumière à cause qu'elles sont fort haut (2) ? »

Il n'en est rien heureusement, et notre érudit, pour avantageux qu'il soit, ne pousse pourtant pas si loin l'insouciance professionnelle et la présomption intellectuelle. Pour enseigner la politique, il aura recours à une méthode plus prudente, plus modeste et probablement aussi plus fructueuse. Helléniste et professeur, il va tout simplement expliquer la *Politique* d'Aristote, et s'il a des idées personnelles sur l'art de gouverner les hommes, c'est en passant et en partant d'un texte positif qu'il les exposera. Lecture commentée de l ouvrage, interprétation approfondie des endroits difficiles, rapprochements étendus avec d'autres passages du même auteur et de

(1) *Politiques* d'Aristote. Discours-préface, *in fine*. Cette préface est visiblement une leçon d'apparat.

(2) Bacon, *De augmentis scientiarum*, trad. Maugars, 1624, p. 593.

tous les anciens, notamment de Platon, analyses, résumés, tel fut l'enseignement de Regius. Naturellement l'explication du texte était souvent éclairée par des développements suivis sur des points importants, par exemple : *Histoire de la science politique en Grèce avant Aristote*, *Du titre de la Politique*, *Analyse générale de l'ouvrage*, *Qu'est-ce que la cité* (1)? etc. Faut-il ajouter que Regius ne se faisait pas faute, pour illustrer ou discuter les théories du philosophe grec, de chercher des lumières dans l'histoire et dans l'étude de l'organisation des États modernes? Après Aristote, Le Roy expliqua Démosthène et ses harangues, convaincu que ce sujet de cours était la suite naturelle du précédent et que la science politique et l'art de la parole se supposent et se recommandent mutuellement. C'est ce qu'il démontrait en une leçon spéciale (2). Non que le professeur se crût tenu de suivre en toute rigueur un programme strictement arrêté d'avance dans tous ses détails. Bien au contraire, le caractère marqué de son enseignement, c'est que souvent le maître entraînait ses auditeurs en des *excursus* passablement imprévus : c'est ainsi qu'à propos de la *Politique*, il consacrait une leçon entière à l'examen de la situation actuelle de l'Europe ou qu'un autre jour, avant de « lire » Démosthène, il discutait complaisamment la question des langues doctes et vulgaires (3).

Il est vrai que cette discussion n'était pas tout à fait un hors-d'œuvre ; et, si notre lecteur royal insistait sur ce point, c'est qu'il tenait à justifier, avant de l'oser, une innovation importante qu'il apportait dans la forme de l'enseignement public et qui lui fait peut-être plus d'honneur que son enseignement même.

(1) *Prolegomena politica*. Vid. *Not. bibl.*
(2) *Orationes duæ habitæ Parisiis*, etc. Vid. *Not. bibl.*
(3) *Deux oraisons françaises*. Vid. *Not. bibl.*

On s'est demandé en quelle langue parlaient les lecteurs du Roi. L'usage de l'idiome national eût été, semble-t-il, conforme à l'esprit nouveau dont découlait l'institution elle-même. Il ne fut pas admis toutefois. « Nous n'avons à cet égard, dit le plus récent historien du Collège de France, qu'un seul témoignage explicite; mais il n'est pas douteux que, sur ce point, les professeurs ne purent se dispenser de suivre la tradition. On ne supposait pas, au XVIe siècle, qu'un cours pût être professé autrement qu'en latin (1). » Le texte indiqué est relatif à Toussain, premier professeur de grec. Le témoignage de Regius prouvera surabondamment qu'en 1575 l'usage n'avait pas encore changé, du moins en ce qui concerne l'enseignement littéraire (2). A cette date, il publia un opuscule où, sous un titre grec, *Prolegomena politica*, il donnait au public un choix des cours qu'il avait professés. L'ouvrage est en latin et la forme familière de l'exposition ne laisse pas supposer que l'auteur aurait traduit, pour l'impression, dans la langue savante ce qu'il aurait enseigné dans la langue vulgaire. Au reste, un passage de l'Epître dédicatoire est à cet égard tout à fait concluant. « Une des raisons, dit-il, qui m'ont décidé à accepter la fonction de lecteur royal, c'est que je voulais par un exercice quotidien redevenir maître de la facilité que j'eus jadis à parler le latin, *ut quotidiana exercitatione orationis Latinae facultatem, si qua fuit in me,... quoquo modo repararem* (3). » La raison est faible, mais le passage est topique. Ce témoignage s'ajoutant à celui de Toussain établit nettement que, pour les lecteurs royaux, l'usage du latin était de règle, et ce n'est pas sans raison que l'érudit historien

(1) Abel Lefranc, ouv. cit., p. 142.

(2) Forcadel, lecteur en mathématiques de 1560 à 1574, enseigna en français. Id., *id.*, p. 216.

(3) *Epistola nuncupatoria*, p. 1, verso.

du Collège de France signale comme un fait intéressant qu'en 1679 seulement et en vertu d'un édit royal, le droit français ait été pour la première fois chez nous enseigné en langue française (1).

Pourtant, un siècle plus tôt, L. Le Roy avait eu l'idée originale et intelligente de donner un enseignement officiel dans la langue nationale : cette idée, il la mit à exécution: en 1576, il expliqua en français les harangues de Démosthène. Pour naturelle que la chose puisse apparaître aujourd'hui, elle n'en était pas moins assez hardie : et celui qui tentait l'entreprise ne s'en dissimulait pas la nouveauté :

« *Messieurs, parce que l'on pourroit trouver estrange qu'estant pieça usité ès Escholes d'Occident le langage latin, je m'ingère maintenant, en la première Université de l'Europe, user du naturel et vulgaire du païs, pour y traitter les matières d'Estat qui s'offrent en la lecture de Démosthène : premièrement je déclareray les raisons qui m'ont meu de ce faire* (2). »

Suit une conférence où la question de l'usage du latin comme langue scientifique est traitée consciencieusement et non sans intérêt — pour le public qui l'entendit du moins. — Les langues classiques anciennes reçoivent d'abord le tribut nécessaire d'une admiration peu marchandée. Si le grec a pour lui d'être « plus plaisant et plus abondant », le latin reste et doit rester la langue consacrée de la science. Y renoncer serait « grand mechef et péché. Grande obscurité viendroit aux disciplines, confusion au monde et ignorance aux hommes (3) ». Mais cet hommage un peu fort va trouver sa contre-partie tout à l'heure. Ce

(1) P. 360. Il s'agit, il est vrai, de la Faculté de droit canonique et civil de l'Université de Paris.

(2) *Deux oraisons françaises*, etc..., p. 3, recto.

(3) P. 3, verso.

ne sont là que des précautions oratoires : au fond Regius n'est pas très convaincu de la nécessité d'écrire en latin : pas plus que Pasquier, il ne partage à cet égard l'illusion de ses contemporains, le préjugé devant lequel on devait s'incliner longtemps encore (1). Voici, en effet, que, sans nulle modération, il se reprend lui-même et se laisse aller à un réquisitoire assez hardi contre les langues anciennes :

« Esquelles, tant elegantes et utiles qu'elles puissent être, si nous arrestions seulement, deviendrions muets en la langue naturelle et estrangers au pays de nostre naissance. N'est-ce point grand erreur que d'employer tant d'années aux langues anciennes comme l'on a accoustumé de faire, et consommer le temps à apprendre les mots, qui devroit estre donné à la cognoissance des choses, auxquelles l'on n'a plus ny le moyen ny le loisir de vacquer (2) ? N'est-ce folie à l'occasion de ces langues s'adonner et affectionner tant à l'antiquité, recherchant si curieusement les vieilles superstitions et actions ? ou espluchant vieils exemplaires que communement l'on gaste de plus en plus en les cuidant corriger (3) et laisser en arrière la cognoissance de sa religion et affaires du païs et temps où l'on est vivant ? Qu'est-ce autre chose que d'abuser de l'estude et des lettres, demandans claire lumière où n'y a qu'obscure ténèbres ? et essayans entendre choses qui proufitent plus ignorees que sceues, si tant est que se puissent sçavoir ?... Il y en a qui sçavent la généalogie des anciens dieux prétendus, leurs noms, cultures, oracles, pouvoirs et ne leurent jamais en la saincte escriture : comment se gouvernoient entièrement Athènes, Lacédémone, Carthage, Perse, Ægypte,

(1) En 1758, Radonvilliers soutenait que les modernes peuvent et doivent écrire en latin, et cela en une longue dissertation dont quelques lignes de Condorcet devaient faire justice. Radonvilliers, *De la manière d'apprendre les langues*, Art. 1, Paris, 1758. Condorcet, *Progrès de l'Esprit humain*, éd. 1822, p. 178.

(2) Cf. Montaigne, I, XXV : « C'est un bel et grand agencement sans doute que le grec et le latin ; mais on l'achepte trop cher, etc... »

(3) Montaigne aussi, III, XIII, raille l'inutile amoncellement des gloses et commentaires.

Macédoine, Parthie, discourans de l'Aréopage, de l'Ephorie, des Comices Romains : et n'entendent rien au conseil de France, maniement des Finances, ordre des Parlemens (1). Ce n'est donc assez pour se rendre parfaictement sçavant et vrayement utile à son païs et gouvernement, que de s'arrester seulement aux langues anciennes et ès curiositez en dépendantes : ains convient aussi travailler ès modernes, usitees auiourd'huy en're les hommes, et cognoistre les affaires du temps présent. En essayant de les rendre meilleures, tant par bien parler qu'escrire : ainsi que les sçavants et éloquents en ont usé par le passé en celles qui leur estoient naturelles (2). »

C'est tout justement ce qu'avait dit vingt ans plus tôt le docte Pasquier, se refusant à écrire en latin « tant que sa main dureroit et que son âme lui battroit au corps. Le Grec s'est fait grand pour escrire en son vulgaire. Tel s'est aussi rendu le Romain, et après eux le Toscan ». Pour lui, comme pour Regius, les langues anciennes n'étaient autre chose qu'un *instrument pour parvenir à l'intelligence de la doctrine*. « Vray Dieu, s'écriait-il, quel profit rapporterions-nous, si toutes les disciplines estoyent rédigées en nostre langage? Nous tous dès nostre moyen aage commencerions à philosopher, enjambant autant dessus nos prédécesseurs, que nous employerions le temps à la cognoissance des sciences et de la philosophie, lequel ils estoyent contraints d'employer à la cognoissance des langues (3). » Et Ronsard, après du Bellay, raillant les poètes latins modernes, « ceux qui recousent ou rababinent

(1) C'est tout à fait l'*Hermagoras* de La Bruyère.

(2) *Deux oraisons*, etc., f. 4 verso, 5 recto.

(3) Lettre à M. de Tournebu, 1552, éd. Laurent Sonnius, 1619, t I, p. 13. Le *Projet du Livre de la Précellence* d'Estienne allait paraître en 1579 et établir la supériorité du français sur les autres langues de l'Europe.

je ne sçay quelles vieilles rapetasseries de Virgile ou de Cicéron », s'était montré, lui aussi, très ardent défenseur de la langue maternelle. « C'est un crime de lèze majesté d'abandonner le langage de son pays, vivant et florissant, pour vouloir déterrer je ne sçay quelle cendre des anciens et abbayer les verves des trespassez (1). »

Mais Ronsard est poète, Pasquier est avocat général, tandis que Regius a pour mission — de par le roi et à ses dépens — d'enseigner à la jeunesse le respect et l'admiration des anciens. Ouvrir un cours sur Démosthène par une impétueuse sortie contre l'érudition et les études classiques, ce n'est point le fait d'un professeur banal. Et cette échappée toutefois n'est ni illogique, ni fantaisiste. C'est de l'objet même qu'il se propose en son enseignement que Regius va tirer sa meilleure excuse, sa plus solide raison. En Démosthène, ce n'est point l'écrivain qu'il s'agit de mettre en lumière. Que ses périodes se forment, s'enlèvent et éclatent par l'effet d'un art laborieux et consommé, que la passion à la fois brûlante et contenue qui siège au sein de chacune d'elles en évoque seule tous les éléments, comme elle en maîtrise toutes les forces et en gouverne toute l'architecture, les élèves de Regius ne seront point conviés à le reconnaître et à l'admirer. Le lecteur royal vise autre chose. Interprété par lui, le grand orateur attique sera pour la jeunesse contemporaine un maître d'éloquence, un exemple vivant, un modèle encore et directement utile, un « patron de la manière de parler que doit tenir un sage politique ». En un mot, l'esthétique littéraire et la science philologique sont, dans la circonstance, hardiment reléguées. Le professeur se flatte de faire œuvre pratique.

(1) 2e Préface de la *Franciade*. Ce'a n'empêche point Ronsard de juger Fracastor « très excellent », en quoi il se rencontre, du reste, avec Regius.

Or, puisqu'il s'agit, avec la collaboration de Démosthène, de donner à la France les orateurs dont elle a besoin, ce n'est pas en latin qu'on peut enseigner l'art de bien parler en français.

II

DÉMOSTHÈNE ET LES PHILIPPIQUES.

On a vu plus haut que, le jour même où il s'adressait pour la première fois au public du Collège Royal, Loys Le Roy s'était engagé à se consacrer désormais tout entier à la science. L'écrivain tint la promesse qu'avait faite le professeur. Pendant ses cinq années d'enseignement (1572-1577), il publia une traduction des *Oraisons* de Démosthène (1), réédita sa traduction des *Politiques* d'Aristote, fit paraître un ouvrage important, la *Vicissitude*, sans parler d'une version de la *République* de Platon qu'il n'eut pas le temps d'achever, et de « beaucoup de bons livres qu'il laissait prêts à mettre sur la presse ». La *Vicissitude* veut être examinée à part. Quant aux *Sept Oraisons* de Démosthène et aux *Politiques* d'Aristote, leur étude vient d'elle-même se placer ici. Elles sont autant l'œuvre d'un écrivain politique que d'un helléniste. Dans la pensée de leur auteur comme aux yeux de ceux qui les lurent, sa traduction répondait aux préoccupations de

(1) Il avait déjà traduit et donné au public les *Trois oraisons dites Olynthiaques* en 1551. Les *Quatre Philippiques* avaient été antérieurement mises en français par Jean Lalemand (Paris, Fezandat, 1549, in-8). En 1554, Jean Papon publie à Lyon une *Comparaison de Démosthène et Cicéron, avec la traduction d'aucunes de leurs Philippiques*. Enfin, après Regius, Gervais de Tournay devait traduire les *Oraisons et harangues* (Paris, Nic. Bonfons, 1579, 2 vol. in-8).

l'heure présente ; et c'est assurément un signe caractéristique de l'époque que la restitution de pensées écloses en Grèce du temps de Philippe et d'Alexandre pussent apparaître dix-huit siècles plus tard comme une œuvre empreinte d'actualité.

Il est incontestable qu'en 1575 ceux qui en France pratiquaient ou devaient pratiquer l'art de la parole avaient beaucoup à apprendre dans Démosthène. Prédicateurs, avocats, hommes d'Etat, généralement tous ceux qui se flattaient de convaincre leurs semblables, manquaient à la fois de clarté, de concision et de force. C'est un fait trop connu pour qu'il soit nécessaire d'y insister ; mais il est bon d'observer que, si cette corruption était dans le goût de l'époque, elle n'était cependant pas du goût de tout le monde : certains contemporains l'observaient avec tristesse, la constataient avec ironie. Le bon Pasquier trouve qu'on ne parle pas bien au Palais (1) ; un autre écrivain du temps (2) proteste contre le jargon des procureurs, le babil des avocats et les « rapsodies de textes brocardez par cœur comme matines de petits enfants, bien qu'aujourd'hui le vulgaire admire telle rabule ». Et Le Roy lui-même, qui a signalé plus d'une fois (3) la décadence de l'art oratoire, incrimine avec un mépris railleur « la coustume vicieuse de harenguer pleine de sentences ineptes, mal cousues et de mauvais termes et farcies par ostentation de diverses langues et allégations impertinentes de divers auteurs (4). »

Il ne s'agit donc pas seulement, en faisant revivre Démosthène, de faire comprendre et aimer le plus éloquent des hommes. Le public n'est pas invité simplement à

(1) Pasquier, *Lettres*, I, 103 (édition Laurent Sonnius, 1609).
(2) Jean Le Masle, *Criton*, p. 93. Voir l'appendice III.
(3) *Politiques*, passim ; *Oratio secunda*, à la fin.
(4) *Sept Oraisons*, f° 4.

admirer, mais à se corriger et à imiter (1). Et combien de gens faut-il mener à cette école ! Que d'hommes ont besoin de prendre Démosthène pour guide et ses oraisons pour patron ! Les rois et empereurs, les conseillers, capitaines, avocats, présidents, théologiens, s'ils se conforment à l'exemple qui leur est proposé, inventeront plus prudemment ce qu'ils auront à dire, le disposeront en meilleur ordre, l'expliqueront plus proprement avec mémoire, gestes et prononciation convenable. Très bonnement, le traducteur ajoute : « C'est la principale cause qui m'a meu d'entreprendre ce labeur et pour dresser moi-même mon style sur cet excellent orateur en grec (2). » Ce n'était pas trop mal choisir son modèle ; et si Regius avait toujours aussi bien écrit que Démosthène (même au prix d'une érudition moins avérée), il s'en fût sans doute mieux trouvé, — et nous aussi.

Ici il fait au dieu de l'éloquence le plus grand sacrifice que pouvait consentir un savant du XVIe siècle. Il lui donne plus que le bouc immolé à Eschyle par Ronsard et Jodelle : il se prive en son honneur du plaisir d'étaler une érudition factice et immense ; il a le bon goût de ne plus entrecouper ou allonger sa traduction de commentaires variés par où pourrait s'épancher une science copieuse et verbeuse. Il nous présente les *Philippiques* comme un modèle, comme un manuel : c'est respecter, augmenter leur valeur que de les laisser telles quelles s'imposer aux lecteurs par leur propre force et leur propre clarté ; les expliquer, ce serait les affaiblir, les alourdir d'un savoir peut-être plus vaste que mesuré ; faire disparaître leur brièveté ferme et précise, les hacher par des citations, ce serait leur dérober cette liaison d'une logique impeccable qui les présente en

(1) Dans l'*Epistre* à Monseigneur Francoys, duc d'Alençon, f° 4, v°.
(2) *Id.*, id.

un seul bloc et qui convainc déjà par ce caractère d'ensemble parfait (1). Helléniste devenu — pour le moment — plus attique, Loys Le Roy s'en est rendu compte, non sans finesse : le temps qu'il s'épargnait ainsi, il l'a reporté sur la traduction même, qui cette fois n'est plus le prétexte, mais bien le sujet réel et unique du livre. Non que cependant l'effacement du traducteur aille jusqu'à se refuser le plaisir et le mérite d'écrire une biographie de Démosthène. Et comment, en cette affaire, ne pas songer à Cicéron ? Comment se priver et priver le public d'un parallèle des deux orateurs, où seront rapprochés leurs malheurs, leurs âges et leur mort ? En bonne justice, cela était inévitable. Aussi bien Regius ne s'étend-il pas outre mesure. On le sent pressé. Il voit, il comprend que l'intérêt de son ouvrage n'est pas dans le préambule, qu'il n'a pas besoin de prouver par le témoignage de Diogène ou de Tite-Live la perfection du « parleur » grec : la traduction même en dira plus que tous les jugements de Suidas ou de Quintilien. Aussi cette traduction a-t-elle reçu des soins particuliers, bien visibles et très louables. Persuadé, non sans raison, que la période est l'âme même de l'éloquence de son modèle, Regius s'est attaché à la restituer, à la ranimer par des tours ingénieux ou hardis, et si son œuvre, digne pour le stye des éloges d'un Egger, demeure quant au fond imparfaite, c'est qu'il travaillait, à n'en pas douter, sur un texte détestable.

Mauvaise excuse, dira-t-on : le premier devoir d'un translateur de Démosthène était en vérité de se procurer ou de se faire avant tout un texte aussi fidèle que possible ; et si les manuscrits de la librairie royale ne suffisaient pas, que ne consultait-il la belle édition de Jérôme Wolf,

(1) « Il y a telle force en ses paroles et les a tant bien ordonnées qu'on n'y sçauroit rien adjouter ou retrancher. » *Sept Oraisons*, 11 r.

parue à Bâle depuis plus de deux ans déjà, qui lui eût épargné bien des contresens ? — L'objection a sa valeur. Mais, outre que Regius se justifierait peut-être par d'indiscutables raisons de n'avoir pas fait venir à Paris cet imposant in-folio, n'oublions pas l'objet précis qu'il se proposait en la circonstance. L'œuvre, dans son intention, était bien moins philologique que littéraire ou même pratique. Encore une fois, il s'agissait de présenter à François, fils et frère du Roy Tres Chrestien de France, la loi vivante du bien dire. Quand les princes et les rois sauront bien parler, ils sauront se faire entendre, applaudir et suivre de leurs peuples. Or Regius se croit le précepteur perpétuel de tous les monarques de France. Il leur donnait des leçons quand il n'avait qu'un caractère privé, quand, solliciteur plus obstiné et plus méritant qu'écouté, il leur adressait les conseils d'une sagesse peut-être intempestive : maintenant, lecteur royal, il a l'illusion de se prendre pour un conseiller qualifié : en même temps qu'il leur présente dans les *Politiques* les principes de la science du gouvernement, il leur enseigne l'art de s'en servir en traduisant les *Philippiques*. Il est même assez piquant que cette œuvre éminemment démocratique, protestation indignée d'un patriote républicain contre un roi ennemi, mais plus encore contre le roi que contre l'ennemi, serve, dans l'esprit du traducteur, d'enseignement et de modèle à un monarque. Les idées de liberté et d'égalité qui éclatent si souvent dans les œuvres antiques ne troublent pas la plupart des hommes du XVIe siècle. Pour eux l'état politique et social ancien ne compte pas ; la Renaissance est la seule renaissance des lettres : le christianisme a tué la religion ancienne et les anciennes institutions. Les rois ne sont pas, à leurs yeux, des oppresseurs : ce sont des maîtres nécessaires, des protecteurs obligés des savants et des artistes, à qui l'on peut offrir avec un humble respect des

avis désintéressés pour bien user de leur pouvoir et des indications moins générales pour bien placer leurs faveurs.

Cependant il y a, en 1575, un roi qui ressemble un peu à Philippe de Macédoine. Il a déjà été en lutte avec la France ; et si à cette époque il n'inquiète pas directement notre pays, il est aux prises à nos frontières avec des sujets révoltés. Par une coïncidence singulière il s'appelle Philippe — comme le Macédonien — et, s'il ne semble pas devoir engendrer un Alexandre, il est fils d'un empereur qui a recueilli autant de gloire et déployé plus d'astuce qu'Alexandre. Philippe II est le roi catholique. Sa puissance apparaît encore comme une menace pour notre pays. Cette révolte même des Pays-Bas qui épuise les troupes et l'argent du roi excite en même temps l'intérêt et l'inquiétude des Français. On aime, sinon la religion, du moins le courage des Hollandais ; on se souvient des ravages que les Espagnols ont fait subir à la France, des défaites qu'ils ont infligées à François Ier, et une joie patriotique entre dans les cœurs à la nouvelle de chacun des échecs que le grand roi reçoit du petit peuple. Il est vrai qu'en 1575 les Pays-Bas sont paisibles : Dom Luis y exerce sa domination plus tranquille qu'efficace : mais il n'y a pas si longtemps que de nouvelles Olynthes étaient assiégées par les armées de nos ennemis. Et puis, en somme, ce calme des provinces hollandaises n'est-il pas un danger pour la France? Peut-être ces troupes inactives dans le Nord vont-elles se jeter sur notre Picardie, et faire subir de nouveaux revers à nos soldats, de nouveaux malheurs à nos compatriotes. Les esprits des érudits sont toujours sujets à des réminiscences soupçonneuses : et voilà comment Regius, reliant un passé récent au passé lointain, se remémorait l'histoire de Philippe et des Athéniens ! Voilà comment les *Philippiques* sont de tous les temps et de tous les pays !

Ce n'est pas à dire que le bon professeur se soit permis d'établir et de développer tout au long le rapprochement des deux situations. Pour un homme aussi expert que lui en l'art de tourner les parallèles, ce n'eût été qu'un jeu : s'il l'eût osé, il eût prouvé le plus doctement du monde que la France était en face du monarque espagnol comme Athènes en face du Macédonien, que les deux Philippe se valaient en puissance et en astuce ; et si, dans cette comparaison magistrale, il n'eût manqué qu'un pendant à Démosthène, qui sait? peut-être eût-il été jusqu'à faire à la symétrie le sacrifice de sa modestie. Mais il est des choses auxquelles on pense toujours sans les jamais dire, et l'allusion que Regius ne souligne pas jaillit ici toute seule des faits et des noms. Le péril espagnol est une obsession. Comment oublier Charles-Quint et sa longue querelle et les Trois-Evêchés que nous avons repris et qu'on peut nous reprendre ? Comment surtout détourner sa pensée des Bataves et des Wallons qui, à Gand, viennent de se confédérer dans la révolte et regardent, eux aussi, du côté de la France, distraite comme Athènes du danger extérieur par des discordes intestines ? Assurément ce n'est pas vers le monde hellénique que s'en allait la pensée du lecteur contemporain, lorsqu'il rencontrait, par exemple, cette objurgation d'une saisissante actualité :

« Il me semble que iamais n'eustes telle occasion d'estre induicts et incitez à faire la guerre que maintenant, contribuer argent volontiers et y aller vous-mesmes, sans rien omettre. Il n'y a plus raison, ny excuse quelconque, qui vous puisse empescher de pourvoir aux affaires. Car ce qu'on disoit, qu'il falloit mettre en different les Olynthiens avec le Roy Philippe, est advenu de soy mesme, et à vostre grand advantage. Pour autant que s'ils eussent à votre suscitation entreprins la guerre, paraventure n'en seroit l'alliance guère sûre et ne dureroit que jusques à quelque temps. Mais puisqu'ils ont en haine le Roy Philippe, pour les injures qu'ils ont receües

de luy, il est croyable que leur inimitié sera longue, tant pour crainte de luy que pour le mal qu'il leur a fait. Parquoy, Seigneurs Athéniens, il ne faut perdre une telle occasion qui s'est présentée, ny tomber au même inconvénient qu'avez encouru cy devant par plusieurs fois (1). . Mais si quelqu'un d'entre vous, Messieurs les Atheniens, estime qu'il soit difficile luy faire la guerre, regardant la puissance qu'il a de present, et les places que la Seigneurie a perdues (2), iceluy certes pense tres bien, pourveu aussi qu'il considere comment nous avons tenu autrefois Pydne, Potidée, Methone et tout le païs circonvoisin, avec plusieurs peuples réduits maintenant sous son obeissance, qui usoient auparavant de leurs loix, vivans en liberté, et qui aimoient trop mieux tenir nostre party que le sien... Si donc, Messieurs les Athéniens, vous voulez ce iour-d'huy prendre advis semblable et courage meilleur que vous ne l'avez eu cy devant, et si vous efforcez vous monstrer, où il appartiendra et en ce que pourrez, serviteurs affectionnez de la Seigneurie, omise toute dissimulation, contribuant argent celuy qui en a, et allant à la guerre celuy qui est d'aage : bref, si chacun de vous veut mettre la main aux affaires, sans s'attendre à son voisin, il sera lors loisible, moyennant l'aide de Dieu, de iouyr en seureté du reste qui vous est demeuré, de recouvrer ce qu'avez perdu par vostre negligence et de vous venger de luy. Ne pensez pas que ses affaires soient fermes et stables à iamais, comme ceulx d'un Dieu, ains plustost qu'il est hay de l'un, craint et envié de l'aultre, voire de ceulx mesmes qui font semblant de l'aimer très affectueusement (3). »

Il serait puéril — mais aisé — d'aller chercher dans les *Sept oraisons de Démosthène* d'autres passages analogues et, en quelque sorte, à double face. Même, en accusant davantage ce caractère particulier de la traduction de Démosthène, on courrait risque de forcer la vérité et de prêter artificiellement à cet écrit plus d'actualité qu'il n'en voulut et parut offrir. Il fallait toutefois indiquer cet aspect

(1) *Sept Oraisons,* 1re Olynthiaque, p. 18 r.
(2) C'est au moins vrai des Pays-Bas méridionaux.
(3) *Sept Oraisons,* 1re Philippique, 37 r. et v.

de l'ouvrage. D'abord l'intention est évidente : à n'en pas douter, Regius et ses lecteurs se rencontrèrent dans l'allusion continuée que le verbe de Demosthène suggérait sans effort. Et puis enfin, c'est à ce point de vue seulement que l'on peut aujourd'hui encore retrouver quelque intérêt dans la première des traductions des *Philippiques*, œuvre louable en soi, piquante surtout par la fidélité du tour de phrase, mais trop souvent gâtée par des écarts de sens dus à un texte fort corrompu.

Eût-elle été parfaite, du reste, qu'elle eût encore mal répondu à la prétention avouée et essentielle de son auteur. Faire surgir en une langue des orateurs — et de bons ! — rien qu'en produisant une version, si excellente soit-elle, des plus beaux discours du monde, quelle idée ! Le siècle avait de ces naïvetés. Il croyait volontiers que la pensée des anciens, aussitôt que révélée, possédait la vertu miraculeuse de précipiter la transformation des hommes et le mouvement des choses. Et Regius était fort sujet à des illusions de ce genre. La *Politique* d'Aristote qu'il écrivait dans le même temps ne devait-elle pas, dans son intention, communiquer au gouvernement de la France plus de force, de justice et de rectitude ? Il se trompait d'un côté comme de l'autre : mais sa mort prochaine le dispensa de reconnaître sa double erreur. Il ne vit pas renaître entre la France et l'Espagne la guerre nouvelle qu'il avait entrevue — sans trop de sagacité — et il n'en vit pas le dénouement heureux pour nos armes. Mais il n'eut pas la déception d'attendre vainement l'éclosion d'un ou de plusieurs Démosthènes, nés de la semence oratoire qu'il s'imaginait avoir jetée. Et il n'eut pas davantage l'amère douleur de voir son protecteur Henri III régner en dilettante criminel, vivre misérablement et misérablement mourir, en dépit des leçons d'Aristote. Pourtant cette fin de siècle devait avoir ses

Philippiques et son grand homme d'Etat, la Satire Ménippée et Henri IV. Mais la Ménippée — œuvre toute gauloise et point attique — ne doit rien à Démosthène de sa verve ou de sa puissance ; et l'art de gouverner les hommes, ce n'est pas chez le Stagyrite que le Béarnais voulut l'apprendre.

III

ES POLITIQUES D'ARISTOTE.

Parce qu'un Henri IV n'en avait pas besoin, parce qu'un Henri III n'en avait cure, la première traduction de la *Politique* d'Aristote qui ait été faite en français d'après le grec n'en est pas moins une entreprise intéressante et digne maintenant encore de quelque attention. Elle répondait fort, semble-t-il, aux préoccupations de l'époque et convenait assurément tout à fait aux desseins de Regius. Où trouver un texte grec plus propice aux commentaires de circonstance, aux comparaisons instructives? Quel autre ouvrage ouvrait mieux le champ aux digressions historiques et comment notre auteur, possédé de l'ambition de renouveler la science politique, pouvait-il échapper à la tentation de la reprendre au point où l'avait laissée le philosophe grec ? Quand cette considération n'eût pas été par elle-même déterminante pour le polémiste, l'helléniste pouvait-il résister à la sollicitation d'un texte célèbre déjà par son obscurité même ? C'est le double mobile auquel il céda. Mais le premier était prédominant et ses propres paroles en font foi.

« Comme ainsi soit, dit-il, que les philosophes anciens ayent discouru des affaires plus haultement et plus subtilement que le vulgaire ; aussi ont-ils usé de plusieurs mots et locutions

fort éloignés du commun usage de parler. Mais Aristote entre tous a plus étudié à se montrer obscur, usant de langage court et communément ambigu qui le rend très difficile à entendre et encore plus à traduire : toutefois, à cause du grand profit qu'on reçoit de sa lecture, il a esté traduict en latin, arabe, hébreu et en plusieurs autres langues, tenant le premier lieu du sçavoir par la commune réputation et universelle consentement des hommes. Ce qui m'a meu de traduire pareillement en françois cette œuvre que j'estimois très profitable et convenable à nos mœurs. Que si la traduction ne s'en trouve tant facile et élégante que plusieurs autres, il plaira à ceux qui la verront considerer qu'on ne doit chercher en Aristote l'éloquence, ains la science, et n'estre possible de le représenter autre qu'il est en son grec original. Encore seroit-ce beaucoup de l'avoir pu rendre tel, son sens fidèlement exposé et gardée la propriété des deux langues. Néantmoins, afin qu'il soit plus intelligible et traictable, nous y avons adjousté *expositions prinses des meilleurs autheurs, et entremeslé partout où il étoit besoin, exemples de ceste mémoire et mémement les plus prochains de notre aage et patrie*, sous espérance de rendre ainsi l'œuvre politique plus accomplie pour la conférence des choses anciennes et modernes en chacune espèce de police (1). »

On ne peut être plus sincère : sans contredit l'œuvre du commentateur prend ici le pas sur celle du traducteur, et par suite cet ouvrage appartient au publiciste plutôt qu'à l'helléniste.

En tout cas, le prix que Regius attache à la *Politique* n'est pas pour surprendre. Les modernes ont un respect peut-être moins absolu pour l'autorité du philosophe grec : mais ce traité est précisément de tous ses écrits celui auquel on mesure le moins l'admiration. C'est que dans l'immense élaboration de ce génie elle fut, suivant l'expression d'Auguste Comte, à la fois la partie la moins

(1) Les *Politiques* d'Aristote, p. 1 et 2.

préparée et la plus décisive (1). Malgré les réserves à faire et nonobstant la surprise que telles erreurs presque inconcevables provoquent en nous, la *Politique* méritera toujours l'attention des penseurs par les renseignements qu'elle nous fournit sur les acquisitions que la science grecque avait déjà faites en cette importante matière. Aristote y a mis à contribution non seulement tout ce que la sagesse des législateurs de la Grèce avait imaginé, mais encore l'abondant enseignement qui pouvait se dégager des institutions étrangères. On sait qu'avant d'entreprendre la rédaction de cet ouvrage il a pu réunir et comparer environ deux cents constitutions diverses, qu'il avait étudié le droit pénal de plusieurs États et qu'il avait recueilli des renseignements étendus sur les coutumes des Barbares. La *Politique* est l'essence ultime de cette immense accumulation de faits.

Aussi, quoiqu'elle soit une des œuvres d'Aristote que l'Occident ait appris à connaître le plus tard — il faut attendre jusqu'à la dernière moitié du XIIIe siècle pour voir Guillaume de Merbek en donner une première version latine, — elle est peut-être celle qui a exercé l'influence la plus marquée sur les idées et les institutions. Répandue dans les écoles par les commentaires de saint Thomas d'Aquin, la doctrine de la *Politique* s'est infiltrée dans l'enseignement théologique et on en trouverait la trace jusque dans la règle de certaines compagnies religieuses. On peut se rendre compte du prestige de cette œuvre d'Aristote et de l'action qu'elle dut avoir même sur les affaires de l'Etat, si l'on se rappelle que Nicole Oresme, le conseiller de Charles V, ne crut pouvoir mieux servir son souverain qu'en traduisant pour lui ce traité, comme déjà Egidius Colonna voulant proposer à Philippe le Bel,

(1) Aug. Comte, *Politique positive*, tome IV, p. 310.

son élève, un modèle du prince accompli, s'était contenté de copier le philosophe grec. La reproduction par l'imprimerie en 1492 de la traduction latine de Léonardo Aretino, plus élégante et agréable à lire que la version de Guillaume de Merbek, répandit la connaissance de la *Politique* et accrut encore son action sur la pensée contemporaine. Quant au seizième siècle, il vit, il est vrai, battre en brèche la science d'Aristote ; mais, d'autre part, il fut assez profondément remué et passionné par les querelles et les controverses civiles pour n'être pas indifférent à la *Politique* d'Aristote, cette inépuisable mine d'idées et d'arguments. On comprend dès lors l'importance qu'a pu avoir à son heure la traduction française de Loys Le Roy. La *Politique* était mise à la portée d'un plus grand nombre d'esprits ; elle quittait les régions de l'école accessibles aux seuls latinistes et passait dans le domaine du savoir commun au moment précis où l'entraînement des dissensions civiles jetait dans la mêlée, bon gré, mal gré, tant de particuliers habitués jusque-là à subir les institutions sans les discuter.

Ce qui est certain, c'est que la traduction de Regius paraît avoir suffi longtemps aux besoins de la curiosité française. Pendant plus de deux siècles, aucun érudit ne s'essaya à donner une nouvelle version en notre langue de la *Politique*. Il ne fallut rien moins que les événements de 1789 pour en faire éclore une traduction nouvelle. Mettant à profit deux commentaires que n'avaient pas connus ses devanciers, l'*Esprit des Lois* et le *Contrat social*, M. Champagne (de l'Académie des Inscriptions) s'était persuadé que la Révolution française offrait une marche semblable à celle des révolutions des cités grecques et que la Constitution de l'an III réalisait l'idéal d'Aristote. On ne le voit que trop dans les nombreuses notes dont il illustra sa version. Les traducteurs qui l'ont suivi sont moins

prodigues de commentaires. Millon, Thurot, MM. Barthélemy Saint-Hilaire et Bastien se contentent en général de quelques indications géographiques ou historiques, de quelques explications philologiques, et s'abstiennent d'écrire une nouvelle *Politique* à côté et sous le bénéfice de celle d'Aristote.

Regius, faut-il le dire, est moins discret. Mais, avant d'en venir à ses commentaires, il importe de s'arrêter un instant sur sa traduction et d'en fixer le mérite. De l'avis de Thurot, « il était profondément versé dans la connaissance de la langue grecque »; mais, ajoute Thurot, « malheureusement notre langue était alors très imparfaite et le style de cet écrivain est fort inférieur à celui d'Amyot, son contemporain. Il modèle quelquefois sa phrase si scrupuleusement sur le grec qu'elle en devient presque inintelligible et qu'on est forcé de recourir au texte même d'Aristote pour bien entendre son interprète (1). » Laboulaye, cependant, dans la Préface de la traduction Thurot revue par M. Bastien, accuse Le Roy d'avoir traduit d'après le latin. Nous ignorons sur quelles raisons cette opinion pourrait s'appuyer. Il est aisé de voir que la critique est fausse de tous points. Les citations fréquentes d'auteurs grecs dont fourmillent les commentaires manifestent déjà un helléniste; mais aucun doute ne subsiste si l'on prend la peine d'y regarder d'un peu près et d'observer que Regius discute fréquemment et soigneusement le sens du texte original (2). Il est donc hors de doute que Le Roy a traduit du grec. On en pourrait trouver une nouvelle preuve dans les rencontres de Regius et de

(1) La *Morale* et la *Politique* d'Aristote, traduites du grec par M. Thurot, professeur au Collège royal de France. Avertissement, p. *lxxvj*.

(2) Pages 9, 19, 24, 26, 27, 40, 43, 46, 54, 57, 60, 76, 80, etc., etc..

M. Bastien qui, assurément, n'a pas traduit du latin (1). Encore est-il curieux que le passage le plus difficile de tout le traité, au dire de M. Bastien (le § 11, ch. v, livre III), soit un de ceux que Loys Le Roy a bien compris et bien reproduits : en signalant la difficulté, le plus récent traducteur se trouve avoir rendu un peu involontairement hommage à son lointain devancier (2).

Ainsi, quels que soient les défauts de la traduction, l'helléniste est hors de cause. Certes la langue de Regius est ici plus d'une fois dépourvue d'aisance et de naturel, et Thurot a raison de dire qu'Amyot écrit mieux. Mais Amyot n'a rien traduit qui ressemble à la *Politique* : la comparaison que nous avons faite ailleurs sans que Regius en pâtisse est insoutenable dans la circonstance. Il faut considérer les difficultés de la tâche : « Rendre en français un ouvrage où chaque mot a pour ainsi dire une valeur juridique, c'est, dit Laboulaye, une entreprise des plus difficiles. Il faut l'avoir tentée pour comprendre tout le mérite de ceux qui parviennent à y réussir (3) ». N'est-il pas évident que notre langue, en bien des cas, n'offrait aucun équivalent des termes abstraits et scientifiques qu'emploie Aristote et contraignait ainsi le traducteur à des périphrases ou à des néologismes ? Et si la version de Loys Le Roy est quelquefois obscure, si sa pensée reste souvent flottante et incertaine, ses défauts sont-ils toujours imputables au traducteur ? Ne faut-il pas faire la part de l'obscurité du texte qu'on a peut-être exagérée, sans pouvoir toutefois la dissiper absolu-

(1) Voir, par exemple, au chapitre VIII du livre II. Même la note de M. Bastien au sujet de la similitude des Constitutions de Crète et de Lacédémone ressemble fort à celle de Le Roy. Bastien, p. 76, 77 ; Regius, p. 136, 137.

(2) Bastien, 112, 113 ; Regius, 167, 168.

(3) Préface de la trad. Bastien.

ment (1) ? Enfin il est telles pages de la traduction de Regius qui pourraient bien prétendre au mérite d'une indiscutable force d'expressions. Par où notre auteur se justifie le mieux du monde du reproche que Thurot lui adressait sans ménagements.

Chaque fois que Regius aborde un sujet qui lui tient au cœur, il retrouve un style vigoureux et précis. Qu'on lise, par exemple, le passage de la *Politique* où Regius reproduit le portrait du tyran. Son âme d'honnête homme a dû vibrer fortement en transportant dans notre langue la saisissante peinture d'Aristote : son civisme se révolte et l'on dirait que l'émotion lui fait rencontrer des touches heureuses pour rendre les turpitudes de la délation, de la trahison, de l'espionnage, de la suspection.

« Ces choses et autres semblables sont tyranniques et conservent la tyrannie, pleine néanmoins de toute meschanceté. Mais presque tous ces moyens se peuvent comprendre en trois, veu que le tyran regarde à trois choses. La première est, que les subjets soient lasches de cueur et peu sçavants : d'autant plus que l'homme de petit courage ne conspire ou machine jamais contre personne. La seconde, qu'ils aient deffiance les uns des autres : car la tyrannie n'est point défaitte, qu'aucuns auparavant ne se confient ensemble. Et pour ce les tyrans contrarient aux bons et vertueux, comme nuysans à leur estat, non seulement pour ne vouloir estre traittez servilement, mais aussi pour estre loyaux entr'eux, et aux autres, et qu'ils n'accusent pas eux mesmes ny autres. La troisième, qu'ils n'aient pouvoir de rien exécuter : car puis qu'on n'entreprend communément choses impossibles, personne ne

(1) Regius a prévu cette critique. « Aristote entre tous a plus étudié à se montrer obscur, usant de langage court et communément ambigu, qui le rend *très difficile à entendre et encore plus difficile à traduire*... Si la traduction ne s'en trouve tant facile et élégante que plusieurs autres, il plaira à ceux qui le verront considérer qu'on ne doit chercher en Aristote l'éloquence, ains la science et n'estre possible de représenter aultre qu'il n'est en son grec original. »

tentera ruiner la tyrannie, luy défaillant le pouvoir. Ce sont les trois fins, auxquels tendent les desseins des tyrans, et se peuvent réduire toutes les entreprises tyranniques à ces suppositions : Que les subjets ne croient les uns aux autres, qu'ils n'aient puissance, et qu'ils soient couards (1). »

Et Regius en vient jusqu'à blâmer le philosophe de s'être livré à une étude aussi complète. Il lui semble qu'« Aristote a été trop curieux en la déduction des moyens tyranniques, pourtant que les mauvais princes sont assez enclins d'eulx-mêmes à inventer ce qui sert à leur grandeur et sûreté sans qu'il soit besoing de les instruire par livres (2) ». Et comme pour justifier cette crainte, il fait remarquer que Machiavel, « un autheur sans conscience et sans religion », a tiré d'ici les principaux fondements de son livre du *Prince* (3), en y ajoutant des exemples pris dans l'histoire romaine et dans celle des républiques italiennes.

Du même coup voici que nous saisissons le procédé par lequel Le Roy introduit ses commentaires. Sa méthode est telle qu'il nous l'avait annoncée dès le début. Elle consiste purement et simplement à grouper, à propos des discussions de principes soulevées par Aristote, tous les faits anciens ou récents qui paraissent à Le Roy devoir éclairer les controverses théoriques et leur enlever ce qu'elles avaient sans doute à ses yeux de trop abstrait. Il accumule tous les renseignements utiles, curieux ou simplement pittoresques qui peuvent s'y rapporter d'une façon directe ou indirecte. Cette érudition, quelquefois vaine, est destinée dans sa pensée à « rendre l'œuvre plus accomplie par la conférence des choses

(1) *Les Politiques*, p. 369.

(2) *Ibid.*, p. 372.

(3) Bodin, dans la Préface de sa *République*, place Machiavel parmi les *couratiers des tyrans*, et Pasquier (*Lettres*, I, 539), déclare le livre du *Prince* digne du feu.

modernes avec les anciennes en chacune espèce de police », comme il le répète volontiers (1).

Regius aborde pourtant quelquefois sur nouveaux frais des problèmes discutés par Aristote, sans se ranger toujours aux solutions acceptées de son auteur. C'est ainsi qu'il repousse avec horreur deux des règles tracées par Aristote « sur le fait du mariage » : la défense de nourrir les enfants imparfaits, l'obligation de faire avorter ou périr ceux qui dépasseraient le nombre permis lui apparaissent comme des règles contraires à l'humanité et aux principes d'un chrétien (2). Pourquoi faut-il que la page d'Aristote sur l'esclavage ne fasse pas naître chez lui la même indignation ? On attendait ici une protestation énergique qu'il eût été louable de faire entendre avant Bodin (3). On est déçu. Aristote réfute ceux qui prétendaient que l'esclavage est contraire à la nature et à la justice : Regius ne réfute pas Aristote. Il hésite, distingue, tergiverse ; il se réfugie dans le commentaire, s'abrite derrière le philosophe (4). Il dit bien en vérité que la servitude dont la source est la guerre peut n'être pas juste, puisque la guerre peut être injustement entreprise. Il déclare même que ce droit n'est jamais juste absolument et en soi, « ains doit estre réputé juste seulement en tant qu'il est introduit par la loy de la guerre ». Ailleurs, il condamne nettement — mais incidemment — le servage, loue les Français « qui, mieux appris que les anciens Gaulois, ignorent toute servitude », et se réjouit de ce que les esclaves « venant d'ailleurs en France sont incontinent affranchis, dès qu'ils entrent au Royaume, sans pouvoir

(1) Notamment p. 2 et 323.
(2) P. 431.
(3) *De la République*, I, 5.
(4) P. 38 et 39.

être revendiquez par leurs patrons (1) ». Mais enfin, au lieu d'une paraphrase morcelée et d'une contestation partielle, c'était le moment ou jamais pour Regius, si peu sobre de grands développements, d'instituer une discussion large et personnelle, de faire entendre une voix généreuse et décidée, de prononcer une conclusion catégorique.

Il est mieux inspiré heureusement dans l'exposé des théories générales du gouvernement qu'il ne se refuse pas le plaisir de présenter après Aristote : il réussit à ne pas délayer, en les reprenant pour son compte, les théories si fortement condensées du maître : il lui arrive de les compléter en les précisant encore. Voici, par exemple, les définitions qu'il donne du royaume, de la tyrannie, de l'aristocratie, de l'oligarchie, de la démocratie :

« Toute cité est gouvernée par un ou par plusieurs : si par un, s'appelle Monarchie ; si par plusieurs, Police. Derechef elle est gouvernée par un : ou c'est un qui fait seul tout à son plaisir, ou use du conseil des bons : si seul, c'est Tyrannie ; si avec les autres, Royaume. Davantage toute cité gouvernée par un ou plusieurs ou peu de gens, et ce, bien ou mal : si bien par un, c'est Royaume ; si mal, Tyrannie ; si par peu d'hommes bien, Aristocratie ; si mal, Oligarchie ; si par plusieurs bien, Police meslée ; si mal, Démocratie » (2).

De ces diverses formes de gouvernement, sa préférence va à la monarchie, mais il ne se dissimule point que, comme tout autre régime, elle est sujette à se corrompre.

« Chacune espece de republique establie à part soy seulement et simplement, degenere soudain en son vice prochain, si elle n'est moderee et retenue par les autres. Comme la Royauté, iaçoit qu'elle soit la meilleure de toutes, ressemblant à la divinité, où tous hommes recognoissent presider un seul Dieu : néantmoins pour le muable esprit de l'homme, se corrompant facilement en si grande puissance et licence, elle se transmue in-

(1) P. 170.
(2) P. 93 r.

continent en Tyrannie. Semblablement l'Aristocratie, c'est-à-dire la seigneurie, où les plus sages et gens de bien doyvent gouverner, se convertit en Oligarchie : Quand aucuns les plus puissans s'entre'entendans embrassent tous les affaires, et les manient à leur plaisir. Davantage la Democratie, où le commun populaire se gouverne modestement par l'ancienne loy et coustume du païs, se desborde en une confusion d'egaleté, et de licence, où chacun prétend avoir pouvoir de dire et faire ce qu'il veut. Parquoy la republique constituee pour durer longuement, ne doit estre simple, ny d'une seule espèce : ains faut que les vertus et proprietez des autres soient assemblées en elle : à fin que rien n'y prenne accroissement desproportionné, qui la face abastardir à sa prochaine malice, et consequemment ruiner (1). »

Les définitions, les analyses de ce genre abondent dans les *Politiques ;* ailleurs ce seront des discussions, des descriptions, des réflexions de toutes sortes : mais partout les références seront indiquées et les citations copieusement introduites. Tant il y a que les commentaires dans leur exemple offraient aux contemporains un exposé de toutes les institutions dont l'histoire universelle a gardé le souvenir. Les lecteurs de Regius y trouvaient non seulement ce qu'ils étaient en droit d'attendre, je veux dire la description des mœurs, lois et coutumes des cités et gouvernements auxquels Aristote se réfère, mais encore le résumé comparatif des institutions fondamentales de tous les peuples modernes, y compris les populations de l'Orient et du nouveau monde ; ils y trouvaient enfin un tableau — historique et critique dans l'esprit de son auteur — de l'organisation politique de la France elle-même.

Il est bien clair qu'une pareille revue ne peut présenter pour nous l'attrait qu'elle eut sans nul doute pour les lecteurs du XVIe siècle finissant et même encore de l'épo-

(1) P. 93.

que suivante. Outre que l'intérêt de curiosité n'existe plus, nous ne pouvons aujourd'hui nous empêcher de regretter qu'une si abondante collection de faits et d'idées se présente de façon incidente et discursive, selon que le texte parfois bien éloigné d'Aristote leur ouvre passage ; nous aspirons à une organisation méthodique de ces observations éparses, de ces théories intermittentes : en un mot, nous songeons à Bodin qui nous apparaît, comparé à Regius, comme un vrai Montesquieu. Toutefois il ne faut pas oublier que les *Politiques* de Loys Le Roy sous leur première forme (1568) (mais alors, il est vrai, moins riches en commentaires) précèdent de près de dix ans la *République* de Bodin. Un autre mérite revient sans conteste à notre auteur : c'est d'être documenté aussi consciencieusement qu'il est possible de le souhaiter : il n'a rien négligé de ce qui pouvait le guider ou l'instruire ; ses lectures sont immenses : il a consulté chez les anciens, outre Aristote et Platon, tous les orateurs, tous les historiens, annalistes et anecdotiers ; chez les modernes, il a compulsé et annoté Roger Bacon, Robert Gaguin, Enguerrand de Monstrelet, Budé, Postel, Vincent de la Loupe, Commynes, Seyssel; il a lu Contarin, Paul Emile, Sepulveda, Munster, Pflug, Machiavel, Guicciardin, Jean-Michel Brut, Jovian, Pontanus, Frixius Polonois, Pierre Martyr Millanois ; il a lu Paul Jove et ses histoires, Hayton Arménien au livre des Tartares, Iehan Léon en sa Description d'Afrique, Mathias Michau et son livre de la Sarmatie Europée et Asiatique, Joseph Barbare Vénitien au Voyage de la Tana et Ambassade persienne, Sébastien Erbestein en l'Ambassade moscovite, Loys Bertheme et ses Voyages ; il a lu les Lettres Indiennes des Jésuites, le livre de la Noblesse d'Osorius, etc... Que n'a-t-il pas lu ? — Enfin, s'il n'a point la force démonstrative et l'austérité philosophique d'un Bodin, on trouve chez lui,

par une compensation naturelle, la variété amusante dans les sujets comme dans le ton, soit qu'il dépeigne en un tableau coloré l'existence errante des peuplades primitives, soit qu'il traduise en discours qui s'opposent le contraste de deux doctrines politiques, soit enfin qu'il se risque à quelque satire contre les mœurs publiques et la corruption judiciaire de son temps.

Instruire sans ennuyer, faire accepter la science en l'égayant de descriptions, soutenir l'attention en la réveillant, enrichir le savoir en piquant la curiosité, c'est le dessein bien visible de notre commentateur : et cette intention se marque par le soin qu'il prend de représenter au vif l'Orient qu'on ne connaît pas, l'Orient dont le mirage est si puissant encore. C'est ainsi qu'il décrit la vie et les mœurs des nomades Tartares, toujours errants, « ignorant les richesses, parcourant le monde dans des chariots à deux roues couverts de pauvres feutres, allant la plupart du temps vêtus de peaux, menant des troupeaux de bêtes, mangeant la chair crue ou demi cuite, presque toujours à cheval, marchant par bandes ainsi que des fourmis ». La même curiosité, le même goût du pittoresque le fait insister sur les Arabes et leurs coutumes : nous les voyons conquérir le monde sur le dos de leurs chameaux, s'étendre depuis le fleuve Euphrate jusqu'à la mer Atlantique, dévaster les cultures, vivre de pillage, ce pendant que, déjà formés et divisés en peuples, ils n'ont pour toute habitation que des tentes. N'oublions pas que les récentes découvertes des navigateurs avaient appelé l'attention sur les peuples primitifs et simples. Et quel émerveillement ne devaient pas produire les étranges denrées qui se rapportaient des Indes orientales ou occidentales ! S'en peut-il trouver témoignage plus saisissant que de rencontrer en une traduction de la Politique d'Aristote une dissertation complaisante sur le maïs et le manioc ?

« Par toutes les Indes occidentales, font pain d'un bled appelé mahiz et d'une racine appelée yuca qui sont vivres communs tant ès îles qu'en la terre ferme. » Et le docte professeur d'exposer la façon dont se mange le maïs, tantôt rôti et « aucune fois sans rostir, lorsqu'il est tendre et quasi en laict ». De la préparation de cet aliment, les moindres détails sont décrits « selon ce qu'il a pu entendre par la lecture et par le récit d'autrui » ; nous apprenons comment les gens du pays « le meulent dedans certaines pierres creuses, sur lesquelles en tiennent d'autres longues et rondes en leurs mains, qu'ils roulent à force de bras, comme les peinctres quand ils meulent leurs couleurs, et jettant de l'eau, cessent parfois, ne délaissant pourtant de mouldre ; de cette paste, ils prennent un petit morceau et en font un rouleau de la grandeur d'une paulme et gros de deux à trois doigts ; ... c'est ainsi qu'on obtient une sorte de pain « ayant la crouste par-dessus et la mie dedans un peu tendre ». Ce pain s'appelle Tascalpachon (1). Et le manioc ? « L'autre pain qu'ils font est de la yuca, racine blanche par dedans, espoisse comme un naveau, laquelle est mortelle avant que jus en soit tiré... Du grain d'icelle font de grandes tartes qu'ils appellent Lacabi ; et est leur pain ordinaire, et se garde un an et plus sans estre corrompu et gasté, s'il n'est mouillé ; et en porte l'on sur la mer par toutes les isles et ès costes de la terre ferme pour les vivres et munitions. C'est la principale, la plus grande, la meilleure et la plus nécessaire viande qu'ils aient par delà (2). »

Ainsi le pittoresque trouve place dans cet in-folio. Mais la science n'y perd pas ses droits : et Regius n'a entraîné ses lecteurs vers des contrées lointaines et mystérieuses

(1) *Pol.*, p. 45.
(2) *Ibid.*, p. 46. Voir encore p. 58.

que pour les distraire un moment et les ramener plus attentifs à l'Europe et à l'étude de l'organisation politique des nations contemporaines, la Suisse, les Républiques italiennes, l'Angleterre, l'Allemagne, la Turquie et la France.

La France mise à part, on ne sera point étonné que le pays qui l'occupe le plus soit l'Italie. Il y revient sans cesse et la prédilection qui l'y porte s'explique aisément. L'Italie jouait alors encore un grand rôle dans le monde. Nos relations avec les peuples d'outremont avaient été et continuaient d'être fréquentes et étroites. Enfin et surtout, les républiques italiennes présentaient comme un champ d'expériences où les théories d'Aristote devaient se contrôler curieusement. Se pouvait-il rien de plus séduisant que de mettre ainsi les conclusions du philosophe à l'épreuve du fait ? C'est une tentation à laquelle notre érudit n'a point résisté. Trop heureux d'exercer sa critique sur des exemples vivants, il demanda à l'histoire de la Péninsule nombre d'illustrations pour le texte de la Politique et s'attacha complaisamment à confronter les dires du maître avec « les séditions et mutations de Florence, de Gênes, de Sienne », avec « l'union, concorde, stabilité et durée de l'aristocratie vénitienne ».

La première constitution de Florence n'était pas pour lui plaire, non plus que son assemblée où prenaient part tous les citoyens : le pouvoir populaire était là, comme dans mainte république grecque, sans contrepoids suffisant, si bien que l'Etat « tomba en désordre par l'ignorance et licence de la multitude ». Combien préférable fut le gouvernement des Médicis qui, « sous le nom et les apparences d'une administration presque civile, obtint grande puissance soixante ans continuels et fut renommé par toutes les parties de l'Europe (1) ». Pour Gênes, les trou-

(1) *Pol.*, 288, 323 sqq.

bles dont elle fut le théâtre confirment trop bien ce qu'écrit Aristote, en son livre V (1), de la corruption des démocraties. Ravagée comme Florence par la lutte des Guelfes et des Gibelins, par la discorde du populaire et des nobles, elle ne devait retrouver la paix que sous le nouveau gouvernement des Quatre Cents, chargés de nommer le Duc et le souverain magistrat tous les deux ans : tant il est vrai que le pouvoir du grand nombre veut être tempéré et contenu. C'est à une pondération bien réglée que Venise précisément doit sa puissance et sa durée. « Maintes républiques anciennes l'ont passée en grandeur d'empire, en discipline militaire et en renommée de hauts faicts : mais n'y en a point qu'on luy puisse comparer en bonté de police et de lois pour bien et heureusement vivre, ny s'en trouvera aucune qui ait regné si longuement (2). » Fidèle à sa théorie de l'influence des conditions géographiques — théorie qu'il applique à plusieurs reprises dans ses *Politiques* et ailleurs (3), — Regius estime que Venise a dû sa remarquable durée à sa situation même. Comme Crète et Candie, elle est d'un accès difficile, entourée par la mer ; et c'est ce qui l'a préservée des invasions. Quant à sa stabilité, il faut l'attribuer à la sagesse d'une constitution bien équilibrée, où se combinent harmonieusement les trois sortes de gouvernements distinguées par Aristote. Même dans le détail, n'y retrouve-t-on pas maintes dispositions que le philosophe grec a louées quand il les rencontrait chez les anciens : point de magistrats à vie

(1) Regius suit, pour les livres de la *Politique*, l'ordre ancien des manuscrits. Le livre V est donc chez lui le VIIIe de Scainus (1577) et de Barthélemy Saint-Hilaire, le VIe de Volkmann (1862). Regius, qui ne pouvait connaître l'opinion de Scainus, ne fait pas la moindre allusion aux remarques de Nicole Oresme qui, dans sa traduction imprimée en 1484, tend déjà vers les conclusions de Scainus.

(2) *Pol.*, p. 331.

(3) Voir un peu plus bas.

(sauf le duc et les procureurs de Saint-Marc), des fonctionnaires différents pour les diverses fonctions, des repas publics dont l'Etat fait les frais, etc... (1). Toutefois la constitution de Venise n'enthousiasme pas notre auteur au point de l'empêcher d'en voir les défauts et d'en craindre les effets. Il y a, là aussi, « des factions entre ceux qui sont descendus des anciens fondateurs d'icelle et ceux qui depuis par succession de temps ont été créés et qui sont à présent en plus grand nombre que les anciens... Une chacune des dites factions tasche d'avoir la principale autorité... et jaçoit que par le sens et conduitte des plus sages il ne soit encores, à l'occasion de ce, apparu aucun effect sinistre de grande importance, toutefois au long aller y a grand danger que, quand les mauvaises humeurs de ce corps mistique seront par trop multipliées et corrompues, ne se descouvre la maladie si aspre qu'à peine se pourra trouver le remède à temps (2). »

Ces craintes étaient justifiées et l'ère glorieuse à jamais close pour Venise. Pourquoi faut-il que Loys Le Roy, quand il s'agit de la France, soit moins clairvoyant? En vertu d'une illusion naturelle sans doute — puisque, deux siècles plus tard, le citoyen Champagne constatera entre la parfaite République d'Aristote et la Constitution de l'an III une évidente correspondance — Regius s'est persuadé que le système politique au milieu duquel il vit, réalise pleinement l'exacte pondération des forces sociales, réclamée par le Stagyrite comme l'essentielle condition de la stabilité et le gage certain de la durée. Il faut bien avouer qu'en 1576, quand la désorganisation se manifestait de toutes parts en signes trop éclatants, une pareille illusion peut bien s'appeler d'un autre nom — et nous reviendrons

(1) *Pol.*, p. 76, 86, 93, 96, 102, 137, 138, 159.
(2) *Ibid.*, p. 332.

tout à l'heure sur cette singulière aberration. — Toujours est-il que, pour Loys Le Roy, le principe démocratique et le principe oligarchique se trouvent en France dans un état d'équilibre presque parfait : or, à ses yeux, tout le problème de la politique se réduit à ces simples termes et l'histoire prouve qu'il ne faut pas chercher autre chose. Les paysans de la Suisse, en établissant leur Démocratie, ont chassé ou tué les nobles du pays ; les communes s'insurgèrent en Allemagne contre la noblesse pour être délivrées de toutes charges, sous prétexte de liberté évangélique ; Florence offrit le spectacle de luttes continuelles entre les grands et le peuple pour la prééminence au Conseil ; à Gênes, maintes dissensions s'élevèrent pour les mêmes causes ; ici, la noblesse détient tout le pouvoir, comme à Venise « où les seigneurs qui ont toute domination départent entre eux les offices, bénéfices et charges publiques... sans les communiquer au peuple qu'ils tiennent fort bas, à fin qu'il ne se puisse mutiner et esmouvoir » ; ailleurs le populaire, plus fort que la noblesse, se montre naturellement ombrageux, comme en Angleterre où il est même armé par ordonnance publique ; la Moscovie, Rome, l'Anatolie, la Grèce offrent autant de déplorables exemples dans un sens ou dans l'autre ; en France même, autrefois, l'harmonie a pu être rompue par les excès des uns ou l'abus des autres, suivant que la noblesse déchaînait son ambition ou que le vulgaire donnait libre cours à ses haines. Mais ces temps sont loin.

Pour mettre le monarque à couvert de la malveillance que les grands eussent conçue contre lui s'il avait soutenu le populaire, à l'abri de l'animosité du peuple s'il avait favorisé les grands, on a imaginé « d'establir un jugement tiers et neutre divisé en plusieurs Parlements establis en diverses provinces du Royaume, représentant chacun en son endroit comme la majesté d'un sénat se-

courable aux bons et espouvantable aux mauvais, ayant cognoissance sans appel en dernier ressort de toutes matières civiles et criminelles, où se trouve grand nombre de sçavans et notables personnages, lesquels sous la charge et blasme du Roy reprennent les puissants et tiennent la main aux petits » (1). C'est cette institution du pouvoir judiciaire indépendant qui assure, en France, la pondération des forces adverses, la durée de l'équilibre entre ces ambitions opposées, en un mot la stabilité du pouvoir (2). Le roi, gardant un droit de souveraineté, peut ainsi veiller à ce que « l'un estat ne surmonte l'autre outre mesure, à sçavoir que la noblesse ne gourmande le peuple, et le peuple, au moyen de la marchandise, judicature et finances qu'il exerce, n'acquière les terres et autres biens des nobles. Lesquels, appauvris par longueurs de procès, despenses ès guerres, braveries et autres somptuositez superflues, ne peuvent plus servir le Roy ; aussi le peuple, mangé d'exactions et foulé des gensdarmes, ne pourroit payer les tailles et autres subsides. Inconvéniens de costé et d'autre grandement à fuir comme très prejudiciables au repos et bien public » (3).

Quelle est cependant au juste l'étendue du pouvoir royal en France et le domaine de son activité propre, Regius le sait et n'a garde de s'en taire. Premièrement le souverain déclare la guerre, fait la paix, convoque les Etats du Royaume suivant la coutume ancienne quand besoin en est ; pourvoit aux offices et benefices et aux capitaineries ; dispose des finances, édicte les lois et les

(1) *Pol.* p. 172.

(2) Montchrestien dira de même à Louis XIII : « Votre Estat est composé de trois principaux membres... Quant à celuy de la justice, je le tiens comme un ciment et mastic qui colle et unit les trois autres. » *Economie politique*, édition Funck-Brentano, p. 14.

(3) *Pol.* p. 172.

interprète, envoie des ambassadeurs aux pays estrangers pour y résider ordinairement ou pour vider les différends occasionnels ; il leur donne à cet effet des instructions signées de sa main et de l'un de ses secrétaires d'Etat ; il reçoit les ambassadeurs estrangers, leur répond verbalement ou par écrit, distribue les honneurs et octroie les récompenses, enfin par le ministère des gens de justice répartit les punitions (1). Voilà pour les attributions du monarque.

Le commentateur n'est pas moins précis — et il est plus instructif — en nous décrivant le fonctionnement des conseils dont s'entourait le souverain. Il y a d'abord le conseil secret ou conseil d'affaires, qui se tient le matin après le lever du prince et où ne sont admis qu'un très petit nombre de personnages de confiance.

« Là sont levées les lettres qui viennent des ambassadeurs, des gouverneurs et capitaines des frontières, résolues et commandées les despeches aux secrétaires y assistant chacun selon sa charge. Le nombre est plus grand au conseil privé, où sont appelez les hommes par noblesse de sang... Le roi y assiste quelquefois... en son absence préside le Premier prince du sang. Le Connestable et Chancelier, les deux premiers officiers de la couronne, y ont grande autorité... Ce conseil siège ou pour les finances : et lors n'y entrent que les secrétaires d'État, Trésorier de l'espargne, intendant des finances et secrétaires ordonnez pour l'état des dites finances ; ou est assemblé pour les parties, c'est-à-dire pour les affaires de justice dépendans de la souveraineté ; alors y entrent les maistres des Requestes... Quelquefois les parties mêmes sont ouïes ou parlent par avocats. Ce conseil ordonne sur les plaintes des particuliers ès affaires concernans l'État, sur les remonstrances des villes et des provinces ; juge les récusations des Parlemens ; voit les mercuriales touchant leur ordre et discipline comment elle est gardée, advise sur les traittes de bleds et de

(1) *Pol.* p 251 sqq.

vins ; sur toutes marchandises entrantes au Royaume ou en sortantes et les impositions mises dessus ; pourvoit au cours etalloy des monnoyes ; a esgard sur le domaine de la couronne, aides et tailles et autre revenu du roy... En tout et par tout, ce qui est accordé ou ordonné, pour sortir effect, doit estre signé d'un secrétaire pour le moins... avant qu'estre scellé par le chancelier, sévère examinateur et comme controlleur de toutes despeches : ce qui rend son autorité fort grande et quelquefois odieuse (1). »

Tel est, en France, le mécanisme du pouvoir souverain : et c'est, aux yeux de Loys Le Roy, ce que la sagesse politique a conçu de mieux approprié au but de tout gouvernement (2). Mais, s'il admire sans restriction la monarchie de France considérée dans ses éléments constitutifs, s'il ose affirmer que nulle part ailleurs on ne trouverait une harmonie comparable entre *les deux principaux états qui sont le peuple et la noblesse auxquels celui de l'Eglise a esté ajousté tiers* (3) ; si, en un mot, la beauté d'une construction théorique érigée d'après Aristote l'éblouit et l'enchante jusqu'à s'imposer à lui comme un fait positif et réalisé dans le présent, ce n'est pas à dire qu'il soit dupe de la même illusion, quand il s'agit des institutions secondaires, du moins dans l'état où elles se présentent actuellement à lui... Son optimisme ne va pas jusqu'à louer l'administration financière du pays. L'imposition de nouveaux subsides de guerre vient trop souvent émouvoir les

(1) *Pol.* p. 252 sqq.

(2) Pour le mieux démontrer, il analyse les attributions et le jeu du pouvoir central dans les autres pays de l'Europe, en Allemagne, en Angleterre, en Suisse, à Gênes, à Venise, en Turquie.

(3) Si l'Eglise a été considérée comme un troisième état, quoique, dit-il, elle participe des deux autres, c'est en raison de sa grande puissance morale et matérielle, et surtout à cause de ses revenus qui se montent annuellement *pour le moins à quatre millions de livres. Pol.* p. 294.

citoyens (1) et les pousser à la rébellion : on l'a vu maintes fois en France et « de fraische memoire au commencement du règne de Henri deuxième, que toute la Guyenne s'éleva pour les gabelles ». Plus récemment encore, ceux qui ont pris les armes n'ont-ils pas allégué entre autres causes « la nouvelle dace sur les procès et les cent sols pour les consignations (2) » ? Mais c'est la justice surtout qui appelle les critiques et veut être réformée. On pourrait admettre à la rigueur, puisque maintenant l'usage en est reçu, que les juges des cours souveraines soient à vie et ne rendent pas de comptes, quoiqu'Aristote, en son livre deuxième, désapprouve telle institution (3). Mais comment se résigner à la corruption générale dont l'administration judiciaire offre le spectacle ? Comment tolérer l'augmentation pernicieuse des officiers, avocats et praticiens de tous genres, la déplorable vénalité des juges, la multiplication absurde et par suite l'obscurité des règles de droit, l'augmentation continuelle des frais de justice, enfin la lenteur des procès et leur inextricable complication ? Déjà en 1558, notre auteur était si frappé de ce fâcheux état de choses qu'il saisissait l'occasion — peu opportune dans un commentaire du *Sympose* (4) — de signaler une plaie que L'Hôpital tenta vainement de guérir, puisque Montaigne s'en affligeait encore (5). Mais, cette fois, Regius semble vraiment excédé, révolté de ce désordre. La description

(1) Les Français sont citoyens de par Aristote. « Somme toute, quiconque en quelque forme de gouvernement que ce soit peut tenir offices ou magistrats est réputé citoyen : comme sont les Français naturels au royaume de France. » *Pol.* p. 154.

(2) *Pol.* p. 289.

(3) *Ibid.* p. 130.

(4) Voir plus haut p. 147 et 148.

(5) Voir Maxime Lanusse, *Montaigne*, p. 177. En 1582, Jean le Masle s'en prend aussi aux « chicaneurs et rabules ». Voir plus loin, l'Appendice III.

qu'il en fait est si précise et sa plainte si convaincue qu'il vaut la peine de l'entendre lui-même :

« Anciennement en France les jugemens estoient si bien administrez que les estrangers mesmes s'y venoient submettre: mais aujourd'huy ils sont reduicts à telle longueur et tant enveloppez de formalitez, que c'est pitié d'en voir ce noble Royaume ainsi infecté comme d'une générale maladie contagieuse : y vivans gens innumerables du misérable exercice de plaider qu'on appelle Practique. (Suit un historique des développements de la procédure d'après Paul Emile, Gaguin et Budé.)... Ils n'estudioient lors, comme l'on a fait depuis, ès lois romaines, ayant erigé ès meilleures villes de la France escholes de droit. D'où plusieurs cuydent la multitude des procès estre venue, ayans apprins par ce moyen le mestier de plaider, comme le remonstra Messire Michel de l'Hospital en la seconde oraison qu'il fit aux estats d'Orléans. Davantage ils avoient lors peu d'ordonnances et edicts, estimans les vrayes loix estre les bonnes mœurs, et le sens naturel assisté de droicte conscience la vraye reigle de juger. Mais après que les gens sont devenus si sçavans en procès et que les offices de judicature, de temporelles et peu profitables, ont été rendues perpétuelles, lucratives et exemptes du sindicat ; après que l'on a espicé les procès à grosses sommes de deniers, délaissans l'ancienne honesteté des dragées, qu'il y a eu proufit à vuider les incidens et avant-procéders et à decider les procès par commissaires ; que les présidens et conseillers ont pris plaisir a estre suivis, solicitez et caressez par les plaideurs, contre la coustume des Arëopagites qui jugeoient de nuict et en ténèbres, ὡς μὴ εἰς τοὺς λέγοντας, ἀλλ' εἰς τὰ λεγόμενα ἀποβλέποιεν ; depuis que les advocats se sont acquittez legerement des consultations, n'ayans patience d'en achever l'une, pour courir vistement à l'autre, et qu'ils ont accoutumé escrire par roolles à six lignes pour page, et desguiser les faicts par griefs, responsifs, contredicts, salutations, advertissemens ; que les Procureurs, qui estoient auparavant gratuits et à certaines causes, sont devenus mercenaires et perpétuels ; finablement que l'on a souffert parmy eux Soliciteurs, comme escumeurs de procès, dévorer la substance des pauvres gens, comme les bourdons mangent le miel des abeilles et que les Chancelleries ont lasché la bride à toutes

sortes d'expeditions et voulu bailler la leçon aux Juges, nous sommes tombés en ce malheur de longueur processive, advantageuse pour les meschants fuyars et tres prejudiciable aux bons qui ayment plutost perdre le leur que se ruiner à le poursuivre par justice si longue : voyans souvent le droict egaré par evocations octroyées à l'appetit des favoris et autres infinis moyens : et quelquesfois en une cause donné plusieurs arrests, sans qu'il y ait rien arresté : ou s'il y en a aucun diffinitif, estre incontinent suspendu par la moindre opposition ou revoqué en doute par requeste civile ou proposition d'erreur. Ce nous eust été grand heur de demourer en l'ancienne simplicité et bonté naturelle, plus tost que de nous envelopper en tant de procedures et subtilitez captieuses qui ont corrompu et presque esteint la lumière de justice, empreinte ès cœurs et entendemens de toutes personnes bien nées. Tellement que voyons les procès, amoncelez les uns sur les autres, estre rendus immortels ; rien tant certain qui ne devienne incertain ; nul different si clair qui ne soit obscurcy ; et contract si asseuré qui ne soit rescindé ; nulle sentence ou arrest si meurement donné qui ne soit cassé ; toutes les actions humaines exposées aux calomnies, finesses, malices, rançonnemens et pilleries des pratticiens ; la majesté et intégrité du droict ancien perdue ; et ès mœurs du jourd'huy ne se trouver plus apparence de vraye justice, ains en estre demourée l'ombre seulement (1). »

C'est sur cette véhémente lamentation — curieuse encore après Rabelais, L'Hôpital et Montaigne — (2) que nous nous séparerons des *Politiques*. En un tel amas de recherches et de dissertations découvrir d'autres pages intéressantes ne serait que trop aisé, mais à quoi bon ? Dès maintenant le caractère et la valeur de cet in-folio se peuvent bien déterminer.

Traducteur toujours consciencieux et vigoureux parfois

(1) *Pol.* p. 264 sqq.

(2) Au reste, c'est la grande plainte du siècle. Voir Ch. Bataillard, *Mœurs judiciaires de la France du XVIe siècle au XIXe*. Paris, Cotillon, 1878.

de ce texte célèbre et difficile, Loys Le Roy ici moins que jamais s'est résigné à la modeste mission de l'interprète. Ici moins que jamais il faut s'en étonner ou l'en blâmer. Sa version, imparfaite pour nous modernes (comment non ?), n'en a pas moins contribué pendant plus de deux cents années à mettre un très grand nombre d'esprits en contact avec les définitives analyses et les découvertes fondamentales d'Aristote. Autant que la traduction, les commentaires ont vieilli dans leur ensemble : mais, outre que les chercheurs, aujourd'hui même encore, y peuvent surprendre plus d'un détail curieux, très évidemment ce résumé comparatif des universelles institutions, cette longue et discursive étude de géographie politique ont été fort utiles à plusieurs générations de lecteurs qui, trouvant à côté des théories du maître leur confirmation posthume, ont été mis en état de le mieux comprendre et de mesurer positivement l'étendue de son génie. En tout cas, le moins qu'on puisse accorder, c'est de se rallier à l'opinion de Thurot, lecteur pénétrant et juge informé, pour qui ces commentaires « annoncent une érudition étendue et variée, une connaissance peu commune de l'histoire ancienne et moderne, particulièrement de celle des Etats de l'Italie, en même temps que les réflexions propres à l'auteur montrent en lui un honnête homme, une âme élevée et généreuse (1) ».

(1) Thurot, *Avertissement* de la *Traduction* de la *Politique* d'Aristote, lxxvj.

IV

ÉCRITS POLITIQUES PROPREMENT DITS.

Traducteur d'Aristote et professeur de grec, Loys Le Roy se défendait si peu de songer au présent en étudiant l'antique, qu'on n'est pas surpris de le voir entrer franchement dans la mêlée. Aujourd'hui l'archéologie et la politique militante ne conspirent pas à l'ordinaire. Mais pour le XVIe siècle la valeur positive, la vertu pratique de la culture ancienne sont si bien un article de foi, que notre érudit n'a jamais songé à s'accuser de témérité ou même à s'excuser pour la forme, lorsqu'à plusieurs reprises et directement il prit part aux grandes discussions politiques, juridiques ou religieuses qui agitaient et passionnaient son siècle. Ces écrits sont de deux sortes : il sera permis de distinguer dans Le Roy l'historien ou le philosophe politique, et le publiciste, sinon le polémiste. Au premier se rapportent des ouvrages d'étude objective et de description plus ou moins scientifique : tels sont le *Dessein du Royaume de France* et le *Sommaire des Monarchiques*. Les *Différents pour la religion* et l'*Exhortation aux Français* (1), nés à l'occasion des luttes religieuses, apparaissent plutôt comme des livres de circonstance et non plus de doctrine. Toutefois les deux aspects de l'auteur, en ces écrits, se pénètrent un peu : ils se confondent tout à fait dans le libelle paru en 1575 et déjà étudié par M. Georges Weill (2), de l'*Excellence du gouvernement royal*, pamphlet par le

(1) Voir la *Not. bibl.*

(2) *Les Théories sur le Pouvoir royal* (thèse, 1891), p. 180. Cet ouvrage a été utilisé pour tout le présent chapitre.

but, exposé historique par la nature et la forme du plaidoyer. Ce mélange était inévitable : la révolte même des protestants intéressait la théorie du pouvoir royal ; selon les moments, les partis se faisaient une arme des divers systèmes historiques ; et, d'autre part, qui voulait exposer doctrinalement les institutions de l'Etat ne pouvait se dégager tout à fait des préoccupations et de la mêlée contemporaines.

Voyons d'abord Loys Le Roy théoricien politique et descripteur de la monarchie. Lui-même déclare (1) qu'il a choisi « l'art politique pour y excercer principalement son industrie » ; traducteur de Platon et d'Aristote, à leur exemple, il observe les « Polices » de son temps, « mesmement les monarchies par lesquelles est maintenant gouvernée la plus part du monde et signamment notre France. » Dès 1561, le privilège qui permet la publication des traductions étend par avance l'autorisation aux « autres œuvres siennes touchant les gouvernements publics » ; entre autres travaux, il a « dressé un Dessein de la France et préparé mémoires nécessaires pour représenter l'Estat entier du Royaume », — mais cela, sous le bon plaisir du Roi ; or les plus grands personnages — sans doute le duc d'Anjou ? — auxquels le Roy s'est ouvert, « n'ont trouvé bon de communiquer tant aux étrangers nos affaires ». L'auteur en est donc demeuré, pour la France, au *Dessein* et il s'est rejeté sur une étude des Monarchies en général, y comprenant tout ce qui semblait nécessaire à « l'établissement d'un Royaume ou empire accomply ». Tel est le point de départ des *Monarchiques*, dont le *Sommaire* parut,

(1) *Exhort.* p. 71.

comme le *Dessein* du reste, en 1570, à la suite de l'*Exhortation aux François*. Il ne s'agit donc que d'une esquisse provisoire de l'œuvre, d'un abrégé préalablement livré au public, « afin d'en avoir l'advis de plusieurs et estre aydé par les autres, en retrancher le superflu, oster le mauvais et adjouster l'omis, avant la dernière façon ; ou laisser le tout... plus tot que d'employer tant de temps et de labeur dont il ne revient que dommage et mescontentement » (1). Le Roy ne semble guère avoir confiance dans l'achèvement de son œuvre ; il en « réserve à son opportunité l'exécution » et envisage que, s'il est empêché, un autre peut-être ayant plus de loisir, reprendra la tentative. Ici se trahit comme un découragement, ou peut-être le sentiment d'entreprendre une tâche démesurée, dont le seul plan lui avait déjà « donné tant de peine à dresser ». Quoi qu'il en soit, l'ouvrage ne fut pas fait et nous devons nous contenter d'une intéressante ébauche.

Du *Dessein*, abandonné, et dont seuls les titres de chapitres nous disent l'objet, il y a peu à dire. Il devait, en dix livres, contenir la description géographique du Royaume, les origines, les progrès, les gouvernements successifs de la France (livres I et II). L'organisation politique devait suivre (livre III) ; puis serait venue l'étude des conseils, secrétaireries d'Etat et gouvernements ; après seulement, ce qui semble peu logique, Le Roy parlait de la souveraineté ; puis viennent, avec assez de suite, l'Eglise et son Etat dans le Royaume, la Cour et le tableau des divers services, le trépas et l'avènement du prince, et tout ce qui se réfère à un changement de règne, douaire, apanage, minorité, régence et sacre. Les finances royales, comptes et monnaies ; le militaire, la marine et l'artillerie, la justice enfin emplissent les livres VII à IX. Au Xe, l'ouvrage

(1) *Exh.* 77, v.

eût été clos par une revue des dignités et offices de la couronne, de la pairie, etc... Seul le début semble mériter une particulière mention : Le Roy se proposait de dire au livre premier les dimensions du Royaume, son climat, ses divisions anciennes et modernes, les caractères des habitants. Une valeur assez grande semble reconnue aux influences naturelles, aux conditions du milieu ; il est noté, comme une circonstance importante, que le pays touche à la mer par deux côtés; l'« assiette », la « beauté », la « tempérie » du royaume devaient être relevées (1). Ce qu'eût pu être un tel développement, un fragment de l'Exhortation (2) nous en donne l'idée, où les « commodités » naturelles de la France sont exaltées non sans éloquence.

Les éléments du *Dessein* ont été comme versés dans les *Monarchiques*, incorporés dans une œuvre plus vaste où des remarques plus abondantes, des notes moins sommaires laissent mieux se dégager l'essentiel de la doctrine. Le Roy ne s'abuse pas, en annonçant son abrégé « plein de grande variété » (3). Le duc d'Anjou doit y trouver « la

(1) L'influence du milieu est une idée chère à Regius. Elle lui vient d'Aristote : mais il s'y attache, en la développant, en la précisant. Il écrit à la fin de l'*Excellence* (37 r. et v.) : « Ainsi que voyons les hommes nez en différentes régions, selon la qualité des terres, disposition de l'air et aspect du ciel estre différens de figures, couleurs et visaiges, ainsi sont-ils en mœurs, coustumes et polices... Le pays plein de montaignes, de rochers et de bois, commode au pasturage, comme est la plus part de Suisse, est plus propre à la démocratie, comme ainsi le plus prochain de la mer. . Le plat, delectable et abondant en biens... à l'aristocratie : et où il y a commodité de nourrir harats... s'y peut dresser oligarchie, etc. » Dans la *Vicissitude*, il va plus loin encore : « *Leurs artisans* (Indiens) *estoient très bons comme nourris sous air pur et net et qui ne boivent qu'eaux bonnes et saines.* » (30 v.) Voir encore les Commentaires des *Politiques*, *passim*, et la *Vicissitude*, p. 9, 11, 12.

(2) Nous le citons plus bas, page 230.

(3) *Epître dédic.*

conférence des royaumes et empires plus célèbres du monde anciens et modernes, desquels j'ay peu avoir cognoissance par histoire ou le rapport fidèle d'autruy, en leurs commencements, progrès, accroissements et estendues, revenus, forces par mer et par terre, diversités de milities, trains et cours de princes, conseils souverains, polices, judicatures, loix, magistrats : ensemble leurs similitudes et dissimilitudes au total ou parties principales ». C'était là un accablant programme, et l'on peut s'étonner non que Le Roy ait reculé devant l'exécution, mais qu'il en ait eu la pensée.

L'entreprise toutefois était-elle si nouvelle ? A la vérité, le *Dessein* au moins avait des précédents et la description du Royaume de France avait inspiré des œuvres analogues. En 1519 paraissait, avant que les dissensions religieuses eussent suscité des controverses sur le droit public et les fondements de l'autorité royale, la *Grand'Monarchie de France* de Claude de Seyssel. En 1438, de Grassaille publiait ses *Regalium Franciæ, libri II.* Les *Recherches de la France* d'Est. Pasquier étaient contemporaines de Regius ; le premier livre en était donné en 1560. L'année même où les *Monarchiques* étaient imprimées, Bernard Girard, seigneur du Haillan, présentait le tableau des institutions du Royaume en son livre de l'*Etat et succès des affaires de France.* A peine plus tard, en 1576, Jean Bodin faisait paraître les six livres de la *République.* On peut s'étonner que les grands personnages que Le Roy nous dit avoir consultés aient eu le scrupule auquel il déféra en modifiant son travail. Et l'on n'est qu'au début d'une enquête historique et politique, vers laquelle les esprits semblent portés par un courant général et qui sera l'objet de tant d'ouvrages aux XVIIe et XVIIIe siècles. Le *Dessein* paraît rentrer assez exactement dans le cadre adopté par les écrivains politiques du temps. On y trouve indiquées

les matières et soulevées les questions qu'ils ont traitées. Mais c'est pour les *Monarchiques* que Le Roy revendiquait le mérite d'une nouveauté originale, sans discerner que le nouveau résidait peut-être surtout dans l'ambitieuse amplitude de son sujet.

Ce qu'étudiaient Seyssel ou Pasquier était limité et défini, encore que vaste ; ces auteurs donnaient le pas aux grandes questions de droit public, à l'exposé et à la critique des essentielles institutions. Mais qu'est cette monarchie dont Le Roy prétend dire les conditions d'établissement et de durée ? Il ne la définit pas nettement et la conception en semble chez lui assez confuse. Quoi de commun entre tant d'Etats et d'empires dont l'auteur fait mention et dresse lui-même la liste ? L'empire des Assyriens, celui de l'Egypte ancienne, l'empire romain, celui du Turc, le royaume du « Grand Cham de Cathay », l'Etat abyssin du « Pretejan », la papauté Romaine, les royaumes de « Fez et de Thunes », etc., côtoient les Etats modernes d'Angleterre ou de France. Ce sont, sous une commune étiquette, des régimes infiniment différents, despotismes, dominations religieuses, états fédératifs, gouvernements parlementaires. Quelle étude d'ensemble constituer d'institutions si variées, et comment en dégager les principes de la « Monarchie » ? A combien conviennent les maximes relatives aux lois, aux magistratures, érigées en règles par l'auteur ? Non seulement décrire la monarchie est impossible par l'abusive extension de ce mot indéterminé, mais Le Roy ne saurait réussir à séparer et mettre à part les conditions propres à ce régime. La plupart des institutions, des faits sociaux auxquels il s'attache ne sont pas spéciaux à un royaume, mais se retrouvent en toute organisation politique, et tel chapitre des *Monarchiques* n'est ainsi qu'un fragment d'une Politique en général.

Ce manque de netteté dans les conceptions, l'incohé-

rence qu'elle entraîne manifestent déjà une absence trop certaine de « critique ». Les « polices », les « magistratures », les « milities », les systèmes financiers les plus divers, les plus rebelles à tout rapprochement, entrent sous la même rubrique, sans référence aux milieux, aux degrés de culture par lesquels ils sont expliqués. Le « Pretejan », « Daire », le roi François sont cités côte à côte, avec une réelle inconscience du sens historique. Nulle intuition qu'on ne peut avec raison, avec utilité rapprocher et comparer que des choses suffisamment analogues. Epoques, régions, civilisations éloignées sont mises sur le même plan, les morceaux d'un organisme politique détachés de l'ensemble avec lequel ils font corps.

A vrai dire, on serait injuste en reprochant à Loys Le Roy une lacune commune à tout son temps, le manque d'une faculté plus récemment née dans les esprits. Comment échapperaient à ce défaut les auteurs de théories politiques, écrivant sur le passé, avant que ne soit faite de chaque état, de chaque institution une étude exacte et critique ? Les exemples en abondent chez Bodin, et Montesquieu lui-même donne une semblable impression de factice rapprochement. Le mal ne cessera qu'avec les fantaisies de l'histoire philosophique. — Ce vice est déjà sensible dans les écrits qui ne traitent que des institutions françaises ; la complexité des origines, la genèse des grands faits sociaux, l'évolution progressive des idées et des mots passent inaperçues : combien il choque davantage, lorsqu'un auteur, élargissant son étude, prétend donner la loi d'une forme générale et abstraite de gouvernement, et croit pouvoir la dégager d'une comparaison étendue à tous les temps ! — Mais, au fond, les *Monarchiques* ne sont que le *Dessein* transformé ; la description de la France en demeure l'essentielle partie et y tient la plus grande place ; la royauté française, toujours présente à l'esprit de Le Roy, lui pa-

raît le type de la *Monarchie* ; c'est toujours elle qui vient en exemple pour l'illustration des principes fondamentaux : les autres États, assyriens ou goths, ne sont appelés que pour faire contraste ; leur mention est comme surajoutée et recouvre le reste d'un appareil de pesante érudition.

L'ouvrage de Le Roy, par comparaison avec ceux de ses devanciers ou de ses contemporains, présente un caractère surtout descriptif ; il apparaît comme d'un esprit moins porté à la généralisation. On ne voit pas tirées à part, comme chez Bodin, les questions abstraites et théoriques : du Citoyen, de la Souveraineté, ses vraies Marques, le Régicide, etc... Non que certains points de doctrine politique ne se rencontrent au sommaire des *Monarchiques ;* mais Regius semble plus soucieux d'indiquer les faits, d'énoncer des offices, d'énumérer des Universités (1), etc... Tâche inférieure peut-être, en apparence moins relevée ; mais dont on peut regretter, pour la connaissance de l'époque, qu'elle soit demeurée à l'état d'ébauche (2).

Qu'elles ressortent des *Monarchiques* la doctrine et les idées politiques de Regius ? — A ses yeux, la Monarchie est la forme la plus parfaite de gouvernement, la mieux constituée et par là même la plus durable. Mais quelle

(1) Les mille détails du tableau compréhensif que forme cet ensemble de notes sommaires défient toute analyse. Mais il nous semble qu'un historien pourrait trouver de-ci de-là d'utiles indications. Nous signalons particulièrement le livre XIV (le train et la maison du prince, table, cuisine, chambre, garde-robe, vénerie, fauconnerie, écurie), le livre XVI (question des monnaies), le livre XVII (les finances et les sommes de revenus), enfin le livre XIX (administration de la justice abus de tous genres, surabondance des charges, etc.).

(2) Quelquefois les questions à discuter, les réformes à faire surgissent incidemment : les écuries du roi font naître la réflexion qu'il « seroit besoing y avoir harats publiques en France ». *Mon.* Livre XIV, *in fine.*

Monarchie, dont il y a tant de sortes différentes? Celle qui « se préserve de tyrannie », « n'est pas par soy seulement et simplement establie, mais est modérée des deux autres espèces de police », c'est-à-dire mêlée d'éléments aristocratiques et populaires. Mais on voit mal comment se fait ce tempérament, s'il doit laisser intacts les droits du prince. En particulier — et Le Roy fait retour sur la France — ne peut être gouvernée qu'en monarchie toute région où se trouve beaucoup de noblesse, où est constituée une hiérarchie féodale. Cette opinion est soutenable, en ce qui concerne la France d'alors et ce qui lui reste d'organisation féodale. Mais Regius paraît oublier que la Royauté n'a grandi qu'en luttant contre les nobles, en leur imposant l'hérédité, en contraignant les vassaux à se reconnaître sujets. — Le Roy tient pour l'hérédité, « parquoy l'autorité est plus forte et les troubles moindres (1) »; mieux vaut aussi que la Monarchie aille par succession masculine seulement, sans tomber en ligne féminine : la France est opposée à l'Espagne, à l'Angleterre et à l'Ecosse. Avec l'hérédité qui fait la force des rois français, Regius paraît faire volontiers contraster le pouvoir électif des empereurs allemands; il l'estime inférieur et comme dégénéré de sa grandeur première. « En l'empire d'Allemagne ne reste plus de monarchie que le nom et ombre par la pauvreté où il est réduit, tenant les princes électeurs les terres impériales avec les tributs, péages et gabelles hypothéquées (2). » N'a-t-on pas ici la trace de la rivalité des deux puissances? N'est-il pas implicitement denié aux empereurs de réclamer sur nos rois une primauté, une prééminence de dignité? Le Roi est empereur dans son royaume, suivant la traditionnelle formule reprise par

(1) *Mon.* l. I, XXII.
(2) P. 85, r. P. 124, v.

Grassaille ; l'écho lointain de ce conflit retentit jusque dans les Mémoires de Louis XIV, qui méprise l'autorité précaire d'un Léopold et se tient pour le véritable héritier de Charlemagne.

Mais quelle est dans la Monarchie le pouvoir du prince ? Loys Le Roy ne traite pas à fond et bien clairement la question de la souveraineté. Il faut se reporter au livre des Lois, le XXe. Dominante et primitive est la loi naturelle, « universelle et perpétuelle, empreinte ès cœurs et entendemens de tous humains » ; toutes les lois particulières sont calquées sur elle ; mais ces lois écrites, « il appartient au monarque seul en sa monarchie de les faire et de les interpréter ; le souverain magistrat doit estre loy vive et voyante, d'où despendent les aultres loys et magistrats ». Toutefois, « estant par dessus les loix, il s'y doit néanmoins submettre et vivre selon ycelles ». Et, un peu plus loin, Regius se propose aussi d'exposer « que les édits et ordonnances de France n'ont authorité avant qu'elles soient publiées ès courts souveraines ». Il y a donc comme une limitation admise, non dans le droit du prince, mais dans l'exercice de ce droit souverain : que la puissance du monarque « ne soit trop absolue, ne astrainte, ains modérée par crainte de Dieu, révérence de justice, et observation de bonnes loix et anciennes coutumes du pays ». En dernière analyse, les sujets n'ont de garantie contre l'abus du pouvoir que dans la sagesse et dans la vertu du souverain. Nulle part n'apparaît chez Loys Le Roy l'idée que le droit royal soit borné par l'Assemblée des Etats ; même son libelle de 1575, *De l'Excellence du gouvernement royal*, la combattra vivement : les représentants de la nation, y est-il dit, « se doivent contenter de l'heur qu'ils ont d'approcher de leur Roy, de lui présenter leurs requestes, et obtenir les remèdes et provisions nécessaires ». Il ferait beau voir

« ces vils artisans allans de leurs boutiques au conseil, ayans à peine le loisir de changer de robbe... Les affaires de paix et de guerre délibérez en pleine assemblée au veu et au sceu de tous sont delayez souvent par lascheté ou contredicts par les envies et inimitiez... Ils perdent souvent les occasions, consommans la plus part du temps en leurs negoces privez, et tenans conseil débattent plus volontiers entr'eux qu'ils n'advisent au proufit commun : ils s'entrehayent et par leurs inimitiez particulières voudroient ceulx qui ont eu le gouvernement avant eulx et qui l'auront après se mal conduire à fin d'estre plus louez (1). »

Cette critique un peu forte — et sagace — du régime démocratique laisse assez voir que Regius est loin de désirer pour le prince le concours du troisième état. Quant aux nobles, ils doivent obéissance au monarque, comme vassaux à leur suzerain. Il est donc difficile d'apercevoir le mécanisme par lequel, au dire de l'auteur, quelque aristocratie ou quelque démocratie vient corriger, pondérer une « police » trop absolue.

On le voit : Loys Le Roy n'encourt pas le reproche d'être novateur en politique ; il reproduit la conception courante de la souveraineté et du droit des rois. Il cite peu les devanciers auxquels il a pu emprunter soit le cadre, soit quelque élément de sa description. Une fois Seyssel (2), deux fois Budé (3) sont par lui nommés ; mais ils lui ont trans-

(1) *Exc.* p. 10 r. et v. Et plus loin, il écrit nettement. « Ceux qu'on y envoye (aux Etats généraux) ou du peuple comme notables laboureurs ou marchands nourris en leur labeur et traffique, ou du clergé, curez et chanoines résidens à leurs bénéfices, ou de la noblesse, gentilzhommes demeurans espars par les champs, vaquans le plus souvent au déduict de la chasse et de la fauconnerie : si leurs particulières manières de vivre sont fort éloignées des matières d'estat et de gouvernement, auxquelles à peine une fois en leur vie sont appelez, comment tous assemblés y entendront-ils rien ? » *Exc.* 27, v.

(2) P. 121.

(3) P. 103, 112, 115.

mis la doctrine qu'ils tenaient eux-mêmes de leur condition et du milieu. Seyssel et d'autres (1) ont relevé dans la monarchie, telle qu'elle était en France, un mélange heureux des trois formes de gouvernement distinguées par Aristote. Seyssel, Budé, Grassaille estiment le Roi souverain législateur, tenu au-dessus des lois par sa souveraineté même, toutefois contenu dans l'exercice de son pouvoir par sa propre sagesse, par des institutions et des coutumes, qu'il laisse accomplir, dans l'intérêt de l'État et du trône, leur fonction régulatrice. Au XVIe siècle, les juristes et les hommes d'Etat ne professent guère d'autre théorie. L'Hôpital, ouvrant les Etats d'Orléans (1560), déclare que tous doivent obéissance aux lois « et y sont sujets, excepté le Roi seul », lequel « ne tient sa couronne de nous, mais de Dieu et de la loi ancienne du Royaume ». En attendant le *Franco-Gallia* et les *Vindiciæ*, qui tout à l'heure vont faire éclater leur audacieuse revendication, cette doctrine est si bien l'orthodoxie politique de l'ancienne France qu'en la proclamant la voix de l'austère chancelier ne faisait que répondre à celle du doux poète angevin :

Car rien n'est après Dieu si grand qu'un roi de France (2)

Si, dans l'exposé des *Monarchiques*, nous avons omis ce qui concerne la religion, c'est que nous allons retrouver et plus explicite, dans les ouvrages polémiques de Le Roy, sa conception des rapports de la Religion et de l'Etat. Maintenant, en effet, notre érudit va jeter, à plusieurs fois, des écrits de circonstance dans la mêlée des partis et des doc-

(1) Et Regius ailleurs, dans les commentaires de ses *Politiques* d'Aristote.

(2) *Regrets*, sonnet 191 et dernier.

trines. Le conflit engagé ne laissait indifférent aucun esprit et plongeait bien des consciences dans le trouble. Malgré les persécutions et les supplices, l'hérésie calviniste s'est développée dans le Royaume ; L'Hôpital essaie vainement d'arrêter une lutte inévitable par les Etats d'Orléans (1560), par le colloque de Poissy, cette conférence *de grand parade et de peu d'effect*, suivant le mot de Pasquier (1); le massacre de Vassy ouvre, en 1562, la période des hostilités. C'est en 1567, lorsqu'une nouvelle prise d'armes venait rompre la paix d'Amboise, que paraissait une courte brochure (2) intitulée *Des troubles et différents advenans entre les hommes par la diversité des religions*, etc... Elle ne pouvait guère contribuer à la paix de Longjumeau, bientôt intervenue ; celle-ci n'était du reste qu'un court répit, durant lequel la disgrâce de L'Hôpital laisse voir la résolution de Catherine de Médicis d'en finir avec les Huguenots. La guerre renaissait donc en 1568, jusqu'à ce que le traité de Saint-Germain semblât tout pacifier. Au lendemain de cette dernière paix si désirée de tous, et « en intention de la rendre plus durable », Regius adressait aux Français une *Exhortation pour vivre en concorde et jouir du bien de la paix* (1570), qui ne fut guère entendue de celui ou de ceux qui allaient ordonner la Saint-Barthélemy.

Le premier des écrits que nous venons d'indiquer, *des Troubles et Différents*, n'est qu'un mince livret, et pourtant n'est pas dépourvu de longueurs. Regius est plutôt banal dans ces pages où il fait ressortir le caractère naturel et saint de la religion, et particulièrement l'excellence de la chrétienne. Créé à l'image de Dieu, l'homme, seul entre tous les animaux, est religieux ; il n'est nul peuple

(1) *Lettres*, I, p. 198.
(2) Voir *Not. bibl.*

qui ne conçoive Dieu et n'adore en lui le père commun et l'auteur de tous biens. Mais, par contre, la diversité des cultes est la source des plus grands maux. « Certainement il n'y a dissimilitude qui plus estrange les hommes que celle de la religion, soit bonne, soit mauvaise. Par ce moyen les plus proches parents perdent leur amour naturel, ceulx de mesme pays et langue s'entrepersécutent comme ennemys mortels. » Innombrables sont les crimes et « partialités » qu'engendre la religion : voyez Abel et Caïn, Xerxès renversant les temples des Grecs, les Hébreux fuyant l'Egypte où leur culte est proscrit, les Juifs « abominant les incirconcis », les « Mahumétistes » se ruant sur les chrétiens mécréants en des invasions qui appellent la revanche des croisades. Il suffit, pour opposer les hommes, de quelques cérémonies ou opinions contraires : Arius, les Hussites nous mènent à Luther et aux troubles d'Allemagne dont ceux de France ont procédé.

« Puis donc qu'il n'y a rien tant passionnant les hommes que la religion »... (on attend quelque conseil, sinon de détachement, du moins de conciliation et de tolérance, et voici une profession de foi chrétienne presque éloquente) ...« Très heureux sont ceulx auxquels Dieu l'a donnée vraye et pure, comme seuls se doivent aujourd'huy réputer les bons chrétiens par sa grâce spéciale et de Jésus-Christ son Fils unique, nostre souverain législateur. Lequel, au temps ordonné de la Rédemption, descendit du ciel en terre, vestit l'espèce humaine, nasquit de la Vierge et sortit de son ventre homme visible et Dieu adorable, promis par la Loy et les Prophètes, maître de Vérité... loin de qui n'y a que mort et condemnation. »

Mais l'Eglise, en tant qu'elle fut maniée et administrée par les hommes, s'est corrompue « de leur malice, avarice, ambition, ignorance et nonchaloir ». De là, des abus, des erreurs, des interprétations vicieuses de la doctrine. « Elle

a reçu telle désolation qu'il lui reste peu de sa saincte première institution (1). » C'est un aveu : mais Regius ne va pas plus loin. La correction, selon lui, n'en doit pas être moins prudente et mesurée et conforme à la règle de « ne jamais rien innover sans urgente nécessité » (2) : si âpres sont les luttes religieuses, si grande émotion s'en répand dans la police civile ! Aussi, si nous voyons incriminées en une phrase rapide « la paresse et ignorance des Prélats, lesquels enrichis excessivement n'ont eu soin de leurs charges » (3), Le Roy est surtout soucieux de réfuter les raisons d'innover. Mais au lieu de discuter les griefs précis des réformés, il s'attaque aux justifications les plus générales des changements dans l'Eglise, les moins approchées de la réalité, les plus scolastiques et pédantesques. — Qu'allègue-t-on ? — Que les choses humaines « de leur nature ne demeurent jamais en mesme état » ; que tout évolue et change, mœurs, lois, sectes, empires, arts, langues et renommées, si bien que « la corruption de l'un est la génération de l'autre ». Même, d'autres, plus curieux, ont référé ceci au mouvement du ciel et à l'influence des planètes et des constellations : de ce monde supérieur dépendraient tous les événements humains. — Ce sont de telles billevesées que Le Roy prend gravement à partie (4). Si l'ordre des choses naturelles peut être lié aux constellations, « c'est vaine superstition et curieuse impiété de vouloir leur assujettir les œuvres divines et les destinées de l'Eglise : c'est submettre le créateur aux créatures ». Tout au contraire, loin de nier que l'opposition et le conflit soient en ce monde, Le Roy montre les antipathies diffuses dans la nature en toutes choses : l'eau

(1) P. 21.
(2) P. 18.
(3) P. 21.
(4) P. 26.

et le feu, le coq et le renard, les hommes entre eux sont ennemis : dans chaque homme luttent la raison et la concupiscence : les royaumes s'opposent l'un à l'autre, et les classes dans une même nation. Mais aux yeux de l'auteur, ce sont moyens dont Dieu dispose pour ses desseins ; famines et pestes à la fois vident et purgent les pays ; elles font l'office ensemble de châtiments et de corrections régulatrices (1).

On est loin de la France et des protestants. De ce point de vue astral, comment s'étonner qu'il ne vienne à l'esprit de Règius que des solutions chimériques ? Voici venir la conception, théoriquement présentée dans les *Monarchiques*, d'une domination universelle. « Le souverain remède seroit qu'il n'y eût en toute la terre habitable qu'une foy et un règne ressemblant au divin, où le Prince, comme escrit Platon au Politique, à l'exemple de Dieu aimât également toutes nations, les entretenant en bonnes lois, jugements, ordre, paix, commerces assurez, communication et affluence de biens. — Que si cela n'est possible universellement, qu'en chacune grande province il y ait un chef auquel le commun proffit de tous soit universellement recommandé et le soin de conserver l'union civile (2). » Mais le problème est justement, qu'y ayant ce chef en France, la foi n'est pas conservée et l'union civile est menacée ; à supposer établie la monarchie universelle, il resterait encore à chercher comment l'unité de croyance pourrait y être assurée et s'il serait légitime qu'elle fût maintenue par autorité. Loys Le Roy répond donc par la question, en un bavardage de pédant, et l'on s'étonne qu'il ait cru avoir quelque parole à dire aux combattants de Jarnac et de Moncontour.

(1) P. 27 et 28.
(2) P. 31.

L'exhortation de 1570 est-elle plus explicite ? Propose-t-elle au mal un remède pratique ?

Le contenu du livre nous est résumé par l'auteur lui-même : « Nous avons jusques icy traitté de sédition, déduict et conféré les biens de concorde et maux de discorde, représenté les commodités de la France desquelles abusons, et la police du Royaume si bien réglée tant de la part du Roy que de ses subjects qu'il n'y eust occasion de mescontentement et de rien immuer ou innover; maintenant, venans aux remèdes ou advertissements plus propres du mal présent, nous parlerons des divisions en la religion, puis de celles qui adviennent au faict de police : où citerons plusieurs exemples des autres nations ; conséquemment de l'union nécessaire ès deux, et de l'obéissance envers les supérieurs partout très requise (1). » Dans ce seul abrégé se laisse pressentir l'insuffisance du livre et la faiblesse des conclusions ; on devine ce qu'y tiennent de place les déclamations vagues, les hors-d'œuvre historiques.

Et de fait on voit reparaître les thèmes du libelle de 1567, sur la religion et son excellence, sur les luttes que le zèle religieux fit naître, sur les divisions, les sectes, les hérésies, etc... Les objurgations abondent, les apostrophes se pressent. « N'est-ce pas horreur de voir si longtemps guerroyer gents de mesme nation, de mesmes provinces, cités, familles ? Pères contre fils, frères contre frères, oncles contre neveux, tous subjects d'un mesme Roy, ayant mesme nom de François et mesme titre de Chrestiens (2) ? » Pourquoi faut-il que les fameuses paroles de L'Hôpital aux Etats d'Orléans rendent cette rhétorique moins méritoire ? C'est rhétorique encore et ressou-

(1) *Exhort.* p. 34.
(2) *Ibid.* p. 5.

venirs d'érudit qui dégorge, que la sédition définie dans sa nature d'après Pythagore, étudiée dans ses causes d'après Platon, décrite dans ses effets d'après Cicéron. — C'est creuse déclamation d'évoquer en preuve des biens de concorde l'ordre de l'univers et des constellations, dont le soleil est *duc et prince* (1) (comme au songe de Scipion jadis et plus tard en du Bartas), l'harmonie des éléments (célébrée par Parménide), l'accord des sociétés animales (admiré de Pline l'Ancien). « Dragon ne fait jamais guerre à Dragon ; seul l'homme n'a en ce monde rien de plus contraire que l'homme. » (Mais Plaute ne l'a-t-il pas dit ?) « Et cependant il semble né pour l'usage d'amitié... seul créé avec charnure molle et cuir délié, imbécile, délicat, mollement armé... A lui seul est ottroyé le rire et plorer (2). » (Encore Pline l'Ancien !) — Le long historique de la France, repris depuis les Celtes, les invasions et Charlemagne (3), peut être donné en exemple d'oisive érudition, et l'on ne nous fait pas grâce de l'inévitable couplet sur l'instabilité des Empires, dont il n'est pas un de perpétuel, « comme au cours variable de la Lune est régie la grande mer, esmouvant et appaisant les ondes », etc... (ainsi qu'il est écrit en Sénèque le rhéteur). — Se peut-il rien qui sente l'artifice et l'école, comme d'opposer aux hommes du temps les anciens Français, par le contraste desquels sont flagellés le luxe, la gourmandise, la paresse des contemporains ? « Ils n'estoient si curieux en bons vins, en la quantité et aprest de viandes que l'on est en ce temps ; ils ignoroient tant de saulces et déguisements pour irriter les appétis, tant de patisseries et superfluitez d'épicerices... Ils ne se paroient mignonnement, ni

(1) *Exhort.* p. 13.
(2) *Id.* p. 16.
(3) *Id.* p. 22-29.

s'addressoient à danser en diverses modes, ny vestoient d'accoustremens de soye... (1). » — Mais comment qualifier sans rigueur le soin que Regius prend de distinguer en quatre manières les dissensions politiques et de donner « pour exemple » un résumé de l'histoire tout entière? Quel intérêt d'emprunter à Thucydide, très véritable et très élégant historien, le récit des discordes helléniques, de traduire de Salluste la lutte du sénat et du populaire, d'Appian Alexandrin les troubles qui précédèrent l'Empire romain (2)? Cependant voici les Guelfes et les Gibelins, York et Lancastre, les désordres d'Espagne, d'Allemagne, les Armagnacs, les Bourguignons, etc... On peut croire un moment que l'auteur entrevoit la vanité de son érudition : « Qu'est-il besoin, s'écrie-t-il, de tant d'exemples anciens et modernes? Qui sont toujours semblables ou plus tôt mesmes en divers peuples par l'universel genre humain (3)? » Mais ce n'est qu'un répit. Le flux des souvenirs se précipite à nouveau, roulant pêle-mêle Tissapherne, Astyage, Othon, Vitellius, etc...

De ces hors-d'œuvre, il en est un pourtant qui mérite d'être tiré de pair et mis à part. Ce morceau brillant est incidemment introduit. « L'occasion semble admonester, puisqu'il vient à propos parler de la France et des François, que représentions la beauté et fertilité du païs dont abusons ingratement. Cette description oratoire de la France « et de ses commoditez » mérite peut-être d'être transcrite pour le patriotisme qu'elle atteste, pour le ton relevé et chaleureux qui l'anime, pour le sens géographique qui s'aperçoit en plusieurs passages (4).

(1) *Exh.* p. 31.
(2) *Id.* p. 51.
(3) *Id.* p. 61.
(4) Voir plus haut, p. 214.

« Il n'y a en tout le monde region mieux située que la France, plus belle et plus saine, commode, fertile et abondante en toutes choses convenables à l'entretenement de la vie humaine. Car où le chaud n'est trop ardant, ne le froid aspre et long, où n'y a pluies desmesurées, ny vents beaucoup violents, ains perseverent les parties de l'année en disposition moderee, la se trouve agréable tempérie de l'air, salubrité d'eaux, fertilité des terres : moyennant lesquelles choses le païs est rendu plaisant, sain, propre à produire tous bleds et legumes, nourrir toutes plantes domestiques et sauvages, portans fruits abondamment en leurs saisons : les animaux mesmes y sont mieux formez, plus grands et fertiles qu'ailleurs, sans iamais y defaillir les habitants par famines et pestes trop cruelles : mais où le chaud et froid, sec et humide excèdent, ils offensent toutes choses et les rendent pires. La température que je dy se voit en la France : laquelle, étant située entre Midy et Septentrion et bien orientée, est tressalubre. Icy n'y a solitudes vagues, ne deserts sablonneux, ne bruières ou landes inutiles, ne montaignes inaccessibles, ne boys deshabitez, ny se trouvent serpents venimeux, ou bestes cruelles et monstres horribles. Mais se voyent belles campaignes labourables, claires fontaines, ruisseaux et rivières coulans de toutes parts, verdes préries, grasses herbages, forets ombrageuses, coustaux et collines couvertes de vignes, et tout le païs vestu de fleurs, herbes, arbres, bleds, fourny de bestes, poissons, oyseaux, laines et cuirs, beurres et formages d'un costé, huiles de l'autre. Et comme la vie humaine soit sustentée par trois choses, par le manger et boire et par l'air que spirons et respirons incessamment, les plus convenables à la nourriture des personnes sont les froments et les vins que la France produit en belle abondance que non seulement elle demeure fournie suffisamment, mais en ayde à tous ses voisins, qui ne s'en peuvent bonnement passer. Davantage le sel qui donne goust et saveur à la plupart des viandes et sert aux autres de confiture et conserve vient presque naturellement ès deux mers la costoyans : qui est le meilleur qu'on puisse trouver, duquel se fournissent les estrangers de tous costez, signamment les Septentrionaux : qui les viennent querir en brouage avec grosses flottes de hourques et navires, telle fois cinq ou six cens ensemble. C'est chose incroyable du lin et du chanvre qui

y croissent, et des toilles qu'on en tire pour porter en Espaigne, en Barbarie, ès Indes orientales et occidentales : des aulonnes et cordages qu'on y appreste, dont tout le navigage est équippé, de la grande draperie, du papier et imprimerie qui s'y font, du pastel pour la taincture, du safran qui y vient. L'on ne penseroit iamais en quelle quantité sont recueillis les fruits de toutes sortes et envoyez dehors : retenans du naturel de la terre qui les produit exquise bonté et singulière perfection : et partant requis de toutes parts. Les autres contrées ont certaines grâces et singularitez distribuées particulièrement à chacune par nature... Mais la France n'est heureuse en une chose singulière et une commodité seulement, ains abonde presque en toutes naturellement ou par industrie : recevant une douce humeur tant par les rosées et pluyes qui y tombent souvent, que par les ruisseaux et rivières qui l'abreuvent de tous costez. Et ayant plusieurs fleuves navigables courants les uns en la mer Méditerranée, les autres en l'océan, esquels descendent plusieurs autres moindres, elle recouvre, par le moyen du navigage, facilité et commodité du commerce, ce qui est excellent ailleurs servant plus à l'ornement, délices et superfluitez qu'à la necessité. Davantage elle est embellie en toutes ses parties de plusieurs beaux édifices, chasteaux, villages, bourgs, villes et citez bien peuplées, riches et fortes, signamment celles des frontières : entre lesquelles Paris est la capitale du Royaume, estimée comme le premier miracle du monde, à cause de sa grandeur, multitude, industrie et richesse des habitans, affluence de vivres, et commodité d'autres choses, autorité du Parlement, et l'Université florissante en toutes sciences (1). »

Y a-t-il ici un souvenir virgilien (2) ? C'est fort douteux. Il est en tout cas heureusement venu, bien appliqué et développé avec précision et conviction. Mais on peut

(1) *Exh.* p. 19-21.

(2) Eloge de l'Italie, *Georg.* II. On pourrait aussi rapprocher l'*Hymne à la France* de Chénier. Il offre cette analogie avec le passage de Le Roy que, de part et d'autre, l'éloge du pays est suivi de plaintes et de regrets.

craindre que l'auteur n'attachât à tout ce morceau moins d'importance qu'à l'invocation finale où le ciel, le soleil et tous les astres sont appelés en témoignage. Une description documentaire de la France aboutit à un souvenir d'Eschine.

Maintenant, si l'on écarte les digressions, la rhétorique et l'inutile érudition, que reste-t-il de l'*Exhortation aux François ?* Quel est son à-propos, la doctrine de l'auteur, la valeur de ses conclusions ? A vrai dire, Regius donne au lecteur une médiocre satisfaction. De la lutte religieuse et de la crise politique liées ensemble, ni les origines ne sont expliquées avec justesse, ni les solutions aperçues avec satisfaisante clairvoyance.

Comment, selon Le Roy, l'hérésie a-t-elle pris naissance ? Nier, dans l'Eglise, les abus et les vices contre lesquels les protestants se sont révoltés jusqu'au schisme, il ne le peut. Mais il ne fait qu'une vague allusion à l'amoindrissement du savoir et de la vertu dans le clergé français (1) Il semble que la Réforme lui apparaisse moins comme un mouvement de réprobation des âmes chrétiennes que comme la révolte orgueilleuse de quelques docteurs.

« Les guerres de princes sont dommageables, mais les contentions entre savants sont beaucoup pires et plus difficiles à apaiser... Les querelles entre les doctes, mesmement au fait de la religion, aigrissent tant plus qu'elles vont en avant, et croissent par la resistance qu'on y fait (2)... Ainsi, au règne de François Ier vinrent chez nous d'Allemagne et de Suisse le changement en la religion et prétendue Reformation de la chrétienté... Et dès lors les adversaires sont plus animés les uns contre les autres que gladiateurs combattant pour la vie... Les princes et magistrats sont implorez, le peuple solicité,

(1) *Exh.* p. 40.

(2) Avant L. Le Roy, L'Hôpital reconnaissait aux Etats d'Orléans « n'y avoir opinion qui tant parfonde dedans le cœur des hommes que l'opinion de religion, ny tant les sépare les uns des aultres... D'un royaume en faict deux, etc. »

gents furieux provoquez... ; criminations, apologies, épigrammes, dialogues, epistres volent de tous costez... La langue et plume lassées, l'on vient aux armes, *suivant les morsures après les abbois*. Si aucuns veulent estre moyens..., ils sont reputez ennemis : faire mention de paix et reconciliation, n'est sans soubçon de favoriser l'opinion contraire... Jamais il n'y eut moins de piété en la chrestienté, *jamais l'on n'y sentit plus arrogamment de soy et pirement de son prochain* (1). »

On voit comment Le Roy dévie à la description des désordres et ne se prononce pas sur la légitimité des protestations (2). Mais le jugement qu'il porte se devine aux conseils qu'il adresse aux chrétiens. « N'exposons pas l'Ecriture sainte autrement qu'il n'appartient ; ne la dépravons et tirons à nos fantaisies violemment ou malicieusement... Ne nous opiniastrons en choses manifestement mauvaises. » Sur ce point donc, toute la polémique de Regius se résume à retourner contre les protestants le reproche que Calvin adressait à l'Eglise catholique « d'obscurcir la

(1) *Exh.* 39, 40.

(2) Le même vice de raisonnement ou la même tactique apparaît dans les deux *Discours* de Ronsard *sur les misères de ce temps* (1563-1564). Mais du moins le poète écrit-il d'*une plume de fer sur un papier d'acier*.

Et quoy ? brusler maisons, piller et brigander,
Tuer, assassiner, par force commander,
N'obéir plus aux rois, amasser des armées,
Appelez-vous cela Eglises réformées ?

En 1627, le poète Auvray s'écriait encore :

Violer nos tombeaux, dérober nos calices,
Fouler l'hostie aux pieds, enfoncer, inhumains,
Au sang des innocents vos homicides mains,
Et mesdire des rois d'une rage animée :
Appelez-vous cela l'Eglise réformée ?

(*Le Banquet des Muses ou les divers satires* du sieur Auvray, Rouen, 1627, in-8, p. 271.) Constatons en passant qu'en 1627 le poète Ronsard n'était pas encore oublié de tout le monde.

simplicité de l'Ecriture par contritions intimes et questions plus que sophistiques ».

Mais le principal grief de Le Roy contre les protestants n'est peut-être pas dans le fond de la docctrine ; il est dans les conséquences de la Réforme, dans l'émotion partout suscitée, dans le désordre. Or Regius est un homme d'ordre, conservateur d'instinct et par caractère, partisan avant tout d'une forte autorité. Il en veut aux protestants de la tempête politique qu'ils ont déchaînée, de l'atteinte qu'a reçue la monarchie. La crainte de l'innovation semble être son essentielle doctrine : pour n'être pas imprudent, il est timoré. « Certes devons désirer que l'Eglise soit entièrement repurgée de tous abus ; ains faut-il adviser qu'en cuydant ôter le mal, l'on n'oste quant et quant le bon, ou qu'au lieu du mal l'on n'introduise pis. » Mais le cas est précisément que les protestants ont estimé les abus de l'Eglise intolérables et sa réformation d'une évidente nécessité.

A force de haïr les désordres actuels, notre auteur en vient à se faire de l'état antérieur de la France une vision singulièrement embellie. Il se représente l'organisation du royaume si bien réglée, « tant de la part du roy que de ses subjects, qu'il n'y eust occasion de mescontentement et de rien innover ». Les Jacques, la Praguerie, les doléances des Etats de 1484 sont mis en oubli : il ne veut voir que la paternelle royauté de Louis XII. Comme si les Français avaient à aucun moment établi, de dessein, certaine forme de gouvernement, il les imagine, délivrés des ennemis, Sarrasins, Anglais, qu'il leur fallut longtemps combattre, « réglant leur monarchie par trop meilleur ordre que nulle des autres dont nous ayons cognoissance (1) ». Ils se choisirent le gouvernement royal comme le plus

(1) *Exh.*, p. 28.

juste, le plus modéré, le plus supportable, puis réglèrent l'autorité des Rois par bonnes lois et coutumes, « afin qu'elle ne fust totalement absolue, ne trop astrainte. » L'excellence de la royauté n'est-elle pas démontrée par la nécessité d'une intelligence régissant le corps politique, comme dans l'univers un esprit, infus dans les quatre éléments, les entretient en perpétuel accord (1) ? Ainsi l'ont enseigné Platon et Sénèque. La nature et l'antiquité proclament ensemble la supériorité du régime monarchique. C'est la thèse que Le Roy reprendra plus tard dans son opuscule sur l'*Excellence du gouvernement royal*, s'empruntant à lui-même les arguments et quelquefois les termes de son plaidoyer (2).

Il y a plus : les Français établirent, dans le même temps, les « principales parties du Royaume ». L'Etat est constitué par l'accord harmonieux des divers ordres, dont chacun a sa tâche et ses droits ; les privilèges se limitent et se garantissent solidairement en un concert profitable ; entre ces classes ont été distribués les biens, les honneurs, les charges publiques dans une telle proportion « qu'ils n'eussent occasion de se mescontenter au Roy ou de contendre ensemble » (3). La garde de tous ces droits est au Roi, dont le pouvoir est essentiellement régulateur et tutélaire. Les conditions et prérogatives des ordres sont un des plus intéressants passages de l'*Exhortation ;* il est impossible de ne pas le rapprocher du discours tenu par L'Hôpital aux Etats d'Orléans (dès 1560), où, définissant le rôle social de chaque ordre, il l'invitait à modérer ses griefs.

Les prérogatives et prééminences des nobles sont justifiées, écrit Le Roy, « parce qu'ils défendent le demourant

(1) *Exh.*, p. 65, 66.
(2) *Exh.*, p. 64, et Weill, p. 183.
(3) *Exh.*, p. 29, v.

du peuple au danger de leurs vies ». Ils sont exempts de toutes gabelles, aydes, tailles, impositions et subsides. Ils ont des droits de justice ; des vassaux relèvent d'eux, obligés par foi et hommage ; les Pairs ont le premier pas dans les cérémonies, au sacre des Rois, dans le Parlement dont ils sont membres et où leurs causes sont commises en première instance. Les nobles sont contenus toutefois : leur justice dépend du Roi et répond en dernier ressort à ses cours sonveraines. Toute entreprise de la noblesse pour opprimer le peuple trouve contre elle le Roi et les magistrats qui la châtient.

« Au regard du peuple, il a occasion de se contenter, exerçant librement toutes choses convenant à sa condition. Il laboure, marchande, fait tous les métiers mécaniques, tient fermes d'impôts, ce qui est défendu aux nobles, participe de plusieurs honneurs et émolumens communs avec les nobles, à sçavoir de bénéfices grands, petits et moyens, offices de judicature, finances, comptes, secrétaireries : qui lui est grand avantage tant pour l'autorité que pour le profit. Encores peuvent-ils parvenir à l'estat de noblesse (auquel ils aspirent toujours), par grâce et privilège, en faisant quelque recommendable service à la république (1). » L'Hôpital ne parle pas autrement du Tiers. « Le peuple se doibt contenter de sa fortune, qui n'est petite, s'il est laboureur de terre... La marchandise faict les grandes richesses, qui font honorer et estimer les hommes... Aussi nulle porte d'honneur est close au dict Tiers Estat ; il peut venir aux premiers estats de l'Eglise et de la Justice, et par faicts d'armes peut acquérir noblesse et aultres honneurs. » La similitude, que l'on constaterait aussi pour ce qui est dit de la noblesse, est assez marquée

(1) *Exh.*, p. 30. Regius a repris tout ce développement dans un commentaire de ses *Politiques* d'Aristote. Voir plus haut p. 204.

pour qu'on ne la doive pas croire accidentelle. Loys Le Roy s'est inspiré de la harangue du chancelier ; il conclut comme lui que la bonne entente des ordres fait l'harmonie et la prospérité de l'Etat : « jouissant chacun de ses droits et libertez, à peine peut l'un opprimer l'autre, ne les deux ensemble conspirer contre leur chef et monarque. » — « Quelle folie est-ce donc, s'écrie-t-il en un mouvement qu'il se reprendra à lui-même en 1575, quelle rage de vouloir pervertir cette belle police ancienne... (1) cette belle convenance des Estats du pays (2) ? »

On peut rapprocher cette harmonie que les hommes du XVIe siècle se plaisent à relever dans le royaume de l'opposition entre les ordres, dont la société sous Louis XV offre le spectacle. De leur rivalité, économique autant que politique, Saint-Simon nous est un précieux témoin. Son *Mémoire* au Régent, sur une convocation d'Etats généraux en 1717, met à nu la misère des nobles évincés du gouvernement et ruinés par un siècle de monarchie autoritaire, d'autre part signale avec colère et jalousie la montée des bourgeois puissants par les offices, riches surtout par les rentes, le commerce, toutes les activités interdites au gentilhomme. On mesure ainsi la déchéance de l'état nobiliaire : la défiance malveillante des rois, son propre aveuglemement l'ont écarté du rôle social que lui voulaient faire jouer quelques esprits clairvoyants, que Montesquieu lui assigne théoriquement dans la monarchie, et par lequel seul il eût pu conserver ses privilèges en continuant à les justifier. — Mais, pour s'en tenir à l'époque de Regius, il est à remarquer comme dans l'esprit des légistes, des théoriciens du droit monarchique, l'état de choses sorti par développement de l'histoire antérieure a

(1) *Exh.* p. 30. V. Weill, p. 182.
(2) *Exh.* p. 68.

pris la forme et la valeur d'une institution réfléchie. Cette noblesse, dont l'office politique est donné comme essentiel, dont les services sont dus au prince, ce groupe de pairs auxquels « portent tant de fiance les rois qu'ils en semblent estre domestiques » (1), c'est le monde que Louis XI a courbé après avoir été son complice dans la Praguerie, qui a fait la guerre folle contre Charles VIII enfant ; les rois n'ont grandi que par son abaissement après une lutte sans merci ; on voit, au cours même du siècle, les plus orgueilleux seigneurs trahir le service du roi, comme Bourbon, ou, comme les Guises, porter les yeux jusqu'au trône et faire ombrage aux Valois ; leur esprit d'indépendance, favorisé par les monarchiques fonctions de gouverneur et servi par les troubles religieux, rendra nécessaires les rigueurs de Richelieu. Le Roy donc et ses contemporains n'exposent vraiment qu'une vue théorique dont l'histoire est exactement le contrepied ; l'équilibre politique, qui semble à certain moment établi et dont ils s'émerveillent, est tout au moins précaire et de surface. Les publicistes royalistes le tiennent pour assuré et primordial, ils projettent leur construction dans le passé, et d'un résultat historique font une institution.

Nul doute que la Réforme ne contribuât à ruiner ce bel édifice ; mais son succès même, son progrès parmi les nobles ne prouvaient-ils pas l'esprit médiocrement monarchique de toute la caste ? Et, quoique les Guises ne fussent peut-être pas moins menaçants pour le roi légitime, on s'explique que Regius ait fait un crime aux Huguenots de leurs ligues et de leurs prises d'armes. Il veut bien reconnaître que les protestants ne sont pas ennemis du roi : les deux partis portent « dedans leurs enseignes mesmes fleurs de lys, avec apparence de mesme affection à les

(1) *Exhort.* p. 30.

conserver, et de mesme désir à la paix, prétendans par mesme occasion avoir prins les armes pour la religion et pour l'Estat du Royaume » (1). La fidélité et l'obéissance au monarque étaient conformes à la doctrine expresse de Calvin, hautement affirmée par Théodore de Bèze au Colloque de 1561; et L'Hôpital ne les mettait pas en doute (2). Après la Saint-Barthélemy seulement, les dispositions et le langage devaient se modifier, les doctrines s'orienter vers une indépendance plus grande des sujets, un rôle moins effacé des Etats généraux, et même un fédéralisme dont Regius lui-même dénonçait, en son *Excellence* (3), l'audace et le danger; encore la forme monarchique et l'hérédité du trône demeureront-elles inattaquées. Mais c'était trop déjà d'affaiblir un pouvoir que Regius tenait pour nécessaire et légitime; le prétexte de la religion ne pouvait justifier la révolte et mettre la France en péril de devenir la proie des étrangers : « Vous faites bien autrement — il s'adresse aux seigneurs français, mais le reproche va aux calvinistes — gastans la France vostre patrie, vostre mère et nourrice; et appelans à parachever de la gaster étrangers de toutes parts !... Hélas ! vous les meslez à vos querelles, desquelles la plus part d'entre eux sont très aises, estimans vostre dommage leur profit, vostre ruyne leur prospérité et grandeur (4) ! »

Excédé des désordres, des meurtres qui le font s'écrier : « Nous ne menons vie humaine » (5), Loys Le Roy va-t-il suggérer aux « seigneurs françois » un remède efficace, un conseil précis? Cette paix, restituée de la veille, com-

(1) *Exhort.*, p. 5.
(2) V. Epître au Cardinal de Lorraine, éd. de 1778, II, 193 sqq.
(3) V. Weill, p. 181 et sqq.
(4) *Exhort.*, p. 63.
(5) *Id.* p. 69.

ment la consolider « plus tôt par accord que par la ruine de l'une ou l'autre partie (1) » ? Nous entendons bien de vagues souhaits : « lesquelles mœurs je désire singulièrement estre changées, d'autant que c'est l'un des moyens plus requis à recouvrer paix durable et concorde assurée (2). » Les Français sont exhortés à « modérer leurs courages, réprimer leurs cholères ». Que les nobles, ecclésiastiques, juges et populaire fassent chacun son devoir à part soi (3) ! Telle est la conclusion de cet écrit assez long et il serait difficile de l'imaginer plus pauvre. Une justice toutefois est à rendre à l'auteur. Il estime lui-même son appel assez vain pour attendre d'ailleurs l'union à laquelle il vient de convier ses compatriotes : « Demandons-la à Dieu, comme procédant plus tôt de grâce divine que par aucune vertu humaine. » — Aux Etats d'Orléans, L'Hôpital pouvait croire possible « d'oster la cause du mal et y donner quelque bon ordre par un saint concile ». En 1570, nul n'espère plus d'un concile la pacification des esprits, le rétablissement de l'unité. Dès lors, que reste-t-il ? — L'homme d'école et le monarchiste timoré (4) qu'est Le Roy clôt son libelle sans un mot sur le point d'où naît tout le désordre ; il demeure au seuil d'une question simple pourtant. Les protestants reven-

(1) *Exhort.* p. 4.
(2) *Id.* p. 34.
(3) *Id.* p. 70.
(4) Timoré certainement, et non pas fanatique. Ecrirait-il sans cela (*Exhort.*, p. 35 v.) ces lignes sur les Juifs, d'où s'exhale un vrai sentiment de pitié : « Combien d'outrages et injures ils endurèrent ! Quantes fois furent-ils exilez, puis rappelez, et finablement espars en divers païs : où ils demourent pauvres tributaires, faisans exercices viles, comme de la fripperie et usure, n'ayans maisons, héritages, ni autres possessions propres, ny retenant aucune forme de république selon leur institution, meprisez, rançonnez, affligez insupportablement. »

diquent le droit d'interpréter les saintes Ecritures et la liberté pour leurs croyances particulières. De la meilleure religion, quelqu'un en sera-t-il juge, même un concile ? Fût-ce possible à décider, les huguenots peuvent réclamer le droit d'errer. La conciliation, L'Hôpital en 1561 l'a tentée vainement. Quant à la force, Regius reconnaît lui-même qu'elle doit être écartée : « Les querelles des savants... pénétrant jusqu'aux âmes, n'en peuvent autrement sortir qu'elles y sont entrées, à sçavoir sans quelque apparence de vérité (1). » Du reste, l'écrasement a échoué, la paix de Saint-Germain l'atteste ; faut-il le poursuivre à outrance ? Ne vaut-il pas mieux en venir à un parti qu'il eût été plus clairvoyant et plus noble d'adopter d'abord, le respect des croyances, la reconnaissance légale et paisible des deux cultes ? Là est toute la question religieuse et même la question politique posées en 1570. Catherine de Médicis et le parti catholique rentreront dans les voies d'oppression et de violence. Loys Le Roy ne les y invite pas, mais il ne va pas à cette solution simple de la tolérance. Il est engagé dans l'idée « que le premier soing du monarque doit estre de la vraie religion et du pur service de Dieu » (2).

Quelques esprits cependant s'étaient élevés déjà à l'idée de la conscience libre dans ses croyances et dans son culte. Des écrivains comme Pasquier, Castellion, dès avant la guerre ou au début des hostilités (1561,1562), indiquaient au prince ce moyen de pacifier « la France désolée ». Un homme d'Etat, L'Hôpital, avait dès l'abord (1560) répudié la rigueur, ne voulant « assaillir » les huguenots qu'avec « les armes de charité, prières, persuasions, parolles de Dieu qui sont propres à tel combat (3) ». Ce n'était pas

(1) *Exh.*, p. 39.
(2) *Monarch.*, XXI.
(3) Discours aux Etats d'Orléans.

assez de professer que « le cousteau vaut peu contre l'esprit ». Après l'échec des conférences conciliatrices, après le concile écarté et les premières guerres civiles, L'Hôpital ne vit de recours qu'en la liberté ; elle lui parut d'un tel prix qu'il ne dénia même plus aux protestants le droit de s'armer pour elle et considéra comme provocateurs ceux qui l'avaient menacée. Dans le même temps que Loys Le Roy publiait son petit livre des *Différents*, L'Hôpital disgracié (février 1568) et dépouillé des sceaux composait un Discours sur la pacification des troubles de l'an 1567. Si on le rapproche des opuscules de Regius, la différence éclate entre le rhéteur aux doctrines moyennes et timides, et l'homme d'État de grand cœur et de large esprit. Ce n'est pas aux Français que L'Hôpital s'adresse, ce qui est inefficace et vague, mais au Roi, dépositaire de tout pouvoir et maître des volontés décisives ; les conditions auxquelles la paix peut se faire sont discutées avec une supérieure précision ; la liberté de conscience est conçue et proclamée comme un droit, conseillée comme la suprême habileté. « Et par une loi bénigne, que le Roi ne craigne d'entrer en capitulation avec ses sujets » ! Il ne leur quitte rien de son droit et autorité. « Il ne leur livre l'Etat, ni les terres. Il leur donne une liberté de conscience ou plutôt il leur laisse leur conscience en liberté. Appelez-vous cela capituler ? » — Plus clairvoyant et plus généreux, Loys Le Roy n'aurait sans doute, non plus que Castellion et L'Hôpital, arrêté l'élan des passions et le cours de l'événement ; mais il serait devant la postérité en meilleure posture et compagnie.

CINQUIÈME PARTIE

LA VICISSITUDE

« Dans le paradis des lettres, il faut que tout ami studieux des belles connaissances soit animé d'un esprit assez philosophique pour que, sortant de ces pâturages de la philologie, agréables, il est vrai, mais pauvres et stériles par eux-mêmes, il vise à se repaître de ces mets de la philosophie sacrée que la sagesse céleste sert à ceux qu'elle a conviés au festin (1). »

Ainsi parle Budé, de qui Regius fut le disciple, et peut-être la pensée de l'un n'est-elle pas étrangère à l'œuvre de l'autre. Ce qui est certain, c'est que, parmi ses travaux d'helléniste, le traducteur de la *Politique* d'Aristote paraît de bonne heure occupé du dessin d'un grand ouvrage philosophique sur la vicissitude des choses humaines. Dès 1559, il s'en ouvre au cardinal de Sens, Jean Bertrand. Dans une lettre (2) où il remercie le prélat de ses bienfaits, on voit comment il se propose, en un seul ouvrage, de raconter les vieilles institutions de la France, ses usages, ses accroissements, et ensuite de comparer les autres

(1) Budé, *De transitu Hellenismi ad Christianismum*, passage traduit par M. E. de Budé, ouv. cité, p. 116.

(2) Vid. sup. p. 13. Antérieurement déjà et dès ses débuts, Regius caressait le projet de ce livre. Voir une lettre à Pierre Bunel, 1542, et une lettre à Charles Lancelot, s. d.

royaumes ensemble, d'étudier les causes de leurs changements et transformations. « Œuvre immense, dit-il, qui embrassera toute l'antiquité, tous les royaumes et empires, leurs débuts, leurs progrès, leurs ruines. »

C'est en lui adressant ses *Politiques*, tout récemment achevés, que Loys Le Roy consultait le cardinal de Sens sur l'ambitieux projet qu'il venait de concevoir et qui ne devait être réalisé qu'en 1577, l'année même de sa mort (1). Ainsi l'idée de la *Vicissitude* est née en lui de l'étude d'Aristote. La *Politique* a été le point de départ de cette œuvre singulière, comme elle en devait être la meilleure préparation.

Aristote n'a fait qu'envisager les conditions statiques des sociétés humaines. Il a laissé entièrement en dehors le problème de leur formation, de leur développement, de leur accroissement, de leur déclin. En un mot, le philosophe grec a posé les bases de la théorie des conditions d'existence des sociétés : mais il est resté muet sur leur mode d'évolution. Regius vivait à une époque où les progrès accomplis devaient s'imposer à l'attention des bons esprits. Il ne pouvait manquer d'être sollicité par les questions qu'Aristote n'avait pas voulu élucider. Il semble qu'il dut tout naturellement songer à combler cette lacune, comme déjà il avait essayé de compléter la traduction de la *Politique* par des commentaires étendus. Une fois placé à ce point de vue, il ne l'abandonnera plus : tous ses efforts vont se coordonner et tendre à réaliser le plan conçu dès 1559. Un projet de la *Vicissitude* est présenté en 1574 à Henri III qui l'approuve, et trois ans plus tard Regius a la satisfaction d'offrir au Roi, à son retour de Pologne, l'ouvrage terminé, « comme un signe de joie et témoignage d'obéissance (2) ».

(1) Cf. *Not. bibl.*
(2) *Dédicace au très chrétien roy de France.*

Présenter un aperçu de l'histoire générale de la civilisation, tracer une esquisse des progrès de l'esprit humain, c'était une œuvre « non encore attentée de personne », une entreprise si hautaine qu'on est plus surpris de la voir conçue de Regius, que négligée avant lui. Assurément, si la hardiesse des projets valait par elle-même, notre savant de ce chef aurait droit à une approbation peu marchandée. Mais en littérature plus qu'ailleurs encore, rien ne réussit comme le succès : la hardiesse des projets, quand ils échouent, se tourne contre celui qui ne s'en tint pas « à l'imaginer » ; tandis qu'une entreprise médiocre, médiocrement exécutée, n'attire qu'indifférence, l'audace du plan, si l'édifice n'y répond pas, s'appelle faiblesse, rêverie, inconscience. Ne louons donc pas L. Le Roy de ce qu'il aurait pu faire. Voyons ce qu'il a fait.

Si nous nous en rapportons au sommaire, « en toute l'œu-
« vre sont représentés les changements alternatifs de l'uni-
« vers, tant en sa partie supérieure qu'inférieure et,
« comment les armes et les lettres concurrentes par les
« plus célèbres peuples du monde, tous arts mécaniques
« ont fleuri ensemble, puis décheus et se sont relevés à
« diverses fois en long espace de temps, avec la confé-
« rence des nations excellentes en pouvoir et sçavoir, des
« grands empires et renommés monarques, sous lesquels
« se sont rencontrées les insignes mutations du genre
« humain. » Regius passera donc successivement en revue les mutations et alternatives de toutes choses, depuis les éléments et les sphères célestes jusqu'aux institutions des hommes dont il résumera l'histoire en les prenant dans la plus haute antiquité et en les suivant jusqu'au XVIe siècle.

Il n'est pas surprenant que les premiers chapitres de l'ouvrage soient consacrés à une rapide exposition des doctrines cosmogoniques et astronomiques répandues alors.

C'est par les connaissances astronomiques que fut évidemment introduite dans le monde la première idée de la vicissitude des choses. La connaissance des périodes de révolution des astres a tout naturellement porté à chercher la loi du retour périodique de tous les autres événements. Les entreprises de l'homme, ses efforts pour l'amélioration de son sort sur cette terre devaient paraître irrévocablement soumis à une alternative de grandeur et de décadence, dont le monde physique offrait l'exemple constant, et dont l'histoire humaine elle-même présenta bientôt le spectacle réitéré. La conviction des penseurs était là-dessus si bien établie que certains cherchèrent à déterminer la durée de la grande période humaine au bout de la quelle tous les événements se reproduiraient dans le même ordre. C'est là le sens profond du nombre nuptial de Platon, et l'on conçoit très bien l'importance que son école y a attachée. Au XVIe siècle, avec la restitution du savoir des anciens, ces conceptions étaient revenues en faveur auprès des lettrés. Regius pouvait y croire comme tout le monde alors, et comme tout le monde il trouvait dans le retour des conjonctions célestes la preuve et la confirmation de la loi du recommencement périodique de l'histoire. Il était donc assez naturel qu'il débutât par une revue succincte des révolutions célestes, sans oublier les transmutations et contrastes des éléments et des métaux dont la connaissance était alors liée dans l'alchimie aux influences planétaires.

Cette entrée en matière remplit le premier des douze livres de l'œuvre ; les deux livres suivants offrent bien plus d'intérêt, — on le croira sans peine. – Ils prétendent exposer d'abord « la variété des langues usitées par le « monde ; tant doctes que vulgaires, commencement d'i- « celles, durée, perfection, corruption, changement des an- « ciennes, introduction des nouvelles, traduction de l'une

« en l'autre, imposition des noms aux choses, invention des « lettres, diversité des caractères et écritures, instruments « et matières pour écrire, l'imprimerie, orthographie et « prononciation ». Ensuite viendront « la vicissitude et « invention des arts et comment les hommes de leur sim- « plicité et rudesse première sont parvenus à la commo- « dité, magnificence et excellence présente ». Nous voici donc en présence d'une sorte d'esquisse générale de l'histoire des institutions fondamentales de la civilisation. Le langage, les arts, les lettres, l'industrie sont envisagés dans leur développement, abstraction faite des milieux et des époques qui les ont vus fleurir. Dès maintenant la contradiction apparaît : en face de l'idée de la vicissitude, le principe de la perfectibilité humaine s'est posé de lui-même, non pas à l'insu de l'auteur, mais en quelque sorte contre sa pensée première. Nous verrons trop longtemps Regius osciller entre ces deux pôles et passer de l'une à l'autre de ces notions, suivant qu'il traitera de l'histoire des peuples ou de celle des idées.

Ce n'est qu'après ce double préambule, relatif à la constitution des choses d'une part, et aux institutions des hommes d'autre part, que Regius abordera « la vicissitude « des armes et des lettres en la conjonction de puissance « et sapience par les plus célèbres peuples du monde ». Dans un résumé rapide, il rappellera les fastes des premiers empires dont l'érudition avait alors connaissance, Egyptiens, Assyriens, Perses, Mèdes, Scythes, Thraces, etc. Puis il dira les hommes illustres de la Grèce, ses sages, ses législateurs, ses poètes, ses philosophes, ses orateurs, ses grands capitaines ; tracera un tableau de la puissance des Romains, de leur savoir, éloquence et poésie; racontera la fondation et la propagation de la religion de Mahomet, et montrera le rôle des Arabes dans la diffusion des sciences en Occident. Les trois derniers livres

sont consacrés à la Renaissance : elle est d'abord décrite en elle-même : puis elle est comparée aux grands siècles antérieurs : enfin l'ouvrage se termine par une conclusion où Loys Le Roy s'efforce de montrer que « la vérité n'a pas été entièrement découverte, ni tout le savoir occupé par les devanciers », et adjure les doctes d'ajouter de nouvelles acquisitions à l'héritage transmis, « faisans pour la postérité ce que l'antiquité a fait pour nous ».

Tel est le sujet auquel un érudit, en 1577, osa s'attaquer. Il demeura vaincu : à peine est-il besoin de le dire. Débordé par des matériaux qu'il puise dans une érudition très étendue, mais nécessairement superficielle ; égaré parmi des faits que tantôt il résume trop vite et plus souvent détaille à l'excès ; partagé entre deux idées générales et opposées, une idée traditionnelle qui longtemps le possède, une idée nouvelle qu'il possède ; dépourvu enfin d'un concept unique et préadmis qui seul eût pu distribuer la clarté à une généralisation de telle envergure, Regius succomba sous un faix que le génie même n'eût peut-être pas porté. Est-ce à dire que pour nous, qui avons lu Bossuet et pourrions lire Condorcet, la *Vicissitude* soit à rejeter tout entière et qu'il n'y ait rien à détacher de cette longue suite d'amplifications, de parallèles et de nomenclatures, où l'auteur se donne tant de peine pour n'en épargner aucune au lecteur ?

Il s'en faut de beaucoup. Et, tout au contraire, parmi plusieurs ouvrages dignes d'intérêt à certains égards, la *Vicissitude* est assurément celui qui fait le plus d'honneur à son auteur.

Au milieu des longueurs de cet in-folio, le lecteur, sans facile complaisance, est plusieurs fois arrêté et saisi par des aperçus intéressants, et même voit à la fin se dégager des landes broussailleuses l'horizon large et net d'une idée imposante.

Le livre II et le livre III retiennent et soutiennent l'attention presque entiers. Le livre III a pour objet de décrire les premières découvertes et les inventions par lesquelles l'homme s'éleva peu à peu au-dessus de l'animalité. Si le développement des industries rudimentaires n'y est pas présenté avec autant de philosophie que d'abondance, le tableau de la vie de l'homme primitif surprend par son indépendance à l'endroit du récit biblique. Quant au livre II, il est consacré au langage, aux langues, à l'écriture, à l'imprimerie : c'est un résumé sans audace, mais très précis, utile assurément aux contemporains et dont on pourrait détacher encore plus d'une page curieuse. Celle qui va suivre intéresse l'histoire de l'imprimerie : elle offre une description technique de la presse, à laquelle Regius ne se laisse point aller par pédanterie ou incontinence ; c'est ici une précaution extrême : notre bon savant veut sauvegarder l'avenir, « afin que, si par guerre ou autres inconvéniens humains, l'usage en estoit quelquefois delaissé, ne se perde entièrement, mais soit gardé fidellement par les livres ». Voici donc l'exact résumé du travail de l'imprimeur :

« A former caractères d'impression il est requis premièrement avoir poinçons d'acier amollis par le feu, sur lesquels engravent par contrepoints destrempez ou burins acerez, le blanc estant au dedans des lettres, achevans avec limes le corps d'icelles éminentes au bout des poinçons, non à leur endroit ains tournées. Après trempent ces poinçons pour les endurcir, et polissent, puis en frappent de petits billons de fin cuyvre passez par le feu : lesquels ainsi engravez monstrent les lettres à leur vray naturel. Ce qu'on appelle frappe de matrice. Alors justifient ces matrices sur moulles de fer, et au blanc d'iceluy font les fontes avec plomb, estain de glacce, antimoine et autres matières mistionnées : afin de les endurcir et que durent plus longtemps. Les lettres ainsi fondues sont mises en une grande casse de bois, pleine de petits castins,

esquels sont distribuées selon leurs différences. D'où les compositeurs ayant devant eux eslevée l'escripture à imprimer, les tirent une à une et disposent par pages et formes, que mettent encore dedans autre chassis de fer à une ou deux croisées, fermé à vis de cuyvre ou avecque garnitures de bois. Adonc le Gouverneur de presse prend ce dernier chassis et le met sur le marbre de la presse, puis le touche avec balles de bois pleines de laine et couvertes de cuir blanc, frottées à l'encre broïée, colloquant la feuille à mouiller sur le tympan garni d'autre petit tympan et d'un blanchet qui garde la lettre d'estre foulée par la platine de fer, et abbattant la frisquete collée de parchemin qui couvre le blanc de la feuille, il fait rouler le train de la presse appuyée sur tenchons, iusques au dessous de la vis à laquelle est attachée la platine, et, prenant le barreau, tire tant qu'il peut, en sorte que la feuille s'imprime d'un côté. En quoy ils emploient la demy-journée, et l'autre moitié du iour à l'autre costé, rendans pour la iournée entière douze cent cinquante feuilles ou treize cens imprimées. Mais avant que ce faire, ils tirent deux ou trois espreuves, qu'ils revoient et sur cette correction continuent le reste. Deux compagnons sont nécessaires à la conduite de la presse, l'un qui recueille et range les feuilles, l'autre qui batte sur la forme estant en la presse, et broye l'encre sur la pierre. Lesquels n'y pourroient fournir par le grand travail qui y est, s'ils ne tiroient l'un après l'autre et par tour. Idem deux presses, l'une à la besogne ordinaire, l'autre à faire les épreuves et retirations. Plus ou moins de compositeurs, c'est à dire assembleurs de lettres, selon qu'elles sont grosses, menues ou moyennes ; quelquefois un fondeur qui renouvelle les lettres. L'encre est faite de fumée ou de suye d'huille, et destrempée en huile qu'il faut broyer à cause de son espaisseur, et ne prendroit au papier s'il n'estoit mouillé. Aucuns ont mis en avant de faire les lettres de cuyvre, disent qu'elles estoient de moindre coustage, et de plus longue durée. Mais l'on a trouvé qu'elles n'estoient si commodes et perçoient le papier. Voilà ce que nous avons peu entendre de cet art incogneu aux anciens Grecs et surtout aux Romains (1). »

(1) *Vic.* 19 v. et 20 r.

M. Henri Bouchot, dans son histoire du *Livre* (1), a cité ce curieux passage, « sommaire parfait des opérations diverses de l'imprimeur » ; après en avoir loué sans restrictions la précision technique et digne d'un praticien, il en a donné un commentaire fort minutieux et intéressant. Mais il est fâcheux qu'il en ait fait honneur à André Thévet : l'auteur des *Pourtraits et Vies des Hommes illustres* (1584) n'a fait que recopier sans pudeur la *Vicissitude* (2).

Sans s'arrêter davantage aux pages intéressantes qui, de-ci de-là, se rencontrent en assez grand nombre à travers l'ouvrage, il convient d'insister particulièrement sur deux points qui offrent un réel intérêt et manifestent chez notre érudit un esprit original et parfois heureux dans sa hardiesse.

On a souvent cité le passage où Bossuet expose les desseins de Dieu sur le peuple romain. La page que Regius consacre au développement de la même idée est une des plus curieuses de l'œuvre. Selon lui, tandis que les Romains marchent à leur grandeur sur le monde vaincu, c'est la main de Dieu qui les mène.

« Or semble il en discourant par raison sur son accroissement (du peuple romain) qu'il ayt esté conduit par guide et escorte divine, et que le vray Dieu, iaçoit que ne fust cogneu ni adoré par eux, toutefois à cause de leur iustice, prudence, vaillance en bonne discipline les ayt exaltés : à fin de réprimer ou chastier les grands et énormes vices regnans en ce temps là entre plusieurs nations. Ce fut luy qui les favorisa continuellement

(1) *Le Livre*, par Henri Bouchot, Quantin, nouvelle édition, s. d., p. 240 et sqq.

(2) Sans pudeur, mais incomplètement. S'il ajoute un détail sur le *Visorium*, il omet de nous apprendre le nombre des feuilles fournies par le travail quotidien de l'équipe et ne nous dit rien de l'encre et de la fonte des caractères.

par terre, par mer, en guerre, en paix, contre les Italiens, contre les Grecs, contre tous les étrangers et barbares, donnant moyen d'adiouter trophées à trophées, triomphes à triomphes, conquestes à conquestes des royaumes subiuguez, nations assubiecties, isles et terres fermes asservies : qui se rangèrent à l'abri de la grandeur de cest Empire. Il permeit que par une seule bataille Philippe de Macédoine fust chassé ; que par un seul coup Antioque leur cédast l'Asie ; que les Carthaginois par une seule défaite perdissent la Lybie ; que Pompée, à une boutée et un seul voyage, leur conquist l'Arménie, le Royaume de Pont, la Surie, l'Arabie, les Albaniens, les Ibériens, et iusques au mont de Caucase, et aux Hircaniens et à l'océan qu'environne le monde par trois diverses fois, et en trois divers lieux le veist victorieux : réprimant et rembarrant les Nomades en Afrique iusques aux rivages de l'océan Méridional ; qu'il subiugast l'Espagne qui s'estoit revoltée avec Sertoire, iusques à la mer Atlantique et poursuivist les rois des Albaniens iusques à la mer Caspienne ; que Jule César domptast les Gaulois qui avoient précédé en gloire militaire les Romains, pris et bruslé Rome, occupé l'Italie, et qui par long espace de temps défendirent constamment leur liberté : tellement qu'où les Romains assailloient les autres par gloire, ils faisoient la guerre contre les Gaulois pour leur salut et conservation. Dieu (dy-ie) feit escouler et consommer Hannibal de Carthage en Italie, comme un impétueux torrent, en permettant que, par l'envie et malignité de ses envieux concitoyens, nul secours ne renfort lui fust envoyé du pays. Il permit que les armées des Cimbres et des Teutons fussent séparées par grand intervalle de lieux et de temps, afin que Marius peust fournir à les combattre et deffaire toutes deux l'une après l'autre et empescher que ccc mil combatans se ioignans ensemble en mesme temps, ne couvrissent toute l'Italie d'hommes invincibles et d'armes non soustenables. Il permeit qu'Antioque se tint quoy, ce pendant que l'on faisoit la guerre à Philippe, et que Philippe aiant desia été battu, quand Antioque fut en péril de son estat, mourust. Il permeit que les guerres Bastarniques et Sarmatiques tinssent ce Roy Mathridates occupé, ce pendant que la guerre Marsique brusloit et fourrageoit l'Italie ; que Tigrane, cependant que Mithridates fut fort et puissant, se défiast de luy, et lui portast envie qui le garde de se ioindre avec luy, et puis, quand il

eust esté défaict, s'assemblast avec luy, à fin qu'il périst quant et luy. Il permeit que les Romains, après la grande déconfiture qu'ils avoient receue par les Gaulois auprès de la rivière d'Alie, se redressassent, et que, tenant iceux Gaulois le Capitole assiégé et l'ayans surpris de nuict, ils fussent découverts par les ouës : sans lequel advertissement et la place et l'estat étoient perdus. Il permeit qu'Alexandre le Grand mourust avant que s'acheminer vers l'Occident : lequel eslevé par plusieurs grandes victoires et glorieuses conquestes, commençoit desia à lançer les rais flamboyans de ses armes iusques en Italie. Tellement que, tous ces empeschemens destournez par la permission divine, les Romains eurent le moyen de croistre et d'establir avec le temps un empire de plus grande estendue par terre et par mer, que nul autre dont y ayt mémoire : et duquel Plutarque admirant l'incomparable puissance au règne de Traian, pensoit vertu et fortune, lesquelles ordinairement n'accordent guères, avoir de commun accord achevé le plus grand et le plus beau chef-d'œuvre qui fut oncques entre les humains (1). »

N'est-ce pas tout à fait l'accent de Bossuet et ne retrouve-t-on pas ici l'ampleur de son souffle et toute son envergure périodique, en même temps que sa conception profonde sous une apparence chimérique ? Comme Bossuet, Regius voit une finalité là où nous ne pouvons reconnaître qu'une causalité ; mais, comme Bossuet, il sent bien que la grande conquête romaine a servi à l'avènement du Christianisme : « Ce qu'il convient juger estre advenu divinement à fin de rendre plus facile telle œuvre. » Cette œuvre, c'est le triomphe du Christ. Et la page est belle, en laquelle notre auteur montre le Fils de Dieu descendant du ciel en la terre, revêtant la forme humaine, « homme visible, dieu adorable, le maître de vérité, le correcteur de malice et le restaurateur de la nature que les prophetes promeirent et qui devoit restituer les

(1) *Vic.* p. 64 et 65.

croyances en leur pureté et innocence ancienne. » Il nous le fait contempler « donnant vue aux aveugles, parole aux muets, droite marche aux boiteux, redressant les maladies incurables, ressuscitant les morts, commandant à la terre et aux mers, accomplissant les miracles par lesquels il se montra Fils de Dieu, establissant son Eglise et Religion chrétienne au lieu de la mosaïque et payenne » (1).

Cette succession de deux états religieux qu'il signale conformément à l'enseignement de l'Eglise catholique devait conduire notre écrivain à une notion supérieure. La conception de deux Lois, l'ancienne et la nouvelle, envisagées comme également respectables selon les temps et les lieux, la première préparant la seconde et la seconde remplaçant la première par la volonté de Dieu, n'est-ce pas l'ébauche, au point de vue purement chrétien, de la notion du progrès ? pour un esprit dégagé de la théologie, n'est-ce pas l'idée même du progrès nécessaire, commandé par les déterminations divines? C'est ainsi que, sans entrer à fond et d'un seul coup dans le concept d'une évolution naturelle s'accomplissant dans un sens prédéterminé, Loys Le Roy est conduit par la poussée même des grands faits de l'histoire considérés de haut, à se dégager de l'*idée de la vicissitude* des choses : le compilateur qui s'attachait traditionnellement à relever et à rapporcher les points de similitude extérieure qu'on retrouve dans la formation, le développement, le déclin de toutes les civilisations, se métamorphose en un penseur, en un philosophe digne de ce nom, aux yeux de qui nulle civilisation ne peut mourir tout entière, puisque les plus essentielles conquêtes morales de chacune d'elles se retrouvent, comme un précieux résidu, dans une civilisation héritière. Cette croyance est peut-être moins une vérité scientifique qu'un acte de foi :

(1) *Vic.* p. 68 et 69.

mais, même si c'est un leurre, comment ne pas s'y attacher invinciblement, puisque par elle l'Humanité, cet Archimède qui ne meurt pas, a trouvé dans l'avenir un levier pour soulever le présent ?

Et comment ne pas faire honneur à ceux qui l'ont ou dégagée ou consolidée ? Regius est de ceux-là. Un instinct de sa pensée libre avait fait éclore en lui l'idée du progrès. Ses études historiques l'affermirent en cette conviction. Le très vif sentiment qu'il avait de l'excellence de son siècle devait l'y attacher définitivement. Or, de toutes les époques de l'histoire, il n'en est aucune qui lui inspire plus d'admiration que la sienne. Regius est enthousiaste de la Renaissance. Et cet enthousiasme anime tout le livre X de la *Vicissitude*, consacré à la résurrection des sciences, des belles-lettres et des arts. Ici notre érudit est sur son terrain de prédilection : il signale les conquêtes géographiques, les découvertes scientifiques ; il dit les langues restituées, les écrits des anciens retrouvés et mis en évidence, la grammaire, la poésie, l'histoire, la dialectique, la rhétorique cultivées ; il a l'insigne mérite de n'omettre point les beaux-arts : partout il est abondant et précis ; il s'attache aux faits et aux noms, sans redouter la sécheresse des longues énumérations ; il fait preuve enfin d'une solide information, d'une impartialité réelle et qui serait presque irréprochable, si, dans la nomenclature des meilleurs écrivains français du siècle, il s'était un peu plus souvenu de Rabelais et un peu moins de lui-même.

Parvenu ainsi au terme de l'histoire humaine, éclairé par la splendeur du dernier tableau qu'elle lui présente, Regius, désormais délivré de la théorie fataliste du perpétuel recommencement de toutes choses, revient avec sérénité, avec confiance aux considérations qu'il avait ébauchées au début de son livre : capable maintenant d'oser faire

abstraction des vicissitudes et des déchéances inhérentes à la condition humaine, parce qu'il a mesuré le chemin parcouru et nombré les progrès accomplis, il est ébloui ou plutôt illuminé de l'éclat qui l'environne, des lueurs qu'il voit au loin, et il ne ferme pas ses yeux à la lumière. Donc, si les Royaumes et les Empires sont soumis à des alternatives de grandeur et de décadence, de prospérité et de déclin, la civilisation humaine, dont la culture traverse aussi par contre-coup des périodes brillantes ou assombries, n'en continue pas moins au milieu de ces vicissitudes à se développer, à se perfectionner, tandis que les générations nouvelles ajoutent toujours quelque chose au travail des précédentes : ce qui a été cesse d'être la règle immuable de ce qui est ; le présent vaut mieux que le passé : l'avenir vaudra mieux encore : en un mot, malgré des temps d'arrêt inévitables, l'Humanité est en progrès.

A vrai dire, cette conception n'est pas de Regius lui-même. Les idées aussi générales que celles-là ne sont jamais la création spontanée d'un seul cerveau : « Ce sont moins des idées que des noms que l'on donne, pour abréger le discours, à une conspiration générale des esprits (1) ». Le concept du progrès a des racines aussi anciennes que la tradition humaine. On pourrait le faire remonter jusqu'aux Parsis qui, depuis une époque reculée, conçurent l'histoire du monde comme une série d'évolutions, constituant des préparations successives au règne d'Ormazd. Celui-ci doit arriver à la fin des temps, quand le cercle des révolutions sera épuisé. Les hommes alors seront heureux, la terre un lieu de plaisir : il n'y aura qu'une langue, une loi et un gouvernement. La même notion reparaît dans le livre de Daniel, le livre d'Henoch et une partie des livres sibyllins. M. Renan regarde l'au-

(1) Brunetière, *Rev. des Deux-Mondes*, 1er mai 1890.

teur du livre de Daniel comme le vrai créateur de la philosophie de l'histoire ; car il aurait pour la première fois osé ne voir dans la succession des événements qu'un enchaînement subordonné aux destinées d'une race d'élite dans l'humanité. Quoi qu'il en soit de cette conception, elle avait pénétré dans le monde romain à l'époque de Jésus et inspiré nombre de poèmes prophétiques, dont la donnée fondamentale était la division de l'histoire de l'humanité en périodes successives se préparant les unes les autres dans un enchaînement nécessaire pour aboutir à l'âge d'or. C'est incontestablement dans ce courant d'idées que Jésus a puisé sa conception d'une loi nouvelle venant se substituer à la loi mosaïque, sans la renier. Saint Paul, en introduisant cette idée dans la construction systématique de la doctrine chrétienne, a pour la première fois donné l'exemple d'une religion qui reconnaissait le principe de la continuité humaine, ce qui est la donnée fondamentale de la notion de progrès.

Mais le catholicisme n'admettait le progrès que pour l'arrêter aussitôt. Les docteurs de la primitive Eglise ne surent ou ne purent tirer de cette première ébauche les conséquences qu'elle renfermait. Les préoccupations du moment les absorbaient dans les problèmes moraux et les détournaient des spéculations sociologiques. Le dogme de l'omnipotence divine obligeait, du reste, à admettre la possibilité de toutes sortes de cataclysmes et de révolutions imprévues. En dehors de la succession voulue par Dieu même des deux lois, il n'y avait guère place pour un enchaînement régulier des événements inclinés devant l'arbitraire divin.

Toutefois, s'élevant du sein même de cette doctrine théologique et nonobstant son inconséquence, des esprits d'élite ne pouvaient se défendre d'être attentifs aux réalités extérieures, d'apercevoir l'enchaînement des faits

historiques et de saisir au milieu de la variété des circonstances un développement progressif. C'est ainsi que, dès le moyen âge, un moine philosophe, Roger Bacon, aperçut cette loi de continuité et d'amélioration indéfinie et la démontra par des arguments souverains auxquels l'avenir ne devait, pour ainsi dire, rien ajouter d'essentiel. Désormais l'idée du progrès était posée. La Renaissance, à la faveur de l'enthousiasme suscité par la résurrection des ouvrages de l'antiquité, pourra rendre quelque crédit passager à la conception d'une alternance empruntée par les philosophes grecs à l'astronomie. Mais l'idée opposée, de Roger Bacon à Condorcet, n'en fera pas moins son chemin, souvent ralentie, jamais arrêtée.

Il a fallu plusieurs siècles pour qu'elle parvînt à son terme, et rien n'est plus intéressant que l'histoire de ce long travail, des efforts persévérants que cette acquisition a coûtés à l'esprit moderne. Cette histoire a été écrite ou du moins esquissée plus d'une fois : il n'y a point lieu de la recommencer. Mais il est permis, il est juste de la compléter. Loys Le Roy y réclame une place qu'on ne lui a point faite et qu'il mérite. Assurément, au XVIe siècle, l'idée était « dans l'air », s'il est permis d'ainsi parler. On a signalé Pic de la Mirandole, Ramus, Henri Estienne, Mademoiselle de Gournay, qui préparent et annoncent le chancelier Bacon. On aurait pu mentionner Pierre Belon, lequel affirmait, en 1553, que « les hommes croissent en savoir de plus en plus les uns par-dessus les autres (1) ». On aurait pu citer I. Bodin, dont l'indépendance à l'endroit des théories politiques de Platon et d'Aristote s'affirme dès la Préface de sa *République* (1577) (2). On aurait

(1) *Les Observations de plusieurs singularités*, préface.

(2) Et non 1578, comme le disent Darmesteter et Hatzfeld, dans leur *Seizième siècle*.

pu nommer avec honneur Olivier de Serres, ce ferme et courageux esprit qui s'incline devant les anciens parce qu'ils ont « montré le chemin et rompu la glace aux autres » (1), mais qui ne leur accorde rien davantage et proteste que « comme les esprits des hommes s'affinent tous les jours et que pour le présent nous pouvons sçavoir ce que nos pères ont sceu le temps passé, avec jugement y pourrons-nous ajouter quelques cas de nos inventions (2) (1600) ». Mais de tous les précurseurs de François Bacon au XVIe siècle, le plus catégorique et le plus conscient est Loys Le Roy, parce qu'il ne lui est pas arrivé seulement comme à d'autres de manifester à l'occasion et sur un point particulier sa croyance au progrès, parce qu'il a consacré maintes pages à justifier cette croyance, parce que ce dernier chapitre de son dernier écrit il l'a *porté* toute sa vie, parce qu'enfin ce plaidoyer n'a pas été sans influence directe ou indirecte sur un écrivain plus illustre et qui doit quelque chose de sa gloire à cette inspiration même.

Du premier au dernier jour de sa carrière littéraire, c'est chose curieuse d'observer et de noter l'entêtement avec lequel Regius s'acharne à proclamer, à démontrer la perfectibilité indéfinie de la race humaine. Dès les premières pages de son ouvrage de début, il oppose les anciens aux modernes et ne juge pas les descendants inférieurs à leurs aînés.

« Nostra ætas nescio quo pacto virtutem invidia potius quam imitatione prosequitur et honestos labores contumelia libentius quam splendore decorat : ac spretis his quorum aut scripta aut facta proxime ad antiquorum gloriam perveniunt,

(1) *Le Théâtre d'agriculture*, éd. 1804, chez Huzard, *Préface*.

(2) *Id.*, *id.*, p. 111, à propos du mot de Caton : « *ne change point de soc.* »

veterum laudes cupidius audit. Perinde quasi omnis flos ingeniorum siti veteris ubertatis exaruerit aut antiquis solis aditus ad virtutem patuerit, nobis vero sit interclusus. Minuenda nimirum est hæc opinio tanquam inimica virtuti, vel potius ex animis hominum evellenda : quod sit ingrati credere naturam omnium parentem cuncta sua munera olim effudisse ut in posterum sterilis effœtaque maneret. Quod si ad hujusce nostri seculi felicitatem animum convertere velimus, *sine dubio comperiemus nostros homines antiquis ingenio non inferiores, multos doctrina pares, studio autem et industria longe superiores* : nec minoris æstimandos, nisi cæcitate quadam animi eorum laudi et gloriæ invidere quam favere mallemus (1). »

On le voit : l'argument invoqué ici (dans un latin excellent du reste), c'est la fécondité inépuisable de la nature : ne serait-ce point faire injure à la puissance créatrice que de la croire désormais stérile ou appauvrie? La même affirmation reparaît, quelque temps après, dans une lettre adressée à Pierre Bunel de Toulouse :

« Non omnis flos eruditionis siti veteris ubertatis exaruit : non antiquis solis aditus ad summan doctrinam patuit... Non est natura ita superiorum seculorum fæcunditate exhausta ut nihil amplius pariat et procreet heroicis simile temporibus. Eadem nimirum est semper et ubique sui similis, nec minus potens quam olim neque minus ad gignenda et alenda præclara ingenia efficax. Quia valentiorem hodie credi fas est, robore adiutam et confirmatam : quod sensim per tota secula accrevit... Nec vero si huic ætati docendæ elaboraverunt priores, idcirco omnem veritatem occupaverunt... *Nec dubium quin si huic studio nos penitus totosque dederemus, melius quam ulli antiquorum de artibus omnibus, de rerum naturis, de hominum moribus, de rebuspublicis disputaremus* (2). »

(1) *Vita Budæi*, p. 4 de l'éd. de Roigny, 1542. La première édition est de 1540.

(2) Calendis Maiis, 1542.

Cette fois, un nouvel argument s'est dessiné : les modernes, parce qu'ils sont les héritiers des anciens, doivent aller plus loin qu'eux. « Un nain sur les épaules d'un géant peut voir plus loin que le géant lui-même (1). » Rien n'est plus juste que ce raisonnement, si — comme fait Regius — on ne l'applique qu'aux sciences. Mais combien n'en abusera-t-on pas plus tard!

La lettre citée plus haut se terminait par ces lignes intéressantes :

« Quoniam mutantur quotidie hominum instituta, mores, leges. artes, opiniones, magnum facere judicandi sunt vel potius optime mereri de humano genere censendi, qui in tanta rerum inconstantia ac mutabilitate opinionum, instructi disserendi ratione et singulari facultate dicendi, obscuris lucem, dubiis fidem, confusis ordinem, incultis elegantiam, fastiditis gratiam, *vetustis novitatem*, *novis auctoritatem* dare sua ætate possunt. »

Trente-cinq ans plus tard, notre savant clora son dernier livre par une profession de foi identique ; mais en se traduisant il va se surpasser :

« Parquoy si tous estiment futur leur appartenir et taschent laisser memoire d'eulx, les sçavants ne doivent estre paresseux à acquerir par les monumens durables des letires ce que les aultres prétendent par œuvres en brief perissables. Ains convient que travaillent à leur pouvoir sinon pour le regard des hommes qui se monstrent souvent ingrats envers leurs bienfaicteurs et envieux de la vertu presente : au moins que ce soit pour l'honneur de Dieu qui veut que conservions soigneusement les arts et sciences comme les aultres choses nécessaires à la vie et les transmettions de temps en temps à la

(1) Mot attribué à Didacus Stella. « Nous eschellons de degré en degré et advient de là que le plus haut monté a souvent plus d'honneur que de mérite, car il n'est monté que d'un grain sur les épaules du pénultime. » Montaigne, *Essais*, III, 13.

postérité par doctes et élégans écrits en telles matieres : donnans clarté aux obscures, foy aux doubteuses, ordre aux confuses, élégance aux impolies, grâce aux délaissées, *nouveauté aux vieilles et authorité aux nouvelles* (1). »

Autorité aux choses nouvelles ! C'est presque le premier mot, c'est le dernier qu'ait tracé Loys Le Roy. Et, dans l'intervalle, jamais il ne lâcha son idée : chaque fois que l'occasion s'en offrit (au besoin il la faisait naître), il répéta la vérité qu'il tenait tant à faire comprendre et admettre. Dans la dédicace du *Phédon* (1553), il s'insurge, lui traducteur, contre ceux qui se bornent à corriger les livres anciens, à les mettre en évidence ou les commenter sans rien chercher davantage. « Comme si les anciens avoient entièrement occupé la vérité et n'avoient rien laissé à la postérité qu'on y peust adjouter. » A ceux qui soutenaient que l'on ne saurait rien dire qui n'eût été dit déjà, il demande si la politique des anciens philosophes suffirait à conduire les affaires de l'Etat dans leur complication nouvelle, ou si l'on peut traiter des maladies inconnues des anciens avec les seuls préceptes de leur médecine, ou bien si la vieille cosmographie permettrait de connaître les parties du monde dont les anciens ne soupçonnaient même pas l'existence, ou enfin s'il fallait renoncer à l'aiguille aimantée, à la poudre à canon, à l'imprimerie parce que les anciens n'en avaient point connaissance (2).

Quelques années plus tard, dans le *Discours aux Lecteurs* qui clôt sa traduction du *Banquet*, Regius revient à la charge, insiste à nouveau sur l'inconséquence de ceux qui s'arrêtent seulement aux inventions des anciens. « Si, dit-il, au temps passé qu'il n'y avoit point d'exemples, les hommes eussent délibéré de ne faire ou dire sinon ce

(1) Dernière page de la *Vicissitude*.
(2) *Phédon*, p. 14, 15, 16 et 17.

qu'ils avoient déjà connu, nulle art eust été inventée ou toutes fussent demeurées en leur commencement, sans recevoir accroissement. » La nature n'est pas épuisée ou abâtardie depuis que les anciens ont produit tant de belles choses : il n'en veut pour preuve que les brillants faits d'armes des contemporains et surtout la restitution des langues et disciplines. Il en appelle à l'astronomie et à la cosmographie accrues par tant de découvertes récentes, à l'esprit d'initiative développé par tant d'entreprises ignorées de toute l'antiquité, à l'histoire naturelle enrichie de tant d'observations nouvelles (1). Plus tard encore, reprenant toujours la même argumentation, il s'ingénie à la varier, à la compléter. C'est ainsi que, dans un commentaire de sa traduction de la *Politique* d'Aristote, Regius, citant et paraphrasant un passage de Lactance, invoque la sagesse divine à l'appui de sa thèse.

« Dieu a donné à tous sapience, afin que chacun selon sa faculté et portée puisse chercher les choses non ouïes. Et ne faut estimer que ceux qui nous ont précédés d'ans nous ayent aussi précédé de sapience. Laquelle étant également donnée à tous ne peut être occupée par les précédens. *Elle est inoccupable comme la lumière et clarté du soleil...* Ceux-là s'ôtent sapience, qui sans aucun jugement approuvent les inventions des majeurs et se laissent mener par les autres comme brebis... Qui empesche donc que prenions d'eux exemple, et *ainsi qu'ils ont laissé à la postérité ce qu'ils avoient trouvé faux, nous aussi, qui avons trouvé le vray, laissions à ceux qui viendront après nous choses meilleures* (2) ? »

Ces citations qu'on pourrait multiplier encore (3) laissent

(1) Discours aux lecteurs, *Sympose*, p. 176 r. Voir plus bas p. 286.
(2) *Les Politiques*, II, 8.
(3) Voir l'argument du IIe liv. des *Politiques*, l'argument du Ve livre, et enfin les *Prolegomena politica* (1575), p. 14-15.

assez voir le prix que Regius attache à son idée et la passion qu'il met à vouloir la faire entrer dans l'esprit contemporain. Elles prouvent aussi qu'en réitérant sans lassitude une même affirmation, il l'étend et la fortifie chaque fois. Vers 1542, ce n'était guère qu'une vision : analysant le projet d'un gros ouvrage qu'il caressait, il écrivait à Ch. Lancelot, évêque : *Igitur propositum est exponere... quid hac ætate in omnibus disciplinis profectum, quid additum et inventum : in quo pares antiquis, in quo superiores aut inferiores simus.* Ξυνελόντι δὲ εἰπεῖν, *illud omnino examinandum duxi, verumne sit quod vulgo dici solet, nihil dictum quod non dictum prius.* En 1577, à la veille de sa mort, Regius aura eu la joie de réaliser largement la conception qu'en sa jeunesse il avait entrevue et qui depuis maintes fois avait inquiété et sollicité son esprit : et sa prédilection pour une idée si longuement choyée se marquera dans le titre même de sa *Vicissitude.* « *De la Vicissitude ou variété des choses en l'univers et concurrence des armes et des lettres par les premières et plus illustres nations du monde, depuis le temps où a commencé la civilité et mémoire humaine jusques à présent, plus s'il est vray ne se dire rien qui n'ayt esté dict au paravant* (1), *et qu'il convient par propres inventions augmenter la doctrine des anciens, sans s'arrêter seulement aux versions, expositions, corrections et abregez de leurs escrits.* » Si le résumé du dernier chapitre s'étale ainsi en grandes italiques au seuil même du livre, c'est que ce chapitre renferme la pensée maîtresse de l'œuvre entière et par suite de l'homme même. Il faut donc s'arrêter un peu sur l'expression dernière et définitive que Regius lui a donnée.

(1) Regius répond à Amyot qui affirme dans la Préface de son *Diodore :* « Etant chose asseurée qu'il n'y a rien de nouveau soubz le soleil. »

Le XIe chapitre vient de s'achever, où « ce siècle est comparé aux précédens ». Un parallèle général entre les anciens et les modernes vient d'aboutir à la proclamation de la supériorité presque universelle des modernes sur les anciens. Tamerlan a été placé bien au-dessus des plus fameux capitaines de l'antiquité. Les navigateurs espagnols et portugais ont été sans injustice déclarés plus hardis et plus habiles que les Phéniciens, Carthaginois et Massiliens. Les mœurs du temps actuel ont été reconnues aussi louables et honorables que celles du passé : car, si « la plainte est vieille que les mœurs empirent de jour en jour », ce n'est qu'un éternel préjugé et un radotage de vieillards. La science contemporaine a reçu un hommage généreux : le cardinal de Cuse, Copernic, Jean de Montroyal, Pontanus ont été égalés à ce que les temps anciens ont produit de plus grand. Il a bien fallu pourtant reconnaître que du côté de la littérature, l'antiquité ne se laisse pas facilement écraser et que le XVIe siècle n'a à mettre en ligne ni un Platon, ni un Aristote, ni un Démosthène, ni un Cicéron, ni un Thucydide, ni un Tacite. Mais les circonstances atténuantes ont été ingénieusement plaidées : s'il manque de tels hommes au temps actuel, ce n'est point pénurie de grands esprits ; la faute en revient à l'éducation « qui se renferme en ombre scholastique » et au préjugé qui, chez les modernes, maintient séparées la théorie et la pratique, la science et l'expérience des affaires. En un mot, la cause des modernes a été plaidée avec une chaleureuse partialité et sur un ton de confiance inébranlable dans la perfectibilité humaine.

Ainsi, puisque la comparaison du passé et du présent n'est pas décourageante, puisque l'époque qui s'achève n'est point inférieure aux siècles passés, « ne s'en doivent esbahir les gens de bonne volonté, ains plutost prendre courage, travaillant soigneusement chacun en la vacation

où il est appelé : à fin de conserver à leur pouvoir tant de belles choses restituées ou inventées nouvellement dont la perte seroit presque irréparable et les transmettre à ceux qui viendront après nous comme les avons reçues de nos ancestres (1) ». Un long appel au travail, à la confiance en l'avenir va remplir tout le douzième livre, et l'animer d'un bel enthousiasme. Ici la foi de Regius dans le progrès s'affirme plus hautement encore que dans tout ce qu'il a écrit jusqu'alors. Il rappelle les difficiles commencements des disciplines, humbles aperçus à l'origine, complétés peu à peu par l'ingéniosité des savants, qui ont corrigé les observations défectueuses, amendé les fausses, suppléé les omises. Les premiers pas ont été nécessairement difficiles et incertains, et malgré les perfectionnements de toute nature introduits depuis dans tous les domaines de l'activité intellectuelle, il n'y a pas de doctrine absolue et entièrement achevée. *Sapience n'a accompli son œuvre, beaucoup en reste et restera et jamais l'occasion ne se perdra d'y adiouter.* Toutes les découvertes sont le fruit de l'observation et du raisonnement ; si tant de vérités ont été conquises, ce n'est pas en s'arrêtant à ce que les premiers avaient fait, dit, ou écrit, mais en ajoutant sans cesse par des efforts suivis quelque création nouvelle à l'œuvre des devanciers. A leur exemple, les contemporains doivent prendre courage et travailler sans répit, avec espérance de se rendre meilleurs. Car ce serait être bien simple que de croire que les anciens ont tout vu et tout dit.

Et Regius ressaisit, développe et complète tous les arguments qu'il a déjà présentés dans ses écrits antérieurs. Il invoque la persistance de nos facultés au même degré au moins que chez les anciens. Rien n'a changé dans la

(1) Livre XI, *in fine*.

nature : pourquoi l'homme seul aurait-il dégénéré ? Et cela lui semble irrésistible ! Mais il est plus heureux quand il observe qu'aucune époque, à regarder le fond des choses, n'est mieux armée que celle de la Renaissance pour la conquête de terres nouvelles dans le domaine de l'esprit humain. La restitution des œuvres de l'antiquité et la communication de tant d'observations et d'exemples doivent féconder et non décourager la pensée moderne. Le champ est vaste : il reste beaucoup à semer et à recueillir. Combien n'a-t-on pas réalisé de belles découvertes en ce siècle, « terres nouvelles, mers nouvelles, nouvelles formes d'hommes, nouvelles mœurs, lois et coutumes, nouvelles herbes, arbres, racines, gommes, liqueurs, fruits, nouvelles maladies et nouveaux remèdes, nouveaux chemins du ciel et de l'océan ! » Mais combien plus de choses ne reste-t-il pas à découvrir ? Car « ce qui est caché actuellement viendra en évidence avec le temps ». Pour se contenter du savoir des anciens, il faudrait d'abord le posséder en entier. Or une très grande partie en a été perdue. De plus, il paraît certain que ce qui en reste ne peut pas toujours s'appliquer à un autre état de civilisation. En fait, les anciens eux-mêmes reconnaissent les lacunes de leur science : Platon regrette les imperfections de la géométrie de son temps ; les calculs astronomiques des mathématiciens grecs ne se trouvent pas tous justes ; Vésale a signalé des détails anatomiques omis par Aristote et Galien ; Pline déclare avoir ajouté à l'histoire des animaux des faits ignorés d'Aristote, etc. Faux savants donc, tous ces docteurs qui s'adonnent à l'étude de l'antiquité d'un esprit si exclusif qu'ils ne veulent rien connaître en outre et à côté. Ils savent comment se gouvernaient Athènes, Lacédémone, Carthage, la Perse, l'Egypte ; ils discutent sur l'Aréopage ou sur les Comices romains, et ils ignorent ce qui se passe autour d'eux. « N'est-ce pas

abuser de l'étude et des lettres? N'est-ce pas pousser au delà de toute raison le culte de l'antiquité? « Quand cesserons-nous de prendre l'herbe pour le bled, l'écorce pour le bois, ne faisans que traduire, corriger, commenter, annoter ou abréger les livres des anciens? »

On le voit: l'idée du progrès a pu trouver, après Regius, des défenseurs plus qualifiés: elle n'en a pas eu de plus déterminés, de plus convaincus. On peut même sans exagération attribuer à l'influence de Regius quelques-uns des plaidoyers publiés depuis en faveur de la même cause.

Ce n'est pas qu'il faille accepter sans réserve ce qu'écrivait à cet égard Charles Nodier. « Je vois un Loys Regius, dit Le Roi, dont le singulier *Traité des Vicissitudes des Sciences* a peut-être fourni à Bacon son beau livre *de Augmentis Scientiarum*, presque entièrement conforme dans l'intention et dans le plan, et à Brerewood son *Essai sur la diversité des Religons et des Langues* (1). » Ce passage renferme, avec plusieurs inexactitudes de détail, une affirmation tout à fait erronée et une supposition discutable.

Les *Recherches curieuses sur la diversité des langues et religions en toutes les principales parties du monde* (2), parues à Londres en 1614 sous le nom de Ed. Brerewood, ne manquent pas d'intérêt. C'est une suite d'études rapides, quoique assez bien documentées sur les langues anciennes et modernes (y compris les langues orientales), suivies de quelques chapitres sur « la quantité et proportion des parties de la terre possédées par les différentes religions ». Mais il n'y a aucun rapport précis entre cet ouvrage et la *Vicissitude* (3).

(1) *Questions de littérature légale*, p. 40. Crapelet, 1878.

(2) Ce livre obtint un notable succès en France. La traduction par I. de la Montagne eut plusieurs éditions, 1640, 1647, 1662, 1663.

(3) Il serait de peu d'intérêt et de nul profit de rechercher ce que la

En ce qui concerne le célèbre traité de Bacon sur le Progrès des sciences — qui nous ramène à l'histoire de l'idée de progrès — rien assurément ne serait plus honorable pour Regius que d'avoir suggéré au Baron de Verulam la conception de ce livre capital. Mais la comparaison attentive de la *Vicissitude* et du *De Augmentis* ne fournit aucun rapprochement de textes assez exact pour qu'il soit permis d'affirmer que l'un dérive de l'autre. Tout ce qu'on peut en induire avec certitude, c'est que les deux ouvrages, s'ils sont à peu près conformes dans l'intention, ne le sont pas du tout dans le plan ; c'est aussi que Bacon, dans le premier livre de son traité, s'est rencontré plusieurs fois avec Loys Le Roy.

Examinant les causes qui entravent l'avancement des sciences, Bacon signale parmi les plus graves le but frivole que se sont trop souvent proposé des hommes d'étude animés au travail par l'unique envie de satisfaire leur curiosité, ou leur vanité, ou leur orgueil. Il réclame pour l'effort scientifique une fin plus noble, plus philosophique, plus profitable à l'humanité tout entière. « La science ne peut pas être comme une courtisane, pour le plaisir ou la vanité seulement, ou comme une esclave pour acquérir et gaigner, à l'usage de son maître ; mais comme une épouse, pour la génération, pour le fruict et pour le reconfort. » L'idée sérieuse et précise que traduit cette image piquante — comme il y en a tant dans ce grand opuscule, — c'est que le savoir pédantesque et scolastique n'est pas la science, parce que le savoir pédantesque n'est utile qu'au savant, tandis que la science est utile aux hommes. Il faut

Vicissitude a pu fournir au *Discours des causes et effets des décadences des monarchies et empires*, par Claude Duret (Lyon, 1594), au traité de *l'Incertitude des choses humaines* (Paris, 1610), et à l'opuscule latin *De causis mutationum seclorum, imperiorum*, Comitis de Flisco (Lugd. 1662).

donc « rejeter les vaines spéculations... et augmenter tout ce qui est solide et fructueux... Ceci certes rehaussera la connaissance, si la contemplation et l'action se peuvent de plus près et plus étroitemennt conjoindre » (1). Or — on l'a vu précédemment et plus d'une fois — c'est là une des idées les plus chères à Regius.

Il y a une autre page de Bacon — non pas des moins belles — qui rappellerait d'un peu plus près la *Vicissitude*, s'il ne s'agissait en vérité d'un lieu commun antique. « Concluons, s'écrie-t-il à la fin de sa première partie, concluons avec la dignité et l'excellence de la cognoissance et des sciences en ce où la nature des hommes aspire le plus qui est l'immortalité : car à cecy tend la generation et l'édification des maisons et des familles ; à cecy les bastimens, les fondations et monumens, à cecy tend le désir de memoire, de renommée et de l'honneur, etc. (2)... » La conclusion de la *Vicissitude* offre un mouvement tout à fait analogue.

« Les hommes douez d'ame divine et immortelle aspirent plus à telle perpetuité et immortalité, essayans remedier à l'infirmité qu'ils cognoissent en eux. A sçavoir ceux qui ont le corps plus fertile, en engendrant enfans, par lesquels ils espèrent perpétuer leur nom et lignée. Les autres qui ont l'ame mieux apprise, en produisant ce qui est propre d'elle : comme vertus, sciences, escrits doctes et elegants, et autres tels fruits plus nobles, plus admirables et plus durables que ceux du corps : qu'ils préfèrent à leurs enfans, et pour lesquels ils s'exposent volontairement à tous labeurs et dangers, n'espargnans personnes ni biens. De là vient ès bons entendemens l'insatiable convoitise d'honneur, les incitant jour et nuit ne s'arrester ès choses basses et casuelles : ains chercher

(1) P. 96, 97, 98 de la traduction Maugars, Paris, chez Pierre Billaine, 1624.

(2) P. 165.

par actes vertueux, à compenser la brieveté de ceste vie par la memoire de toute la posterité, etc. »

Bacon, quand il écrivait sa conclusion, lisait-il, avait-il lu celle de Regius ? Je l'ignore. En tout cas, il ne la surpassait point.

Un dernier point — et c'est le plus important — où la pensée du grand philosophe anglais se superpose à celle du modeste érudit français, c'est lorsqu'il revendique pour le présent le droit de s'affranchir du passé et dégage la pensée moderne des liens de l'antiquité. Elles sont trop connues pour être citées les pages où Bacon, combattant l'abus du principe d'autorité, aboutit à la formule qui deviendra chez Pascal une saisissante image : *Antiquitas seculi, iuventus mundi.* D'autre part, les extraits qui ont été donnés plus haut démontrent assez que Regius, longtemps auparavant, s'était fortement saisi de la même idée et avait protesté avec une hardiesse répétée et une précision croissante contre l'esprit de tradition et en faveur de l'indépendance de l'esprit moderne. Mais, comme rien dans la forme ne laisse transparaître chez Bacon un souvenir ou une réminiscence, comme au reste l'idée a des racines bien lointaines, la seule conclusion à tirer, c'est que, si Bacon passe à bon droit pour le fondateur de la liberté scientifique, il doit cette juste gloire à la notoriété et l'éclat de ses écrits, et non pas à l'originalité même de la conception. Cette originalité n'est à personne. Mais la priorité appartient ici à Loys Le Roy. Si bien qu'en somme la comparaison de la *Vicissitude* et du *De Augmentis*, sans confirmer l'hypothèse de Charles Nodier, honore Regius et ne diminue pas Bacon.

On n'en peut pas dire autant du sieur de Rampalle, qui,

(1) *Vicissit.* p. 119. Même développement au début de la *Préface des observations* de Belon, 1553.

sans doute possible, doit en grande partie à Regius son *Erreur combatue, discours académique où il est curieusement prouvé que le monde ne va point de mal en pis* (1). Rampalle, dont le nom, grâce à Boileau, ne rappelle plus que... Ménardière, s'efforce, dans ce discours écrit en forme d'Epître à Pimandre, de démontrer qu'il n'y a décadence en rien. Le siècle actuel vaut mieux que les précédents à tous égards : les anciens étaient pires que nous « en cruauté, en avarice, en orgueil, en intempérance » ; les modernes dépassent leurs devanciers dans tous les domaines de l'activité, en peinture et sculpture, en agriculture, en l'art militaire, en la musique, en la médecine, en la logique (« on a eu en France le docteur Ramus qui par une merveilleuse logique soutint à Paris à la barbe de tous les savants le contraire de tout ce qu'a dit Aristote »), en la vraie morale et généralement en subtilité d'esprit (la digue de la Rochelle). Le siècle d'or est donc « une creuse vision ». « Les premiers qui se sont advisez de dire que le monde va de mal en pis ont fait une sentence d'une chimère... Et il y en a peu aujourd'hui qui ne creussent faire un paradoxe en soustenant le contraire! » Ainsi, comme Regius, Rampalle s'applique à faire apparaître la supériorité de son siècle et à combattre l'autorité des anciens. Mais il a lu Regius et il s'en souvient. La page qui suit, à elle seule, en fera foi.

« Comme ceux qui avancent qu'*on ne sauroit rien escrire qui n'ait déjà esté dit* détruisent la liberté de nos pensées et la naturelle fécondité de l'esprit humain ; de même on ne peut dire que le monde va de mal en pis sans offenser la Providence qui sans doute seroit injuste d'exiger les mesmes devoirs de nostre Nature affoiblie qu'elle faisoit au temps de sa première vigueur. Et tout ainsi que si les

(1) Paris, Augustin Courbé, 1641. Dédicace à Séguier.

premiers estoient crus, la nonchalance estoufferoit une infinité de conceptions nouvelles que les modernes produisent tous les jours sur divers sujets. De mesme il arriveroit, en croyant les autres, que le courage et l'honneste ambition ne seroient plus en fin que des qualitez impuissantes ; chacun estimeroit impossible d'égaler la vertu de ses devanciers ; la meffiance saisiroit généralement le cœur de tous les hommes ; et la lascheté désormais ne seroit pas tant un vice qu'une nécessité. En fin personne ne feroit réflexion que ces grandes Ames qui ont rempli l'univers de la gloire de leurs actions et tant d'excellens personnages qui ont illustré les sciences et les arts *n'eussent jamais atteint la perfection où ils sont arrivez, s'ils eussent craint de ne pouvoir* pas égaler leurs prédécesseurs (1). » L'auteur ajoute, il est vrai, « qu'il ne s'est pas advisé le premier de cet abus » et que « quelques écrivains estrangers l'ont touché devant lui ». Il renvoie en marge à « l'Abate Olivetano nel Hoggidi. joust. de nat. Cost. » (2). Mais, outre que ces mystérieuses abréviations nous font entrer en défiance, les phrases copiées textuellement de Regius ne peuvent laisser aucun doute sur la source où Rampalle a puisé le meilleur de son argumentation, sinon l'idée même de son ouvrage. Il est juste d'ajouter, à l'honneur de Rampalle, que, après Bacon du reste, il a très nettement fait la distinction entre les matières religieuses et les autres. « Ce n'est qu'aux points de la religion où l'entendement a bonne grâce de se soumettre ; partout ailleurs il y a de la faiblesse et de la honte à souffrir que la croyance commune triomphe tyranniquement de notre bon sens (3). »

Aussi bien tout le XVIIe siècle est-il rempli de cette lutte

(1) Voir plus bas, p. 275, 276.
(2) Préface.
(3) *Id.* Préface. Cf. *De augmentis*, p. 168.

contre la tradition, qui dans les lettres prend la forme de la querelle des anciens et des modernes. En philosophie, les maîtres jusque-là vénérés sont battus en brèche et plus d'une fois assaillis avec une impétuosité peu respectueuse. « Ni le nom d'Aristote plus sçavant que moi, ni celui de Platon, ni celui de Socrate ne me persuade point, si mon jugement n'est convaincu par raison de ce qu'ils disent : la raison seule est ma reine, à qui je donne volontairement les mains; et puis je sçai par expérience que les esprits les plus sublimes ont chopé le plus lourdement (1)... » Et ce n'est pas toujours aussi poliment que Cyrano s'en prend aux anciens, suivant du reste en cela l'exemple d'irrévérence qu'avait donné Charles Sorel. « A-t-on besoin d'Aristote, écrivait l'auteur de la *Science universelle*, pour faire des démonstrations ? Et quand même aucun philosophe ancien n'auroit parlé des cathégories... n'y auroit-il pas eu d'assez bons esprits pour les imaginer ? » Et il ajoute presque dans les propres termes de Regius : « Il ne faut pas être si simple (2) que de le prendre pour seul auteur et fondateur de la philosophie : toutes les sciences ne sont que des recueils des observations qui ont été déjà faites et un siècle en instruit un autre avec utilité (3)... La science du monde n'est pas morte avec les Anciens : beaucoup de choses peuvent être inventées après eux (4). »

Il n'entre pas dans le cadre de ce travail, on le conçoit, de présenter l'historique de l'idée de progrès, mais simplement d'indiquer la part qui doit revenir à Regius dans l'élaboration de cette importante notion. Encore eût-il été presque superflu de poursuivre les faibles et rares vestiges

(1) Cyrano de Bergerac, *Lettre contre les sorciers* (1654), éd. de 1741, II, 82.

(2) Vid. inf. p. 275.

(3) *La science universelle*, 1668, t. IV, p. 357.

(4) *Id.*, *id.*, p. 351.

de sa pensée à travers plusieurs ouvrages de la première moitié du XVIIe siècle, si cette enquête un peu subtile n'aboutissait à une confrontation qui s'impose et va mettre en présence Blaise Pascal et l'humble auteur de la *Vicissitude*.

Plaçons d'abord sous les yeux du lecteur et face à face une double série d'extraits empruntés aux derniers feuillets de la *Vicissitude* d'une part, et, d'autre part, au *Fragment d'un traité sur le vide*.

PASCAL.

... C'est ainsi que la géométrie, l'arithmétique, la musique, la physique, la médecine, l'architecture et toutes les sciences qui sont soumises à l'expérience et au raisonnement doivent être augmentées pour être parfaites...

Les anciens les ont trouvées seulement ébauchées par ceux qui les ont précédés, et nous les laisserons à ceux qui viendront après nous en état plus accompli que nous ne les avons reçues.

Bornons ce respect que nous avons pour les anciens... et considérons que s'ils fussent demeurés en cette retenue de n'oser rien ajouter aux connaissances qu'ils avaient reçues et que ceux de leur temps eussent fait la même difficulté de recevoir les nouveautés qu'ils leur offraient, ils se seraient privés eux-mêmes et

LOYS LE ROY.

... Si ont été trouvés presque tous les arts par l'usage et expérience, puis dressés par observation et raison, conséquemment réduits en meilleure forme et plus certaine... non en s'arrêtant à ce que les premiers avoient fait, dit, écrit : mais en y ajoutant par les survenants du leur, ainsi que matières de temps en temps se découvroient et éclaircissoient, demeurant ordinairement l'honneur aux derniers comme plus exquis et accomplis.

N'est-ce donc abuser de l'étude que de s'amuser seulement aux anciens ?... Et ne soyons si simples d'attribuer tant aux anciens, que les croyions avoir tout su et tout dit, sans rien laisser à dire à ceulx qui viendroient après eulx. Ils n'ont été si arrogants de vouloir qu'on ne touchast aux mastières qu'ils avoient

PASCAL

leur postérité du fruit de leurs inventions. . Comme ils ne se sont servis des inventions qui leur avaient été laissées que comme de moyens pour en avoir de nouvelles et que cette heureuse hardiesse leur avait ouvert le chemin aux grandes choses, nous devons prendre celles qu'ils nous ont acquises de la même sorte et à leur exemple en faire les moyens et non la fin de notre étude, et ainsi tâcher de les surpasser en les imitant...

Les secrets de la nature sont cachés ; quoiqu'elle agisse toujours, on ne découvre pas toujours ses effets : le temps les révèle d'âge en âge, et, quoique toujours égale en elle-même, elle n'est pas toujours également connue...

C'est de cette façon que l'on peut aujourd'hui prendre d'autres sentiments et de nouvelles opinions sans ingratitude, puisque les premières connaissances qu'ils nous ont données ont servi de degrés aux nôtres... C'est de là que nous pouvons découvrir les choses qu'il leur était impossible d'apercevoir.

Il en est de même de tout ce que les animaux produisent. .

LOYS LE ROY

traitées... S'ils en eussent ainsi usé, se proposans de n'écrire ou dire sinon ce qui avoit été écrit ou dit autrefois, nul art n'eust été inventé et tous fussent demeurés en leur commencement sans recevoir accroissements... Il est donc raisonnable d'appliquer l'industrie à la recherche de la vérité comme ils ont faict, et d'essayer d'augmenter la doctrine des précédens, sans s'asservir tant à l'antiquité...

Tous les mystères de Dieu et secrets de nature ne se sont découverts à une fois. Les grandes choses sont difficiles et tardives à venir. La nature est la même qu'elle estoit ès saisons plus illustres...

Ne pensons pas que la nature leur ait octroyé toutes ses grâces, afin de demeurer stérile à l'avenir : mais que, comme elle a par le passé produit certains illustres personnages qui ont manifesté beaucoup de ses secrets : aussi qu'elle en peut produire qui parviendront où l'expérience longue, observation soigneuse et raison subtile n'ont pénétré jusques à présent...

Les choses muables commencent et finissent, naissent

PASCAL

La nature les instruit... mais cette science fragile se perd, etc...puisque la nature n'ayant pour objet que de maintenir, etc... elle leur inspire cette science nécessaire. ., de peur qu'ils ne tombent dans le dépérissement. Il n'en est pas de même de l'homme, qui n'est produit que pour l'infinité.

De là vient que non seulement chacun des hommes s'avance de jour en jour dans les sciences, mais que tous les hommes ensemble y font un continuel progrès à mesure que l'univers vieillit .. D'où l'on voit avec combien d'injustice nous respectons l'antiquité dans ses philosophes... Ceux que nous appelons anciens étaient véritablement nouveaux en toutes choses ; et comme nous avons joint à leurs connaissances l'expérience des siècles qui les ont suivis, c'est en nous que l'on peut trouver cette antiquité que nous révérons dans les autres.

LOYS LE ROY

et meurent, croissent et diminuent incessamment, en continuant leurs espèces par le moyen de génération qui est œuvre immortelle en la mortalité. Mais les hommes doués d'âme divine et immortelle aspirent plus à telle perpétuité et immortalité, essayans remédier à l'infirmité qu'ils cognoissent en eux.

Rien n'empesche que cet aage n'elevast en philosophie d'aussi éminens personnages que furent Platon et Aristote ou en médecine qu'Hippocrate et Galien ou en mathématiques qu'Euclide, Archimède et Ptolémée, après l'aide que nous recevons de leurs livres, après tant d'exemples dont nous a instruits l'antiquité, après tant d'observations et inventions faites depuis eux, après si longue expérience de toutes choses : tellement qu'à bien considérer, il n'y eut jamais siècle plus heureux pour l'avancement des lettres que le présent !

Voilà les textes détachés de leur cadre et mis en présence. Il ne serait pas difficile de les paraphraser, de les discuter, pour faire ressortir les analogies, la similitude ou même la coïncidence qu'ils offrent dans les idées, l'expression et surtout l'allure et le mouvement. Nous nous garderons d'en rien faire, parce qu'il faut nécessairement, à nos

yeux, que ce rapprochement soit ou tout à fait malséant, ou tout à fait probant par lui-même et sans commentaires.

Il est juste toutefois d'observer que les passages de la *Vicissitude* conservent ici l'ordre où ils sont dans Regius, tandis qu'au contraire les extraits du *Fragment d'un Traité dans le vide* ont été déplacés et interposés. Cette disposition qui, sans être indispensable, donnait des choses une vue plus claire, n'est pas toutefois un simple artifice de démonstration. Pascal lui-même nous autorisait à prendre à son égard cette liberté, ou plutôt il nous y engageait, puisque, dans le cas où il aurait eu sous les yeux le texte de la *Vicissitude* ou des extraits faits par lui dans ce livre, il se serait reconnu le droit de reproduire ce qu'il empruntait, à la seule condition de changer la disposition des idées, c'est-à-dire l'ordre des phrases. Voici en effet ce qu'il n'hésite pas à écrire :

« Qu'on ne dise pas que je n'ai rien dit de nouveau ; la disposition des matières est nouvelle. Quand on joue à la paume, c'est une même balle dont on joue l'un et l'autre ; mais l'un la place mieux. J'aimerais autant qu'on me dît que je me suis servi des mots anciens. Et comme si les mêmes pensées ne formaient pas un autre corps de discours par une disposition différente, aussi bien que les mêmes mots forment d'autres pensées par leur différente disposition (1). »

A la vérité, rien n'est plus sophistique que l'assimilation ou plutôt la confusion faite ici entre les mots et les pensées : les mots sont des signes impersonnels qui n'ont d'autre raison d'être que d'appartenir à tout le monde : les pensées, dès qu'elles ont revêtu une expression et surtout dès que cette expression a été publiée, sont l'incontestable

(1) Havet, art. VII, 9.

bien de celui qui les a conçues et fixées dans une langue. C'est donc proprement la théorie du plagiat que Pascal nous présente. Jamais plagiaire fit il autre chose que de modifier l'ordre des pensées qu'il s'appropriait, semblable au voleur qui altère par quelque endroit l'aspect de l'objet qu'il dérobe ? Il est bien vrai que Pascal place la balle mieux que personne. Mais, pour cela, la balle, quand il l'emprunte, sera-t-elle à lui ?

Ce n'est pas tout. Cette surprenante pensée sur les emprunts faits à la pensée d'autrui (1), Pascal l'emprunte à autrui.

On peut lire en effet dans la préface de l'*Algèbre* de Peletier, un ouvrage que Pascal avait lu et relu sans contredit, les lignes suivantes :

« Qu'y a-t-il au monde plus beau que l'ordre ? Quel profit se peut-il recueillir d'une confusion? En tous ouvrages, qu'y a-t-il que l'ouvrier se puisse dûment approprier, si ce n'est la forme ? *Il n'y a rien en l'oraison qui soit de l'orateur, si ce n'est ce qu'on appelle la collocation. Car les mots, ny mesmes les sentences, ne sont point du sien. Les mots sont du peuple : les sentences sont des conceptions universelles des Philosophes*, etc... (2). »

Que Peletier ait tort ou raison de s'attribuer le mérite d'une algèbre mieux ordonnée que les traités de ses devanciers, il n'en est pas moins vrai que Pascal, dans la Pensée citée plus haut, met à la fois un exemple et une théorie à la disposition de certains cleptomanes littéraires, prompts à s'affranchir des guillemets — ces modestes droits d'auteur !

(1) On peut s'étonner que l'éminent commentateur de Pascal, M. Havet, laisse passer cette pensée sans critique et y trouve même « une observation neuve. »

(2) Proëme de l'*Algèbre* de Jacques Peletier, à Cologni, par Jean de Tournes, 1609.

Mais ce dernier mot doit nous rappeler au temps de Pascal et à la différence des époques. La nôtre a sur ce point une opinion très précise que la loi même a bien sévèrement consacrée : le XVIIe siècle ne reconnaissait pas la propriété littéraire et, par suite, ne connaissait pas le plagiaire : le terme de plagiat est par lui-même dépourvu de sens dès qu'il s'applique à un écrivain du grand siècle. L'auteur du *Fragment d'un traité sur le vide,* hormis sa puissante image de l'homme perpétuel, n'a rien trouvé qui n'eût été dit antérieurement par Regius, Bacon, Galilée (1), Rampalle, Sorel ou Cyrano. Mais ni Cyrano, ni Sorel, ni Rampalle, ni Galilée, ni Bacon, ni Regius n'ont rien à réclamer à Pascal. C'est pourquoi, même si nous avions sous les yeux la bibliothèque de l'auteur des *Pensées*, si nous pouvions feuilleter pieusement ces livres qu'une sollicitude pieuse défend, dit-on, de tout regard indiscret, si dans cette bibliothèque nous découvrions la *Vicissitude* de Loys Le Roy, si nous y voyions les derniers feuillets usés par les doigts de Pascal, même alors nous ne nous arrogerions pas le droit d'écrire ce mot : plagiat. C'est dire que notre intention n'a jamais été de corroborer le rigoureux jugement de Charles Nodier, selon qui « le plagiat de Pascal, dans ses *Pensées*, est le plus évident peut-être et le plus manifestement intentionnel dont les fastes de la littérature offrent l'exemple (2) ». Nous ne saurions davantage souscrire à l'opinion de M. Nourrisson lorsqu'il déclare que « pour excessives qu'elles soient, ces paroles de Nodier n'en restent pas moins en partie fort justifiées » (3). Encore une fois, nos grands écrivains du XVIIe siècle ne pouvaient point, par définition, être des plagiaires. Lorsqu'ils ne sont pas originaux, la Fontaine et Molière sont de merveilleux imitateurs : Pas-

(1) Voir le commentaire de Havet.
(2) Cité par M. Brunetière, *Rev. des Deux-Mondes*, sept. 1885.
(3) *Id.*, *id.*

cal, quand il ne crée point, est un incomparable metteur en œuvre.

Quant à Regius, qui n'en peut mais de tout ce débat, il ne demande pas, pour se faire apprécier, que Pascal soit déprécié. Or Regius, une fois à coup sûr en sa vie et le premier dans notre langue, a traduit fortement une idée grande et féconde, pour laquelle tant d'autres devaient combattre après lui, l'idée du progrès. Cette croyance à l'avenir, aux droits de la raison, à la perfectibilité indéfinie de l'homme agissant, il en était plein. Il en vivait. Elle l'avait soutenu parmi ses labeurs et ses déboires. Jeune homme, il en cherchait déjà l'expression. Quelques jours avant de mourir, il la trouva, pleine et éloquente. Sa foi inébranlable en une idée généreuse lui inspira ses meilleures pages. C'est déjà une récompense.

SIXIÈME PARTIE

LA LANGUE

En général, quand il ne s'agit pas d'un puissant créateur qui profondément remua et renouvela l'idiome reçu, l'étude d'un auteur se peut concevoir sans un chapitre de recherches particulières sur la langue dont il usa. Au XVIe siècle et en France, non. Notre idiome alors bouillonne, en quelque sorte, dans le creuset où s'opère un travail de fusion, conséquence de transfusion. L'ancien parler de France qui, dans Villon et dans Marot encore, garde la saveur précise et chaude du terroir, reçoit l'afflux des emprunts italiens, des imitations latines et grecques aussi. Et, tandis qu'aux vieux vocables survient la concurrence de termes neufs, l'art de grouper les mots, de les disposer reçoit d'assez sensibles modifications : on vise à faire revivre dans et par le langage français la vivante période grecque, la géométrique construction romaine, l'habitude commune aux deux langues antiques de préparer, de lier, de rattacher tous les éléments du discours.

Ainsi l'étude d'un écrivain français de ce temps serait incomplète, qui, ne s'attachant qu'aux idées, laisserait de côté les moyens d'expression et le vocabulaire surtout.

Loys Le Roy plus que tout autre mérite qu'on l'examine comme écrivain. Il n'est pas de ceux qui mettent en œuvre tant bien que mal le langage courant et puisent dans l'idiome ambiant sans chercher davantage. Il a la notion

très claire des ressources et des lacunes de la langue contemporaine. Traducteur, il comprend fort bien que c'est de ce côté qu'il rencontrera le plus d'obstacles et pourra rendre le plus de services. Aussi ses préfaces nous parlent-elles de « l'enrichissement », de « l'illustration », de la « décoration » de la langue française. Et tous ceux qui ont eu à parler de lui s'accordent à reconnaître que son effort, bien conscient, n'a pas été perdu. Depuis ses contemporains jusqu'aux nôtres, depuis du Verdier jusqu'à de Blignières, Feugère, Chevreul et Egger, les critiques sont unanimes à déclarer qu'il fut « un des plus excellents ouvriers du langage au XVIe siècle » (1), un des écrivains originaux qui ont le mieux mérité de la langue française et qui « réussirent par la pratique assidue de l'antiquité classique à donner du nombre et de l'harmonie à notre prose (2). »

Et cependant nous n'entreprendrons point une étude du style de notre auteur. Il est trop modeste pour y avoir droit. Les très nombreuses, peut-être trop nombreuses citations de ses écrits qui se trouvent répandues plus haut offrent au lecteur assez de documents pour lui permettre de se faire à cet égard une opinion fondée. D'autre part, quand nous jugions le mérite des traductions de Regius, nous étions nécessairement amené à nous prononcer sur son art et sa valeur littéraire. Ainsi, laissant de côté le *style*, nous préférons nous attacher à la *langue*, vraiment digne chez Le Roy d'une sérieuse attention.

Au point de vue grammatical et syntaxique, elle présente naturellement les caractères généraux qui se rencontrent chez tous les contemporains. L'article est très souvent sup-

(1) De Blignières, *Amyot*, p. 415.

(2) Feugère, *Essai sur Henri Estienne*, p. 330. Charles Sorel (*Bibl. Franç.*, éd. 1664, p. 230, 231) cite L. Le Roy parmi *les auteurs de prose les plus apparents.*

primé, surtout devant les noms abstraits ; le genre de certains substantifs n'est pas celui qui devait prévaloir (*affaire*, *idole*, masculins ; *aage*, *art*, *bronze*, *doute*, *exercice*, *navire*, féminins) ; les participes présents — dont l'emploi va jusqu'à l'abus — sont le plus souvent variables ; le pronom personnel n'est pas toujours exprimé ; plusieurs verbes sont intransitifs qui depuis sont devenus actifs (*lui* favorisent, entendirent *à* Mahumed) ; la conjonction *comme* est construite avec le subjonctif (comme Dieu *mette*, comme le supplice et loyer *contienne* toute république) ; les propositions *à*, *de*, sont volontiers omises devant l'infinitif ; enfin l'ordre des mots se plie à des inversions quelquefois pénibles, quelquefois très expressives, etc., etc. Il serait loisible, mais sans profit, de reprendre en détail et par voie analytique les règles et les usages dont l'ensemble constitue la grammaire du XVIe siècle et d'en chercher l'application dans les ouvrages de Regius : pour un tel travail, l'excellent résumé de MM. Darmesteter et Hatzfeld offrirait le secours d'un plan qui depuis eux s'impose. Mieux vaut, semble-t-il, présenter encore quelques pages de notre écrivain, en y signalant au passage et par les seules italiques les particularités grammaticales qui ne se retrouveraient pas aujourd'hui :

« Certes Lucian a très bien dit que le sçavoir avoit besoin de grand labeur, long temps, fortune splendide, et non petite despense. Et *est* fort difficile *parvenir* de soy, sans aide et moyen : encore avec tous les advantages qu'on pourroit souhaitter, est-il impossible de venir à la perfection *de* sçavoir, sans une singulière bonté de nature accompagnee de quelque faveur celeste et de la grace divine, tellement qu'en plusieurs centaines et millaines d'ans *se trouve* à grand'peine un personnage digne d'admiration. Et depuis la mémoire des hommes aucun n'a attaint Platon et Aristote en Philosophie, Ptolémée en mathématique, Hippocrates et Galien en médecine, Cesar et Alexandre le Grand en l'art militaire, Demosthene et Ciceron

en l'éloquence, Homere et Virgile en poësie. Ce n'est pas à dire que les moindres ou mediocres ne méritent chacun en son endroit, ou qu'il faille désespérer de *nature*, comme si elle avoit tout donné par le passé à *aucuns*, qu'elle n'eust plus que despartir aux autres, ou que nostre temps soit si malheureux qu'il ne puisse rien produire de nouveau : mais je parle de la souveraine perfection, à laquelle peu d'hommes peuvent advenir en toutes professions. Et le moyen d'y aspirer *n'est en traduisant* seulement d'une langue en *autre*, ou en escrivant commentaires, ou en conferant et corrigeant *exemplaires*, comme font la pluspart des sçavans : ains en cherchant ce qu'ont ignoré ou obmis les anciens, racoustrant ce qu'ils ont mal ou confusement traicté, adjoustant ce que l'experience de plusieurs aages et longue observation ont depuis descouvert. Il *n'est* convenable de s'arrester seulement aux inventions des anciens, veu qu'il n'y a autheur (1) tant parfaict auquel l'on ne desire ou puisse reprendre quelque cas... Nature n'est sterile ou abastardie en nous, ains est tousjours semblable à soy, autant vigoreuse qu'elle fut jamais, et *s'est* plus manifestee depuis la prise de Constantinople par les Turcs qu'elle n'avoit fait de long temps, *estans* les langues et disciplines restituees. Il n'y a faute de bons entendemens, pourveu qu'ils soient instruits et cultivez. Quelle accession ont *receu* l'Astrologie et Cosmographie ? combien *a l'on* trouvé de negoces ignorez à toute l'antiquité? combien *a l'on* veu d'herbes, arbres, animaux incogneuz auparavant ! Qu'est-il *rien plus* admirable que de veoir tout le monde descouvert dont la plus grande partie estoit cachee? les extremitez d'Orient et Occident, du Midy et Septentrion communiquer ensemble ? et les hommes separez par tant de mers et de montaignes tant distans et differens les uns des autres *entrevisiter ?* Les mystères de Dieu et secrets de nature ne sont tous descouvers *à* une fois. Les grandes choses viennent tardivement. Sapience n'a pas accomply entièrement son œuvre ; il en reste beaucoup et restera, et jamais l'occasion ne sera ostee d'y adjouter : la verité est exposee à tous ceux qui sont capables de la recevoir: elle n'est toute occupée. Le temps viendra que plusieurs choses cachées sortiront en évidence, et *s'esmer-*

(1) Voir plus haut le chapitre de *la Vicissitude.*

veillera la postérité que *les ayons* ignorées. Socrates *disoit avoir* œuvre parfaicte, quand il veoit quelqu'un par son exhortation assez incité à cognoistre et apprendre la vertu : *pourtant* qu'il estimoit le reste du sçavoir facile à ceux qui avoient telle persuasion. Si *ainsi est*, j'entre en quelque esperance. Car *tant plus que* je vais en avant, *et* plus *me* croist l'affection envers les lettres. *Combien que* du commencement pauvreté me suadast *autre* manière de vivre et retirast mon esprit où estoit le loyer présent de l'étude : toutesfois jusques icy j'ay combattu la fortune et passé difficultés innumerables, perseverant au moins mal qu'il a esté possible en mon entreprise. Et *espere* qu'apres tant d'orages et de tourmentes, quelque vent propice nous conduira au port de repos et de tranquilité, pour vacquer principalement *en* la science des choses humaines et divines et des causes qui les contiennent : *qu'on* appelle sapience. C'est mon intention, c'est mon vray but, c'est ma principale attente. Ce pendant je prieray Dieu que ces labeurs et essays que vous ay proposez soient à son honneur, au profit de ceux qui les liront, et à la décoration de la langue françoise. A Paris au mois de novembre. 1558 (1). »

Voilà une citation bien longue. Mais on pardonnera sans doute l'étendue de l'exemple en faveur de l'intérêt des idées et du mérite de l'expression. Peut-être même cette indiscrétion fera-t-elle accepter l'extrême discrétion qui nous défendit plus haut de rien dire du style de notre écrivain. Fallait-il pas, en ce chapitre même, placer à la portée du lecteur un extrait intéressant et capable de faire voir comment Loys Le Roy savait manier la plume ?

Venons au vocabulaire. C'est assurément, en ce qui concerne Regius et quel que puisse être son talent littéraire, le point essentiel.

Il faut d'abord convenir que, chez lui comme partout ailleurs au XVIe siècle, la forme et l'orthographe des mots n'est pas, dans tous les cas, arrêtée, immuablement fixée.

(1) Discours aux lecteurs, à la fin du *Sympose*.

On trouve dans Regius *abstract* et *abstrait*, *achater*, *achapter* et *acheter*, *æsle* et *aisle*, *aixieu* et *esseul*, *allecter* et *allaiter*, *amary*, *marry* et *matrice*, *exaim* et *essain*, *mistion* et *mixtion*, *astrologien* et *astrologue*, *enrouillir* et *enroullier*, *finablement* et *finalement*, *superfice* et *superficie*, *soldart* et *soldat*, etc. L'orthographe n'est pas moins indécise. Il écrit *æquinoctial*, *aqueduct*, *allaine* (haleine), *alaigrement*, *alleure* (allure), *alloy*, *bouttique*, *cervolas*, *chartier*, *charton*, *cicorée*, *confrarie*, *croisson* (cresson), *duple* (double), *emorche*, (amorce), *exaim* (essaim), *grouler* (grouiller), *hyvrongnerie*, *miste* (mixte), *naviger*, *palleton* (paletot), *palud*, *parces* (parques), *roquet* (rochet), *rotine* (routine), *rousée*, *sur* (sud), *verveul* (verveux), *victriol*, *voele* (voyelle), etc. L'incertitude est plus grande encore en ce qui concerne les noms propres : *Averrois*, *Bagded*, *Bassa*, *Bacha* (Pacha), *Brasil*, *Brasilien*, *Caroan* (Kairouan), *Cinkis* (Gengis), *Glocestre*, *Damars*, *Dannemarke*, *Esaye* (Isaïe), *la Meche* (la Mecque), *Lenclastre* (Lancastre), *Mesgedes*, *Mesquites* (mosquées), *Prage* (Prague), *Vlisbonne*, etc.

Ce n'est pas à dire que Loys Le Roy, quand il s'agit des vocables eux-mêmes, manque de direction et d'idées fixes. L'usage qu'il fait du lexique dénote tout au contraire des intentions réfléchies et suivies. Contemporain de la Pléiade, ami de l'auteur de la *Défense et illustration*, et du reste naturellement préoccupé des questions de langage, notre auteur, par cela même qu'il écrivit et beaucoup, devait prendre parti et se prononcer à l'égard des doctrines que la jeune école apportait et recommandait. D'autre part, la nature des sujets traités et leur nouveauté même lui offraient l'occasion et quelquefois lui imposaient l'obligation d'oser et d'innover. Il y a donc lieu d'examiner, en se plaçant à ces deux points de vue, ses idées, ses efforts et son succès.

Le premier principe que la Pléiade posait — et que le bon

sens imposait — c'est que la langue française, telle qu'elle la recevait de l'usage ancien, pour insuffisante qu'elle fût, n'était ni pauvre, ni méprisable. Le Roy est bien de cet avis : il puise copieusement dans le vieux fonds de notre idiome. Il y a chez lui quantité de mots empruntés à l'héritage national et qui depuis se sont perdus. Citons pour exemples : *acertener*, *accouardir*, *appercevance*, *appointement* (arrangement), *ardoir*, *attrempance*, *avaller* (descendre), *benoist* (bénit), *boutée*, *brouée*, *buron*, *cuider*, *chère* (mine), *chevestre*, *chicheté*, *colloquer*, *contendre*, *contentieux*, *convoiteux*, *courayer*, *coustage*, *cousteur*, *crasse* (épais), *crimineux*, *définement*, *démonique*, *degoiser*, *desduit*, *deschasser*, *despartir*, *despendre* (dépenser). *destourbier*, *destruiseur*, *duire*, *emorche*, *emprendre*, *engraver*, *espoinçonner*, *estriver*, *feintise*, *fiance*, *flambe* (flamme), *fleureter*, *idoine*, *impiteux*, *ire*, *los*, *maltalent*, *mauvaistié*, *musser*, *ord*, *pourpris*, *rebours* (adjectif), *recreu*, *soulas*, *souloir*, *tavernier*, *tine*, *tistre*, *usance*, *vermolisseure*, *voiture* (transport par voiture), etc., etc.

Cette langue venue de loin et déjà féconde en ressources, il s'agissait de l'enrichir encore. Pour cela du Bellay et Ronsard recommandaient de s'adresser à la langue des métiers. « Tu la chercheras, disait Ronsard, des artisans de fer et des veneurs, pêcheurs, architectes et maçons (1). » Regius n'a point failli à cette règle que tous nos bons écrivains ont suivie avec profit. Son *Traité de vénerie* abonde naturellement en « vocables propres de l'art et usurpez du vulgaire, mais de plus élégante et pleine signification par les forests, quand sont prononcez avec convenance et vesture convenable à la vénerie qui leur donne meilleure grâce (2) ». Tels sont : *andouillier*, *courtaux*,

(1) Seconde préface de la *Franciade*.
(2) *Vénerie*, p. 17.

erres, *couronneure*, *eschappatoire*, *frayeur*, *goutieres*, *flairement*, *hourvari*, *houssine*, *merrain*, *mut*, *quester*, *repeue*, *rere*, etc. Il paraît aussi avoir été familier avec la langue des marins et des pêcheurs, à laquelle il fait des emprunts assez nombreux par exemple : *aulonne*, *eaux vives*, *eaux mortes*, *bouline*, *etoupper*, *filé*, *nasse*, *nassule*, *verveul*. La remarquable description de la presse que nous avons citée plus haut (1) nous le montre très exactement informé de la langue du typographe, dont il manie les termes avec la sûreté d'un spécialiste. Signalons encore les vocables suivants empruntés à différents arts : *doloire*, *devideur*, *fourchon*, *imaginier*, *parcheminier*, *remonteur*, *torillon*, etc. A côté des langues techniques, le parler populaire, celui que Montaigne écoutait « emmy les rues » et Malherbe allait recueillir « à la Halle », n'a point été dédaigné de Regius. Il pensait avec Bonnivard que « le peuple est maistre de lenguage : qu'il luy est donné de Dieu par nature de le former à son appétit... et qu'il faut préférer l'honnêteté civile à la servilité grammaticale » (2). Aussi n'hésitait-il pas à écrire : *ballottes*, *bougrerie*, *coustage*, *crache*, *loppin*, *lourdaut*, *marelle*, *tintamarre*, *mairerie*, *pairerie*, *picqueries*, *gaudisseur*, *rappetasserie*, *mangeaille*, *victuaille*, *poupelin*, *mitan*, *villette*, etc.., tous termes qui portent bien visible la marque populaire.

Il y avait encore d'autres moyens d'enrichir la langue française, sans rien demander qu'à elle-même. Les éléments qu'elle offrait pouvaient être rajeunis par un emploi nouveau ou multipliés par des combinaisons expressives. C'est ainsi qu'il était loisible d'emprunter à nos vieux auteurs l'usage des infinitifs construits substantivement. Cet emploi était un peu tombé en désuétude, puisque du Bellay

(1) P. 249.
(2) *Advis et devis des langues*, p. 23 (1563).

recommandait aux nouveaux écrivains, comme un des moyens les plus propres à *illustrer* la langue, « d'user hardiment de l'infinitif pour le nom, comme *l'aller*, *le chanter*, *le vivre*, *le mourir* ». Ici encore, Regius est fidèle aux doctrines nouvelles. Il dit : *au long aller*, *nostre vivre quotidian*, etc. Il écrit même : « Cyrus en Xenophon remonstre à ses gens que *le veiller*, *travailler*, *endurer au besoing et user de diligence* les avoient enrichis » (1). Semblablement, c'est dans l'ancienne langue que Ronsard trouvait la tradition des noms composés, tradition qu'il rajeunit en créant ses épithètes composées. Loys Le Roy n'accepta pas, pour son compte, cette restauration (2) ; il s'y refusa, même avant d'avoir pu voir l'abus qui s'en fit (3). Il ne se rencontre pas en effet, dans tous ses ouvrages, une seule de ces épithètes homériques. Il est vrai qu'il n'écrivait pas en vers : mais chez un homme qui du reste (on le verra tout à l'heure) emprunta tant au Grec, cette abstention résolue n'en est pas moins à noter. Elle était si bien chez lui une affaire de bon goût qu'il n'avait, en principe, aucun éloignement pour la composition, à condition qu'il s'agît de modifier et de préciser le sens d'un substantif, d'un adjectif ou d'un verbe par l'adjonction d'un des préfixes *circum*, *entre*, *in*, *par*, *per*, *pré* : par exemples : *circonvoisin*, *circuition*, *circumaction*, *circumagiter*, *circumpulsion*, *s'entrecalomnier*, *s'entrecomplaire*, *s'entrentendre*, *s'entrehaïr*, *s'entrecaresser*, *s'entrehanter*, *s'entrob-*

(1) *Vicissitude*, 38 v.

(2) Il n'a non plus aucun penchant pour les diminutifs chers à la Pléiade.

(3) Par du Bartas. J'observe que Le Roy s'est, par hasard, rencontré avec l'auteur de la *Sepmaine*, qui faisait le soleil *grand-duc des chandelles*. Regius écrit en effet : *le soleil duc et prince et modérateur des autres lumières* (*Exhort.* 14 r.) ; *la Lune dame des humeurs, mère de toute croissance* (*id.* 21 v.), 1570. Heureusement, il n'a donné que deux fois dans ce méchant goût.

server, *s'entrempêcher s'entrembrasser*, *s'entrenuire*, *s'entrépier*, *s'entraffamer*, *s'entrepersécuter*, *s'entresuivre*, *etc.*; *immusique*, *incommuable*, *interminé*, *infait*; *préallégué*, *précogité*, *prémis*, *présupposition*, *présupposer*; *parcroître*, à la *parfin*, *perforcer*, etc...

Reste le *provignement*, c'est-à-dire la formation de mots nouveaux par dérivation de vocables qui sont ou furent en usage. Ce procédé, que Ronsard approuva, n'est point, tant s'en faut, négligé de Regius. Il se peut relever chez lui bon nombre de termes ainsi façonnés :

Agreslir, *alangouri*, *attrempance*, *coustage* (coût), *navigage*, *démonique* (démoniaque), *devotieux*, *distempéré*, *distempérature*, *dompteresse*, *infâmer*, *vainqueresse*, *fatiste* (créateur), *harassier* (employé aux haras), *peintrerie*, *marcheure*, *polisseure*, *presseure*, *sonneure*, *vermolisseure*, *saintise*, *seigneurier*, *subtilisation*, *tendreur*, *tressauter*.

Civiliser, *naturaliser*, *partialiser*, *solenniser*.

Alterité, *certaineté*, *joliveté*, *malheureté*, *sauveté*, *terrestrité*.

Conjurateur, *cousteur* (dépensier, subst.), *despriseur*, *destruiseur*, *émulateur*, *enteur* (jardinier), *escrimeur*, *fardeur* (parfumeur), *forceur*, *illustrateur*, *mespriseur*, *potageur* (cuisinier), *rechercheur*, *repreneur*, *repurgateur*, *voltigeur*.

Attrayement, *cachement*, *coulement*, *crestellement*, *décapitement*, *definement* (fin), *descouvrement*, *efforcement*, *escoutement*, *faillement*, *fourvoiement*, *mesprisement*, *parjurement*, *policement*, *rançonnement*, *recherchement*, *refroidement*, *saccagement*, *sentement*, *tournement*, *transportement*.

Comprenable, *dominable*, *imprenable*, *habitable*, *incommuable*, *opinable*, *recevable*, *supprimable*, *sustentable*, *suspicable*, *touchable*.

Aiguement, *arrogamment*, *charnellement*, *ciceroniane-*

ment, corporellement, couvertement, desordonnéement, effectuellement, extrinsequement, localement, meritoirement, methodiquement, oligarchiquement, opiniastrement, potentiellement, prodigalement, proportionnément, quartement, réalement, récentement, régléement, respectivement, révérement, sciemment, seigneurialement, semblablement, spécialement, taisiblement, tempéramment

Cette énumération — incomplète — fait assez voir que Loys Le Roy n'a point d'éloignement pour les néologismes. Ceux qu'il s'approprie sont en général d'une facture régulière, conforme aux lois de l'analogie et au génie de la langue. Cela se peut surtout vérifier pour les adverbes en *ment* : sauf *recentement* (qui devrait être *récentment*, *récemment*), ils sont tous constitués d'après les règles logiques ou les usages anciens que Darmesteter a soigneusement analysés (1). Quant aux substantifs comme *fourvoiement*, *rançonnement*, *saccagement*, on ne blâmera point Regius de la prédilection qui le porte vers ce genre de vocables ; nos meilleurs écrivains ont cherché de ce côté des effets nouveaux : *plongement* est dans Voltaire, Mme de Sévigné parle du *dévergondement* des femmes, Bossuet des *rampements* de la calomnie. Et il faut avouer que les mots de cette sorte, s'ils ont je ne sais quoi de pénible et de lourd quand l'usage les repousse, sont vraiment efficaces et expressifs dès qu'ils ont leur entrée dans la langue.

Venons maintenant aux mots empruntés des langues étrangères.

En ce qui concerne les importations italiennes, le relevé en sera vite fait. Je ne rencontre guère que *antiquaille* (anticaglia), *artisan* (artigiano), *bronze* (bronzo), *courtisan* (cortigiano), *dace* (dazio), *fanterie* (fanteria), *pastel*

(1) *Reliques scientifiques*, II, 287 sqq.

(pastello). On ne saurait être plus circonspect — et Loys Le Roy vivait à la cour ! — Assurément il était en droit de ne s'appliquer rien de la mordante (et longue) satire de Henri Estienne, lui qui, bien loin de ressembler à *Philausone*, eût de tout cœur proclamé avec *Celtophile* qu'il faut « moins pardonner l'escorchement de cinq mots italiens que de cent mots grecs (1) ».

C'est en effet par plusieurs centaines que se chiffrent, chez notre auteur, les termes récemment dérivés des langues anciennes, et la nature de ses ouvrages ne permet pas qu'on s'en étonne. Du Bellay disait : « C'est en cet endroit que l'industrie des fidèles traducteurs est fort utile et nécessaire. » L'industrie de Regius fut, on le va voir, très appliquée et son effort considérable. Commençons par en mesurer l'étendue : nous en apprécierons ensuite la valeur.

Voici la plupart des mots empruntés au latin :

Substantifs : *Animosité*, *benignité*, *calidité*, *concavité*, *defectuosité*, *dualité*, *diuturnité*, *equanimité*, *falsité*, *ferité*, *férocité*, *imparité*, *impassibilité*, *lévité*, *lubricité*, *médiété*, *opacité*, *parité*, *parvité*, *passibilité*, *pravité*, *procérité*, *profondité*, *propinquité*, *propriété*, *pusillanimité*, *rarité*, *rotondité*, *siccité*, *stabilité*, *tardité*, *ténuité*, *vacuité*, *vilité*, *vénénosité ;*

Adustion, *circuition*, *circumdation*, *cogitation*, *commutation*, *concoction*, *concursion*, *concretion*, *condensation*, *constipation*, *crimination*, *detraction*, *discretion*, *dition*, *egestion*, *emption*, *eversion*, *exaction*, *humectation*, *intellection*, *involution*, *jussion*, *liquéfaction*, *mutation*, *ostentation*, *percolation*, *perspiration*, *raréfaction*, *relaxation*, *repercussion*, *repletion*, *revolution*, *rustication*, *section*, *speculation*, *transfusion*, *transmigration*, *transmutation*, *vaticination ;*

(1) *Deux dial. de lang. franç.* Ed. Liseux, I, 72.

Amence, benevolence, cohérence, currence, petulance, presédence, reminiscence;

Geniture, sacrificature, structure, température;

Crassitude, fortitude, magnitude, similitude, verisimilitude;

Amateur, crueur, architecteur, exacteur, progeniteur, proviseur, intercesseur;

Acrimonie, architecte, carme, centumvirat, conceptacle, exercite, frutice, militie, molestie, mundices, pile, repetondes, simulacre, tempérie, tourbe, tine;

Adjectifs : *Acquisitive, actif, concitatif, divisif, donatif, traditive.*

Charneuse, crimineux, flatueux, luctueux, ocieux, negocieux, spacieux, vaporeux;

Ambulatoire, censoire, senatoire, sensoire;

Adulterin, agent, ambiant, aré, casse, concitant, circonfuse, crasse, dominique, équinoctial, equipollent, éraire, ignare, igné, infundant, ingénérable, ingenite, interminé, mansuet, miste, moleste, multiplices, mystique, obtus, octimestre, octuple, opinatrice, peculier, pensile, plausible, potentiel, promis, questuaire, rational, reciproquant, septimestre, sesquialtere, sesquitiers, splendissant, superceleste, suspicable, travers, traverse, ultramondain, vaporeux, vivifique.

Verbes : *Affecter, antécéder, appeter, arguer, circumagiter, colloquer, concurrer, constiper, debeller, defrauder, deterrer, discer, équipoller, extravaguer, fruir, immuer, impérer, impétrer, ministrer, objicer, occurrer, offendre, postposer, préposer, redarguer, redunder, ruer, seder, segreger, situer, spirer, stuprer, tribuer.*

Quant aux noms propres, ils sont franchement traduits : *Actie* (Actium), *Alexie* (Alesia), *Antioque* (Antiochus), *Cartaginiens, Caspie* (concuremment avec Caspienne), *Catiline, Codre, Europé* (Europæus), *Fabe, Lec-*

toire (Lectoria), *Mosche*, *Nine*, *Papire Curseur*, *Sertoire* (Sertorius), *Vitel* (Vitellius), *Vobisque* (Vopiscus), etc.

Voilà pour le latin. Le grec fournit naturellement moins. Cependant le nombre des emprunts, dont suit la liste à peu près complète, est encore respectable :

Ambroise, *andries*, *antipathie*, *apophthegme*, *archon*, *areopagite*, *aristocratie*, *astrologue*, *astrologien*, *barbite*, *chorage*, *chore*, *chromatique*, *cosmographie*, *démocratie*, *diaphane*, *diapason*, *diapente*, *diatessaron*, *diatonique*, *dièse*, *diton*, *dodecaèdre*, *dynastie*, *ectique*, *enharmonique*, *ephore*, *gargariser*, *gymnase*, *gymnastique*, *hegemon*, *heliastes*, *helix*, *hippotrophe*, *icosaedre*, *isoscèle*, *isopleure*, *lemme*, *lotophages*, *medizer*, *mege*, *microcosme*, *monarchie*, *monopole*, *nomophylaces*, *ochlocratie*, *oligarchie*, *octaèdre*, *orthogone*, *orthogramme*, *orthographie*, *parales*, *pediaques*, *pedonome*, *pedotribique*, *periœces*, *phratores*, *politie*, *pore*, *prophylactique*, *prytane*, *prytanies*, *prytanis*, *pyctides*, *rètres*, *rithme*, *sambuques*, *sophes*, *symmétrie*, *sympathie*, *sympose*, *thesmothètes*, *thérapeutique*, *thètes*, *timouche*, *zeugites*, *zodiaque*.

Les listes qui précèdent donnent une idée des tendances générales qui, chez Regius, président à l'emploi des mots. Certaines observations se peuvent dès maintenant formuler.

1° Les mots admis, quelle qu'en soit l'origine, sont d'une formation bien française.

2° Le vocabulaire de Regius est très généralement conforme à celui de Calvin et de Rabelais. Cette conformité est surtout notable en ce qui concerne les termes qui n'appartiennent pas à l'ancienne langue et constituent la langue propre du XVI° siècle. Ceci est à l'honneur de notre écrivain qui ne pouvait s'inspirer de meilleurs modèles. (Inversement, rien ne *prouve* mieux qu'une étude particulière de ce genre l'influence féconde et profonde que ces maîtres ont exercée sur notre idiome.)

3° Le vocabulaire de Regius est très opulent et répond par sa diversité curieuse à la variété des sujets traités.

C'est du reste ce dont on pourra mieux s'assurer par la lecture du glossaire spécial que nous avons dressé (1) et réduit autant que possible : et ce glossaire serait encore sensiblement moins étendu, si nous avions pu y apporter autant de compétence que de patience.

Il faut cependant regarder les choses d'un peu plus près et déterminer quel a pu être de ce côté le mérite personnel et vraiment original de Loys Le Roy. A-t-il créé des mots ? Lesquels ? Ces créations étaient-elles utiles ? La langue française les a-t-elle adoptées, en partie du moins, et notre auteur a-t-il, de ce chef, enrichi directement le patrimoine national ?

Une pareille recherche est délicate et même un peu périlleuse. Assigner une date à un mot, rien de plus téméraire. Presque tous ceux qui se sont risqués à des affirmations de ce genre se sont trouvés bientôt convaincus d'erreur : il est rare que pour un texte l'honneur d'être le plus ancien ne soit pas provisoire. Ainsi tout ce qu'on doit demander et tout ce qu'il faut se permettre, c'est d'indiquer les vocables dont aucun emploi plus ancien n'a été encore relevé par les glossaires généraux ou particuliers. Cette restriction est ici d'autant plus nécessaire que Regius se rencontre souvent pour les termes scientifiques avec Paré, pour les vocables désignant des institutions grecques avec Amyot et que ces deux écrivains (pour lesquels il n'y a point de glossaire) produisent précisément leurs ouvrages dans la même période de temps que Regius. Il est cependant bien certain que ce dernier a dû forger des termes nouveaux. *A priori*, comment le *Phédon*, la *Politique* d'A-

(1) Voir plus bas l'*Appendice* I.

ristote et surtout le *Timée* se pouvaient-ils alors traduire en français sans ajouter à ce que la langue possédait déjà, ou du moins sans donner à des mots usités une acception nouvelle ? Regius remarque très justement (1) que les philosophes sont amenés à donner aux mots de leur langue un sens spécial et en quelque sorte conventionnel. A plus forte raison le translateur sera-t-il dans l'obligation de créer des vocables ou des acceptions nouvelles, trop heureux s'il réussit à rendre un « Aristote aucunement intelligible, sans fourvoyer trop de son sens (2) ». Sans parler des institutions grecques, pour lesquelles il n'y a point d'équivalent, le traducteur rencontrait dans ces textes des termes de psychologie métaphysique, de science politique et de sciences naturelles pour lesquels notre langue n'offrait point de ressources correspondantes. Aussi bien, nous fait-il à cet égard des déclarations formelles. « Il est nécessaire, dit-il, en maniant ces anciens auteurs, forger mots nouveaux, qui s'adoucissent à mesure qu'ils sont entendus et usitez, comme le mot de perspective en géométrie (3) ». Ailleurs — et non plus incidemment — il est tout à fait catégorique : c'est dans l'*Epistre* du *Timée*. « Si l'on y trouve quelques motz estranges, nouveaux et non encores usitez (que n'ay toutesfois usurpez, sinon le moins qu'il m'a esté possible et où necessité me contraignoit le faire), il plaira aux lecteurs me pardonner. Autant en advient-il à Cicéron, quand il

(1) A propos de ποίησις et πράξις qu'il traduit par *operation* et *action*. « Il est mal aisé, dit-il, représenter en françois la différence de ces mots, lesquels, même en l'usage commun du parler ancien de Grèce n'estoient ainsi distinguez que par les philosophes en leurs écoles. pour plus proprement représenter la nature des choses, qui s'entend mieux en les considérant que par les mots françois forcez et contraints. » Les *Politiques* d'Aristote (I, 3), p. 27.

(2) *Politiques*, p. 27.

(3) *Ibid.*, p. 40.

commença à traiter la philosophie en langage romain. » Sur la foi de cette déclaration, efforçons-nous de dégager du glossaire de notre auteur ce qui pourrait être attribué à son invention propre.

Eliminons d'abord les mots *récents*, c'est-à-dire qui apparaissent au moment où Regius les emploie, mais se rencontrent en même temps ailleurs. Ce sont : *abusivement*, *ambient*, *antipathie*, *chanterelles*, *dynastie*, *ectique*, *excogiter*, *extrinséquement*, *fabulateur*, *fardeur*, *friandises*, *frutices*, *gaudisseur*, *illustrateur*, *incommuable*, *incorporel*, *indubitable*, *infait*, *infundant*, *ingenerable*, *innover*, *lustre*, *meritoirement*, *mespriseur*, *opiniâtrement*, *ostracisme*, *outrecuidance*, *Curseur* (Papire), *passif*, *patible*, *pennage*, *perfumeur*, *picqueries*, *pluralité*, *postposer*, *rarité*, *recentement*, *rembarrer*.

Mettons à part aussi, en les signalant, quelques termes déjà usités auxquels Regius paraît avoir donné un sens nouveau : *acquisitif*, *banqueteur*, *facteurs*, *observance*, *politie*, *popularité*, *potentat*, *prieur*, *promotion*, *promouvoir*, *referer*, *septangle*, *temperature*.

Nous voici maintenant en présence des mots que Loys Le Roy paraît avoir créés ou du moins introduits dans le langage littéraire.

L'Orient lui fournit : *bassa*, *cadilesquer*, *defterderler*, *ianissaires*, *ianirzates*, *ianirzaires*, *mahis*, *mesgedes*, *mesquites*, *muphty*, *serrail*, *spachis*, *tesqueregibassi*, *zazgilars*. Ajoutons-y comme venant d'autres langues étrangères : *canoe*, *manioc*, *yayama* et *yuca*.

Quant aux institutions anciennes, il estime avec Dolet (1) qu'il faut transcrire simplement les mots grecs ou latins qui les désignent. Convaincu que « d'user de peri-

(1) Epistre au lecteur de la traduction des *Epistres familières* de Cicéron (Lyon, 1542).

phrase, c'est un déplaisir trop grand (1) », et visiblement persuadé (comme les modernes) qu'ici l'équivalent est véritable contresens, Regius n'hésite pas devant la transcription. Il écrit *centumvirat*, *éraire*, *repetondes*, et risque même *ciceronianement*, adverbe sans grâce, *pile* (pilum), un substantif qui déconcerte et *padouennerie*, qui vaut *patavinité* et ne vaut guère. C'est peu pour le latin : mais l'occasion ne s'y prêtait pas. Elle s'offre souvent pour le grec et il en use sans ménagement. Nous trouvons en effet : *archon*, *andries*, *barbite*, *chorage*, *chore*, *éphètes*, *gymnases*, *hegemon*, *heliastes*, *nomophylaces*, *ochlocratie*, *parales*, *pediaques*, *pedonomes*, *periœces*, *phratores*, *rètres*, *thesmothètes*, *thètes*, *timouche*, *zeugites*. Tous ces mots sont utiles : *medizer* ne l'est pas moins (mais peut-être paraît-il dans Saliat ?) Quant à *Pedie* (Cyropédie), *barbite*, *helix*, *hippotrophe*, *pyctides* et *sophes*, on s'en passerait bien.

L'effort n'est pas moindre du côté des sciences proprement dites. Regius multiplie les essais et les nouveautés. Qu'on en juge :

Termes de mathématiques : *dodecaedre*, *icosaedre*, *isoscele*, *isopleure*, *lemme*, *orthogramme*, *equipoller*, *section*, *supputation*, *octimestre*, *septimestre*, *sesquialtère*, *sesquitiers*, *sesquiquarte*, *symmétrie*, *proportionnément*, *parité*, *paucité*, *mediété*, *rotondité*.

Termes de musique : *chromatique*, *dieze*, *diton*, *immusique*, *organiste* (2).

Termes de sciences naturelles : *calidité*, *circonfuse*, *colliquation*, *concretion*, *conceptacle*, *egestion*, *gargarizer*,

(1) Peletier, *Art poétique* (cité par de Blignières, p. 393). Henri Estienne, *Deux Dialogues*, etc , I, 72, donne le même conseil.

(2) De Blignières, p. 417, accorde à Amyot beaucoup plus qu'il ne lui est dû. Les *Œuvres morales* sont de 1574 ; le *Timée* de 1551.

igné, *mege*, *physical*, *percolation*, *perspiration*, *prophylactique*, *opacité*, *siccité*.

Termes de philosophie : *effectrice*, *ingenite*, *intransmuablement*, *localement*, *méthodiquement*, *mystique*, *opinable*, *opinatrice*, *philosopher*, *preexister*, *presupposition*, *sensoire*, *superceleste*, *supramondain*, *sympathie*, *ultramondain*, sans parler de *l'œconomie politique* et de la *pedotribique*.

En outre et enfin, il y a un assez bon nombre de termes de toutes sortes que Regius paraît avoir employés le premier et qui ne peuvent guère se classer qu'en mots provignés et savants.

Provignés : *Carlinges*, *civiliser*, *contemnement*, *crestellement*, *decapitemens*, *despriseur*, *discrepant*, *distemperature*, *dominable*, *empolir*, *enhasteur*, *entresuite*, *escrimeur*, *hereux*, *prodigalement*, *rechercheur*, *remonteur*, *retardement*, *rythme*, *saccagement*, *sonneure*, *supprimable*, *suspicable*, *temperamment* (adv.), *tressauter*.

Savants : *benevolence*, *casse*, *concitant*, *concitatif*, *concursion*, *crassitude*, *crimination*, *crueur*, *currence*, *diuturnité*, *falsité*, *ferocité*, *geniteur*, *impérer*, *inopiné*, *matricide*, *nassule*, *negocieux*, *petulance*, *plausible*, *presedence*, *prognostication*, *repurgateur*, *repurger*, *segreger*, *seminaire*, *structure*.

Tels sont les mots dont il est permis d'affirmer, *quant à présent*, que Regius ne les a point empruntés à quelque ouvrage imprimé antérieurement aux siens. Sous le bénéfice de cette réserve et tout en admettant que nous lui accordons involontairement plus qu'il ne lui est dû, il sera permis de lui reconnaître beaucoup de curiosité et de méthode, de lui attribuer nombre d'heureuses rencontres. Sans doute, il y a là bien des néologismes disgracieux, dont l'insuccès n'est pas regrettable : la recherche même n'en était pas toujours indispensable, quoi qu'en dise Regius. Mais il importe d'observer que la plupart de ces

essais malheureux se trouvent dans les commentaires et non pas dans les traductions mêmes, en note et non au texte : on dirait que leur inventeur ne les risquait point sans quelque remords. D'autre part, ils sont à peu près tous formés selon le génie de la langue et, comme le veut Ronsard, « moulés sur un patron déjà reçu du peuple ». Enfin comment exiger d'un écrivain qu'en fait de langage ses succès se comptent par ses tentatives? Ainsi Loys Le Roy, quoiqu'il ait provigné avec audace et puisé très copieusement dans les langues anciennes, ne fut ni un latiniseur forcené, ni un grécaniseur sans scrupule, ni enfin un de ces *sottelets glorieux* dont Dolet raillait *l'ostentation de sçavoir* et la *fricassée* de langage (1). Ce fut un novateur intelligent et utile.

(1) *La manière de bien traduire d'une langue dans une autre*, p. 32.

CONCLUSION

Malgré les apparences, il est plus téméraire de prétendre relever un écrivain obscur que d'en vouloir rabaisser un grand. Escompter la malignité du lecteur, c'est d'abord bien plus sûr que de compter sur son bon vouloir. Et quel grand homme n'a ses petits côtés ? Qui les découvre est un habile. Qui les invente se donne du moins un air d'esprit libre. Mais s'éprendre trop d'une médiocrité, c'est faute de goût et lourdeur de jugement. Même si l'on s'arrête à temps, si la réhabilitation est avisée, si l'on ne quête qu'un peu d'estime en faveur d'un méconnu, on a encore contre soi l'opinion faite, les classements traditionnels, les habitudes du lecteur qu'on vient déranger. C'est si commode d'avoir en sa tête la liste dûment arrêtée des génies, le catalogue exact des écrivains de second ordre, et en dessous l'etc. ... qui enveloppe dans l'anonyme tous les autres. Le palmarès est dressé : n'y touchez pas.

Et pourtant l'histoire littéraire est pleine de revirements. Le nombre est grand des notoriétés rayonnantes qui s'éteignirent (pour se rallumer quelquefois) et aussi des obscurités qui prirent de l'éclat. Ronsard, demi-dieu en son temps et même davantage, deux siècles durant sera presque innommé, pour réapparaître en pleine splendeur. Plus de deux cent cinquante années passent sur la vie effacée d'un pauvre prote d'imprimerie, et voilà que se lève sur Castellion

l'aurore d'une sorte de gloire. Ces exemples encouragent.

Ils donnent un peu d'espoir à celui qui, tout hésitant, voudrait ressusciter le nom d'un oublié, rencontré par hasard dans la poussière des livres. Et l'on se prend à oser davantage, à entrer en confiance, songeant qu'il s'agit d'un homme du XVIe siècle. C'est le siècle des grands médiocres. Du moins c'est, dans toute l'histoire de nos lettres, le temps où l'écrivain secondaire a le plus d'importance. Et Nisard l'a presque très bien vu.

A d'autres époques de notre histoire littéraire, l'écrivain qui n'est point passé au premier rang, c'est-à-dire qui par ses idées ou son art n'a point exercé sur l'avenir une influence prolongée, reste assurément digne encore qu'on s'en souvienne et qu'on l'étudie. Il se peut faire chez lui de curieuses trouvailles. Son avortement même a des causes internes ou externes que la critique gagne à connaître. Mais, à tout prendre, comme l'histoire littéraire n'est essentiellement que l'histoire de l'évolution des idées et des moyens de l'expression verbale, il est permis pour d'autres âges, si l'on se défend de la curiosité pure, de faire abstraction des écrivains de second ordre, ou du moins de ne s'y attacher que dans la mesure où ils sont nécessaires à l'intelligence de la genèse des grands. Après tout, effacez entièrement de votre souvenir Bussy, Fléchier, Cyrano de Bergerac, Quinault et cent autres, la notion du XVIIe siècle subsiste en vous bien intacte, au moins en ce qui constitue sa virtualité durable. Opérez de même pour le XVIe siècle : faites mentalement l'ablation de tout ce qui n'est pas, de l'avis universel, génial ou du moins infiniment supérieur au reste. Ne laissez donc debout dans votre esprit que Rabelais, Calvin, Ronsard et Montaigne, prétendrez-vous avoir encore la pleine et solide représentation de ce que fut, de ce que valut ce siècle-là ? En un mot, le XVIIe siècle paraît comme un édifice

grandiose et achevé ; puissantes assises, lignes pures, faîtes élancés : la pensée de qui le contemple se reporte aux grands architectes qui ont conçu, voulu et accompli l'œuvre : elle oublie volontiers les manœuvres et les maçons. Le XVIe siècle est un chantier grouillant d'hommes qui s'agitent et qui peinent : faites disparaître les ouvriers : que reste-t-il ?

Loys Le Roy fut un de ces ouvriers. Nous l'avons vu à l'œuvre. Que faut-il penser de son effort et de lui ?

Constatons d'abord qu'il a été infatigable, en quoi il ne se distingue pas de ses compagnons de labeur scientifique. Tous les érudits de ce temps furent inassouvis de travail. Et ce trait leur est si commun qu'il faudrait plutôt en observer l'absence, s'il ne se rencontrait pas chez quelqu'un : y insister, quand il se retrouve, est superflu.

Maintenant, cette existence invinciblement laborieuse a-t-elle été, au fond, stérile ? Nulle pierre ne garde-t-elle la marque individuelle de Loys Le Roy ? En travaillant toujours, n'a-t-il rien fait pour toujours ?

Avant de répondre et pour mieux répondre, il convient de regarder au fond de ce caractère et de ce cœur.

Nous sommes entre 1520 et 1525, à Coutances, au plus haut de la grimpante ville, sous les toits de l'Evêché, dans une chambre simple et un peu nue. Un vieillard qui a près de soixante-quinze ans, un enfant qui n'a pas quinze ans sont penchés sur un in-folio, un Homère, un Platon, un Aristote, un Démosthène. C'est Guillaume de la Mare, vicaire capitulaire, et Loys Le Roy, élève distingué des écoles de l'Evêché. Tandis que le vieillard explique et commente un texte très ancien, quelles pensées s'agitent dans l'esprit de l'enfant ? Ses yeux respectueusement contemplent les gros volumes, effrayants et attirants tout ensemble sous leur couverture de cuir neuf et blanc, et il songe à cette chose étonnante et comme miraculeuse : des hommes morts de-

puis près de vingt siècles renaissent de leurs livres et par la voix d'un prêtre lui parlent. Ce prêtre, qui chaque matin s'incline devant Jésus crucifié, adore la Bonne Vierge et enseigne le Dieu un, maintenant fait revivre Zeus et Athéné et Iacchos. Et voici que dans la chambre austère et trop silencieuse tout un monde est évoqué : blanches statues, temples aux frontons lumineux, cités en fêtes, éphèbes qui dansent et chantent en cadence, guerriers mourants dans un sourire, philosophes consolés de vivre qui près d'une onde fraîche effeuillent des lauriers en parlant de l'âme. Et comme ils parlent ! Quelles harmonies et quelles pensées ! Ils ont tout su, tout vu, tout rêvé. Comment résister aux audacieuses visions du psalmiste Pindare ? Où trouver des accents plus graves et plus larges qu'en l'Iliade, cet ancien testament des Hellènes ? Et quelle page plus divine que celle où meurt Socrate, ce Christ sans plaies, qui fait pleurer et qui ne pleure pas ? Quelles douces lectures et pourquoi s'y livrer en cachette (1)? Pourquoi le bon prêtre l'entraîne-t-il discrètement à ces études nouvelles et fait-il comme un mystère de leurs entrevues avec les Grecs ? — Ainsi songe l'enfant, tandis qu'il écoute ou qu'il lit. Mais, à la fin, ses regards se lassent de déchiffrer les caractères peu familiers et leurs ligatures imprévues : alors ils s'élancent par la croisée dans les vastes espaces. Il est beau d'être un disciple élu pour les études rares : mais, là-bas, les vallons s'étagent et verdoient, les coteaux sont tant fleuris et la mer, qu'on sent à l'horizon, si vivante et si libre !

Ceci est l'histoire entière de la vie intellectuelle de Loys Le Roy. L'inquiétude et les conflits qui travaillaient cette

(1) « Il lut du grec. Vers 1515 c'était chose grave. » Il s'agit de Rabelais (Faguet, *Seizième siècle*, p. 79). Nous sommes ici en 1525 : la chose est plus certaine. En 1535, il n'y aurait pas de doute.

jeune tête déconcertée y devaient durer toujours. Jeune homme, homme fait et vieillard, les mêmes contradictions ou des contradictions analogues le tourmenteront jusqu'au bout : elles sont de l'essence même de sa nature, elles siègent au fond de son être intime et les circonstances nées du hasard des temps, du milieu et de la fortune, loin de corriger la donnée première, perpétueront en lui cette inconstance morale. Pauvre toujours et parfois jusqu'à la misère, il fréquentera chez les grands, se rangera dans leur suite et contemplera de leur antichambre leur luxe, leurs raffinements et leurs excès. Fonctionnaire subalterne jusqu'à ses derniers jours, il demeurera au seuil du pouvoir, ambitieux de l'exercer, impuissant à y atteindre, tenté sans cesse d'un leurre qui sans doute l'eût tôt dégoûté. Ces déboires l'exaspèrent : son caractère, primitivement entier, devient acerbe ; le sentiment de sa valeur propre se tourne aisément en orgueil et le spectacle des médiocrités qui parviennent le jettent dans l'amertume de mépriser. Courtisan, il ne sait ni se plier, ni louer. Selon le mot si flatteur de de Thou, il demeure incapable de s'incliner vers les petitesses de l'existence. Il ne sait pas que dans la vie comme dans l'art il faut soigner le détail. Il souffre.

Il se réfugie dans la science. Il y trouve un répit, mais non pas l'apaisement de son être. C'est qu'en s'y donnant avec ardeur, il ne s'y donne pas tout entier et sans esprit de retour. Il reste, au fond, suspendu entre la contemplation et l'action, qui, d'une force égale, l'attirent et le reprennent. Parce qu'il s'est démontré que l'une et l'autre sont indispensables à la conquête du vrai, il en a conclu qu'elles devaient, en fait et pour chacun, marcher de pair. Belle théorie : mais mauvaise solution du problème du bonheur. La vérité c'est qu'entre l'étude et l'action, il faut opter : l'une ou l'autre étant la trame de l'existence, l'une ou l'autre en pourra devenir le décor ; ainsi la diver-

sion et l'occupation s'appelleront, se recommanderont tour à tour : et l'art de vivre n'est que l'art de se choisir un infaillible dérivatif. Regius, lui, n'a jamais su s'il serait décidément un homme d'action ou un homme d'étude.

Et dans ses études mêmes, à quelles contradictions encore ne fut-il pas en proie ?

Elevé à l'ombre d'une cathédrale gothique, il garde inviolablement son cœur au « benoist seul Dieu » et à « l'unique Fils de Dieu qui est Dieu Verbe devant les siècles » (1). Parmi tant de défections, il reste attaché à l'idée catholique. Et la familiarité prolongée des chefs-d'œuvre païens n'ébranle point la fermeté de sa foi chrétienne. Est-ce à dire qu'il n'ait pas eu à la défendre, qu'aucune sollicitation n'ait jamais éveillé sa pensée, qu'il ait échappé au danger sans le voir? Non pas. Il a connu, il a subi l'attrait profond du génie hellénique : qu'il se sentît sollicité, presque tenté, on le voit bien dans son *Sympose* à l'insistance avec laquelle il revient et se reprend aux croyances naïves de son enfance, comme à une ancre de miséricorde. Au reste, si l'esprit païen l'a charmé sans le conquérir, c'est qu'il ne s'en approchait que prémuni d'une illusion décidée ; comme tant d'autres de son temps et avant lui, il a admis, sur la foi du néo-platonisme, que l'hellénisme et le christianisme n'étaient pas foncièrement et à jamais antinomiques. A cet égard, il a été vraiment un humaniste. L'humaniste n'est-il pas (s'il m'est permis de le définir à mon tour) un chrétien nourri de l'antique qui croit avoir réconcilié en lui-même un esprit païen et une conscience chrétienne ?

De ce côté, le conflit fut, pour Regius, sans âpreté et facile la réconciliation. Il est un autre point où il lui fut moins aisé de s'entendre avec soi-même. Son éducation,

(1) *Symp.* 172 v.

celle qu'il avait reçue dans les écoles, celle qu'il s'était donnée à lui-même, l'avait imprégné jusqu'aux moelles d'idées antiques. Comme beaucoup, comme la plupart de ses contemporains, il en était rempli, envahi, débordé. Sa pensée ne pouvait se dresser vers un sujet, sans que le flot des souvenirs vînt l'envahir et parfois la recouvrir. Cependant son esprit, très indépendant au fond, lutte contre l'inondation et ne veut pas être submergé. D'un côté, son érudition s'impose à lui — et en outre, il n'est pas fâché de l'étaler (ce siècle n'a pas le sentiment du pédantisme) (1) ; — d'autre part, sa personnalité résiste et proteste. Il ne peut ni s'empêcher de savoir, ni se résigner à ne pas penser. De là, chez lui, deux tendances opposées qui le tirent en sens inverse et par malheur avec une force égale : si bien qu'il oscille douloureusement toute sa vie. Lecteur royal pour le grec, il s'élève en pleine chaire contre l'abus des études classiques ; son dernier livre s'intitule la *Vicissitude* et le dernier chapitre, vibrant plaidoyer en faveur du progrès, proteste contre tout le livre. C'est, au vrai, l'écartèlement moral.

Par là s'expliquent, trop aisément, les imperfections et les faiblesses que nous avons relevées dans les ouvrages de Regius. Un esprit qui n'avait pas trouvé sa voie et qui resta toujours en proie à des aspirations si opposées, ne pouvait pas produire une œuvre achevée.

Après une première période d'incertitudes et de tâtonnements légitimes et même louables chez le jeune homme, si Loys Le Roy se fût, une fois pour toutes, destiné aux études grecques, il n'aurait pas même eu la tentation de surcharger ses traductions d'indigestes hors-d'œuvre ; il eût trouvé du temps pour établir scrupuleusement, comme

(1) Il ne l'a pas : et le sonnet 68 des *Regrets* de du Bellay, bien lu, ne prouve rien là contre.

fit Amyot, des textes moins hasardeux ; et, comme il avait une plume très sûre et un vif sentiment du grec, il se serait sans nul doute fait une réputation solide de traducteur en attachant son nom à un *Sympose* moins encombré, à une *Politique* plus rigoureuse. S'il eût opté décidément pour la science politique, il aurait vraisemblablement réussi à faire un corps de ses réflexions, au lieu de les disperser dans des commentaires incidents et épars ; il eût peut-être porté la méthode et la lumière dans le monceau des faits qu'il avait recueillis de l'histoire passée et contemporaine : il avait assez le goût de l'abstraction, assez de vigueur d'esprit pour organiser ses conclusions, donner la vie à un système, écrire une *République* à la Bodin. Et qui sait si ce chrétien loyal, ce royaliste convaincu, ce bon Français n'était pas digne de s'élever à la conception précise de la liberté religieuse, seul remède aux maux qu'il déplora sincèrement, mais vaguement, en fonctionnaire zélé, mais timide? Si enfin il s'était adonné exclusivement à la philosophie historique, il eût reculé devant la contradiction qui, dans sa *Vicissitude*, éclate entre la donnée première et traditionnelle et la conclusion dernière et personnelle ; il eût cédé à la nécessité de choisir entre la notion venue des anciens et la conception issue de lui-même, à la nécessité de maintenir l'idéal humain dans le passé légendaire ou de le transporter dans l'avenir indéfini : et, comme là-dessus sa conviction était faite (telles quelles ses œuvres l'attestent), il eût écrit non pas un chapitre, mais *un livre* à l'honneur du progrès : et rien ne pouvait lui en faire davantage à lui-même.

Mais à quoi bon insister? Ce n'est pas à nous qu'il appartient de faire un reproche ou un honneur à Regius des beaux livres qu'il aurait pu mettre au jour et n'a pas produits. Le point à retenir, c'est que l'intelligence, en lui, fut supérieure aux fruits qu'elle donna ; qu'elle mani-

festa de divers côtés sa force et son originalité, sans produire un être complet et destiné à vivre ; et qu'enfin la raison de tout cela fut dans l'ensemble une certaine absence de décision et d'unité. Mais n'oublions pas qu'il s'agit ici d'unité morale et de décision philosophique : une telle cause ennoblit l'échec qu'elle explique.

S'il est vrai, comme l'écrit M. Faguet (1), que « la Renaissance n'est que la renaissance d'une crise intellectuelle et morale de l'humanité », Loys Le Roy, dont la vie intellectuelle n'est qu'une longue crise, apparaît comme un représentant bien complet de son siècle même. Assurément ce trait ne lui est point particulier. On trouverait chez nombre de ses contemporains des conflits du même genre, mais moins variés et poussés moins loin. Un Palissy, chez qui de chimériques erreurs se heurtent à tant de vérités hardies, un Peletier, bon géomètre et mauvais poète, un Forcadel (2), jurisconsulte et pétrarquiste, un Bodin, dont la *Démonomanie* porte un défi à la raison que sa *République* honore, nous offriraient aussi le spectacle d'esprits en quête d'unité, d'*esprits en peine*. Il faut en vérité attendre l'âge suivant pour contempler, selon la belle formule de Sainte-Beuve, l'activité dans l'apaisement. L'inquiétude et l'exaltation dans l'effort, voilà le XVIe siècle, et Regius, pour humble qu'il puisse être, nous on fournit en soi seul un singulier raccourci.

A ce titre et rien que pour avoir résumé en lui plusieurs des caractères les plus marqués de son époque, il méritait déjà d'être signalé. Aussi bien n'avions-nous pas d'autre intention première, en nous attachant à lui, que de ranimer précisément la vie et l'effort oublié d'un travailleur semblable à cent autres, de faire revivre un

(1) *Etudes sur le XVIe siècle*, avant-propos, p. XXXI.
(2) Estienne Forcadel.

instant le médiocre quelconque du XVIe siècle, l'*unus de multis*. Nous venions à un inconnu, à un vaincu pour lui demander simplement le récit de ses épreuves et l'histoire de sa défaite. Restituer une existence de savant pauvre et orgueilleux dans un siècle, où, malgré le grand enthousiasme de la Renaissance, la vie était dure aux amis de la vérité, signaler les inquiétudes d'une ambition que la science purifie et ne contente pas, suivre les allées et venues d'une intelligence hardie et cultivée que le savoir classique encombre sans l'écraser, regarder une âme façonnée par l'antique tandis qu'elle se soulève vers des formules nouvelles, cela même — et rien de plus — nous avait paru l'objet honorable d'une étude sans éclat.

Et voici que, malgré notre attention à ne pas nous laisser subjuguer par un personnage trop longtemps voisin de nous, il nous offre, vu de près, une physionomie inattendue et des traits originaux.

Latiniste éminent, s'il n'est, comme helléniste, qu'un très consciencieux érudit, traducteur il se distingue de tous ses rivaux par le choix intelligent des maîtres qu'il croit devoir vulgariser. Abstraction faite des commentaires, son *Sympose* est excellent ; ses *Politiques* ont été, pendant plus de deux siècles, l'unique version française du grand ouvrage d'Aristote. Professeur, le premier sans doute en France il enseigne en français les belles-lettres dans une chaire de l'Etat. Historien, il manque en vérité de hardiesse et de profondeur ; il a le tort de songer à l'antique en expliquant le présent, comme il s'était trop soucié du présent en expliquant l'antique ; mais il a l'idée déjà nette de l'influence des milieux et possède un remarquable sens géographique. Philosophe, s'il ne se dégage pas aisément des conceptions léguées par l'antiquité et le moyen âge, il a cependant le courage de ne pas les croire définitives : esprit libre, il conquiert l'idée de progrès qui est

essentiellement une idée de liberté ; il s'y attache avec tant de fermeté et presque d'acharnement qu'on peut dire qu'aucun penseur n'en fut avant lui si convaincu ou après lui plus épris. Ecrivain, il ne s'affranchit pas toujours, avouons-le, des défauts communs de l'époque : il lui manque, comme à tous ses contemporains, le tour rapide, la légèreté, la brièveté surtout (les hommes de ce temps ont eu toutes les abnégations, sauf la concision, cette abnégation de l'esprit) : mais il lui arrive d'écrire avec grâce, souvent avec solidité. Les derniers feuillets de la *Vicissitude*, le *Discours aux lecteurs* qui clôt le *Sympose* se soutiennent à côté des meilleures pages écrites en prose française jusqu'à Montaigne. N'oublions pas enfin qu'il a le sentiment profond du respect dû à la langue nationale et la notion claire des besoins de la langue de son temps ; sans donner dans la fantaisie, il crée beaucoup de mots : ses essais n'ont pas tous réussi, mais ils n'ont pas tous échoué : et c'est quelque chose, dans cet ordre d'idées, d'avoir fait un peu de bien sans risquer aucun mal, d'avoir enrichi la langue de son pays, sans l'exposer à aucun dommage.

Ce sont là des mérites bien personnels et des titres notables. Pour les mettre en relief, fallait-il un si long plaidoyer ? Loys Le Roy méritait-il ces trois cents pages ? — Je ne sais. Mais il a droit à trois lignes dans les histoires classiques de notre littérature.

APPENDICE I

APPENDICE I

GLOSSAIRE

DE LA LANGUE DE LOYS LE ROY

Pour dresser le présent glossaire, j'ai dépouillé les ouvrages suivants :

Les Observations de plusieurs singularitez, etc... par Pierre Belon, éd. Guillaume Cavellat, Paris, 1553.

Institution de la Religion chrétienne de Calvin, éd. de Lyon, chez Jean Martin, 1565.

L'Avant-Naissance, *La manière de bien traduire d'une langue dans une autre*, *le Second Enfer*, *Deux dialogues de Platon* (tome II), d'Estienne Dolet, réimpression Techener, Paris, s. d.

Divers Jeux rustiques, de Joachim du Bellay, réimpression Liseux, Paris, 1875.

Les Regrets, du même, réimpression du même, Paris, 1875.

Vingt Pseaumes de David, de Lovis des Masures, Iean de Tournes, Lion, 1557.

Œuvres poétiques du même, Iean de Tournes, Lion, 1557.

Œuvres de Louise Charly dite Labé, Lyon, 1762.

Advis et Devis des Lengues, de François Bonnivard, réimpression Dumoulin et Cherbuliez, Paris et Genève, 1849.

Les Epithètes de M. de la Porte, 1571.

La Satire Ménippée, Jouaust, 1876.

Les Lettres d'Estienne Pasquier, éd. Laurent Sonnius, Paris, 1619.

Les Essais de Montaigne, éd. J.-V. Le Clerc, chez Lefèvre, Paris, 1836.

L'Algèbre de Jacques Peletier, éd. Jean de Tournes, à Cologni, 1609.

Le Moyen de parvenir de Beroald de Verville, éd. de 1754, « nulle part. »

Les Caquets de l'accouchée, réimpression Marpon et Flammarion, Paris, s. d.

J'ai utilisé les lexiques ou glossaires particuliers que m'offraient les éditions et les travaux qui suivent :

Ancien Théâtre français, glossaire de Viollet-le-Duc, édition Jeannet, Xe volume.

Rabelais, glossaire de Louis Barré, éd. Garnier, 1875, sans renvoi aux pages.

Clément Marot, œuvres choisies, glossaire de Voizard, Garnier, 1888.

Bonaventure des Périers, glossaire de Franck et Chenevières, Léopold Cerf, 1888.

Les Sérées de Guillaume Bouchet, index de Roybet, chez Lemerre, VIe volume, 1882.

Amyot, index qui se trouve à la fin de la thèse de Blignières, sans renvoi aux pages, Paris, Durand, 1851.

Ronsard (sauf indication contraire), l'index de Becq de Fouquières, *Œuvres choisies*, Charpentier, 1873.

Ronsard, lexique de Mellerio, Bibl. elzev , 1875.

Palissy, l'index qui est en appendice dans l'étude de Dupuy, Lecène et Oudin, 1894.

La Boétie, glossaire de l'éd. Paul Bonnefon, Bordeaux et Paris, 1892.

Henri Estienne, recueil alphabétique faisant suite à la *Conformité*, éd. Léon Feugère, Delalain, 1853.

Henri Estienne, index des *Deux Dialogues du nouveau langage françois*, réimpression Liseux, Paris, 1883.

Brantôme, éd. Ludovic Lalanne, collect. des Mémoires pour l'Hist. de France, index au tome X, Paris, 1881.

D'Aubigné, table et glossaire de Legouez, au tome VI, Paris, Lemerre, 1892.

Je me suis servi, en outre, des *Dictionnaires* de Palsgrave, Nicot, de l'Académie (1re et 2e édition), de Trévoux, de Littré, de Godefroy, enfin le *Dictionnaire général* de la langue française de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas.

Quant aux ouvrages de Loys Le Roy, j'emploie, pour les désigner (1), les abréviations suivantes :

Tim. = Timée, 1551.
Phéd. = Phédon, 1553.
Symp. = Sympose, 1559.
Troubl. = Des troubles, etc., 1567.
Proj. = Project ou dessein, etc., 1570.
Mon. = Monarchiques, etc., 1570.
Exh. = Exhortation, etc., 1570.
Ven = Traité de la Vénerie, 1572.
Exc. = Excellence, etc., 1575.
Dem. = Sept oraisons de Démosthène, 1575.
Pol. = Politiques d'Aristote, 1576
Vic. = Vicissitude, 1577.

Les renvois suivent les citations.

A

ABBAI (aboi), s. m. de *abayer* (aboyer). « Le cry des veneurs et bruyt des abbais. » *Ven.* 13. *Id.* 21. D'Aubigné ne dit plus que *abboy*, *aboy*, *haboy*.

ABUSIVEMENT (sens actuel), adv. « L'ame de l'homme sage allant avec Dieu mesprise ce qu'abusivement nous disons maintenant estre. » *Symp.* 169 r. Littré, Godefroy ne donnent rien. Le *Dictionnaire général* cite un exemple de B Arreau, 1555.

ACQUIESCER (*acquiesco*, se reposer), v. intr. « La volonté ce obtenant acquiesce. » Symp. 170 r.

ACQUISITIVE (l'art d'acquérir la richesse), s. f. « L'acquisitive ou l'art d'acquérir biens. » *Pol.* 37. *Id.* 40. Le mot n'a pas été forgé par Le Roy, puisque le *Dictionnaire général* cite un exemple du xve siècle. Mais il lui donne un sens conforme à l'étymologie. Dans René d'Anjou, où ce mot se trouve pour la première fois d'après le *Dict. gén.*, le sens est *acquis* : « Amis naturels ou acquisitifs. » C'est de la même façon que

(1) Voir la *Not. bibl.*

Brantôme écrira : « Tant de son naturel que de son acquisitif. » VIII, 115. Le sens actif, d'après le *Dict. gén.*, est un néologisme. On voit que le prétendu néologisme remonte loin.

ACTIF ; voir *Opératif*.

ADULTÉRIN (vicié), adj. « Opinable avec difficulté et raison adulterine. » *Tim.* 71 v. Le *Dict. gén.* cite des exemples du XVe et du XVIIe siècles. On voit que le mot ne s'était pas éclipsé dans l'intervalle.

AFFECTÉ (affectionné), part. « Il avoit Martia pour la plus affectée de ses concubines. » *Pol.* 355. *Affecter* est employé par Rabelais avec le sens de : réparer, entretenir ; par d'Aubigné avec le sens de : désirer, rechercher avec ardeur.

AGRESLIR (rendre grêle, affiner), v. tr. « Agreslir la parole aux caresses féminines. » *Vic.* 99 r. Godefroy donne deux exemples du mot au sens actif, comme ici.

AIGUEMENT (d'une manière aiguë), adv. « S'il est véhément (le son), aiguement, s il est mousse, mollement. » *Tim.* 124 r. Le mot a disparu de la langue, après avoir été d'un usage assez constant.

ALANGOURI (rendre languissant), adv. « Une âne alangourie de faim s'agenouilla pour l'adorer. » *Vic.* 88 r. Littré signale le mot dans la *Satire Ménippée* et dans *O. de Serres*. *Alangourer* est ancien.

ALGIERE (l') (l'Hégyre). « Tel fut donc le commencement de l'Algiere de Mahumet. » *Vic.* 88 v. Forme curieuse.

ALTÉRITÉ (opposé à *identité*, faculté de devenir autre), s. f. « Le circuit du firmament nous représente l'identité et intelligence toujours même : et les diverses révolutions des planettes l'altérité et la nature des parties inférieures. » *Tim.* 37 r. Ce mot a été employé dès le XIIIe siècle ; mais il est rare.

AMARRY (matrice), s. f. « L'amarry est reserrée. » *Symp.* 116 r. « Excite en l'amarry le désir d'engendrer. » *Pol.* 37. « Le nombril, comme dit Démocrite, sert d'ancre à l'amarry. » *Id.* id. Cette même forme se retrouve dans les *Sérées*, III, 280, et encore dans *la Veuve* et *le Morfondu* de Larivey (1619), *Anc. Théat. Fr.* V, 133 et 335. Voir aux mots *Marry* et *Matrice*.

AMBIENT (sens actuel), adj. « L'air ambient. » *Pol.* 34; *Symp.* 151 v. Paré se sert du mot en 1572.

ANDRIES (τὰ ἀνδρεῖα, repas publics des hommes), s. pl. « En leurs assemblées pour manger, dites andries. » *Pol.* 126. Mot probablement créé par Le Roy.

ANTIPATHIE (ἀντιπάθεια, sens actuel). « Ce que les Grecs appellent sympathie et antipathie. » *Symp.* 36 r. Montaigne II, 170, écrit *dyspathie*. Le *Dict. gén.* cite un exemple de Paré. Voir *Sympathie*.

ARBITRE (*arbitrium*), s. m. Rabelais emploie le mot dans le sens de : opinion, façon de penser. Regius dit : le *franc arbitre* (libre arbitre), *Symp.* 136 r. Bonnivard, *Adv.* et *Dev.* p. 6, écrit aussi *franc arbitre*. Regius, *Tim.* 50 v., écrit dans le même sens : *libéral arbitre*. Calvin emploie *libéral arbitre* (*Inst.* Préf. à François Ier, p. v), *franc arbitre* (*Id.*, 134, 135), et *libre arbitre* dans le passage suivant : « Le nom d'arbitre se doit rapporter à la raison... le tiltre de Libre et de Franc, lequel on adjouste avec... » *Id.* 189. Henri Estienne (*Dial. du nouv. lang. franç.* I, 169) signale la faute notable de ceux qui disent *libéral arbitre* pour *libre arbitre*. Cette mauvaise locution lui survécut, si l'on s'en rapporte à un passage du *Moyen de parvenir*, I, 155 : « Quand vous me parlez d'arts libéraux, il me souvient de ces grosses bêtes de pêcheurs qui fendent le ventre au diable avec leur *libéral arbitre*. Que ne disent-ils *libre* ou *franc arbitre ?* »

ARCHON (ἄρχων, archonte), s. m. « Un archon ou président. » *Pol.* 273. « Cet archon s'appeloit Hegemon. » *Pol.* 276. *Id.* 13 et 278. On trouve *archonde*. Mais *archon* ne se retrouve pas ailleurs.

ARMATURE (armement), s. f. « Convenant plus l'armature aux riches qu'aux pauvres. » *Pol.* 392. Rare.

ATTREMPER (ad, temperare, modérer), v. tr. « Gensdarmes doivent estre attrempez. » *Pol.* Table. *Symp.* 81 r. « L'Egypte a toujours été si attrempée. » *Vic.* 30 v. Cf. La Boëtie, 154, 188 ; Bonnivard, p. 43. Ce verbe, usuel au XVIe siècle, est d'un emploi bien ancien. L'origine commune de *tremper* et *tempérer* apparaît bien dans ces passages de Joinville : « Son vin temproit. » « En ses paroles fu il atempré. » « Et faisoit temprer

le vin aux valets d'eau. » Dans les *Sérées*, I, 53, *attremper* a encore le sens de *tremper* : « Leur premier vin sera bien attrempé et tout le reste sans eau. » Cf. Horace, *Od.* I, XVII.

AULONNE (toile à voile fabriquée à Olonne), s. m. ou f. « C'est chose incroyable... des aulonnes et cordages qu'on y apprête. » *Exh.* 20 v. La même transformation de nom propre en subst. commun a lieu pour le mot *brouage*. Voir ce mot. Aujourd'hui on dit, d'une façon analogue, du *vichy* (toile de Vichy).

AUSTÈRE (un genre de saveur aigre et moins froide), adj. « Il y a sept ou huict genres de saveurs, doux, gras ou onctueux, aride, austere, aigre, agu, salu et amer. » *Tim.* 101 r. « Les saveurs austere et aigre sont froides, mais l'aigre plus. » *Tim.* 101 v. « Les austeres et autres poignantes que nous avons nommées aigres. » *Tim.* 103 r.

AVANTAGER (favoriser par des avantages), v. tr. « Il a tellement avantagé les prêtres. » *Vic.* 33 r. Assez rare.

B

BACIN (plateau), s. m. « Es bacins d'une balance. » *Tim.* 98 v. Orthog. ancienne. Mais ce sens (indiqué dans le *Dict. gén.*) est curieux.

BALLOTTES (petites boules, petites balles), s. f. « Les juges donnent leur avis... par balotes comme à Venise. » *Mon.* 111 v. Id. *Pol.* 96, 154, 155... Employé par Paré, du Pinet et Ronsard.

BANQUETEUR (convive), s. m. « Des viandes se cognoit mieux le banqueteur que le cuisinier. » *Pol.* 174. Curieux dans ce sens. En vieux français, ce mot désigne l'officier municipal chargé du contrôle des draps (d'après Godefroy).

BARBITE (βάρβιτος, instrument de musique chez les Grecs), s. m. « Plusieurs instruments anciens ont été rejettez comme les Pyctides, Barbites et autres. » *Pol.* 445. N'est pas dans Littré.

BARREAU (terme technique de typographie encore usité), s. m. *Vic.* 20 r. Voir plus haut p. 249.

BASSA (pacha), s. m. *Pol.* 252. La forme *bacha*, fréquente notamment dans *Belon*, n'a rien de curieux. *Bassa* est au contraire une forme intéressante.

BENEVOLENCE (*benevolentia*, bienveillance), s. f. « Il prattique leur faveur et benevolence. » *Pol.* 351 ; *id.* 357. Rabelais écrit *benivolence*, l'ancienne forme. Peut-être une création de Regius.

BESTIAL (bétail), s. m. « Comment chacune espèce de bestial veut estre nourrie. » *Symp.* 38 r. *Vic.* 11 v. Employé dans ce sens par Des Périers (*Joy. Dev.*) et Ronsard (*Ode à la fontaine de Bellérie*). Belon écrit *bestiail*, 6 v. L'ancien français est *bestail*.

BISCUIT (préparation cuite), s. m. « Biscuit de poissons desséchés. » *Pol.* 45 Cf. *Belon*, 36 v.

BLANC (terme technique de typographie encore usité), s. m. *Vic.* 19 v. Voir plus haut p. 250.

BLANCHET (terme technique de typographie encore usité), s. m. *Vic.* 19 v. Voir plus haut p. 250.

BOCHET (boisson ?). « Bochets et miellées. » *Vic.* 25 v. Terme inconnu. Je trouve dans Godefroy un « *bosset* de bon vin ».

BOETE (boîte, terme de marine), s. f. « Fortunal ou boëte. » *Vic.* 26 v. « La boëte marine, rose et esguille d'acier (la boussole). » *Vic.* 98 v.

BOLINE (bouline), s. f. *Vic.* 26 v. Terme de marine.

BRASIL (bois du Brésil, campêche ?), s. m. « Limeure de brasil (pour faire l'encre rouge). » *Vic.* 19 v. Voir plus haut p. 250.

BRIER (broyer), v. tr. « Plâtre brié menu. » *Vic.* 19 r. Verbe populaire.

BRODURE (broderie), s. f. « Le latin use de noms sans brodure. » *Vic.* 85 r. Le *Dict. gén.* ne cite pas d'exemple antérieur au XVIIe siècle. Mais Littré en fournit un de Christine de Pisan.

C

CACHEMENT (éclipse), s. m. « Cachement des astres. » *Vic.* 2 r. « Cachement des étoiles. » *Pol.* Disc. préf. 2. « Cachement du pôle. » *Vic.* 32 v. Se trouve dans H. Estienne, 1539 ; mais les exemples en sont très rares.

CADILESQUERS « gouvernent toute la justice en Turquie. » *Pol.* 253. Bodin écrit *cadilesquier*. Littré ne cite aucun exemple ; le *Dict. gén.* est muet.

CALIDITÉ (chaleur, *caliditas*), s. f. « Le feu a grande efficace à agir à raison de sa calidité. » *Tim.* 97 v. Ni Littré, ni le *Dict. gén.* ne citent ce mot.

CANOE (espèce de canot), s. f. « A la mode des canoes indiennes. » *Vic.* 26 v. Le *Dict. gén.* cite un exemple de 1586. Le mot *canoé* est de nouveau en usage dans la langue du sport nautique.

CANTABRIG (Cambridge), *Mon.* 108 v.

CARLINGES (Carolingiens), *Exh.* 25 v. Ailleurs, Regius dit *Carlingues*, *Mon.* 126 r.

CARME (*carmen*, chant, vers), s. m. « Homère qui en beauté de carmes surpasse tous les autres. » *Vic.* 85 v. Rien dans Littré, ni dans Godefroy, ni dans le *Dict. gén.* « M'orrez chanter en pitoyables *carmes*. » *Labé* (1555), p. 114. Cf. le titre de l'Enéide par Lovis des Masures, translatée en français avec les *carmes* latins correspondant verset pour verset. 1572. Ronsard parle des « carmes heroïques » dans la seconde préface de la *Franciade*, 1573.

CASSE (*cassus*), adj. « Voix casse et feminine. » *Pol.* 18. Rien dans Godefroy, ni Littré.

CASPIE (Caspienne). « La mer Caspie. » *Vic.* 45 v. Et deux lignes plus bas : « La mer Caspienne. »

CASTIN (cassetin), t. de typographie encore usité. *Vic.* 19 v. Voir plus haut p. 250.

CATHAINS (Chinois). « Les Cathains ou Chinois. » *Vic.* 25 r. *Pol.* 13.

CENSOIRE (*Censorius*, le censeur). « Marc Caton Censoire. » *Vic.* 63 r. Regius dit de même : loi *lectoire*. Voir ce mot.

CENTUMVIRAL (*centumviralis*). « La cour centumvirale. » *Pol.* 140.

CERTAINETÉ (certitude), s. f. « Prenant la certaineté de ce par les vens, ou par les pluyes. » *Vic.* 37 v. Le même mot avec le même sens se trouve dans Peletier, *Algèbre*. Proëme du Ier livre et liv. II, 1.

CHANTERELLES (cordes hautes d'un instrument de musique). « Car tout ainsi que les chordes d'un instrument de musique sont tellement accordées que les grosses ne sont trop basses, ni les chanterelles trop hautes. » *Vic.* 35 v. Le *Dict. gén.* présente un exemple de Yver, 1572.

CHARNEUSE (charnelle, au propre). « La nature charneuse. » *Tim.* 112 v. Exemple de Paré. Introd.

CHORAGE (dorien χοραγός, chorège), s. m. « Côme il appert par le tableau que Thrasippe proposa quand il fut chorage pour la tribu Ecphantide. » *Pol.* 445. Rien dans Godefroy.

CHORE (χορός, chœur), s. m. « Car en Lacedemone quelque maistre du chore jouoit luy mesme de la flutte au chore. » *Pol.* 445. Rabelais dit une *chorée*.

CHROMATIQUE (χρωματικός chromatique), adj. « Harmonie chromatique. » *Tim.* 32 v. Blignieres, p. 417, attribue la création du mot à Amyot, sans citer l'ouvrage. A moins qu'il ne s'agisse de Théagène et Chariclée (1546), c'est Regius qui a la priorité. Voir aussi plus haut p. 300.

CHURME (chiourme, l'ensemble des rameurs), s. f. « Les vaisseaux ouvers ou qui ont mauvaise churme. » *Pol.* 391. Rabelais : *chorme*. La Boëtie, 155 : *chiorme*, *chiourme*. D'Aubigné : *chiorme*. Jean de Schelandre (1608) : *Chiorme* (*A. Th. Fr. VIII*, 202).

CICERONIANEMENT (*Ciceronianus*), adv. Les ecrivans plus ciceronianement sont... » *Vic.* 97 v. Création audacieuse.

CINKIS (Gengis, premier empereur des Tartares). « Sous la conduitte de Cinkis... » *Pol.* 17.

CIRCONFUSE (répandue tout autour), part. « Et est circon-

fuse extérieurement au monde, » *Tim.* 39 r. Ne se trouve pas dans Godefroy.

CIRCUITION (migration circulaire de la métempsycose), s. f. « La circuition des âmes. » *Phéd.* 114, « Et comment les elements baillent par tour et circuition, » *Tim.* 67 r. Peletier, *Algèbre*, I, I, écrit : « Par longues *circuitions* de temps. » Godefroy cite un exemple de 1552.

CIRCUMACTION (mouvement circulaire), s. m. « Circuit ou circumaction. » *Tim.* 64 r. « La derniere circumaction. » *Tim.* 46 r. Rien dans Littré, ni dans le *Dict. gén.*, ni dans Godefroy.

CIRCUMAGITER (agiter tout autour), v. tr. « Circumagité au corps. » *Tim.* 121 r.

CIRCUMPULSION (expulsion générale), s. f. « Circumpulsion de l'air. » *Tim.* 121 r.

CIVILISER (se civiliser), v. intr. « Et les premiers d'entre eux qui civiliserent plus tost furent les Atheniens. » *Vic.* 22 r. Doublement intéressant : 1° à cause de cet emploi intransitif ; 2° parce que l'exemple est antérieur aux passages connus. Littré et le *Dict. gén.* ne citent que Montaigne.

CLOCESTRE (Glocester), *Exh.* 55 v.

COHÉRENCE (sens actuel). « La cohérence de corps differens. » *Vic.* 3 v. Le plus ancien exemple de l'emploi du mot remonte à 1524, mais Regius est des premiers à l'écrire.

COLLIQUATION (déliquescence). « Puis la chair consommée a sa colliquation semblable en couleur à la bile pasle. » *Tim.* 130 r. Paré emploie le mot en 1575.

COMPREHENSIF. « Peu de paroles tant comprehensives et tant signifiantes. » *Symp.* Argument. Ce mot a été admis par l'Académie en 1878. Il peut passer pour une création de Regius.

CONCEPTACLE (*conceptaculum*, source, conduit). « Car ils n'appelloyent poinct encores ces conceptacles pleins de poulz arteres » *Tim.* 107 r. Ce mot, d'après le *Dict. gén.*, n'aurait été employé qu'en 1556 ; l'exemple de Regius est de 1551.

CONCITANT (qui excite) « Harmonies concitantes. » *Pol.* 449. Pas d'exemple dans Littré ni dans le *Dict. gén.* Voir *Concitatif.*

CONCITATIF (excitant) « Estans les deux concitatifs et affectueux. » *Pol* 448. Rien dans Littré.

CONCOCTION (*concoctio*, digestion). « De la concoction et digestion. » *Tim.* 8 r. « Estant la concoction et percolation faicte par chaleur plus que mediocre. » *Tim.* 101 v. Un des premiers exemples du mot est de 1528.

CONCONVENABLE (convenable et concomitant). Forme bizarre, à moins qu'elle ne soit le résultat d'une faute d'impression, l'exemple étant unique chez Regius. « Tout ce qui sera au reste conconvenable. » *Tim.* 11 v.

CONCRETION (opposé à *discrétion*, addition) « Prendra sa naissance par discretion et concretion. » *Tim.* 87 r. Paré se sert du mot en 1575.

CONCURRER (concourir), v. intr. « Et comment sa conversion concurre avec leurs mouvements. » *Tim.* 37 r. *Mont.* II, 28 ; II, 20. *Concourrer* est encore dans les *Sérées*, v, 64.

CONCURSIONS (concours). « Leurs concursions mutuelles. » *Tim.* 46 r. Rien dans Littré, ni dans le *Dict. gén.*

CONJURATEUR (conjuré). *Pol.* 357.

CONSECUTIVEMENT (sens actuel). « Empire que tinrent consecutivement plusieurs empereurs. » *Vic.* 73 v. Cet adverbe paraît dès le XVIe siècle (Godefroy, Suppl.) ; mais il est peu usité au XVIe siècle avant Regius.

CONSTIPATION (opposé à raréfaction). « Au contraire la condensation et constipation la déprime et la chasse bas vers le milieu » *Tim.* 84 r. Ce mot, quoique introduit dès le XIVe siècle, était peu usité.

CONSTIPER (se) (se condenser). « S'espessir et constiper d'avantage. » *Tim.* 87 v. L'emploi de ce mot est rare dans ce sens. Littré n'en cite aucun exemple.

CONTE *à plaisir*. « Ce propos n'est pas conte à plaisir. » *Tim.* 19 v.

CONTEMNEMENT (mépris). « Le contemnement et mespris de la personne. » *Pol.* 353. Id. Pasquier, *Lettres*, I, 36. Calvin (*Inst.* Pref. p. x) et Marot (p. 164.) disent : *contemner*. Rien dans Littré, rien dans le *Dict. gén.*

CONTREROLLE (contrôle). « Intendance ou contrerolle. » *Pol.* 95. Id. Montaigne, II, 221. « Je me contreroolle. » Id. II, 36. Montaigne, après Dolet, II, 30, a aussi *enrooller*, II, 46, qui se retrouve avec la même orthographe dans les *Caquets*, 52.

CONUS (cône), s. m. « Le conus qui est la pyramide ronde. » *Tim.* 79 r.

CORPS (t. de typographie encore usité). « Achevans avec limes le corps d'icelles eminentes au bout des poinçons. *Vic.* 19 v. Voir plus haut, p. 250.

CORRECTION (t. de typographie encore usité). « Et sur cette correction continuent le reste. » *Vic.* 20 r. Voir plus haut, p. 250 Le *Dict. gén.* n'indique aucune date pour l'emploi du mot dans ce sens particulier.

COSMOGRAPHE (sens actuel). « Strabon diligent cosmographe. » *Pol.* Table. Ce mot est du XIVe siècle suivant le *Dict. gén.* Mais Regius est un des premiers à l'employer.

COSMOGRAPHIE (sens actuel). « L'astrologie et cosmographie. » *Symp.* 121 v. et *Pol.* passim. Littré cite un exemple de Charron.

COUSTAGE (coût). « De moindre coustage. » *Vic.* 20 r. Vieux mot.

COUSTEURS (trésoriers), s. m. « Les bastisseurs de temples, cousteurs et marguilliers. » *Pol.* 395, 396. Vieux mot.

CRACHE (crachat), s. f. « L'amoureux est remply de tache et de crache. » *Symp.* 97 r. Le *Dict. gén.* cite un exemple du XVe siècle.

CRASSE (crassus, épaix), adj. « Substance crasse. » *Symp.* 92 r. Néologisme au XVIe siècle. Regius est des premiers à l'écrire.

CRASSITUDE (*crassitudo*, épaisseur), s. f. « Par une crassitude solide. » *Tim.* 112 r. Rien dans Littré, ni dans le *Dict. gén.*

CRESPU (*Crispare*, crépu), adj. « Le poil crespu et espois. » *Vic* 11 r. *Pol.* 408. — Employé par Robert Estienne. « O front *crespe !* » Du Bellay, *Regrets*, Sonnet 91. « D'un riche or *crespe.* » Ronsard, les *Amours*, p. 5. D'Aubigné : *crespelu*, IV, 291. « La *crespeleure* de ces Mores. » *Sérées*, IV, 248.

CRESTELLEMENS (cris des gélines). « Avec joye et caresse comme il appert par leurs crestellemens. » *Symp.* 115 v. Id. Amyot. Le verbe crételer est bien connu. Le substantif ne se trouve ni dans Littré, ni dans le *Dict. gén.*, ni dans Godefroy. Voir plus haut, p. 123.

CRIMINATION (accusation), « Invectives, criminations, apologies... » *Exh.* 39 v. Rien dans Littré, ni dans le *Dict. gén.*

CRIMINEUX (criminel, accusé). « Comme trahistre et crimineux. » *Exh.* 52 v. Rien dans Littré, ni dans le *Dict. gén.* Le mot est dans Commynes ; on en retrouve un exemple dans Montaigne.

CRUEUR (*cruor*, sérosité, traduction de ἰχώρ), s. f. « La crueur tirée du sang. » *Tim.* 127 r. Rien dans Littré, ni dans le *Dict. gén.*

CURRENCE (concours, rencontre). « La beauté est certaine currence de diverses choses. » *Symp.* 107 v. Pas d'exemple dans les *Dict.*

CURSEUR (*Cursor*). « Papire Curseur. » *Vic.* 78 r. Un exemple de 1583 dans Godefroy.

D

DACE (forme d'impôt, ital. dazio), s. f. « La nouvelle dace sur les procès. » *Pol.* 289. *Id.*, 290. Brantôme : III, 95. « Daces et impositions. » *Sérées*, I, 60. Rien dans Littré ni dans le *Dict. gén.* ni dans Godefroy. Se trouve dans La Noue. — Employé par Montaigne dans *Remontrance au roi*, publiée par M. J. Delpit.

DECAPITEMENS (décapitations). « Les bannissemens et decapitemens de nos malheureux citoyens. » *Pol.* 326. On ne trouve le mot ni dans Littré, ni dans le *Dict. gén.*

DEFECTUOSITÉ (pauvreté). « Tous les autheurs latins se sont plaincts de la defectuosité de leur langue. » *Vic.* 85 v.

DEFINEMENS (fins). « Durées et definemens (des Empires). » *Mon.* 80 r. Vieux mot.

DEFTERDERLER (trésorier général du Grand Turc). « En

sont intendans et principaux administrateurs deux Defterderler comme Trésoriers généraux. » *Pol.* 253. Ce mot ne se trouve ni dans le *Dict. gén.* ni dans Littré.

DÉMOCRATIE, DÉMOCRATIQUE (δημοκρατία, δημοκρατικός). Très fréquent dans la *Pol.* Exemple de Oresme ; mais rare au XVIe siècle.

DÉMONIQUE (de démon, démoniaque). « Une vertu demonique ». *Phéd.* 167. Rien dans Littré, rien dans le *Dict. gén.* Vieux mot.

DESORDONNÉEMENT (avec désordre). *Pol.* 388.

DESPRISEUR (qui n'attache pas de prix). « Despriseur de viandes délicates. » *Pol.* 363. Despriser est très vieux sous les formes despresier et desproisier. On trouve *despriser* (très vieux) encore employé par d'Aubigné et *desprisement* dans Rabelais.

DESTRUISEUR (destructeur). « Larron et destruiseur de gens. » *Vic.* 57 v. Vieux mot, peu usité au XVIe siècle.

DETERRER (*deterrere*, détourner). « Pour deterrer les personnes d'yvrogner. » *Pol.* 150.

DEVIDEUR (l'ouvrier qui dévide les bobines, sens actuel). « Pour y fournir ont esté accommoder beaucoup de mestiers, du filandier, devideur... » *Vic.* 26 r. Dans ce sens Regius est un des premiers à l'employer.

DÉVOTIEUX (dévot), adj. « Dévotieux envers Dieu. » *Exc.* 10. *Mon.* 118 v. Ce mot paraît nouveau au XVIe siècle : le *Dict. gén.* cite un exemple de 1470. — Employé par La Noue et d'Aubigné.

DIAPASON, BIS-DIAPASON, DIAPENTE, DIAPASON-DIAPENTE, DIATESSARON (termes de musique). *Tim.* 32 v. et 32 r. Voir plus haut p. 300.

DIAPHANE (sens actuel). *Tim.* 104 r. Palissy dit *diaphané* et *diaphane*.

DIATONIQUE (terme de musique), adj. *Tim.* 32 v. Voir *Blignières*, 416, n° 2, et plus haut p. 300. Déjà employé par Oresme.

DISCREPANS (qui sont en desaccord). « Au fait de l'Etat sont discrepans et bandés. » *Pol.* 332. Point d'autres exemples. Mais *discrepance*, mot de la vieille langue, est dans Montaigne, I, 950.

DISCRETION (opposé à *concrétion*, séparation). « Prendra sa naissance par discretion et concretion. » *Tim.* 87 r. Rare dans ce sens.

DIESE (terme de musique). « Intervalle lemne et diese. » *Tim.* 32 r. Le premier exemple cité par le *Dict. gén.* est de 1556.

DISPERS (dispersé), adj. *Exh.* 17 r. « Des Juifs *disperz* en autres nations. » Bonnivard, *Adv. et Dev* 14.

DISSOLUBLE (soluble). « Dissoluble par l'eau. » *Tim.* 95 r. *Id.* 92 r. Littré cite un exemple d'Oresme.

DESTEMPERATURE (température défavorable). « Comment la température ou distemperature des lieux aide à avoir l'esprit bon ou mauvais. » *Tim.* 17 v.

DITION (*ditio*, puissance). « En la dition des Lacedemoniens. » *Pol.* 133. Vieux mot devenu rare au XVIe siècle.

DITON (terme de musique). *Tim.* 32 r. Le *Dict. gén.* donne un exemple de 1642.

DIUTURNITÉ (*diuturnitas*, durée). Avoir plus de diuturnité. » *Symp.* 170 v. Pas d'exemples.

DIVAN (« conseil du Grand Turc tenu par les Bassas »). « Conseil nommé Divan. » *Pol.* 252. Se trouve dans Guillaume Postel en 1558 ; mais Regius est un des premiers qui l'aient employé.

DODECAEDRE. « Le monde que Platon appelle dodecaedre, c'est-à-dire à douze faces. » *Tim.* 82 r. « L'octaedre, c'est-à-dire le corps à huit faces égales, le dodecaedre à douze, et l'icosaedre à vingt. » *Tim.* 86 v. Le *Dict. gén.* donne deux exemples de 1511 et 1585.

DOMINABLE (destiné à être dominé), adj. « Dominer à tous, ains aux dominables. » *Pol.* 400. Sans doute un essai de Le Roy.

DOMINIQUE (*dominicus*, du maître), adj. « Seigneurial ou dominique. » *Pol.* 29. Vieux mot.

DOMPTERESSE (féminin de dompteur). « Rome appelée paravant... dompteresse des terres. » *Vic.* 73 r. Employé par Mellin de Saint-Gelais et Remi Belleau.

DONATIF (*donativum*, don, gratification), s. m. « Que les gens d'armes ne demanderoient leur donatif. » *Exc.* 33 r. *Id. Mon.* 93 v. Vieux mot.

DROICT POSITIF, DROICT CIVIL, DROICT NATUREL. « Les jurisconsultes appellent droict positif le civil, qui se change selon les païs, à l'opposite du naturel qui demeure tousjours mesme. » *Pol.* 149.

DE DROICT FIL (directement). « Tirant de droict fil vers le milieu. » *Pol.* 380. Fréquent dans Montaigne, qui dit aussi *à droict fil*, II, 323.

DULIMAN (dolman), s. m. « L'un a charge tous les jours de mettre en son duliman quarante ducats. » *Mon.* 99 r. Regius est un des premiers à employer ce mot, quoique on connaisse un exemple de 1558.

DYNASTIE (δυναστεία). « Oligarchie extrême et meschante. » *Pol.* 136, 138, 220.

E

ECTIQUE (sens actuel). « La fièvre ectique. » *Pol.* 300. « Ectique ou plustost hectique (pour lequel on prononce mal étique), ἑτικός. » Estienne, *Conformité*, 210. Employé par Paré en 1561.

EFFECTRICE (efficiente), adj. f. « Il ordonna qu'elle seroit effectrice du jour et de la nuict. » *Tim.* 46 r. Pas d'exemple dans Littré ; le *Dict. général* ne cite pas ce mot. Rien dans Godefroy.

EGALEMENT (égalité, égalisation), s. m. « L'également des biens. » *Pol.* 89, 98, 384. Vieux mot.

ÉGALETÉ (égalité, au sens politique), *Pol.* On trouve anciennement *égauté* et *équalité* (encore dans Montaigne).

EGARD, v. *Esgard.*

EGESTION (*egestio*, expulsion des aliments digérés). « Les incommoditez de l'egestion. » *Tim.* 57 v. Rien dans *Littré*, ni *Dict. gén.*

EMBALLEUR (arrimeur), s. m. « Et aux deux voictures courtiers, regratiers, portefaix, balenciers, emballeurs... » *Vic.* 26 v. Littré cite un exemple de Paré.

EMBLÉE (dérobée), s. f. « Sans pouvoir estudier... sinon par emblées. » *Symp.* 175 v. *Embler* (*involare*) a le sens de dérober dans la vieille langue et paraît avec cette signification dans Rabelais.

EMORCHE (amorce), s. f. « Davantage cela estoit une emorche qui attiroit les jeunes hommes à se marier. » *Pol.* 122. Employé par Rabelais et Amyot.

EMPOLIR (enduire), v. tr. « Empolissoient de cyre les corps. » *Vic.* 44 r. Rien dans *Littré,* ni dans le *Dict. gén.*, ni dans *Godefroy.*

EMULATEUR (émule). « Par les Castillans emulateurs de mesme honneur. » *Vic.* 98 v. Il y a des exemples du XIVe siècle ; rare au XVIe siècle. Employé par d'Aubigné.

ENDRENOPOLI (Andrinople, ville). « Puis en Endrenopoli et à Constantinople. » *Mon.* 90 r.

ENGRAVER (graver dans), v. tr. « Le sçavoir engravé aux esprits. » Rattaché par Estienne, *Conformité*, à ἐγγράφειν. Ce verbe expressif paraît cher à la Pléiade : « Le fier Destin l'engrava dans mon âme. » Ronsard, *Amours*, Cassandre, p. 2. « La douleur vivement engravée. » *Didon*, de Jodelle, *A. T. F.* IV, 182. Employé par Belon, 58 v., par d'Aubigné et Brantôme, IV, 42.

ENGRESSEMENT (engrais). « Puis par refus et engressement, reprend vigueur. » *Vic.* 4 v. Vieux mot.

ENHASTEUR (rôtisseur préposé à la broche). « Cuisiniers, potageurs, enhasteurs. » *Vic.* 26 r. Il n'y a pas d'autre exemple de ce mot singulier. Dans la vieille langue, *enhaster :* embrocher.

ENLUMINER (éclairer), v. tr. « Le soleil enlumine la lune. » *Symp.* 49 v. Id. (parlant encore de la lune), *Exh.* 16 r. En parlant des yeux, *Tim.* 62 r.

ENQUIS (part. de enquérir). « Enquis que... » (Auquel on demande si...) *Tim.* 41 v.

ENROUILLER (se rouiller). « Les citez enrouillent dans la paix. » *Pol.* 426. *Enrouillir*, *Pol.* 133, est le vieux mot. *Enrouiller* est employé par Calvin, Paré, de Serres.

ENTENDIBLE (qu'on peut entendre), adj. « Voix enten-

dible. » *Exh.* 19 r. Vieux mot. *Entendiblement* (distinctement pour l'ouïe) est dans Bonnivard, *Adv. et Dev.* 7.

ENTENTIF (attentif), adj. « Archimède ententif à ses figures géométriques. » *Phéd.* 59. « Œil ententif sur quelqu'un. » *Symp.* 98 v. « Ces trois sœurs à l'œuvre ententives. » Ronsard, *Odes*, I, à L'Hôpital. Ce mot, qui est de la vieille langue, se trouve dans Seyssel (Blignières, 422, note 5), Boucher, Des Périers et Peletier (*Alg.* I, 23).

ENTEURS (les jardiniers qui entent). « Couteau dont les enteurs se servent. » *Pol.* 9. Godefroy cite des exemples de O. de Serres.

S'ENTRECALOMNIER, S'ENTREGOMPLAIRE, S'ENTRENTENDRE, S'ENTREHAIR, S'ENTRECARESSER, S'ENTREHAPPER, S'ENTROBSERVER, S'ENTREMPÊCHER, S'ENTREMBRASSER, S'ENTRENUIRE, S'ENTRÉPIER, S'ENTRAFFAMER, S'ENTREPERSÉCUTER, S'ENTRESUIVRE, etc. *Pol.* 17, 77, 91, 368, 370, 371; *Tim.* 83 v. ; *Symp.* 15 v. *Exh.* 34 v., 35 r., etc...

ENTRESUITTE (suite alternative), s. f. « L'entresuitte des jours et des nuits. » *Vic.* 1 v., 52 r. *Tim.* 29 v. « L'entresuitte des heures. » *Exc.* 3 r. Ce mot paraît naître au XVIe siècle : Godefroy en cite cinq exemples postérieurs au *Timée*.

ENTRETENEMENT (conversation), s. m. *Exh.* 21 v., 30 r. Avec le sens de : entretien, *Pol.* 78. Avec l'un ou l'autre sens, *Mon.* 91 r. et v., 105 v., 106 r., 109 v., 119 r. Employé par Rabelais, Des Périers, Boëtie, d'Aubigné. Cf. Pasquier, *Lettres*, I, 72, 82 ; Peletier, *Alg.* Proëme du Ier livre.

EPHÈTES (ἐφέται). « Aux Ephetes qui estoient les juges criminels. » *Pol.* 146.

EPHORES (ἔφορος). *Pol.* 90, 116, 127, 131, 152. *Blignières*, p. 416. Voir plus haut page 296. Déjà dans Oresme.

ÉPREUVE (t. de typographie), *Vic.* 20 r. Voir plus haut, page 250. Pasquier écrit le mot avec ce sens en 1586. *Lettres*, I, 662.

EQUALITÉ (égalité), s. f. *Phéd.* 90 ; *Exh.* 45 v. ; *Tim.* 31 r. ; *Pol.* 76. D'un emploi constant dans l'*Algèbre* de Peletier. Rabelais écrit *équal* (égal) et Montaigne : *équabilité* et *inequalité*, II, 180.

EQUANIMITÉ (*æquanimitas*). « L'équanimité et patience des sages. » *Tim.* 53 v. Repris par Amyot (*Œuvres morales*) et par Montaigne

EQUIPOLLER (égaler en pouvoir), v. intr. « De sorte qu'un riche equipolle a deux pauvres. » *Pol.* 385. *Equipolent*, *Pol.* 48. Belon écrit : « De grandes arches hautes à l'*équipollent.* » 59 v. *Equipollent* est du reste ancien et courant. *Equipoller* ne se trouve pas ailleurs.

ERAIRE (*ærarius*). « Tribuns eraires. » *Mon.* 101 r.

ERRATIQUE (*erraticus*, errant), adj. « Astres erratiques. » *Tim.* 45 v. (plus loin, p. 90 r : estoilles *errantes*), et *Phéd.* 14. Rabelais donne au mot le sens de vagabond. « Et la course erratique d'Arethuse. » Ronsard, *Od.* IV, Au pays de Vendômois. « Dont la fumée les rend lunatiques, erraticques, phanactiques. » Des Périers, *Joy. Dev.* LXI, 167. Vieux mot.

ERRES (train, errement). s. m. « J'ay reprins mes premiers erres. » *Tim.* 5 r. Vieux mot.

ERRONÉ (sens actuel). « Les opinions faulses et erronées. » *Phéd.* 12. L'ancien français disait plutôt *erroneux.* Littré cite un exemple du XVe siècle.

ESAYE (Isaïe le prophète). « Le prophète Esaye. » *Vic.* 38 v.

ESCALE (écaille, écale). « Comme l'huître a son escale. » *Symp.* 159 r. Rabelais écrit *escalle.*

ESCLAIRON (clairon). « Le son des trompettes, esclairons. » *Pol.* 449.

ESCOUTEMENTS (chose écoutée), s. m. « Les premiers escoutements. » *Pol.* 432. Exemple cité par Godefroy.

ESCOUTEUR (espion), s. m. « Et escouteurs incogneus. » *Mon.* 98 r. ; *Pol.* 368 ; *Vic.* 40 v. Pas d'exemple ancien dans Littré. Rien dans Godefroy.

ESCRIMEUR (sens actuel). « Combatre devant l'assistence du peuple romain contre des escrimeurs. » *Pol.* 263 Littré ne cite aucun exemple antérieur à d'Aubigné.

ESGARD (regard), s. m. « Ayant l'esgard (la surveillance) sur les affaires de conscience. » *Pol.* 253. « *Eu égard* au milieu. » *Tim.* 98 r. Vieux mot.

ESGOUTS, conduits dans le corps humain. « Si n'a le laict esgouts ou conduicts. » *Pol.* 47. Paré emploie le mot avec la même acception.

ESPARGE (*asparagus*, asperge), *Vic.* 25 v. Rabelais et O. de Serres écrivent déjà *asperge*, qui se retrouve dans *Sérées*, IV, 27.

ESPIE (espion), s. m. « Et avoir espies comme ceux qu'on appeloit en Syracuse rapporteurs. » *Pol.* 368. Le mot est dans Commynes, *Mém.* V, 1 ; dans Rabelais (avec le sens d'espion et d'espionnage), dans Marot employé au féminin, *Ballade* à Mad. d'Alençon. Des Périers dit : *espieur*. Saliat écrit : « Avoir ses *mouches* et *espies* ».

ESPOINDRE (piquer, exciter), v. tr. *Symp* 116 v. « Excités et espoincts. » *Pol.* 8. Le mot est dans Villon, dans Marot, p. 214, dans Jodelle, *Didon*, *A. Th. Fr.* VIII, 187. Montaigne parle des *poinctures* de la douleur, II, 166 ; de la peur, livre I, ch. XVII. Belon disait déjà : feuilles *poignantes* (piquantes), 192.

ESSEUL (essieu), *Tim.* 46 r. ; *Vic.* 27 r. Ne pas confondre avec esseuil (seuil), employé par Rabelais et Ronsard. Voir *Aixieu*. *Esseul* est une forme bizarre.

ESTAIM (laine cardée prête à filer ; ici : la chaîne du tissu), s. m. « Comme l'estaim est fait d'autre laine que la trame. » *Pol.* 89, 92. « La quenouille *aime-estaim*. » Ronsard, *Amours*, II, la *Quenouille*. « Fust sur la toile ou fust sur l'*estamine*. » J. du Bellay, *Jeux rustiques*, p. 143.

ESTINCELLE (étincelle), s. f. « Espand les estincelles de lumière. » *Symp.* 98 v. Belon, 31 r., et Ronsard emploient *scintille*, 2e *Préf.* Franciade. Mais la forme *étincelle* prévaut au XVIe siècle : on la trouve dans Calvin, *Inst.* 187 ; du Bellay, *Regrets*, sonnets 176 et 180, et Pasquier, *Lettres*, I, 34 et 582.

ESTIOMENÉ (consumé par un ulcère). « Quand sont estiomenees ou gangrenees (les jambes). » *Symp.* 103 v. « Membres pourris par gangrene ou estiomenez ». *Pol.* 38. Le mot est employé par Rabelais. « Jambe estiomenée. » *Sérées*, IV, 270. « Ce mot est grec, il vient de ἐσθίειν, manger. » (Trévoux.) Il ne figure pas dans la *Conformité*. Legouëz rattache *extiomener* à *ixiome-*

ner, « mot forgé qui semble dire *faire subir le supplice d'Ixion.* » On dit encore en médecine : *esthiomène* (ulcère rongeant).

ESTRANGE (étranger), adj. très fréquent. Cf. Marot, 406, et la Boëtie. Le *Dict. de l'Acad.*, 2e éd., dit : « En ce sens, il n'est en usage que dans ces phrases : *termes estranges*, *nations estranges*, *venus d'estrange pays.* Il est vieux. On s'en sert encore en poésie ». Avec le sens plus moderne de bizarre, singulier : « En estranges façons. » *Vic.* 42 v. « Une rancune estrange. » *Dolet*, II, 42. « Une estrange periphrase. » Estienne, *Deux Dial.* I, 91.

ESTRANGER (détourner, écarter, éloigner), v. tr. *Tim.* 5. Fréquent. Rabelais l'emploie, Marot aussi et fréquemment. « J'ai voulu mille fois de ce lieu... m'estranger. » J. du Bellay, *Regrets*, 87. Cf. Montaigne et d'Aubigné. Vieux.

ESTRE (être). « On procède de *non estre* à *estre.* » *Symp.* 101 r.

ESTRIVER (discuter). « Ils estrivent des choses divines prophanement. » *Exh.* 39. Même sens dans *Pol.* 169. *Estrif* a le sens de dispute dans Rabelais et Octave de Saint-Gelais. Amyot emploie ce verbe activement avec le sens de exciter : « Il faut *estriver* les orateurs les uns contre les aultres. » (*Blignières*, 395, n. 1.) Montaigne lui donne la signification de résister, témoigner de la répugnance : « Si on les veoyoit *estriver* à recevoir la mort. » II, 69. « Si le condamné *estrivoit* à leur ordonnance. » *Id.* II, 148. Vieux mot.

ETHIOPES, *Pol.* 12. Voir le suivant.

ETHIOPIENS, *Vic.* II r. Amyot écrit *Ethiopes*, ainsi que Montaigne, II, 13.

ETIMOLOGIE (étymologie). « Par l'etimologie de son nom. » *Vic.* 44 v.

EUROPÉ (européen). « La Parmatie europée. » *Pol.* 17. « Nous autres Europiens. » Bonivard, *Adv. et Dev.* 10. Littré dit qu'au XVIIe et XVIIIe siècle on était partagé entre Européens et Européans. Voici une troisième forme.

EVENTER (rafraîchir). « La respiration vehemente peut ensemble eventer et echauffer ce qui est refroidy. » *Symp.* 29 v.

EVERSION (destruction). « Eversions de républiques. » *Symp.* 70 r. « *Versions* de républiques. » Bodin, *Rép.* 1. Vieux mot.

EXACTEUR (*exactor*). « Extrêmes exacteurs du peuple. » *Pol.* 363. Employé par Oresme et Amyot (*Vies*).

EXAIM (*examen*, essaim). « Un exaim d'abeilles. » *Tim.* 85 v. *Essain*, Exh. 15. Vieux mot. Mais la forme *exaim* paraît une restitution etymologique du XVIe siècle.

EXCEDER (être en excès), v. intr. *Exh.* 19 v. Transit. (dépasser en nombre). « Jusques à ce que la multitude excède les nobles. » *Pol.* 387 ; id. *Vic.* 30 r.

EXCESSIVETÉ (excès de grandeur), s. f. « Son excessivité rendra la navigation inutile. » *Pol.* 404. Vieux mot disparu.

EXCOGITER (*excogitare*, imaginer), v. tr. « Il nous convient à present excogiter trois genres » *Tim.* 68 v. Cf. Estienne, *Deux Dial.* I, 91. L'exemple cité partout de Calvin est de 1561.

EXÉCUTEUR (bourreau). « En plusieurs lieux le geôlier est séparé de l'exécuteur. » *Pol.* 394. Cf. d'Aubigné.

EXEMPLAIRE (exemple), s. m. *Pol.* Disc. Préf. ; *Tim.* 67 r. *Exempler* dans Rabelais : copier. *Exemplifier* (donner des exemples) dans Peletier, *Alg.* I, III, et Bonivard, *Adv. et Dev.* 13. *Essamplaire* est de la vieille langue.

EXHALATION (*exhalaison*). « Emeuvent les exhalations et vapeurs. » *Vic.* 3 v. Se trouve dans Oresme et Paré.

EXPOSEUR (qui expose, qui explique). « Anciens mages exposeurs de songes. » *Vic.* 38 r. Vieux mot devenu très rare au XVIe siècle et abandonné depuis.

EXPOSITEUR (commentateur). « Averrois expositeur d'Aristote. » *Vic.* 86 v. Calvin reprend ce mot ancien.

EXTRAVAGUER (sens actuel). « Afin de n'extravaguer du propos commencé. » *Vic.* 18 r. Id. *Symp.* 46 v. Cf. Calvin, *Inst. Epître* de l'Edit. 1565.

EXTRINSEQUEMENT (sens actuel). « Il conclut le seul intellect venir extrinsequement. » *Symp.* 148 r. Employé par Paré.

F

FABULATEURS (auteurs de fables). « Ces fabulateurs avoient voulu signifier l'humeur estre. » *Symp.* 27 v. Godefroy cite un exemple de 1548. Rien dans Littré, ni dans le *Dict. gén*

FACE, s. f. « De prime face (au premier aspect). » *Pol.* 83 ; *Vic.* 82 r. « Il sembleroit de prime face. » Peletier, *Alg.* I, 10. Encore dans les *Caquets*, 10.

FACTEUR (créateur, auteur), s. m. « Les ouvriers de tous arts sont ποιήται, facteurs », *Symp.* 101 r. « Dieu facteur de ce grand ouvrage. » *Vic.* 1. « Les facteurs de la Loy seront iustifiez. » Calvin, *Inst.* 665. Id. du Bellay, *Jeux rust.* 66. Rabelais a donné à ce mot le sens de : historien, narrateur de faits ; J. Marot (v. 136), celui de : poète.

FACTION (guerre civile). *Exh.* 8 v. Au sens de création : *Symp.* 101 r. Cf. d'Aubigné.

FACTURE (action de faire), s. f. « La facture des mélodies. » *Pol.* 447. « Nous sommes sa *facture* (la création de Dieu). » Des Masures, Psaumes de David, p. 49, emprunte cette expression à Calvin.

FAILLEMENTS *de cœur* (défaillances), *Tim.* 132 r.

FALSITÉ (*falsitas*, fausseté). « On a appelé cette partie du monde la région de falsité. » *Vic.* 27 v. Rien dans *Littré*, Godefroy, ni *Dict. gén.*

FANTAISIE, *Tim.* 62 v. Voir *Fantasie.*

FANTASIE (fantaisie), *Tim.* 85 r. *Symp.* 46 v., 107 v. Du Bellay l'emploie avec le sens d'imagination, *Ep. dedic.* des *Regrets.* Dans les *Caquets*, 5, on trouve encore *fantasie*, mais *fantaisie* au même, 32. Estienne trouve inutile *caprice* (caprizzio) quand on a *fantasie* (φαντασία) et *bizarre*, quand on a *phantastique. Deux Dial.* I, 142 et 145. En effet, Belon dit : une chose *fantastique*, 6 r.

FANTERIE (ital. *fanteria*, infanterie, fréquemment opposé à chevalerie), s. f. *Mon.* 86 r. « Il y a deux sortes de gentz de guerre, les gentz de cheval et ceux de pied, ou les hommes

d'armes et les piétons, maintenant la *chevallerie*, la *fanterie*. » Bonivard, *Adv. et Dev.* 18. Regius oppose aussi l'*infanterie* à la *chevalerie*. *Vic.* 101 r. Cf. Estienne, *Deux Dial.* I, 292 (il paraît préférer *infanterie* à *fanterie*). Pasquier regrette qu'on dise *infanterie* au lieu de piétons.

FARDEUR (celui qui met le fard, parfumeur ?), s. m. « Fardeurs, frotteurs, barbiers. » *Vic.* 43 r. Cf. « Le sang fardeur de la rose pourprine. » Ronsard, *Franciade*, II, p. 194. Rob. Estienne et Cotgrave, dans les exemples cités par Godefroy, désignent par ce mot les maquignons qui peignent les chevaux pour en modifier l'aspect.

FATISTE (poète). « Appelans ποιήτας les fatistes. » *Symp.* 103 r. Il semble d'après Godefroy que le mot ait eu un regain de vogue au XVIe siècle.

FAUTEUR (*fautor*, protecteur, partisan). « Charlemagne non moins fauteur des lettres qu'amateur des armes. » *Mon.* 110. Id. *Dolet*, II, 81. Mot ancien.

FÉRITÉ (*feritas*, sauvagerie). « Retiennent tousjours la première ferité. » *Pol.* 44, 409. Godefroy cite un exemple du XVe siècle. Inusité, semble-t-il, au XVIe.

FEROCITÉ (sens actuel), *Pol.* 440. Littré cite un exemple de Paré.

FIANCE (confiance), s. f. « La fiance qu'ils ont en leur bon ordre. » *Vic.* 102 r. « Et à eux tous portent tant de fiance les rois. » *Exh.* 30. C'est le sens ordinaire de ce vieux mot, qu'on trouve dans Rabelais, d'Aubigné et Calvin : mais ce dernier lui donne aussi le sens de : *conviction, foi. Inst.* Préf. VIII et XXII.

FILANDIER (ouvrier filateur). « Beaucoup de mestiers du filandier devideur... ». *Vic.* 26 r. Rare au masculin.

FINABLEMENT, FINALEMENT (finalement), adv. Regius emploie très couramment les deux formes. *Phéd.* 64, *Tim.* 18 r., *Pol.* 326, 329. *Finablement* est dans Rabelais, dans Marot, p. 81. Amyot préfère *finablement* et Calvin *finalement*.

FINER (finir, cesser), v. intr. « Lorsque Babylone fina. » *Exh.* 26 v. « Après le mal finé. » Ronsard, *Elégies*, p. 294. Employé par Marot, Rabelais et J. le Maire. Estienne, *Deux Dial.* I, 19, l'emploie activement avec le sens de raffiner.

FLACHS (flasques), adj. « Ilz deviennent ores flachs. » *Vén.* 46. Rabelais écrit : *flac*, *flaque;* Ronsard : *flaques*, *Deux. Préf.* de la *Franciade*. Brantôme, IX, 241 : *flacque*. Id. dans l'*A. Th. Fr.* IV, 169. *Flasque* (ital. *fiascone*) signifiait alors poire à poudre. *Flasque* = flacon dans Rabelais. Vieux mot.

FLATUEUX (*flatus*). « Quant à l'ambre, il a bien je ne sçay quoy de flambant et d'esprit flatueux qu'il iecte au dehors. » *Tim.* 123 r. Littré cite deux exemples de Paré, *Introd.* 6 et 17.

FLEGME. « Du sang flegme. » *Tim.* 8 r. Voir *phlegme*.

FLEURETER (aller de fleur en fleur). « Essains d'abeilles fleuretants en mesme prairie. » *Exh.* 15. Rabelais dans le même sens emploie *effleurer*. Exemples du part. passé. Mais ici nous avons un exemple du part. présent. On sait la fortune récente de ce mot d'après l'anglais. Ancien mot.

FLUSTE, FLUTTE (flûte), *Pol.* 445. *Id.* d'Aubigné. *Fleuste*, Bonivard, 42.

FLUTTEUR (qui joue de la flûte). « Ptolémée le flutteur. » *Mon.* 126 v. Bodin écrit de même : *Ptolémée le flusteur*, d'après Godefroy. *Flusteux : La comédie des Proverbes* (1633), *A. Th. Fr.* IX, 94. Vieux sous la forme de *flauteur*.

FOIRE (foire), s. f. *Pol.* 16. Vieux mot que Estienne, *Conformité*, rattache à φορίον, φορία.

FOLLASTRE (grand fou, folâtre). « Les enfans sont follastres. » *Vic.* 9 v. *Mont.* II, 155. Vieux mot qui se trouve dans d'anciennes farces, *A. Th. Fr.* I, 162 ; II, 22.

FORSAIRE (forçat). « Gens de rame et forsaire. » *Vic.* 26 v. Rabelais dit *forcaires* et *forcés*. Cf. Louise Labé, p. 11, et d'Aubigné.

FOURCHON (branchement), s. m. « Le bois ayant deux fourchons que les Grecs appellent δίκρουν. » *Tim.* 119 v. « Faire l'arbre *fourchu* (avoir les jambes écartées). » Brantôme, IX, 522. Le premier exemple que cite le *Dict. gén.* est du XVIIe siècle. Mais Godefroy a de nombreux exemples.

FRAPPE (sens actuel), s. f. « La frappe de matrice. » *Vic.* 19 v.

FRAYEUR (action des cerfs qui frottent leurs bois contre les

arbres), s. f. « La grandeur des cerfs se juge aussi par les frayeurs qu'ils font. » *Vén.* 4. Godefroy cite un exemple de 1597.

FRIANDISES (aliments recherchés). « Bien user des friandises de cuisine. » *Symp.* 38 v; *Pol.* 44; *Vic.* 42 v. Littré cite un exemple de Calvin.

FRISQUETE (t. de typographie). *Vic.* 20 r. Voir plus haut, p. 250. Le *Dict. gén.* cite un exemple de 1680.

FRUTICE (arbuste). « Des herbes, frutices et arbres. » *Symp.* 160 r. Il y a un exemple de Rabelais.

G

GARGARIZER (γαργαρίζειν). « Sinon gargarizez vous d'eau la gorge. » *Symp.* 29 r. Littré cite un exemple de Paré, et un second de de Serres.

GARSON (Garçon), *Pol.* 352, 429. Montaigne a encore cette orthographe, II, 87.

GAUDISSEUR (farceur). « Jusques à approcher du plaisant et du gaudisseur (en parlant de Cicéron). » *Vic.* 84 v. C'est un mot du XVIe siècle. Cf. Godefroy.

GELLE (Gela, ville de Sicile), *Pol.* 309.

GEOMETRIEN (géomètre). « Comme les geometriens disent. » *Tim.* 28 r. 51 v. Ce substantif est employé par Oresme, Dolet, II, 102, La Boëtie, 166, Palissy, I, 18. D'Aubigné l'emploie comme adjectif : « Cent pas géométriens (géométriques). » I, 141.

GENITEUR (père), s. m. « Et appellent le ciel et autres semblables du nom de geniteur. » *Symp.* 105 v.; *Pol.* 78. *Génit* = père dans Rabelais. Ce mot n'a donc pas un sens burlesque quoi qu'en dise Littré.

GENITURE (dans le sens de génération, naissance). « Ce fait, il traicte de la geniture du temps. » *Tim.* 21 r ; 30 r.; 74 v.; *Pol.* 88, 877. Cf. « Royalle géniture (le duc d'Orléans). » *Dolet*, II, 48. « Platon sa geniture (son rejeton). » J. le Masle. *Biogr.* de Platon. Ce mot a aussi le sens de semence, qui féconde,

fécondation : *Symp.* passim. Id. Sérées, II, 336. « C'est la semence ou l'œuf fécondé dans le sein de la mère. » *Trévou.*

GINGENURE (gingembre), *Vic.* 7 r. Rabelais : *Zinziberine* (ζιγγιβέρις). *Zinzembre* (lat. *Zinziber*) : *Sérées*, I, 61.

GOULPHE (golfe), *Pol.* 413. *Golphe*, *Vic.* 5 r.

GOURMANDER (se livrer à la gourmandise), v. intr. « Faisoient durer le repas à boire et à gourmander jusques au soir. » *Vic.* 42 v. « Gens d'église qui boivent, *gourmandent* et jouent tout. » *Brantôme*, III, 113. Actif dans Ronsard : « *gourmander* leur bien » ; dans d'Aubigné : « *gourmandent* cette proye » II, 215, et dans Montaigne : *gourmander ces livres*, I, 25. Rabelais donne à ce verbe le sens de : barder, larder.

GRACE. « La male grace des lecteurs (le désagrément). » *Pol.* 68.

GRANDULES (glandules). « Les grandules ou muscles du gosier. » *Tim.* 122 v. Cf. Paré.

GREVER (*gravari*), *Pol.* 37, *Sypm.* 116 r. « Le sang erre et grève », *id.* 2 fois. Vieux mot.

GROULER (grouiller). « Elle groulla toute de vers » *Vic.* 59 v. Id. *Brantôme*, III, 107. D'Aubigné écrit *grouiller*. *Greuler* signifie trembler dans la vieille langue.

GRUYER (magistrats suisses). « Et dresser à leurs magistrats qu'ils appellent gruyers et arpenteurs. » *Pol.* 421. Dans Rabelais, soldats suisses du bailliage de Gruyères (?). Estienne, *Deux Dial.* I, 67, distingue le *Gruyer* du *Verdier*.

GUAIAC (plante). « La maladie de Naples se guarit par la décoction de guaiac. » *Vic.* 99 v.

GYMNASES (γυμνάσιον). « Lucian au livret des gymnases ou exercices. » *Symp.* 38 r.

GYMNASTIQUE (γυμναστική), s. f. « *Gymnastique*, l'art d'exercice... Ce mot ne se peut rendre françois non plus que rhétorique ou dialectique. » *Symp.* 38 r. Id. 101 v. Littré cite un exemple d'Oresme. *Gymnaste* est dans Rabelais. *Gymnastiques* (pluriel) dans Montaigne, II, 295. Le mot ne figure pas dans la *Conformité*.

H

HACQUEBUTIER (soldat armé de l'arquebuse), *Mon.* 73 v. *Harquebusier*, *Vic.* 103 v. Rabelais écrit : *haquebutier* ; d'Aubigné : *harquebusier*, *arquebusier*, *arquebuzier*.

HAMIAU (hameau), *Mon.* 106 r. Vieille forme.

HARASSIER (homme employé dans les haras), s. m. « Palefrenier, harassier... » *Vic.* 27 r. Néologisme.

HARATS, HARAS (Haras), *Mon.* 100 r ; *Pol.* 16, 17, 208, 392. « Comme nous assignons aux *haras* les bestes qui sont de moindre estime. » *Montaigne*, II, 220. *Haras* (race en parlant d'un homme), *Brantôme*, II, 44. Vieux mot. Voir *Hippotrophe*.

La HARQUEBUSE (arquebuse), *Vic.* 101 v. *Arquebuse*, *Vic.* 106 r. ; *Pol*, disc. Préf. Id. d'Aubigné. *Hacquebute*, Marot, 25. *Harquebouzade*, Estienne, *Deux Dial.* II, 138. *Hacquebuzer* (tuer à coups d'arquebuse), v. trans. *Remontrance aux François*, Anonyme, 1576, Réimpression Liseux, p. 9.

HARMODE (Harmodios), *Pol.* 352.

HAYR (haïr). « Ils haient. » *Pol.* 368. « S'entrehayent. » *Pol.* 408. « Hayons. » *Symp.* 100 r. « Hayant, hayaient. » *Pol.* 306. D'Aubigné n'emploie que *hayssent*. Amyot écrit *hayant*. *Hayans* : Estienne, *Deux Dial.*, I, 9.

HEBENE (ébène), s. m. *Vic.* 7 r.

HEGEMON (ἡγεμών), *Pol.* 276. Voir *Archon*.

HELIASTES (ἡλιασταί) « Ceux qu'on appeloit Heliastes estoient nourris du public ». *Pol.* 276.

HELIX (ἕλιξ hélice). « Car à bien parler le mouvement circulaire est propre du firmament : le droict convient à la generation et helix aux planelles. » *Tim.* 43 v. Littré cite un exemple de Rémi Belleau.

HERABLE (érable), *Pol.* 59.

HERBAGE (herbage), s. f. *Exh.* 23.

HERBI. « Henry comte d'Herbi (de Derby). » *Pol.* 353.

HEREUX (misérable). « L'hyver le héreux. » *Tim.* 157 v. Le

Dict gén. cite un exemple de Liebault de 1564. Celui de Regius est antérieur.

HIBRAHIM *Bassa* (Ibrahim Pacha), *Pol.* 184.

HIERRE (lierre), *Tim.* 43 v. *Symp.* 181.

HIPPOTROPHE (établissement d'élevage de chevaux). « Hippotrophe en Surie ou Harats de XXX mille juments. » *Mon.* 100. Création de Regius.

HOBLON (houblon), *Vic.* 25 v. Littré cite des exemples de *houbillon*, *houbelon* et *houblon*.

HOCQUET (sens actuel), *Symp.* 29 r. *Sanglot* (singultus) avec le même sens est employé tout à côté.

HOCQUETON (hoqueton), *Vic.* 26 r. « *Hoqueton*, de ὁ χιτών ; comme austruche (pour ostruche) de ὁ στρουθός. » Estienne, *Conformité*, 213. Vieux mot.

HOROLOGE (horloge), s. m. *Tim.* 58 v. Id. Ronsard, *Poèmes*, A Odet de Coligny. Le masculin est populaire encore en Normandie. « *Horloge*, *horologium*, ὡρολόγιον. » *Conformité*, 213. *Orloge*, féminin dans d'Aubigné.

HORVARI (t. de vénerie). « Le veneur experimenté apercevant telles ruses et horvaris. » *Vén.* 14, 18.

HOURQUE (espèce de bateau), *Exh.* 20. « L'Allemagne a donné ses ourques redoutables. » V. Hugo, *La Rose de l'Infante.*

HUMECTATION (humidité). « Toute figure se fait par quelque deseichement, comme la liquefaction ou couleure par humectation. » *Tim.* 96 r. *Humecter* (mouiller), *Tim.* 97 v.

HUNGRES (Hongrois), *Vic.* 14 v. *Hongres*, *Vic.* 75 v. et *Montaigne*, II, 350.

HUNNOIS (Huns), *Pol.* 380 ; *Vic.* 21 v. « Attila, roi des *Hunnes*. » *Vic*, 73 v.

I

IANIRZATES. « L'infanterie turque. » *Vic.* 106 r. *Ianirzaires*, *Vic.* 106 r. *Ianitzaires*, *Mon.* 91 v. *Ianissaires*, *Pol.* 351. Belon écrit *genissayre*, 29 r.

IAPANOIS (Japonais), *Vic.* 18 r.

ICOSAEDRE (à vingt faces). « La figure icosaedre. » *Tim.* 78 v., 86 v. Voir *dodecaèdre.*

IDEAL (« l'être intelligible de Platon »), s. m. *Symp.* 140 r. Littré ne cite qu'un exemple de Desportes.

IGNÉ (de feu), adj. « Substance ignée et matérielle. » *Symp.* 102 r. Littré ne cite qu'un exemple de Paré (1575).

ILLUSTRATEUR. « Pétrarque illustrateur de la langue italienne. » *Vic.* 96 r. Ce mot est nouveau au XVIe siècle.

IMAGERS (faiseurs d'images). « Que les painctres et imagers rendent les plus belles. » *Pol.* 35.

IMAGINIERS (ouvriers peintres), s. m. « Statuaires, imaginiers, sculptueurs. » *Vic.* 86 v. ; *Symp.* 161 r.

IMMUSIQUE (non musical), adj. *Phéd.* 105. Ce mot n'est ni dans Littré, ni dans Godefroy.

IMPARITÉ (sens actuel), s. f. « Or fait cela l'Idée d'imparité. » *Phéd.* 183. Littré cite un exemple de l'Hist. de d'Aubigné de 1616.

IMPERER, dans le sens de commander en général : « Qui semble par nature imperer et dominer. » *Pol.* 32, 135, 137, 244, et passim. Avec le sens de commander en chef, être empereur : « Croyez que je puis mourir plus glorieusement qu'impérer ». Exh. 62. *Impérir* est ancien. Pas d'exemples d'*impérer.*

IMPOURVU (imprévu), adj. « La fortune... impourvue et incongnue au discours de la raison humaine. » *Tim.* 52 r. « A l'impourvu. » Ronsard, *Odes*, II, A son laquais ; id. Brantôme, I, 294 ; id. d'Aubigné. Godefroy ne donne pas d'exemple plus ancien de cette expression.

INCOMMUABLE (non susceptible de changement). « La matière n'est de soy humectée ou eschauffée : car elle est incommuable. » *Tim.* 74 r.

S'INCORPORER (faire corps). « Le triangle aux jambes égales ne se peut incorporer avec le demy triangle. » *Tim.* 88 r. « On *incorpore* la cholère en la cachant. » *Montaigne*, II, 110 « Qui nous *incorpore* au vice. » *Id.* 231. Vieux mot.

INCORPOREL (immatériel). « Invisible et non seulement

incorporelle. » *Symp.* 139 v., 140 r. *Tim.* 65 r., 84 r. « Beauté incorporelle et spirituelle. » *Montaigne*, II, 249.

INDIE (Inde). « Staurobates lors Roy d'Indie. » *Vic.* 46 r.

INDIFFEREMMENT (sens actuel), adv. « Tous indifferemment. » *Symp.* 80 r. Littré cite seulement des exemples du XVIe siècle.

INDETERMINÉ, INTERMINÉ. « L'infinité indéterminée. » *Tim.* 89 r. « Le principe infiny et interminé est auteur du nombre pair. » *Id.* id. *Interminé* est dans Amyot. Pas d'exemple antérieur pour *indéterminé*.

INDIVIDU (individuel), adj. *Tim.* 49 r. *Individu*, subst. « Les individus sont caduques. » *Symp.* 112 r., *id.* 167 r. « Chaque espèce, chaque individu. » Peletier, *Alg.* Proëme du IIe livre. « Les espèces et choses *individues*. » Louise Labé, p. 98. Bonivard emploie *indivis* dans le sens *d'individu* : « Tout à un seul *indivis*, rien à l'espèce. » *Adv. et Dev.* 8.

INDUBITABLE (sens actuel), adj. « Que l'excellence des commandans fut indubitable. » *Pol.* 424. Cet adjectif, employé par Calvin, date du XVIe siècle.

INÉQUALITÉ (inégalité). « Quand a inégal inéqualité. » *Tim.* 32 r., 92 v. *Inégalité* : *Pol.* 377. Cf. d'Aubigné : *inesgalité*, *inégualité*. Déjà dans Oresme.

INFAIT (non fait), *Phéd.* III. Cf. d'Aubigné. Ce mot est rare au XVIe siècle.

INFUNDANT (répandant dans). « Non par la vertu de la semence genitale : ains par Dieu les infundant. » *Phéd.* 80. Rare.

INGÉNÉRABLE (non susceptible d'être engendré). « Mais puisqu'il est ingenerable ». *Phéd.* 76. Déjà dans Oresme, mais rare.

INGÉNITE (*ingenitus*, non créé), adj. *Symp.* 147 r. « Or est le commencement ingenite ». *Phéd.* 76. *Pol.* 34. Création de Regius.

INNOVER (sens actuel), v. tr. Fréquent dans les *Mon.* et l'*Exh.* Ce verbe paraît dater du XVIe siècle.

INOPINÉ (sens actuel). « Pour les inopinés accidents de fortune ». *Pol.* 71. Littré cite un exemple de 1587.

INSÉPARABLEMENT (sens actuel). « Et s'embrassent inséparablement elles mesmes ». *Tim.* 88 r. Littré cite un exemple du XVIe siècle avant un autre de Montaigne. Rien dans Godefroy.

INSIPIENCE (*insipientia*, défaut de sagesse). « Or confessons nous qu'insipience soit la maladie de l'âme. » *Tim.* 130 v. Ancien mot employé par Montaigne — et Proudhon !

INSTRUMENTAL. « Comme Aristote a défini l'âme l'acte continuel du corps naturel instrumental. » *Tim.* 58 v. Déjà dans Oresme et Calvin.

INTELLECT (*intellectus*, intellect). « L'âme qui est moyenne entre l'intellect et la nature corporelle. » *Tim.* 39 r. Littré cite un exemple du XIIIe siècle et un autre de Paré, 1573.

INTELLECTIF. «La faculté intellective de l'âme par laquelle elle contemple les choses immatérielles. » *Symp.* 145 r.

INTELLECTIONS (choses révélées à l'esprit). « Lesquelles intellections adviennent plustost par la grace de Dieu. » *Pol.* 31, *Symp* 145 v. Rare dans ce sens.

INTELLIGIBLE (dont on peut se faire une idée). « Tous les animaux intelligibles. » *Tim.* 26 r. Avec le sens actuel : « Ce qui est éternel et sans corps, que les philosophes appellent intelligible. » *Tim.* 31 r. Id. *Symp.* Epistre ; 144, v. et passim. Cf. *Montaigne*, 178. Vieux mot.

INTENDENCE. « Intendence de l'armée. » *Pol.* 13. « Intendance de l'armée. » *Pol.* 307. Id. (surveillance) : *Pol.* 95. Littré cite un exemple de Montaigne. Rien dans Godefroy.

INTERCESSEUR (*intercessor*, celui qui intercède), s. m. « Puisque vous vous êtes monstré envers moy... intercesseur liberal et courageux. » *Vén.* 10.

INTERMINÉ (indéterminé). *Tim.* 89 r. Rabelais emploie *interminer* avec le sens latin de : menacer. Voir *indéterminé*.

INTRANSMUABLEMENT (sans permutation possible). « Si toutes choses gardaient mesme figure intransmuablement. » *Phéd.* 84. *Intransmuable* est ancien. Pas d'autre exemple de cet adverbe.

IORCH (Yorck). *Pol.* 300.

IOYAULIER (joaillier) « Ny ioyaulier pour y faire ou vendre aucuns affiquets d'or. » *Pol.* 117. Cf. « Une joualière. » *Caquets*, 72. Employé par Amyot.

ISOSCELE (ἰσοσκελής, isocèle). « Triangle isoscele. » *Tim.* 76 v. Pas d'exemple dans Littré.

ISOPLEURE (ἰσόπλευρος, équilatéral). « Triangle equilatère ou isopleure. » *Tim.* 76 v.

IUSSION (ordre, jussion), s.f. « La iussion paternelle. » *Tim.* 109 r., 143 v. *Pol.* 426. Godefroy cite ce dernier passage et un exemple de l'*Anc. Th. Fr.* III, 250.

IUSTIFIER (t. de typographie, encore usité). *Vic.* 19 v. Voir plus haut p. 250.

L

LÆLE (*Lælius*). *Vic.* 83 v.

LAIDANGÉ (souillé). « Cestuy Pausanias avoit esté en sa jeunesse violemment laidangé de son corps par Attale. » *Pol.* 354. *Laidengier* (maltraiter) est un vieux mot.

LARRECIN (larcin). *Phéd.* 112. Cette orthographe est celle de Calvin, *Inst.* 315, de du Bellay, *Regrets*, Sonn. 46, d'Estienne, *Deux Dial.* II, 103, et de Montaigne, II, 230. Regius écrit *larcin*, *Symp*, 70 r.

LECTOIRE (*Lectoria*, la loi *Lætoria*), *Pol* 23.

LEMMES (t. d'arithmétique) « Que c'est intervalle, lemme et diese. » *Tim.* 32 r.

LENCLASTRE (Lancastre). *Pol.* 300. *L'Enclastre*, *Exh.* 42 v., 52 v. Froissart écrit pourtant déjà Lancastre. Ed. Luce, t. V, 308.

LIGNAGÈRE (féconde). « Les bêtes malfaisantes sont peu lignagères. » *Vic.* 24 v.

LIQUÉFACTION. « La liquéfaction ou couleure. » *Tim.* 96 r. Littré ne cite qu'un exemple (du XIVe siècle).

LOCALEMENT (relativement au lieu), adv. « Non point loca-

lement mais corporellement. » *Tim.* 84 r. Je ne trouve aucun exemple antérieur au XVIIe siècle.

LONDRES, capitale de l'Angleterre. *Pol.* 404.

LOTOPHAGES (λωτοφάγοι). « Or allant de rechef vers ces Lotophages, n'y habitera il manifestement ? » *Pol.* 219.

LOYS LE PITEUX (Louis le Pieux), *Pol.* 353. Voir *Piteux.*

LUBEC (Lubeck), *Pol.* 278.

LUBRICITÉ (impudicité). « Une vie pleine de lubricité. » *Phéd.* 58. *Lubricité* : qualité de ce qui est glissant, dans Rabelais et Paré.

LUCTUEUX (*luctuosus*, funèbre). « Harmonies luctueuses. » *Pol.* 449. Godefroy cite des exemples plus anciens

LUSTRE (éclat), s. m. « Un drap qui ne perde son lustre. » *Vic.* 10 v. (1575). L'exemple d'Amyot cité par Littré est de 1574.

LYE (Lie, au figuré). « La lye du peuple. » *Pol.* 324. Le mot est vieux. L'expression de Le Roy est restée.

M

MACHINE. « Cette machine ronde (la terre). » *Symp.* 66 r. Voir plus haut, p. 149, note. « Comme vray Roy de la machine ronde. » *Dolet*, II, 40.

MAGISTRAT (*magistratus*, magistrature). « Les magistrats esquels y a proufit ». *Pol.* 345, 383. *Tim.* 115. A aussi fréquemment le sens actuel.

MAGNITUDE (grandeur). *Tim.* 173. « D'avantage que par magnitude les choses grandes. » *Phéd.* 173 ; *Pol.* 403. *Les magnitudes* (les grandeurs en géométrie). *Pol.* 279. Déjà employé par Oresme.

MAHIZ (maïs), *Pol.* 45.

MAHUMET (Mahomet). *Vic.* 36 v. Montaigne écrit : *Mehemet*, I, 124, et *Mahumet*, II, 155.

MAHOMETISTES (Mahometan). *Mon.* 120 v. *Mahumétique*, *Pol.* 3 64.

MAIOUR (majeur). « La mer maiour. » *Vic.* 45 v. La *mer majoure* est la mer Noire dans Montaigne.

MAIRERIE (mairie). « Les maireries des villes. » *Pol.* 94. Vieille forme, encore populaire dans le centre de la France.

MALTALENT (mauvais vouloir), s. m. « Tourna son maltalent contre le Roy. » *Pol.* 354. Courant dans l'ancienne langue et au XVIe siècle. Se trouve dans Rabelais, Marot, p. 409, Amyot (Blignières), d'Aubigné, II, 660, et encore dans les *Tromperies* de Larivey (1611), *A. Th. Fr.* VII, 12. Brantôme, IV, 125, lui donne le sens de mécontentement, et Montaigne le sens de dépit, II, 302.

MALVOULOIR (vouloir du mal), v. intr. « En se faisant mal vouloir des siens. » *Pol.* 357. *Malvoulu* (auquel on veut du mal), *Id.* id. Ce participe passif se retrouve dans les *Sérées*, IV, 180, et dans *Montaigne* : « Chefs désestimez et mal voulus. » Livre III, ch. VI. Ce verbe est du XVIe siècle.

MANGEAILLE, *Exh.* 87. « Se pourvoir de mangeailles. » *Pol.* 87. Vieux mot.

MANOUVRIERS (manœuvres). « Les manouvriers, c'est-à-dire qui vivent du travail de leurs mains ». *Pol.* 159, 412. Vieux mot. V. des Périers, *Joy. Dev.*

MANUFACTURE (action de faire à la main, manipulation). « Les triangles les plus simples en manufacture, il est forcé qu'il soient plus tôt venus à la main. » *Tim.* 87 v. « Où il y a le moins de manufacture. » *Tim.* 87 v. D'Aubigné lui donne ce sens et aussi celui de grande fabrique. Belon écrit : *manefacture* (travail manuel), 49 r. Amyot dit : *manutention.*

MARCHEURE (marche, demarche), s. f. « Jesus Christ donna... droicte marcheure aux boiteux. » *Vic.* 68 v. Assez vieux et rare.

MARESQUAGE (marécage). *Vic.* 34 v.

MARGUEILLERIES, MARGUILLERIES. « Margueilleries des villages. » *Pol.* 94.

MARRY (*matricem*, gascon *mayri*, matrice), s. f. *Tim.* 136 r. Voir *Amarry.*

MARTRES *subellines* (zibeline). *Vic.* 7 r. *Martres subelines*, *Brantôme*, I, 208. Voy. *Subelin.*

MATIÈRE. « *La matière première* du monde. » *Vic.* 2 r , 3 r.

MATRICIDE. *Phéd.* 225. Pas d'exemples dans les Dict.

MATRICE. Voir *marry* et *amarry*.

MAUVAISTIÉ (mauvaise qualité, méchanceté), s. f. « Par la mauvaistié des conducteurs du peuple. » *Pol.* 305. *Maulvaistié*, *Marot*, p. 236 ; Ronsard, *Amours*, livre II. Elégie à son livre. Id. *Dolet*, II, 72. *Mauvaisetié*, *Palissy*, 308. *Mauvaistié*, *Boétie*, 50, 306 ; *Montaigne*, II, 273. Vieux mot.

MÉCANIQUE, s. m. « Les mécaniques (les ouvriers manuels). » *Pol.* 15, 49. « Gens méchaniques. » *Pol.* 384. « Etat *méchanicque.* » Dolet, II, 103. « Ouvriers *méchanics.* » D'Aubigné, IV, 215. Fréquent dans La Boëtie. Malherbe dit encore en ce sens : personnes *méchaniques. Epît.* de Sénèque, Ep. XC. Cf. *Conformité* d'Estienne, 214. Vieux mot.

La MÈCHE (La Mecque). *Vic.* 88 v.

MÉDIÉTÉ (moitié), s. f. « Six excède trois de sa médiété. » *Tim.* 32 v. « La médiété géométrique. » *Tim.* 32 r. « Toute médiété de nombre. » *Phéd.* 181. Pas d'exemple ailleurs.

MÉDIEN (Mède), adj. « Discipline médienne. » *Vic.* 39 v. Rabelais dit : *mede*, Amyot et Rabelais : *medois.*

MEDIZER (μηδίζειν, imitation d'un mot d'Hérodote), *Pol.* 303.

MÉGE (sérosité), s. m. « Le mége de la pituite récente. » *Tim.* 127 r. Pas d'autre exemple.

MÉLANCHOLIE, *Tim.* 126 r. Employé par Rabelais, d'Aubigné et Montaigne, II, 265. Cf. *Conformité*, 214.

MÉLIORER (améliorer). *Symp.* 95 v. *Meilliorer*, *Brantôme*, IX, 541. « L'âge *méliore* toutes choses. » Belon, 4 r. Verbe de la vieille langue.

MENSTRUEL (mensuel). *Vic.* 2 r.

MENUSERIE (menuiserie). *Vic.* 37 r. Ce mot a aussi au XVIe siècle le sens de exiguité, Brantôme, IX, 579. Brantôme emploie aussi *menusaille* (chose menue), IX, 522.

MERITOIREMENT (d'une façon meritoire). « Demosthene emporta meritoirement la première louange ». *Pol.* 307. Employé par Amyot.

MEROVINGES (Mérovingiens), *Exh.* 25 v. *Mérovingues*, *Mon.* 126 r.

MESCIQUE (Mexique), *Vic.* 19 r.

MESGEDES, MESQUITES (Mosquées), *Mon.* 120 v. Ce sont là probablement des formes premières. Car l'arabe dit *mesgid*, l'espagnol *mesquita*. Le mot actuel est dû sans doute à l'italien *moschea*, dont il y a exemple dans Ronsard.

MESPRISEUR (qui méprise), adj. *Pol.* 244. Employé par Amyot et Henri Estienne.

MÉTÉORE (sens actuel), s. m. *Vic.* 17 r. Employé par Rabelais comme adjectif et par d'Aubigné comme substantif.

MÉTHODIQUEMENT (sens actuel). « Le plus méthodiquement. » *Phéd.* 9. Pas d'exemple antérieur.

MICROCOSME (μικροκόσμος)... *Symp.* 143 r., 159 v. Littré cite un exemple du xive siècle.

MIELLÉE (breuvage fait avec du miel), s. f. *Pol.* 44.

MIGNONNEMENT, adv. *Exh.* 31. Employé par du Bellay.

MIGNOTISE (grâce mignonne). *Pol.* 357. « *Mignottises* et *mignardises* de parler. » Bonivard, *Adv. et Dev.* 39. Ce mot, qui paraît dans Rabelais et dans Ronsard, p. 152, se trouve encore dans le *Moy. de Parvenir*, II, 77. La *Farce des cris de Paris* offre *mignotis*, *A. Th. Fr.* II, 313. Montaigne dira *mignardise*, II, 73. Le verbe *amignoter* est dans Ronsard : « *amignoter* ses regards » (p. 188). Amyot l'offre aussi (Blignières, 429, n. s.). *Mignoter* (faire le gracieux) est dans Des Périers, *Lysis*, 13. *Mignoter* et *amignoter*, que Nicot donne encore, sont restés en usage dans quelques provinces.

MILLAINE (millier), s. f. « En plusieurs centaines et millaines d'années. » *Symp.* 175 v.

MILITIE (*militia*, guerre), *Mon.* 85 v. *Exh.* 4 v. *Vic.* 33 r. « Il y a déjà quelques-uns qui sont après pour introduire *la militie*. Il est vray qu'ils n'osent pas encore dire Aller à la militie ; mais pour le moins ils disent : *L'art de la militie* » Estienne, *Deux Dialogues*, I, 290.

MINIÈRE (mine), s. f. « Le revenu du Turc ès tributs, gabelles, minières. » *Mon.* 102. Palissy emploie *minière* avec le

même sens, 309. Belon dit toujours *minere* (45 r. et fréq.) ou *mine*.

MINISTRER à quelqu'un (être au service de quelqu'un). « Ceux qui ministrent en privé à un sont serviteurs. » *Pol.* 160. Ce mot est dans Rabelais.

MISTE (*mistus*, mixte), adj. *Tim.* 92 r. et passim.

MITAN, s. m. « Le vray-mitan (la région tempérée) ». *Vic.* 12 r. Dans Rabelais, le *mitan* : le milieu.

MISTION, MIXTION (mélange), s. f. Fréquent dans le *Tim.* Cf. Montaigne, II, 190, et II, 56. *Mixtion* est déjà dans Belon, 46 r., qui dit aussi *mixture*, 47 v.

MIXTIONNER, MISTIONNER, *Phéd.* 20 ; *Tim.* 95 v. « *Mixtionné d'argent et de cuyvre.* » Peletier, *Alg.* I, 24. Cf. *Sérées*, I, 49.

MOLESTIE (*molestia*, contrariété). « Adoucit les molesties des plus aagez. » *Pol.* Disc. prélim. *Symp.* 68 v. Le poète Fontaine, dans sa réponse à du Bellay, défend *ennuy* contre *molestie*. L'adjectif *moleste* est dans Rabelais, dans Dolet, II, 69, et Ronsard, p. 238, dans des Masures, Pseaumes, p. 55. D'Aubigné emploie *moleste* comme subst. fém. (avec le sens de contrariété) conformément à l'usage ancien.

MONDAIN (qui est de ce monde ou du beau monde), adj. « Biens mondains. » *Symp.* 68 r. « Plaisirs mondains. » *Pol.* Table. « Les biens mondains. » *Dolet*, II, 113. Ronsard donne à cet adjectif le sens de : qui est de ce monde : « Tous les règnes mondains. » *Discours*, Institution pour l'adolescence de Charles IX. Brantôme dit : *un mondain* (homme qui sait vivre), IX, 474. Il écrit aussi : *mondanité* (vie du monde), IV, 278. Enfin Pasquier parle d'un esprit *mondanisé* (rendu mondain), Lettres, I, p 174.

MONDE. « Depuis que le monde est monde. » *Exc.* 33 r. Proverbe.

MONIAUX (monial, monacal ?). « Les tours et les moniaux. » *Pol.* 141. v. fr.

MONOPOLE. A propos de μονοπωλία, *Pol.* 60, Regius donne la définition suivante : « Le mot de *monopole* est usité et entendu en françois quand un particulier ou une société obtient

privilège ou permission de vendre seul quelque marchandise nécessaire, contraignant ceux qui en ont affaire l'acheter à son taux. » Il emploie le mot au figuré, *Pol.* 336. *Monopole* (d'après Littré) est déjà dans Oresme, Thèse de Meunier. Ce mot a couramment au XVIe siècle le sens de conspiration, ligue, faction. Rabelais l'emploie ainsi. Semblablement Regius écrit : « lequel *monopole* de si puissants seigneurs, César, Pompée Crassus ». *Exc.* II, v. Montaigne lui donne aussi ce sens, II, 302. On le retrouve dans les *Caquets*, 80 : « Ceux de la religion font des assemblées et des *monopoles.* » *Id.* 81. « On appelle ouvertement un partisan *monopoleur.* » Id, III. « *Monopoles*, dit enfin Nicot, ce sont des assemblées factieuses pour faire quelque menée. »

MONOPOLER (cabaler), v. intr. « Si aucuns d'eux monopolent à leur ambition. » *Pol.* 166. Id. *Brantôme*, IV, 141 ; V, 70.

MORTES. « Les eaux mortes. » (La morte eau, période des faibles marées). *Vic.* 4 r. Voir *Vives*.

MOSCHE (Moschus), *Pol.* 404. *Moske*, *Vic.* 15 r.

MOTRICE. « Nature motrice. » *Symp.* 139 v. Pas d'ex. antérieur de ce féminin.

MOULLI (mouillé). « Ains procedent toutes les odeurs des choses moullies. » *Tim.* 102 r.

MOUSSE (obtus), adj. « Ses angles sont plus mousses. » *Tim.* 79 r. « Angles plats mousses. » Id. id. Montaigne dit *esprit mousse* comme nous disons *esprit obtus*. « J'ay l'esprit tardif et *mousse*. » II, 28. *Id.* II, 280 ; II, 349. *Mousse* (émoussé), Des Périers, *Joy. Dev.* Belon écrit *mousse* (moussu, en parlant des feuilles), 62 r., comme il dit *trappe* pour trappu, 26 v.

MUER (changer), v. tr. « Ils muent les républiques. » *Pol.* 376. « Se *muer* de courage. » *Dolet*, II, 80. Seyssel et Amyot emploient ce verbe. « Leur langage n'est point *mué*. » *Belon*, 26 v. « *Muant* de lieu. » *Montaigne*, II, 262. Vieux mot.

MUGEOL (espèce de poisson), *Vic.* 5 v. Littré n'offre pas ce mot.

MULTIPLICES (*multiplices*, multiples), adj. « Ou principalement choisi les multiplices superpartiens. » *Tim.* 33 r.

MUPHTY. « Chef de la religion, ayant l'esgard sur les affaires de conscience. » *Pol.* 253.

MUSSER (cacher), v. tr. « Où il se pourroit musser. » *Pol.* 358. « Ces thrésors mussez. » *Vic.* 38 v. Rabelais, Marot (p. 407). Des Périers (*Joy. Dev.* et *Poésies*, 78) emploient ce vieux mot. « *Musser* et enterrer son argent. » Sérées, III, 179. « On se musse dans un creux ténébreux. » *Montaigne*, II, 32; *id.* 98. « *Musser*, se cacher. Il est vieux. » *Dict. acad.* 1re édition. — Encore usité dans le Poitou et la Saintonge et, sous la forme *se mucher,* en Normandie.

MUT (muet, t. de vénerie), adj. « Chiens muts. » *Vén.* 12.

MYSTIQUE (mystérieux). « Leur façon mystique de parler. » *Vic.* 34 r. Littré ne cite qu'un exemple de Charron. Godefroy ne donne rien. Mais *mystiquement* est plus ancien. *Myste* (prêtre, de μύστης, initié) est dans Rabelais.

N

NARSINGUE (royaume d'Asie), *Pol.* 16. Cf. Montaigne, II, 79.

NASSULE (petite nasse), *Tim.* 117 r., 120 v. Le mot ne figure ni dans Littré, ni dans Godefroy.

NATURALISÉ. « Nul estranger ne peut tenir office, s'il n'est naturalisé paravant. » *Pol.* 5. Le mot est employé par de Serres, Montaigne et Carloix (Vieilleville). Ici, il a tout à fait le sens moderne et juridique.

NATURALITÉ (naturalisation). « Lettres de naturalité. » *Mon.* 107 v. Littré cite dans ce sens un exemple de Pithou.

NAVIGAGE (navigation). « Le navigage rendu seur. » *Pol.* Disc. préf. ; *id.* 158, 164. Ce mot est de la langue du XVIe siècle.

NAVIGER (naviguer), fréquent dans Regius, *Pol. Exh.* Cf. *Sérées*, V, 55. Vaugelas, cité par Roybet, observe que « *naviguer* est le terme employé par les gens de mer, mais qu'à la cour on dit *naviger*, et tous les bons auteurs l'écrivent ainsi ».

NAVIRE, s. f. et m. Fréquent aux deux genres chez Regius. « Le mot *navire* est féminin chez Ronsard, Amyot, Montaigne,

même encore chez Malherbe. » (Legouez.) Masculin parfois chez Montaigne : I, 17. Si l'on s'en rapporte aux *Remarques* de Vaugelas, il y avait encore à Paris de son temps des enseignes portant : *A la navire.*

NAXE (Naxos), P. 333.

NÉGOCIATEURS (gens de négoce, commerçants). « Vous autres riches négociateurs. » *Symp.* 2 r. Le même mot a le sens de : hommes qui sont aux affaires de l'Etat. *Pol.* Disc. préf. Godefroy et Littré citent un exemple d'Oresme.

NEGOTIATION (diplomatie). « La guerre et la négotiation. » *Pol.* 428. Même sens dans d'Aubigné. « La négociation. » (Les affaires publiques.) *Pol.* Disc. préf. Cf. Montaigne, II, 25. Dans Rabelais, *négotiation* est synonyme de *négoce.* « Quant à ces mots, Negotier, Negotiateur, ie ne scaures bonnement dire s'ils ont esté introduicts depuis : pour le moins scais-je bien qu'ils sont beaucoup plus usitez qu'ils n'ont esté. » Estienne, *Deux Dial.* I, 285.

NEGOCIEUX (actif). « Ceulx qui préfèrent la vie négocieuse à l'*ocieuse.* » *Pol.* 402. Mot repris (non créé, comme on l'a dit) par Montaigne. Belon dit *oyseux* (oisif), 35 r.

NINE (Ninus), *Pol.* 358.

NOMOPHYLACES (νομοφύλακες, gardiens des lois). « Les Nomophylaces par la Grece et les censeurs à Rome. » *Pol.* 112, 261. Cf. *Sérées*, II, 159.

NONCHALLOIR, NONCHALOIR (insouciance). « Ne plus ny moins qu'au corps humain par nonchaloir ou mauvais régime s'amassent... » *Exh.* 6 v. *Vic.* 40 r. Vieux mot. Rabelais l'emploie. Mais Calvin écrit : *nonchallance. Inst.* 187, avant *Belon*, 37 v., et avant Montaigne II, XVII, qui écrit aussi *nonchaloir, id id.*

NOREMBERG (Nuremberg), *Pol.* 278.

NORTH (vent du nord). « Tous les vents se réduisent à deux... appelés aujourd'huy en l'Océan par les mariniers, Sur et North. » *Pol.* 209. *Nord*, avec son sens actuel, est dans la *Pol.* 408.

NORTEST (nord-est), *Vic.* 4 v.

NOTE (*nota*, note d'infamie), s. f. « Pour couvrir la note de leur mère. » *Pol.* 340. Appartient au XVIe siècle dans ce sens.

NOTER (note d'infamie). « Sans faire mention de Hannon, afin qu'il ne semblast qu'ils le voulsissent noter. » *Pol* 341. Pas d'autres exemples dans ce sens particulier.

NOTICE (ital. *notizia,* notion, connaissance), *Symp.* 150 r. Id Rabelais et Brantôme, VI, 386.

NOURRISSEMENT (action de nourrir, nourriture). « Les incommoditez de l'egestion par nourrissement. » *Tim.* 57 v. 60 r. 97 v. 93 r. *Pol.* 408. Rabelais emploie ce mot, qui paraît dans Des Périers, *Lysis*, 31, et dans les *Sérées*, II, 11, et V, 117. Vieux mot.

NOUVELLETÉ (nouveauté). Très fréquent dans Regius. *Noveleté* est un mot de la vieille langue . *Nouvelleté* est dans Calvin. *Inst.* Préf. VIII, dans la Boëtie, 185, et dans Montaigne, II, 54. D'Aubigné n'emploie que *nouveauté.*

NUGRADIE (Belgrade), *Vic.* 15 r.

NUISANCE, NUYSANCE (dommage, préjudice), s. f. « Ἄτη, nuysance. » *Symp.* 65 r. « Sans nuisance (sans inconvénient). » *Pol.* 448. Id. *Exh.* 15. Vieux mot qui est dans Marot, 288, Belon, 51 v., Ronsard, 285. Cf. *Anc. Th. Fr.* III, 92

O

OBSERVANCE (*observantia*, observation). « Par l'observance de ses commandemens. » *Symp.* 173 v. Dans ce sens, Godefroy cite comme le plus ancien un exemple de Bouchet *Sérées*, IV, 7.

OBTUS. « Angle obtus. » *Tim.* 80 v. Littré cite un exemple de Forcadel. Voir *Mousse.*

OCÉANE « La mer Océane. » *Vic.* 42. C est l'ancienne expression.

OCHLOCRATIE (ὀχλοκρατία) (gouvernement de la multitude), *Pol.* 274.

OCIEUX (*otiosus*, oisif), fréquent dans Regius. Voir *negotieux* Mot employé par Rabelais. « Personne ocieuse et inutile. » *Dolet*, II, 90. « L'ocieux avocat. » Du Bellay, *Regrets*, 88.

OCTAEDRE. « La figure solide octaedre. » *Tim.* 77 v. Voir *Dodécaèdre.*

OCTIMESTRE (du huitième mois). « Octimestre enfantement. » *Tim.* 106 v. Pas d'exemple.

OCTUPLE (huit fois plus grand), adj. *Tim.* 31 v. Pas d'exemple dans les *Dict.*

ŒCONOMIQUE (οἰκονομική), s. f. Regius explique dans les *Pol.* 41 « en quoy diffèrent *œconomique* et *acquisitive* ». « *Œcunomique*, *id est* mesnagère. » Bonnivard, *Adv. et Dev.* 7. Oresme et Montaigne emploient le mot comme adjectif.

ŒCONOMIE (οἰκονομία, administration de la maison), s. f. « La propinquité des âges (des parents et des enfants) rend contencieuse l'œconomie. » *Pol.* 429. « L'œconomie politique complète. » *Pol.* 157. Littré cite un exemple d'Oresme.

OEST (ouest), *Vic.* 3 v.

OLIGARCHIE (ὀλιγαρχία), *Pol.* passim. Littré cite un exemple d'Oresme.

OLIGARCHIQUEMENT (sous le régime oligarchique), *Pol.* 389.

OMNIFORME (de toutes formes), *Tim.* 72 r. Le mot est dans Rabelais Rien dans les *Dict.*

OPACITÉ (sens actuel), *Tim.* 104 r. Cotgrave mentionne le substantif ; mais les *Dict.* ne donnent pas d'exemple.

OPERATIF (traduction de ποιητικός, distingué de *Actif*, traduction de πρακτικός), *Pol.* 26. Voir plus haut, p. 298. Le mot est déjà dans Oresme.

OPINABLE (qu'on peut penser), adj. « La matière première n'est intelligible, ny opinable, ains la pouvons dire suspicable seulement. » *Tim.* 73 r. *Id.* 71 v. Godefroy cite un exemple de 1578.

OPINATRICE (qui conçoit les opinions), adj. « Vertu (faculté) opinatrice de l'âme. » *Tim.* 64 r. Nul autre exemple ailleurs.

OPINIASTREMENT, *Vic.* 73 v. « Combatirent plus opiniastrement. » Amyot avait déjà employé cet adverbe dans les *Vies.*

OPPOSITE (*oppositus*, opposé), adj. « Toute autre chose opposite. » *Tim.* 98 r. « Mal *opposite* à sa félicité perdue. » Dolet, II, 113. *A l'opposite* (au contraire, à l'opposé). Cette locution adverbiale se trouve dans Commines (éd. Chantelauze, liv. I,

ch. x) et dans Belon, 29 r. Fréquente chez Regius. Cf. D'Aubigné et *Montaigne*, II, 232, 280.

ORDONNEEMENT (avec ordre), adv. *Tim.* 53 r. *Montaigne*, II, 228. Adverbe de la vieille langue.

ORES... ORES (tantôt... tantôt), *Pol.* 404. Godefroy cite un exemple de Baïf, qui écrit ore... ore.

ORGANISTE. « Chantres, menestriers, organistes. » *Vic.* 27 r. *Organe*, instrument de musique dans Rabelais. Littré donne un exemple de Carloix et un autre de Paré (1584). Le Roy a donc la priorité.

ORTHOGONE (ὀρθογώνιος, rectangulaire), adj. « Triangle orthogone. » *Tim.* 76 v. « Triangle *orthogone* ou rectangulaire. » Peletier, *Alg.* I, 25, et II, 28. Rabelais dit : *orthogonal*.

ORTHOGRAMME. « Figure orthogramme (?) » *Tim.* 77 v.

ORTHOGRAPHIE (ὀρθογραφία, orthographe), s. f. « Suetone écrit d'Auguste qu'il n'observoit l'orthographie instituée par les grammairiens. » *Vic.* 18 r. D'après Estienne, *Conformité*, 216, *orthographe* est pour *orthographie*. Vieux mot.

OSTRACISME (ὀστρακισμος), *Pol.* passim. Le mot est déjà dans Amyot (de Blignières, 416).

OUBLIANCE (oubli), s. f. *Exh.* 26 v.

OUTRECUYDANCE (sens actuel), *Vic.* 43 r. Employé par Charles d'Orléans, Amyot et Montaigne. Le vieux mot était outrecuidaison.

P

PACTIONS (conventions), *Pol.* 168, 176, 179. Ce mot est dans Rabelais et dans d'Aubigné. Cf. Vaugelas, II, 77.

PADOUENNERIE, traduction de *Patavinitas*, *Vic.* 22.

PAIRERIE (pairie), *Vic.* 49 v. Le mot est employé par Jean Bouchet. Voir *Mairerie*.

PALLETON (paletot), *Vic.* 26 r. Nul autre exemple de ce mot. On trouve *paltof* en 1483 (Godefroy). *Paletoc* est dans Ronsard.

PANŒCE (Panætius), *Pol.* 349.

PAPIRE CURSEUR (*Papirius Cursor*), *Vic.* 78 r.

PAR, prép. « Par soy et avec soy » (en soi et par soi). *Symp.* 161 r. et passim.

PARALES (πάραλοι, Paraliens, habitants du littoral de l'Attique), *Pol.* 317.

PARCES (*Parcæ*, Parques), *Symp.* III r. et v. ; 135 r. Déjà dans Rabelais.

PARITÉ (sens actuel), s. f. *Phéd.* 183. Littré ne cite qu'un exemple de Montaigne.

PARLEMENT (communication par la parole). s. m. « Le parlement des dieux aux hommes. » *Symp.* 87 r. Rabelais emploie ce vieux mot avec le sens de bavardage et d'Aubigné lui donne la signification de conférence. *Parlement*, négociation, pourparler, dans *Brantôme*, VII, 360. *Parlamenter* (deviser) *Sérées*, IV, 113. « *Parlementer*, c'est deviser avec aucun. » Nicot.

PARTIALISER (diviser en partis), v. tr. « Partialisans les gens qui sont alors irritez. » *Exh.* 38 v. *Se partialiser*, Amyot (Vies). Se *partialiser* pour (se prononcer pour), *Mont.* II, 12 Se *partialiser* contre. *Caquets*, 49.

PARTITION (division, partage), *Tim.* 31 v. ; *Pol.* 425. « Les divisions et partitions de la vertu. » *Montaigne*. II, 39. *Partissable* (divisible) dans Peletier, *Alg.* I, 8.

PARVITÉ (*parvitas*, petitesse), au sing. *Phéd.* 173 ; au plur. *Tim.* 31 r. Employé par Rabelais, Seyssel et du Pinet

PASSIBILITÉ (faculté d'éprouver des passions), s. f. « Délivrez de toute passibilité et mortalité. » *Vic.* 64 r. Ce passage est une citation d'Amyot (*Romulus*), ici comme dans Montaigne auquel renvoie Littré.

PASSIF. « L'intellect passif, νοῦς παθητικός. » *Symp.* 147 r. Ce mot est dans Oresme qui l'oppose à *actif* et le définit *chose qui souffre*.

PASTEL (*pastello*). « Pastel pour la taincture. » *Exh* 20 v. Littré cite un exemple de Serres. Plus vieux dans le sens de pâte, gâteau, emplâtre.

PASTICERIE (*pasticierre*, pâtisserie), *Pol.* 44. « Le pastissage (salmigondis) des premières lois. » *Montaigne*, II, 174.

PATIBLE (sensible), adj. « La matière dont est l'université des choses et qui est la nature patible. » *Tim.* 66 v. Godefroy cite deux exemples. Cotgrave définit : *supportable*, probablement à tort.

PATRIE. « Gastans la France votre patrie. » *Exh.* 63 r. *Patriotes*, adject. : Termes patriotes, *Adv.* et *dev.* 1563, p. 35.

PAUCITÉ (petit nombre), s. f. *Pol.* 166. Les *Dict.* ne donnent aucun exemple antérieur à d'Aubigné.

PEDIAQUES (πεδιακοί, les gens de la plaine), *Pol* 308.

LA PÉDIE (la Cyropédie), *Symp.* 99 v. et passim.

PEDONOMES (παιδονόμοι, inspecteurs de l'éducation des enfants), *Pol.* 432. *Pœdonome*, *id.* id.

PEDOTRIBIQUE (trad. de παιδοτριβική), s. f. *Pol.* 437. Ce mot a été repris par Champagne et Thurot, traducteurs après Regius de la *Politique* d'Aristote.

PEINCTRERIE (peinture), *Pol.* 437 et passim. Ce vieux mot paraît à ce moment près de disparaître.

PENNAGE (plumage). « Les pennages de divers oiseaux. » *Symp.* 117 v. Employé par Amyot (*Vies*) et d'Aubigné.

PENSILE (*pensilis*, suspendu), adj. « Comme quelque vaisseau (vase) pensile. » *Phéd.* 218. Le mot est déjà dans Rabelais. « Nid pensille. » D'Aubigné, III, 385.

PERCOLATION (*percolatio*, filtration), *Tim.* 101 v. Néologisme.

PERDRIAU (perdreau), *Symp.* 115 r. Amyot, Des Périers, d'Aubigné emploient ce mot. Voir plus haut p. 122.

PERDURABLE (qui dure toujours), adj. *Tim.* 23 r. *Symp.* 72 r. *Phéd.* 62. *Exh.* 65. Belon écrit : *pardurable*, Préface. « Le Signeur au ciel pardurable. » Des Masures, *Pseaumes* de David. « Un *perdurable* nom. » Ronsard, *Odes*, III, à Charles de Pisseleu. Cf. *Sérées*, III, page IX, et d'Aubigné, III, 318. Brantôme lui donne le sens de durable : « Une paix assez *perdurable*. » V, 347 « Ce mot n'est pas français. » Trévoux.

PERFUMEUR (parfumeur), *Pol.* 60. Belon dit *perfum*, 8 v.

Paré écrit *parfumeur* (en 1568 et 1575). On disait avant *parfumier*.

PERIOECES (περίοικοι, les periœces, provinciaux de la Laconie), *Pol.* 135, 137.

PERSIEN (perse), adj. « L'inscription qui estoit en paroles persiennes. » *Vic.* 39 v. Terme courant au XVIe siècle.

PERSPIRATION. « La perspiration, respiration qui se fait par tout le corps. » *Tim.* 120 v. Littré cite seulement un exemple de Paré.

PÉTULANCE. « Vanteries, demandes effrontées, pétulance. » *Vic.* 97 v. Littré ne cite qu'un exemple de Charron.

PETIT. « Un petit (un peu de temps). » *Tim.* 89 r.

PHILOSOPHER (raisonner sur quelque chose), v. intr. « Les philosophans sur la police. » *Vic.* 33 v. *Pol.* 413. Littré ne cite qu'un exemple de Montaigne. Cf. d'Aubigné, I, 259. Des Périers écrit *philosophier*.

PHLEGME (φλέγμα), une humeur qui entre dans la composition du corps, pituite, *Tim.* 127 v. ; 126 v. et *Pol.* 34 Ancien et populaire sous la forme *fleume* ou *flume*.

PHOXE. « Le tyran Phoxe, Φοξός. » *Pol.* 302.

PHRATORES (φράτορες, membres d'une même phratrie), *Tim.* 13 v.

PHYSICALE (relatif à la physique). « Une allégorie physicale. » *Tim.* 13 v. Néologisme.

PHYSIOGNOMIE (physionomie), *Symp.* 89 v. Voir dans le lexique de la *Conformité* les différentes formes vicieuses et curieuses que le vulgaire donnait à ce mot (pages 216, 217). Dans ses *Deux Dial.*, Estienne s'en plaint encore, I, 61, 62.

PICQUERIES (plaisanteries acérées). « Les atteintes ou picqueries qu'elles donnoient. » *Pol.* 121. Employé par Amyot.

PILE (*pilum*, arme des Romains), s. m. *Vic.* 79 r. Nouveau dans ce sens.

PITEUX (qui éprouve de la pitié). « Loys le Piteux. » *Pol.* 353. Semblablement Rabelais dit *piteux* dans le sens de pieux. Montaigne donne à ce mot le sens plus naturel et ancien de : digne de pitié. « La voix piteuse d'une beste. » II, 263. *Impiteux* =

impitoyable dans Marot (trad. de la 1re Bucolique de Virgile), Pasquier (*Lettres*, I, 75), Montaigne, II, 175, et les *Corrivaux* de Pierre Troterel (1612), *A. Th. Fr.* VIII, 280. Les deux sens (qui inspire la pitié, qui éprouve la pitié) sont dans d'Aubigné.

PIZAIRE (Pizarre), *Vic.* 98 v.

PLAGE (rade), *Pol.* 406.

PLAINE (pleine), adj. fém de plain = plein. *Tim.* 18 v. « En plain mydi. » Des Périers, *Cymb.* II, 15. Cf. d'Aubigné. *Plus à plain* (plus ouvertement, plus complètement), *Tim.* 15 v et *Vic.* 39 v. Id. dans d'Aubigné.

PLANE (plante aquatique, ou plie ?) *Pol.* 59.

PLANTUREUX. « La fortune a matière assez plantureuse. » *Vic.* 29 r. *Pol* 418. D'Aubigné: *planteureux.* « Bruire la mer on oye et ses flots *plantureux.* » Des Masures, *Pseaumes*, p 51. Vieux mot.

PLATINE (t. de typographie), *Vic.* 20 r. Voir plus haut, p. 250.

PLAUSIBLE (applaudi, bien reçu). « La loi de Mahumed qui fut si plausible en haine des contentions précédentes... qu'incontinent elle fut reçue en plusieurs régions. » *Vic.* 86 r. Littré ne cite que Montaigne.

PLURALITÉ (*Pluralitas*, pluralité). « Il y a eu pluralité de mondes. » *Tim* 89 v.

PLURIER (pluriel), adj. *Symp.* 45 v Id. Des Périers.

POLAQUES (Polonais), *Vic.* 17 v.

POLICE. Gouvernement, système de gouvernement : « Les biens de concorde et maux de discorde en la religion et police. » *Exh.* 3 et passim. Id. dans d'Aubigné et Montaigne, II, 202 et 209. Regius lui donne souvent le sens de bon ordre dans l'Etat. *Exh.* 4 v., 8 r., 11 v., 56 r. Il nous apprend dans un commentaire de ses Politiques qu'on lui accordait une autre signification : « Ce mot de *Police* .. qu'on prend communément en françois pour le taux des vivres et reiglement des mestiers que font les juges ou eschevins des villes, confondant la police et œconomie politique. » *Pol.* 157 Enfin, Estienne, dans ses *Deux Dial.* (I, 97 et 98), approuvant l'emploi du mot dans sa signification voisine du grec, reprend ceux « qui en usent pour

dire un mémoire ou mémorial, un dénombrement, un catalogue. » Il n'est pas moins sévère pour les Italiens qui disent *Politia* à la place de *Politezza*. Cf. *Conformité*, 217.

POLITIE (πολιτεία). « La *Politie* de Platon. » *Vic.* 98 r.

POLLICEURE (polissure, surface polie des miroirs), *Tim.* 62 v. Pas d'autre exemple.

POPULARITÉ (régime populaire), *Pol.* 333. Littré et Godefroy citent un exemple du xve siècle.

PORE (sens actuel), *Symp.* 116 r. L'exemple de Paré cité par Littré est un peu antérieur.

PORT (action de porter). « *Le port d'armes.* » *Pol.* 84.

PORTUGALLOIS (Portugais), *Pol.* 272, 407.

POSTPOSER (*postponere,* mettre après), v. tr. *Pol.* 327, 402. Id. dans Rabelais, et *Sérées,* IV, 317. « Desquels j'ai toujours postposé les affaires à la cause de l'Eglise gallicane. » *Ménippée*, Ed. Jouaust, 1876, p. 82. Mot savant du xvie siècle.

POTAGEUR (cuisinier chargé de faire les potages), *Vic.* 26 r. Godefroy donne *potagier.* Montaigne dit *potager* dans le même sens. Nul autre exemple de *potageur.*

POTENTAT (oligarchie). « Dynastie ou potentat. » *Pol.* 136. (Voir *Dynastie.*) « Δυναστεία vaut autant à dire que *potentat*: mais *potentat* en italien se prent à la bonne partie, et δυναστεια en grec à la mauvaise. » *Pol.* 138. Pas d'autre exemple dans ce sens.

POTENTIEL. « Le contemplatif... est divisé au possible ou potentiel, dit par Aristote νοῦς δυνάμει. » *Symp.* 146 v. Id. *Pol.* 33. Paré, dans la manière de traiter les plaies (1551), parle de cautères tant actuels que *potentiels*. Dédic.

POTENTIELLEMENT (sens actuel), adv. *Tim.* 68 v., 69 v. Littré donne le mot, mais sans exemple.

POULSER (pousser), v. tr. « Un clou poulse l'autre, comme dit le proverbe. » *Pol.* 368.

POURPOINTIER (ouvrier qui fait les pourpoints), Vic. 262. Cf. Montaigne, II, 184. Vieux mot.

POURPRIS (habitation, enclos). « Les choses contenues au pourpris de l'univers. » *Vic.* 52 r. Employé par Rabelais. Id.

Dolet, II, 58, et Ronsard, 133. « Tout le *pourpris* des Gaules jusques au Rhin. » Bodin, 18. « Cette statue est posée auprès du *pourpris* de l'autel des Douze Dieux. » Amyot, Plutarque, *La Vie des 10 orateurs*.

PRACTIQUER (travailler, chercher à gagner). « Pendant qu'il practiquoit les Africains et les Mores à son aide. » *Pol.* 341. Dans Commines, le mot signifie couramment : chercher à acheter (une personne). Vieux mot.

PRAGE (Prague), *Vic.* 15 r.

PRAVITÉ (méchanceté), *Symp.* 164 v. Deux exemples antérieurs dans Godefroy ; mais rare.

PRÉALLÉGUÉ (allégué avant), *Pol.* 30. Littré ne cite qu'un exemple de Christine de Pisan.

PRÉEXISTER (sens actuel), *Pol.* 422. « Préexistant de l'éternité. » *Pol.* 34. « L'âme préexistant d'éternité. » *Symp.* 150 r. (de toute éternité). Pas d'exemple antérieur dans Littré.

PRÉFIX (fixé d'avance). « Sylla l'avait retenue outre le temps préfix. » *Exh.* 43 v. *Id. Mon.* 78 ; *Pol.* II et 76. « Les jours d'un chacun estre de toute éternité *préfix*. « *Montaigne*, II, 98. « Dieu qui est sur tous préfix (fixé *au-dessus* de tous). » *A. Th. Fr.* III, 278 (moralité du *Mauvais Riche*). Vieux mot.

PREMIÈREMENT que nous (avant nous), *Tim.* 17 r.

PRÉPARATIF (préparatoire), adj. « Actions préparatives. » *Pol.* 422. Ancien comme substantif. L'adjectif paraît du XVIe siècle.

PRÉPOSER (*præponere*, préférer), *Symp.* 133 r. L'exemple d'Amyot cité par Littré (même sens) est également de 1559.

PRÉRIE (prairie), *Exh.* 20 r. 22 v.

PRESEDENCE (priorité, suprématie, préséance). « Le différent touchant l'honneur de présédence. » *Vic.* 29 v. « Préférence et *présédence*. » *Sérées*, I, p. XXI. *Précédence* est dans Bodin, Montaigne et du Tillet. Rien avant Regius.

PRESSE (pêche). « Les noyaux des presses. » *Pol.* 58.

PRESSEURE (compression ; en angl. aujourd'hui : *pressure*), *Tim.* 97 r. Vieux mot.

PRESUPPOSER (sens actuel), *Tim.* 51 r. ; *Pol.* 369, 383, 398, 403. Ce verbe est dans Oresme.

PRESUPPOSITION (sens actuel), *Tim.* 87 v. Littré ne cite qu'un exemple de Montaigne.

PRIEUR (antérieur), adj. « L'une prieure, l'autre postérieure. » *Tim.* 25 r. Emploi nouveau et savant d'un vieux mot.

PRIVÉMENT (en particulier). « Enfans instituez privément. » *Mon.* 107, v. ; *Pol.* 435. Adverbe de la vieille langue.

PROCÉRITÉ (grandeur), *Pol.* 35. « La procérité des personnes. » *Montaigne*, II, 13. Mot savant qui date de la fin du xve siècle.

PRODIGALEMENT (avec prodigalité), adv. *Pol.* 129. Littré emprunte son plus ancien exemple à Lanoue. *Prodigal* est un adjectif ancien.

PROGNOSTICATIONS (pronostics), *Pol.* 378. Paré, dans la Manière de guérir les plaies (1551), dit *prognostiques*. Montaigne écrit aussi *prongostiques* (II, 52, 85, 170) et *prognostiquer* (II, 33). *Prognostiqueurs* est dans la *Cléopâtre* de Jodelle, *A. Th. Fr.* IV, 103. Des Périers dit : *pronosticateur*, *pronostication*, *prognostication*. « *Prognostiquer*, *prognostiqueur*, *prognostication*, de προγνωστικόν. » *Conformité*, 217.

PROMISSION. « La terre de promission (la terre promise). » *Exh.* 14 v. Vieille expression.

PROMOTEUR (sens actuel), *Vic.* 47 r. Rabelais emploie ce mot avec le sens de : ministère public dans un tribunal ecclésiastique.

PROMOTION (progrès). « A beaucoup avancé la promotion de la langue latine. » *Vic.* 96 v. *Id.* 98 v. Nouveau dans ce sens.

PROMOUVOIR (mettre en mouvement). « L'instinct de nature est excité et promeu. » *Vic.* 10 v. *Id.* d'Aubigné, II, 181. Dans Rabelais, *promouvoir* = aller en avant. L'exemple de Regius, au sens où il l'emploie, paraît le plus ancien.

PROPHÈTE, s. féminin. « Diotime la prophète. » *Symp.* 1 r., 79 v.

PROPHYLACTIQUE (la prophylaxie en médecine), s. f. *Pol.* 300. Pas d'exemple dans Littré.

PROPORTIONNÉMENT (proportionnellement), adv. *Pol.* 269 Peletier dit couramment : *proportionnalement*, comme il dit *proportionnal* (vieux mots). Brantôme emploie *proportionné* avec le sens de capable, apte et le sens de membré. Belon avait écrit déjà : « proportionné d'égale quantité (mélangé également). » 46 r. Le même dit aussi *le proportionnement* (Godefroy).

PRYTANE, PRYTANIE, PRYTANIS (πρύτανις), *Pol.* 296, 306, 276. *Prytane* est dans Oresme.

PURITÉ (pureté). « La purité de la langue. » *Vic* 72 v. et passim ; *Phéd.* 212. « Les lengues demeurées chacune en sa *purité.* » *Adv. et Dev.* 8. « *Purité* de parler. » *Sérées*, I, 89-90. Littré cite Amyot (*Vies*).

PYCTIDES (πυκτιδες, tableaux), *Pol.* 445

Q

QUADRANGLE (quadrilatère), *Tim.* 80 v. Déjà dans Oresme.

QUADRANGULE (quadrilatère), s. m *Tim.* 81 r. Pas d'autre exemple.

QUESTUAIRE (*quæstuarius*, dont on trafique, fait en vue du gain), adj. « Manières questuaires. » *Pol.* 51, 162. « Arts questuaires. » *Vic.* 70 r. « Manière de vivre questuaire. » *Vic* 49 r. Mot repris par Montaigne, et non créé par lui, puisqu'il est déjà dans la *Grand Monarchie* de Seyssel.

QUOTER (coter), *Tim.* 42 r. *Cotter : Sérées*, I, 95. Littré cite un exemple du xve siècle.

R

RAINE (grenouille), s f. *Symp.* 52 r. *Raine* est l'orthographe qu'approuvera H. Estiènne. « Vous me confesserez qu'on ne met point de différence (quant à la prononciation) entre ce que signifie le mot pris du latin *Regina* et entre la signification du mot pris du latin *Rana*. Car vous sçavez que une grenouille est

aussi appelée *Reine* par quelques-uns : qui toutesfois devroient plustost dire *Raine*. » *Deux Dial.* I, 54, 55. La prononciation de *reine* (pour *roine*) et de *allet* (pour *alloit*), au moment où elle s'introduisait, avait été blâmée par Pasquier, *Lettres*, I, 103 et 129.

RANÇONNEMENTS (rançons), *Exh.* 8. Littré cite un exemple de Marguerite de Navarre.

RAREFACTION (raréfaction), *Tim.* 84 r. Déjà dans Oresme (d'après Littré).

RAPPETASSERIE. « N'estans demourées des anciens Iurisconsultes que certaines rappetasseries mal cousues. » *Vic.* 85 r. « *Raptasser*, ῥάπτειν. » *Estienne*, *Conf.* 218. Amyot et Ronsard ont employé ce substantif.

RARITÉ (rareté), *Tim.* 109 v. Cf. d'Aubigné. Littré cite un exemple de Paré et un autre de Desportes (*rareté*). De la Porte donne ce mot.

REALEMENT (réellement), adv. *Tim.* 25 r. *Pol.* 114. *Réallement* est dans d'Aubigné. « *Reale* transmutation. » *Sérées*, I, 187.

REBOURS (revêche). « Homme rebours, fier et superbe de nature. » *Pol.* 124, vieux.

REBOURSER (aller à rebours, rebrousser). « Tous arts ont reboursé au contraire. » *Vic.* 70 r. vieux

RECENTEMENT (récemment), *Tim.* 17 r., *Pol.* 413. Littré cite un exemple de Paré.

RECHERCHEUR, s. m. « Diligent rechercheur de choses enveloppées en nature. » *Vic.* 68 r. Littré cite un exemple de Carloix.

RECIPROQUANT. « La mer battant de ses vagues reciproquantes les rivages. » *Exh.* 13 v. Même emploi : *Vic.* 52 r. Regius emploie, avec leur sens actuel, *reciproque*, *Pol.* 415, et *reciproquement*, *Tim.* 85 v. Pas d'exemple ailleurs.

RECONCILIATEUR (celui qui réconcilie), s. m *Vic.* 58 v. Employé par Calvin.

RECORS (qui se souvient). « Estes-vous donc recors de quoy et de quelles choses je parlois ? » *Tim.* 9 r. Id. *Symp.* 138 v.

Employé semblablement par Rabelais et Marot Ce mot ne paraît pas survivre au XVIe siècle.

REFERER (référer), v. tr. « Referer toutes ses actions à ce que... » *Pol.* 371. Nouveau dans ce sens, le mot signifiant alors raconter.

RELIGIONS *militaires* (ordres militaires), *Mon.* 86 v.

REMBARRER (arrêter), *Vic.* 64 v. Employé par Amyot.

REMINISCENCE (réminiscence), s. f. *Vic.* 10 v. *Reminissence* dans *d'Aubigné.* « Si nous disions *reminiscentia* et nous en voulussions former reminiscence, nous ne l'oserions proferer autrement que par *a.* » J. Pelletier.

REMONTEUR, s. m. « Fondeurs et remonteurs d'artillerie.» *Vic.* 27 v. Un exemple dans Godefroy (XIVe s.) avec le sens de *enrichisseur.* Le mot n'est pas dans Littré.

REMUÉ (éloigné). « Cousins germains et remués. » *Pol.* 11 et 16. La Monnoye, dans une note de son édition des *Contes et Nouvelles* de Bonaventure Des Periers, explique, après Menage et d'après lui, comment ce sens de *remuer* est conforme à l'étymologie *remotare* (éd. 1735, III, p. 77).

RENCHEOIR (recheoir, retomber), v. intr. « Comme les relevés de maladie... subsonnent de rencheoir » *Exh.* 5 v. « Les Romains renchoyans en monarchie. » *Exc.* 6 r. Vieux mot.

REPETONDES (*repetundæ*), *Pol.* 291 et passim.

REPLETION (*repletio,* plénitude). « Ils n'ayent aucun sentiment de l'évacuation, ains de la repletion seulement. » *Tim.* 100 r. Employé par Oresme (d'après Littré), Paré et Montaigne.

REPRENEUR. « Aymants vertu, des vices repreneurs. » *Exh.* 32. C'est une citation d'un vers d'Alain Chartier.

REPURGATEUR (qui purge de). « Jésus-Christ repurgateur d'idolâtrie. » *Symp.* 172 r. *Vic.* 68 v. La Boderie emploie *repurgeur.*

REPURGÉ (purgé à fond), *Tim.* 109 v. Cf. d'Aubigné. Littré cite un exemple de Desportes.

REQUOY (abri), s. m. Surtout usité dans l'expression : à *requoy,* en *requoy.* « A requoy du vent. » *Pol.* 59. Id. *Tim.*

25 r. Calvin écrit : *vivre* en *recoy* (Préf. des *Comment* du livre des *Psaumes*) et semblablement *Marot*, p. 126, Brantôme, VII, 412, et d'*Aubigné*, IV, 354 Cette vieille locution paraît encore dans Tyr et Sidon, de Jean de Schelandre, *A. Th. Fr.* VIII, 168.

RESPECTIVEMEMT (sens actuel), *Pol.* 62. Très rare au XVIe siècle. Littré cite un exemple de Bonnivard (*Chronique de Genève*).

RETARDEMENT (retard), s. m. *Vic.* 23 v. Cf. d'Aubigné. Néologisme.

RETIRATIONS (t. de typogr.), *Vic.* 20 r. Voir plus haut p. 250.

RETRES (ῥήτραι), *Pol.* 118.

REVOLUTIONS. « Les revolutions des astres. » *Tim.* 86 r. Très rare avant le seizième siècle.

REVEREMMENT (avec respect), adv. *Vic.* 33 r. Rabelais dit *revérentement*. Id. d'*Aubigné*, III, 253.

RYTHME, s. f. Au *Timée* 63 v., la *rythme* traduit ῥυθμος. Au *Sympose*, 38 v., dans un commentaire Regius écrit : « Rythme. Ce n'est pas ce qu'on appelle rythme, aujourd'hui nombre de syllabes venans à cadence semblable... ains toute mesure du léger et tardif (brèves et longues). » Il distingue donc le rythme de la rime : mais il ne dénomme pas cette dernière. Des Périers de même : « Sans *rithme* donc, et non pas sans raison. » *Poésies*, 141. Pareillement, Estienne écrit : « Rhythme qu'on dit et écrit communément *rime*. » *Conform.* 218. « Rithme, Rime, or meeter. » Cotgrave. Selon de Blignières, 417, Amyot « aurait donné à *rythme* un sens nouveau qui bientôt l'en fera définitivement distinguer. » C'est précisément ce que fait Regius en 1559. Quoique de Blignières ne donne pas de référence, il est évident qu'Amyot écrit ici après notre auteur.

ROOLLE (rôle, liste). « Les roolles de contributions. » *Pol.* 345. » Or il meit ce roolle ou liste sous le chevet de son lit. » *Pol.* 355. Cf. d'*Aubigné* (nombreux exemples) et *Montaigne*, II, 202. Vieux mot.

ROTINE (routine), s. f. « Demosthène disoit toute son éloquence n'estre qu'une rotine. » *Vic.* 85 r. *Rote*, route, en vieux français. Employé par Amyot et Montaigne.

ROTONDITÉ (*rotunditas*, rotondité), *Tim.* 64 r. Littré cite un exemple de Paré (1573).

RUFFIAN (débauché), s. m. *Pol.* 4. Au XVIe siècle, on écrivait souvent : *ruffien*. « Un *ruffien*, un paillard dissolu. » *Dolet*, II, 66. Id. *Montaigne*, II, 124, 282.

RUER (lancer). « Dard plus apre au frapper et ruer. » *Vic.* 79 r. Ce vieux verbe paraît encore dans Malherbe : « Elle sauva le ciel et rua le tonnerre. » Avec le sens de sauter : « Celui qui... ruoit la barre. » *Exh.* 31 v.

LA RUSTICATION (de *rusticatio*, désigne le *de Re Rustica* de Varron), *Pol.* 138 et 408. Le mot est ancien.

S

SACCAGEMENT (action de saccager), *Exh.* 8. Cf. d'Aubigné. Littré cite un exemple de Lanoue.

SACRE (espèce de faucon). « Deviennent loups, sacres et milans. » *Phéd.* 112. Cf. *Belon*, 13 v., et *Sacret*, d'*Aubigné*, I, 480.

SACRIFICATURE (la charge des sacrificateurs), *Ven.* 48 r. Employé par Calvin.

SAILLIE (sortie, issue), s. f. « Que les saillies soient aisées aux citoyens et les avenues pénibles aux ennemis. » *Pol.* 419. Cf. *Sérées*, IV, 126. Vieux mot.

SAINTISE (sainteté), s. f. *Mon.* 116. Un exemple ancien dans Godefroy. Mot rare.

SANGLOT (*singultus*, hoquet). *Symp.* 29 r. *Hocquet* est employé dans le même passage.

SARRAZINESME (pays des Sarrazins). « En Sarrazinesme dont les roys... » *Exh.* 27 v.

SARRASINOIS (Sarrazins), *Vic.* 86 r.

SCIEMMENT (s. actuel), *Exh.* 68 r. Littré cite Amyot, *Vies*.

SECTIONS (*sectiones*, sections, coupures), *Tim.* 99 v. D'Aubigné l'emploie avec le sens de : scission. Le mot est dans Paré plusieurs fois (1564, l'exemple le plus ancien du Littré).

SEGREGÉ (*segregatus*), *Phéd.* 21 ; *Tim.*, 16 v ; *Vic.* 33 r. Néologisme.

SEIGNEURIALEMENT (tyranniquement). « Tyrannie est celle qui domine seigneurialement sur les libres. » *Pol.* 231, *id.*, 399. Néologisme au XVIe siècle.

SEMBLANCE (ressemblance), s. f. *Tim.* 22 r. Ce mot est dans Rabelais, dans Pasquier, *Lettres*, I, 73, et d'Aubigné. Des Periers lui donne le sens d'apparence : « Phantosmes et semblances d'iceluy. » *Lysis*, 39. *A la semblance de* (à l'image de), *Tim.* 126 v. » *Pol.* 358. Cf. Labé, 8 et 37, et des Masures, *Pseaumes* de David, p. 56. « Il n'a guère d'usage que dans cette phrase : *Dieu a fait l'homme à son image et semblance.* » *Acad* 1re éd. Mot ancien.

SEMESTRE (semestriel), adj. *Pol.* 258, 275. Mot employé par Ronsard.

SEMINAIRE, s. m. « Le seminaire ou principe du feu est la pyramide. » Tim. 87 v. D'Aubigné écrit : *séminaire* de soldats, I, 205. Adjectif dans les *Sérées*, I, 185 : Parties et vaisseaux *seminaires*. Pas d'exemple antérieur à Regius

SENATOIRE (*senatorius*, du sénat), adj. *Mon.* 95 v. Ancien.

SENSOIRE (*sensorium*, sens), s. m. *Symp.* 147 v. ; *Phéd.* 53 ; *Pol.* 32, 210. Néologisme.

SENTEMENT (sens, sensation). « En voiant, ou en oyant, ou moiennant quelque autre sentement. » *Phéd.* 95. « Le *sentement* des aureilles » Bonnivard, *Adv. et Dev.* 7.

SEPTANGLES (instruments de musique, ἑπτάγωνα), *Pol.* 445.

SEPTIMESTRE (du septième mois). « Septimestre enfantement. » *Symp.* 106 v. Néologisme.

SERRAIL (sérail), *Mon.* 90 v. ; *Pol.* 252. Les *Dict.* n'indiquent pas d'exemple plus ancien.

SERREMENT (reserrement), s. m. *Tim.* 93 v. Rare.

SERTOIRE (*Sertorius*), *Vic.* 65 r.

SERVIABLE (sens actuel), *Pol.* Dic. Préf. *in fine.*

SESQUIALTÈRE, adj. « La proportion *sesquialtère* de trois à deux entre 180 et 120, *duple* de deux à un entre 120 et 60. » *Tim.* 77 r. Id. *Tim.* 31 v. et *Phéd.* 184.

SESQUIQUARTE. « Proportion où la quarte partie est contenue davantage comme 5 à 4, 10 à 8, 15 à 12. » *Tim.* 32 r.

SESQUITIERS, adj. «Proportion sesquitierce quand le nombre contient le moindre et une tierce partie, comme 4 à 3, 8 à 6, 12 à 9. » *Tim.* 32 r. De même: *proportion sesquitierce*, Peletier, *Alg.* I, 25 r.

SICCITÉ (*siccitas*, siccité), s. f. *Tim.* 61 r., 102 v. On trouve *Sécheté* dans les Sérées, III, 144. Littré donne un exemple de Montaigne.

SIMPLE. « Les corps simples » (les eléments), *Tim.* 83 v. « Les corps simples ou non mistes. » *Tim.* 92 r.

SINDICAT (surveillance). « Budé .. se plaint que le sindicat n'ait lieu sur les Parlemens. » *Pol.* 261. Id. *Pol.* 266. Littré cite un exemple de Seyssel.

SITUER (placer). « Si nous establissions une cité à souhait, nous la situerions en lieu commode par terre et par mer. » *Pol.* 405. Employé par Calvin, Paré, Montaigne. Verbe du XVIe siècle.

SMARCAND (Samarcande), *Pol.* 362, 404.

SOLICITEUR (anglais : *sollicitor*, une sorte d'homme d'affaires, praticien inférieur). « Soliciteurs, escumeurs de procès. » *Pol.* 266. Cf. « La perte de son procès provient peut-être de ce que son *solliciteur* n'y voyoit qu'à demy. » *Caquets*, 113. Ancien mot.

SOMBRESSET (Sommerset), *Exh.* 29 r.

SONNEURE (sonnerie). « Quand ils vouloient changer d'alleure, ils changeoient aussi de sonneure. » *Vic.* 104 r.

SOPHES (σόφοι). « Sophes, c'est-à-dire sages. » *Vic.* 51 v.

SOUFFLEMENT (action de souffler), *Tim.* 86 r. Rare. Les exemples de Godefroy ne sont pas plus anciens.

SOUFFRETEUX (sens actuel), vieux mot. *Symp.* 93 r., 94 r., ; *Pol.* 125, 186, 386. *Souffreté* = souffrance dans Rabelais. De la Porte donne le substantif « Souffrette, indigente, voir Pauvrette. »

SOULAS (*solatium*, soulagement), s. m. *Symp.* 67 r. Vieux mot employé par Marot, Rabelais, Des Périers, d'Aubigné et encore Jean de Schelandre, *A. Th. Fr.* VIII, 134. Les *italianisants* disaient *Solaz* (solazzo). Voir *Deux Dial.* I, 47

SOULDAN, SOLDAN (sultan). Fréquent. Cf. Ronsard, *Odes*, IV, à Remi Belleau.

SOURDRE, v. intr. « Mais en son lieu sourd et s'engendre le plaisir. » *Symp.* 104 v. Id. *Tim.* 15 r. « Dont sourdirent grandes guerres. » *Vic.* 37 r. Ronsard emploie *se sourdre:* « En te sourdant à petits bons (l'alouette). » *Gaietés et Epigr. L'Alouette*, 1553. « Nature se *sourdant* et s'exprimant à force. » *Montaigne*, II, 229. Vieux verbe.

SOUSTENAIL (appui), *Tim.* 111 r. Pasquier dit, d'une façon analogue: *Un retenail*, *Lettres*, I, 72. Des Masures écrit : loing de ta *sòutenance* (soutien). Pseaumes de David, p. 29. Vieux mot.

SPACHIS (spahis), *Mon.* 91 v.

SPIRER (*spirare*, respirer), *Symp.* 116 v. Id. dans Rabelais. Avec le sens de *inspirer*, opposé à *respirer*, comme *spiratiòn* à *respiration*: *Exh.* 28.

STRUCTURE (*structura*, structure), *Symp.* 135 r. Littré n'indique rien d'antérieur à Montaigne.

SUBELIN, adj. « Martres subelines. » *Pol.* 58. « *Zebelline* (zibeline). » *Vic.* 26 r. Voy. *Martre*. Très ancien sous la forme *Sabelin*.

SUBSON (soupçon), *Exh.* 30. Ce mot généralement féminin au XVIe siècle affecte des formes assez variées. Rabelais écrit: *soubson* et *suspection* ; Calvin : *souspeçon ;* Amyot : *soubspicion*, *soubspeçon*, *suspicion*, *souspeçon*, *souspçon ;* Montaigne : *souspeçon*. Cette dernière forme est plus ancienne que *subson* (Commynes : *souspesson*, éd. Chantelauze, I, ch. x.)

SUBTILIER (rendre subtil), v. tr. *Tim.* 87 r. *Se subtilier* (devenir subtil), *Tim.* 87 r. « Elle *subtilie* l'esprit. » Peletier, *Alg.* I, 1. « Qui aiguise et *subtilie* bien la vue? — C'est l'envie. » *Sérées*, III, 239. « Esprits joyeux et *subtiliez.* » *Id.* I, 4. Ce verbe qui est dans Oresme et Rabelais est ainsi défini par Cotgrave : « To subtilize, make thinne, fine. »

SUBTILISÉ (rendu subtil). « Espessy ou subtilisé. » *Tim.* 90 v.

SUBTILISATION (le fait de rendre subtil), *Tim.* 84 r.

SUBTILITÉ (nature subtile) « La subtilité du feu. » *Tim.* 91 v.

SUÈCE (Suède), *Pol.* 274.

SUESSIENS (Suédois), *Vic.* 6 v. *Suéviens*, Vic. 21 v.

SUFFISANCE (aisance). « Approchons fort de la suffisance. » *Pol.* 393. *Les suffisances* (les moyens, la fortune), *Pol.* 404. Même sens dans *Mont.* II, 197. *Suffisance* (raison suffisante), *Pol.* 411. *A suffisance*, adverb. : *Pol.* 418. Cf. *Joy. Dev.* XXII, 101, et *Montaigne*, II, 17, et II, 153. Vieux mot.

SUPERCELESTE (*supercœlestis*, situé au delà des cieux), *Symp.* 138 r D'Aubigné offre : *surcéleste*. Littré cite un exemple de Montaigne.

SUPERFICE (superficie), *Tim.* 62 v., 76 r. D'un emploi constant dans l'Algèbre de Peletier. La forme *superficie* est la forme populaire régulière : c'est celle que le mot latin a conservée dans les autres langues néolatines. Paré dit toujours *superficie*.

SUPERFICIE (surface), *Tim.* 178 r

SUPERINTENDANCE, SUPERINTENDANT (surintendance, surintendant), *Tim.* 10 r., 42 v., 86 v. Ces mots sont dans Calvin et Amyot. *Montaigne* écrit : *surintendante*, II, 260 ; mais on trouve encore *superintendance* dans les *Caquets*, 14.

SUPERNATUREL (surnaturel), *Symp.* 17 r. Cf. Calvin, 189, et d'Aubigné.

SUPPRIMABLE (sens actuel), *Pol.* 265. Littré cite un seul exemple de Scarron.

SUPPUTATION (compte, calcul). « Selon la supputation d'Eusèbe. » *Vic.* 36 v. Rien dans Littré.

SUPRAMONDAIN (placé au-dessus du monde), *Symp.* 92 v. Littré ne cite pas d'exemple.

SUR (sud). « Vent d'Auster selon l'appellation de mariniers. » *Pol.* 299. *Sur* paraît être un mot fait d'après l'anglais comme *north* (voy. ce mot). Regius écrit aussi *sud*, *Vic.* 3 v. Palissy dit : *sus*, Dupuy, 232.

SUSCITATION (action de susciter). « S'ils eussent à votre suscitation entrepris la guerre. » *Dem.* 18 r. Amyot a déjà employé le mot, que reprendra la *Sat. Ménippée*.

SUSPICABLE (qu'on peut soupçonner), *Tim.* 73 r. Voy. *Opinable*. Pas d'autre exemple ailleurs.

SYMMETRIE (συμμετρία). « Avec symmetrie et proportion. » *Tim.* 91 r. Id. *Belon*, 46 r.

SYMPATHIE (συμπαθεία). « Ce que les Grecs appellent sympathie et antipathie. » *Symp.* 36 r. « Les vertus selon que conviennent à agir ou patir que les Grecs appellent sympathies ou antipathies. » *Vic.* 43 v. Littré cite un exemple de Montaigne.

SYMPOSE (συμπόσιον). Titre d'une traduction de Regius. Le mot est déjà dans Rabelais. Il reparaît dans le *Moy. de Parv.* I, 151, 170.

SYNDIQUER (surveiller ou censurer), *Mon.* 96 r., 112 r.

T

TAMBERLAN, *Vic.* 95 v. *Themirlan*, *Pol.* 362 (Tamerlan). *Tamburlan*, dans Montaigne, II, 163.

TARDITÉ (lenteur), *Tim.* 342 et très fréquent. Id. Rabelais, Amyot et *Sérées*, V, 3. Rabelais dit aussi *tardance* et *tardiveté* ; ce dernier paraît dans Brantôme, I, 154, et d'Aubigné, III, 173, et encore dans Sévigné.

TAVERNIER (cabaretier), *Pol.* 342. Cf. *Caquets*, 20. Plus anciennement le mot signifie : qui fréquente les tavernes.

TELMESSEN (Tlemcen), *Vic.* 48 v.

TEMISTITEN. « Mexice (Mexico ?) en Themistiten. » *Vic.* 15 r.

TEMPERAMMENT (avec tempérance), *Vic.* 33 r. Néologisme.

TEMPERATURE (mélange proportionné). « Le fauve se forme par la temperature du iaune et du brun. » *Tim.* 103 v.

TEMPERIE (température, climat), *Exh.* 72, et fréquent. Le même mot signifie modération dans Rabelais. (Belon écrit « *intempérature* de l'air (intempérie) », 17 r. et aussi dans la *Préface.*)

TENDREUR (tendresse, au physique), *Pol.* 121. Anc. fr. *tendror.*

TENUITÉ (sens actuel), *Tim.* 97 r., 113 r.

TERRESTRITÉ (la quantité de l'élément terre). *Tim.* 100 v. Cf. *Sérées*, I, 47, 67, 70.

TESQUEREGIBASSI (secrétaire des commandements en Turquie), *Pol.* 253.

THERAPEUTIQUE (sens actuel), s. f. *Pol.* 300. Déjà employé par Rabelais et Paré.

THESMOTHETES (θεσμοθέται), *Pol* 146.

THETES (θέται), *Pol.* 148.

TILTRE (laisse, t de vénerie). « Tenir les chiens en tiltre. » *Vén.* 33.

TIMOUCHE (τιμοῦχος, magistrat chez les Marseillais), *Pol.* 335.

TINTAMARRES (sens actuel), *Vic.* 5 r. Employé par Rabelais et Montaigne, II, 111 et 266.

TIRER sur. « La lune tirant sur le rond. » *Vic.* 4 r. Fréquent chez Regius avec ce sens.

TISSERRANT (tisserand). *Phéd.* 136 ; *Pol.* 403, 417.

TISTRE (tisser). *Pol.* 41. Vieux mot. Employé par Marot, Amyot et Montaigne. Marot dit *tistre*, 47, et *tyssir*, 223.

TOLLU (enlevé), *Tim.* 114 v. *Pol.* 47. *Tollir* (élever), Boëtie, 43 et 334.

TORILLON. « Les torillons d'une porte. » *Vic.* 36 r. *Toreon* (espag. torejon, tourelle) dans Brantôme, III, 261.

TORTU (contrefait), *Pol.* 431, 433.

TOUCHABLE (qui tombe sous le sens du toucher), *Tim.* 24 v., 26, 27 v., 69 r. ; *Pol.* 442. Littré cite un exemple du XVIe s.

TOURNEMENT (mouvement tournant). « Le tournement du ciel. » *Phéd.* 82, 204. *Tournement* de nom (anagramme) : Des Périers, *Joy. Dev.*

TOURNOYER (faire tourner), v. tr. « La lune a tournoyé son cercle. » *Pol.* 379.

TRADITIVE (tradition, méthode). « La politique n'étant capable d'une methode ou traditive exacte » *Pol.* 267. « La methode ou traditive. » *Pol.* 6. Cf. « La véritable *traditive.* » D'Aubigné, II, 681. Vieux mot.

TRAHISTRE (traître), *Vic.* 42 r. Cf. d'Aubigné.

TRANSFUSE (transfusée). *Symp.* 160 v.

TRANSMIGRATION des âmes (métempsychose). *Phéd* 119.

TRANSMUER (transformer), *Tim.* 56 r., 75 v. *Vic.* 10 r. Fréquent dans Amyot. Déjà employé par Marot, 405, qui dit aussi *transmueur*, 399. Ce mot n'est pas dans Littré.

TRANSMUTATION (transformation). *Tim.* 6 v. Voir *Realement*.

TRAVAILS (pluriel de travail). « Aux travails militaires. » *Pol.* 388. Id. *Pol.* 446.

TRESSAUTER (tressaillir), *Symp.* 30 r. « *Tressauls*-je ? » Montaigne, II, 108. Littré ne cite rien avant Desportes.

TRESSIR (tresser) « Il tressit certain filé d'air et de feu. » *Tim.* 117 r.

TURQUOIS (Turc). *Pol.* 261. Calvin dit : *Turcs*, ainsi que d'Aubigné. Belon dit *turquois*, 52. Ronsard écrit : un *arc turquois* (*Odes*, II, l'Amour mouillé), et cette expression se retrouve encore en 1640 : « Il a changé son *arc turquois* En une lèchefrite. » La Comédie des chansons, *Anc. Théat. Fr.* IX, 157.

TYMPAN, t. de typographie, voir plus haut page 250.

U

ULTRAMONDAIN (situé au delà de ce monde). « La région ultramondaine où réside vérité. » *Symp.* 138 r. *id.* 159 r. Littré donne le mot, mais sans exemple.

UNIVERSITÉ (universalité). « Université de causes. » *Pol.* 139. « L'université des choses. » *Tim.* 66 v. « L'*université* des nombres. » Peletier, *Alg.* II, Proëme.

USANCE (usage). *Pol.* 433. Cf. Rabelais, *Gargantua*, II, 5, *Anc. Th. Fr.* II, 271. *Deux Dial*, I, 34, 44; d'Aubigné, II, 434, et Montaigne, II, 246. Mot de la vieille langue.

UTENSILES (ustensiles). *Pol.* 438. Rabelais : *ustenciles* et *utenciles*; Belon : *utensiles* de ménage, 5 v. D'Aubigné : *utenciles*.

V

VACUITÉ (état de vide). *Tim.* 93 r. Cf. d'Aubigné.

VAGANT (vaguant), *Tim.* 82 v. et 83 r.

VAINQUERESSE (féminin de vainqueur). *Pol.* 123 et 324.

VAPOREUX (plein de vapeur), *Tim.* 95 v. Employé par Paré.

VATICINATION (*vaticinatio*, prophétie), *Tim.* 109 r. Rabelais : *vaticinateur*.

VENDITION (*venditio*, vente), *Pol.* 50.

VENENOSITÉ (propriété vénéneuse). « La maladie pénètre les os de sa venenosité. » *Vic.* 99 v. Employé par Paré, La Manière de traiter les plaies, Dédicace (1551).

VENTRÉE (accouchement). « Opis ayant eu Iupiter et Iuno d'une ventrée. » *Symp.* 64 r. Ce mot est dans Calvin. « Accoucha de neuf filles d'une ventrée. » Ronsard, *Odes*, I, A M. de l'Hospital.

VERISIMILITUDE (*verisimilitudo*, vraisemblance), *Tim.* 90 v., 94 r. et 139 r. *Verisimile* : Rabelais, Robert Estienne (Dict. 1535) et Montaigne offrent *verisimilitude*.

VERMOLISSEURE (le fait de devenir vermoulu), *Pol.* 267. *Sérées*, I, p. xxv. O. de Serres, 49, cité par Lacurne.

VERVEUL (filet de pêcheur), *Tim.* 117 r.

VESTURE (vêtement), *Pol.* 42 ; *Vic.* 29 v. « Pourquoi t'habilles-tu de si poure vesture ? » Calvin, Portrait de la vraie Religion, au verso du titre de l'*Inst.*, éd. de 1565. Ce mot est employé par Rabelais, Marot, 82, et Montaigne.

VICISSITUDE (réciprocité). « Dignes de la vicissitude d'aimer » *Symp.* 16 r. Titre d'un ouvrage de Regius.

VICTUAILLES (sens actuel). « Leur terre était si fertile que jamais n'eurent faute de victuailles. » *Vic.* 29 v. *Id.* 34 v. (Regius, *Vic.* 29 v., emploie *vivres* avec le même sens.) Littré cite un exemple de de Serres et un autre de Montaigne.

VICTRIOL (vitriol). « Victriol ou coupᵉrose. » *Vic.* 19 v. « La couperose et *vitriol* ne sont que sel. » Palissy, Dupuy, 328.

VILITÉ (qualité de ce qui est vil). « Vilité de son sang. » *Pol.* 364. « Vilité de sa race. » *Vic.* 87 r. Employé par Rabelais et du Bellay, *Regrets*, 106. Montaigne écrit : *vileté*, II, 47 ; II, 214.

VILLAINIE (laide pratique, vice honteux). « La fable de Ganymède controuvée pour couvrir la villainie. » *Pol.* 123.

VILLETTE (petite ville), *Pol.* 125.

VITEL (Vitellius), *Vic.* 26 r.

VITUPÈRE (blâme), s. m. « Il tomberoit en grand vitupere. » *Symp.* 23 v.; *Tim.* 131 r. Id. dans Rabelais, Dolet, II, 44, et d'Aubigné.

VIVES. « Eaux vives (la période des fortes marées). » *Vic.* 4 r.

VIVIFIQUE (*vivificus*, vivifiant), *Symp.* 50 r.

VLISBONNE (Lisbonne), *Vic.* 15 r.

VOBISQUE (Vopiscus), *Vic.* 74 r.

VOELE (voyelle), s. f. *Vic.* 21 r. Montaigne emploie ce mot comme adjectif. « Une plaincte grammairienne et *voyelle* (qui n'est que mots et sons). » II, 263.

VOITURE (transport par voiture). « Que la voiture en soit facile. » *Pol.* 405.

VOLERIES (vols, rapines), *Mon.* 107. D'Aubigné donne à ce mot le même sens et aussi celui de : chasse au faucon.

VOLTIGEURS (ceux qui font la voltige). « Coureurs, nageurs, voltigeurs... servent à l'exercice du corps. » *Vic.* 27 r.

VUEST MUNSTIER (Westminster), *Exh.* 54 v.

X

XAVER. *Francisque Xaver* (François Xavier), *Pol.* 407.

XENOBIE (Zénobie), *Pol.* 364.

Y

YAYAMA. « Certaines pommes de pin. » *Pol.* 46.

YUCA. « Une racine dite Yuca. » *Pol.* 45.

YVRE (ivre), *Pol.* 354, 370. Cf. d'Aubigné.

YVRONGNERIE (ivrognerie), *Pol.* 448. Id. dans d'Aubigné.

Z

ZAZGILARS (officiers du Grand Turc, qui enregistrent les décisions du Divan), *Pol.* 253.

ZEUGITES (Ζευγῖται, troisième ordre des Athéniens), *Pol.* 148.

ZODIAQUE (Ζῳδιακός, zodiaque), s. m. *Symp.* 113 r., 137 r. Cf. Blignières, 406.

APPENDICE II

APPENDICE II

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES DE LOYS LE ROY

OUVRAGES EN LATIN.

GUIL. BUDÆI VITA *cum doctorum epigrammatibus in ejus laudem per Ludovicum Regium Constantinum.* Parisiis, apud Joannem Roigny, 1540, in-4° (av. priv.). Bibl. de Rouen, O.742.

Id. id. id. 1542.

Id. Paris, chez Frédéric Morel, 1577, in-4°.

Ludovici Regii Constantini ORATIO IN FUNERE CAROLI VALESII *Aureliorum ducis.* Parisiis, apud Joannem Roigny, 1545, in-4° (livret non paginé de 4 feuillets). B. N. 27. L n. 15425.

Ludovici Regii Constantini DE FRANCISCO CONNANO *consiliario.* Parisiis, apud Turnebum typographum regium, 1553, in-4°. (Cet opuscule sous forme de lettre à Olivier se retrouve dans le suivant.) Arsenal, Polygraphie, 473.

Ludovici Regii Constantini SELECTIORES ALIQUOT EPISTOLÆ. *Parisiis*, apud Federicum Morellum, 1559, in-4° (av. priv.). (Douze lettres latines à divers personnages, notamment à Edouard VI, roi d'Angleterre, à Charles de Lorraine, à Pierre Strozzi, aux chanceliers Poyet et Olivier; une lettre grecque à Budé; deux discours latins *Ad curiam Parisiensem* et *In scholis Tolosanis*). B N. Z 3183. Bibl. de Rouen, 0.743.

Ludovici Regii Constantini Ad præstantissimos clarissimosque hujus ætatis viros EPISTOLARUM LIBER, Parisiis, apud Federicum Morellum, 1559, in-4° (av. priv.). (Onze lettres latines adressées à des princes régnants ou à de grands personnages, notamment à François II, Philippe roi d'Espagne, Edouard VI, Phili-

bert-Emmanuel de Savoie et Marguerite de Berry ; une lettre à L'Hôpital, 9 mai 1560.) Bibl. de Rouen, O.743.

Ludovici Regii Constantini Oratio ad invictissimos potentissimosque principes Henricum II et Philippum Hispan. reges, DE PACE *et concordia nuper inter eos inita et bello religionis Christianæ hostibus inferendo.* Parisiis, apud Federicum Morellum, 1559, in-4° (cum priv.).

Ludovici Regii Constantini Ad Illustrem Reginam D. Catharinam Medicem Francisci II, Franciæ regis matrem, CONSOLATIO IN MORTE HENRICI *regis ejus mariti.* Parisiis, apud Federicum Morellum, 1560, in-4°. Cette consolation est suivie d'un discours *Quod omnia infra lunam præter animos cœlitus demissos mortalia sunt et caduca perpetuæque mutationi obnoxia et quod nulli vita fragilior quam homini : de cujus præstantia et miseria multa in utramque partem disseruntur repetita e media philosophia.* Bibl. de Rouen, O.743.

Ludovici Regii Constantini PROLEGOMENA POLITICA *Inter quæ prima est Oratio ab eo habita Parisiis initio professionis Regiæ.* Lutetiæ, ex officina Federici Morelli, 1575, in-4° (cum priv.).

Ludovici Regii Constantini ORATIONES DUÆ, *habitæ Parisiis mense octobri 1575, Prima est de motu Franciæ et casibus aliarum gentium, Altera de jungendâ sapienter sentiendi scientiâ cum ornate dicendi facultate.* Lutetiæ, ex officina Federici Morelli, 1576, in-4° (cum priv.).

Trium disertissimorum virorum præfationes ac EPISTOLÆ FAMILIARES *aliquot Mureti, Lambini et Regii.* Parisiis, apud Joannem de Heuqueville, 1579, in-32. On trouve pp. 310-420 une réimpression des lettres latines de Regius. Bibl. nat. Inv. Z 13958. Bibl. Arsenal B. L. 18879 ter a. Bibl. Rouen, O.3075.

OUVRAGES EN FRANÇAIS.

TROIS LIVRES D'ISOCRATES, *ancien orateur et philosophe. Le premier contient enseignemens pour induire les jeunes gens à vivre honnestement ; le second traitte de la manière de bien régner ; le troisième est du devoir du Prince avec ses sujets. Le tout translaté de grec en françois par Loys le Roy, dict Regius.*

A Paris, Michel Vascosan, 1551, in-4°. (N° 15620 du Catal. de Claudin, mars, 1893.)

Le Timée *de Platon, traitant de la nature du monde et de l'homme, translaté de grec en françois.* Paris, Michel Vascosan, 1551, in-4° (av. priv.). B. N. R, 8256, 7. Bibl. Arsenal, S. et A. 227.

Id. Avec : *Plutarque de la création de l'ame que Platon descrit dans son Timée.* A Paris, par Abel l'Angelier, 1581, in-4° (av. priv.). B. N. Inv. R 1522. Bibl. Université, ϱ 40. (Abel l'Angelier déclare au début de l'épître que Regius en mourant laissait beaucoup de bons livres prêts à mettre sur la presse.)

Trois Oraisons de Demosthene, *prince des orateurs, dittes Olynthiaques, pleines de matières d'Estat, translatées du grec en françois* par *Loys le Roy et adressées à Madame la Duchesse de Valentinois.* Paris, Vascosan, 1551, in-4° (av. priv.). B. N. R, 8256, 7. Bibl. Arsenal, S. et A. 227. (Dans ces deux Bibl., relié avec le *Timée* de 1551.)

Sept Oraisons de Demosthene, *prince des Orateurs, à sçavoir trois Olynthiaques et quatre Philippiques, pleines de matières d'Estat et de gouvernement, deduites avec singulière prudence et eloquence. Tradduites de grec en françois par Loys le Roy, dict Regius* (dedié à François d'Alençon, filz et frère du Roy Tres-Chrestien). A Paris, par Federic Morel, 1575, in-4° (av. priv.). Bibl. Mazarine, 14513.

Le Phédon *de Platon traittant de l'immortalité de l'âme, presenté au Roy treschretien Henri II, à son retour d'Allemagne, le Dixiesme livre de la Republique en ce qu'il parle de l'immortalité. Deux passages du mesme auteur à ce propos, l'un du Phèdre, l'autre du Gorgias, la Remonstrance que feit Cyrus à ses enfans et amys, prise de l'huitieme livre de son institution escritte par Xenophon. Le tout traduit de grec en françois avec l'exposition des lieux plus obscurs et difficiles par Loys le Roy, dit Regius.* A Paris, chez Sébastien Nyvelle, 1553, in-4° (av. priv.). B. N. R, 1521. Bibl. Arsenal, S. et A. 220.

Le même, Paris, Abel Langelier, 1581, in-4°. B. N. R, 6529 ; Bibl. Arsenal, S. et A. 220.

Le même, Paris, Claude Morel, 1600, in-f°. Avec la *République* de Platon. B. N. R, 67.

Le Sympose *de Platon, ou de l'Amour et de Beauté, traduit de*

grec en françois, au Roy Dauphin et à la Royne Dauphine, par Loys le Roy dit Regius. Plusieurs passages des meilleurs poetes grecs et latins citez aux Commentaires mis en vers françois par I. du Bellay Angevin. Paris, Vincent Sertenas, 1559, in-4° (av. priv.). B. N. R, 1525. Bibl. Arsenal, S. et A. 232. Bibl. de Rouen, I, 408. L'exemplaire de la Bibl. nat. est signé de Tristan Lhermite du couvent de la Merry de Paris.

Le même, reveu et corrigé de nouveau. Paris, Abel Langelier, 1581, in-4° (av. priv.). M. Huit dans ses *Etudes sur le Banquet de Platon* affirme (p. 125) que le Sympose a eu « une deuxième édition en 1631 ». Mais ce doit être une faute d'impression pour 1581.

Des troubles et differens *advenans entre les hommes par la diversité des religions, ensemble du commencement, progrès et excellence de la chrestienne.* Paris, Federic Morel, 1567, in-8 (av. priv.).

Le même. Paris, Federic Morel, 1568, in-8°. B. N. Lb $\frac{33}{95}$

Le même. Lyon, Rigaud, 1568, in-8. — Brunet cite des impressions de 1564, 1565, 1572, 1573.

Les Enseignemens d'Isocrates *et de Xenophon autheurs anciens tres excellens pour bien regner en paix et en guerre, traduicts de grec en françois par Loys le Roy, dict Regius de Costentin, au Roy treschretien Charles IX.* Paris, Vascosan, 1568, in-4° (av. priv.). C'est la traduction des deux discours d'Isocrate Πρὸ Νικοκλέα et Νικοκλῆς ἢ Κυπρίοι et des « Enseignements militaires donnez par Cambyses à Cyrus son filz au premier livre de la *Pédie* ». Bibl. Arsenal, S. et A. 3778 *A*.

Les Politiques *d'Aristote traduittes de grec en françois par Loys le Roy dict Regius de Costentin, à très hault et excellent prince Henry duc d'Anjou frère du roy tres chretien Charles IX.* Paris, Vascosan, 1568, in-4°. (Av. priv.) Bibl. Arsenal, S. et A. 3778 *A* (relié avec et après l'*Isocrates*).

Les Politiques *d'Aristote, esquelles est montree la science de gouverner le genre humain en toutes espèces d'Estats publiques, traduittes de grec par Loys le Roy dict Regius. Avec expositions prises des meilleurs auteurs, spécialement d'Aristote et de Platon conferées ensemble, où les occasions des matières par eux traitées s'offroient : Dont les observations et raisons sont esclaircies et*

confirmees par innumerables exemples anciens et modernes, recueillis des plus illustres empires, royaumes, seigneuries et républiques qui furent oncques et dont on a peu avoir la cognoissance par escrit ou par le fidele rapport d'autrui. Plus du commencement, progrez et excellence de la Politique (dedié à Henri III). Paris, Vascosan, 1576, in-f° (av. priv.). B. N. E, 156. B. Univ. S. G. p. 1. B. Arsenal, S. et A. 223. Bibl. Rouen, I. 82.

Les mêmes. Augmentées du IX et X livres, composez en grec au nom d'Aristote par Kyriak Strosse, Patrice florentin ; traduicts et annotés par Federic Morel interprete du Roy (dédié à Henri IV). Paris, Claude Morel, 1599, in-f° (av. priv.). Au début du volume se trouve un catalogue des ouvrages de Loys le Roy.

Les mêmes. Paris, Ambroise Drouart, 1600, in-f° (av. priv.). Bibl. nat. R 67.

Exhortation aux François *pour vivre en concorde et jouir du bien de la paix par Loys le Roy.* Paris, Federic Morel, 1570, in-8° (av. privil.). A la suite et sans interruption, on trouve : *1° le Project ou dessein du Royaume de France, pour en representer en dix Livres l'estat entier, soubs le bon plaisir du Roy* ; *2° Les Monarchiques de Loys le Roy ou de la monarchie et des choses requises à son établissement et conservation avec la conference des Royaumes et Empires plus celebres du monde anciens et modernes,* etc...(Dédié à Henry duc d'Anjou.)Bibl. Arsenal H. 3691 bis.

Le même. Paris, J. du Puy, 1588, in-8°.

L'Oraison *du Seigneur Jean Savius de Zamoscie, gouverneur de Belzs et Zamech, l'un des ambassadeurs envoyez en France par les Estats du Royaume de Poloigne et du grand duché de Lithuanie, au Serenissime Roy eleu de Poloigne, Henry, fils et frère des Roys de France, duc d'Anjou, sur la déclaration de son Election et pourquoy il a esté preféré aux autres competiteurs. Où l'estat present d'iceluy Royaume est proposé au vray. Traduite de latin en françois par Loys Regius, suivant le commandement dudit seigneur Roy et à la requeste des seigneurs ambassadeurs.* Paris, Federic Morel, 1574, in-4° (av. priv.). Bibl. Mazarine, 14513.

De l'Excellence du gouvernement royal *avec exhortation aux François de persévérer en iceluy sans chercher mutations pernicieuses.* Paris, Federic Morel, 1575, in-4° (av. priv.). B. Nation. L b. 34850. Bibl. Mazarine, 14513.

Deux oraisons françaises *de Loys le Roy, prononcées à Paris, avant la lecture de Demosthène, au mois de février 1576, l'une des langues docte et vulgaire et de l'usage de l'éloquence ; l'autre de l'estat de l ancienne Grèce, depuis son établissement jusqu'à ce qu'elle fust asservie par les Macedoniens. Paris. Federic Morel, 1576, in-4°.*

La vicissitude *ou Variété des choses en l univers et concurrence des armes et des lettres par les premières et plus illustres nations du monde, depuis le temps où a commencé la civilité et mémoire humaine jusques à présent. Plus s'il est vray ne se dire rien qui n'ayt esté dict auparavant : et qu'il convient par propres inventions augmenter la doctrine des anciens, sans s'arrester seulement aux versions, expositions, corrections, et abregez de leurs escrits. Par Loys le Roy, dict Regius* (dedié à Henri III). Paris, Pierre l'Huillier, 1577, in-f° (av. priv.). Cette date est celle que porte notre exemplaire et celui qu'a vu Brunet. L'exemplaire de la B. N. porte 1575; Niceron indique 1576. Ces trois dates se rapportent à la même édition.

Le même. Paris, Pierre l Huillier, 1584, in-8° (av. priv.).

La République *de Platon divisze en dix livres ou dialogues, traduite de grec en françois par Loys le Roy, plus quelques autres traités platoniques de la traduction du mesme interprete, touchant l'immortalité de l'ame par l'esclarcissement du Xe Liv. de ladicte Rep. le tout reveu et conféré avec l'original grec par Fed. Morel, Œuvre non encore mis en françois et fort necessaire et profitable, etc.* Paris, Claude Morel, 1600, in-f° (av. priv.). B. N. R. 67. Fed. Morel, dans la dédicace à M. Philippes Desportes, conseiller du roi et abbé de Tiron, déclare que Regius, *ayant presque mis à chef* ce dernier ouvrage, confia son manuscrit à Desportes pour le revoir et mourut sur ces entrefaites : l'abbé remit alors « les originaux et les minutes » à Fed. Morel qui acheva la publication.

Traitté de la venerie *par feu M. Budé traduit du latin en françois par Loys le Roy dict Regius suivant le commandement qui lui en a esté faict à Blois par le Roy Charles IX.* Ce manuscrit (de 1572), découvert à la bibliothèque de l'Institut par M. de Gaulle, a été publié pour la première fois par Henri Chevreul, Paris, Pairault et fils, 1861, in-8°.

APPENDICE III

APPENDICE III

JEAN LE MASLE ANGEVIN

Regius a certainement eu — au XVIe et au XVIIe siècle — beaucoup de lecteurs. Mais il n'a jamais eu qu'un disciple. C'est peu. Et quand ce disciple s'appelle Jean le Masle, c'est très peu.

Icy je veux chanter, en brief langage
La vie et faits du noble personnage
Nommé Platon, dont les divins escrits
Vont polissant un million d'esprits,
Qui autrement seraient par l'ignorance
Tous aveuglez, mesme en nostre France,
Où il commence à parler à chacun,
En maternel et langage commun,
Par Regius, qui le sien Gregeois style
Y rend à tous familier et facile.

Le seul homme à qui ces vers eussent pu sembler agréables, était mort quand ils parurent au début d'une biographie rimée de Platon et à la suite d'une traduction française du *Criton* : *Le Criton ou de ce qu'on doibt faire, translaté de grec en françois et enrichy d'Annotations pour l'intelligence des lieux plus obscurs et difficiles par Jean le Masle Angevin. Avec la vie de Platon mise en vers françois par ledit le Masle. A Paris, chez Jean Pouhy, rue Saint-Jacques à la Bible-d'Or. MDLXXXII* (1).

Qu'était-ce que ce le Masle ? Il ne semble pas dans son

(1) In-4°. Bibl. de Nancy. Le Bibl. de l'Arsenal possède une seconde édition de 1586, in-4°, chez Guillaume Bichon, rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Bichot.

obscurité être un homme de lettres de profession. Il nous apprend lui-même que ce petit ouvrage a été « basty et composé dans la conciergerie du palais, où par l'espace de deux mois et plus, j'ai été détenu captif par les pratiques et menées d'aucuns miens hayneux et malveillans, qui m'accusant faussement d'un crime capital, ne taschoient à autre fin qu'à me priver tout en un coup de l'honneur et de la vie. » Cette mésaventure qu'il expose très dolent, dans sa dédicace à Barnabé Brisson, chevalier, sieur de Gravelle et président du Parlement de Paris, n'était pas heureusement très ordinaire aux traducteurs, et la corporation, à part le brûlé vif Estienne Dolet, comptait, même à cette époque agitée, peu d'assassins présumés. Mais ce malheur a permis à le Masle de se comparer discrètement à Socrate, ce qui est une grande consolation, surtout quand la ressemblance va jusqu'à la mort exclusivement. Il est bon d'ajouter en effet que le Masle, faussement incriminé « d'avoir occis un homme de guet-apens », en fut quitte pour la peur et vit son innocence reconnue. Barnabé Brisson auquel il dut son salut, fut moins heureux lui-même quelques années plus tard, lorsque, par un injuste retour des choses d'ici-bas, il lui arriva d'être suspendu au gibet, sans avoir pu seulement achever un ouvrage qu'il s'occupait d'écrire.

Il est fâcheux pour Jean le Masle qu'il ne soit point l'auteur de la traduction publiée par lui en 1582, réimpression pure et simple de la version (très nette et agréable) que Philibert du Val, évêque de Séez, avait écrite en 1547 pour répondre à un désir de François Ier. Ce qui appartient en propre à le Masle et ce que nul ne s'avisera de lui contester, c'est l'ensemble de documents touffus, savants et quelquefois curieux dont il entoure et entrecoupe la traduction proprement dite.

C'est d'abord une préface, tout à fait dans le genre de celles de Regius, mais avec encore plus de lieux communs « Entre tous les anciens philosophes ceux qui ont estimé la vertu seule estre suffisante à l'homme pour lui servir de seure guide, pendant le cours de cette vie humaine et finalement le conduire au port de tout heur et félicité ne me semblent point deceuz en leur opinion. Car tous les biens mondains (soit du corps, soit de fortune) sont labiles et caduques. » Et, comme

pour prouver qu'il n'est pas l'inventeur de cet apophthegme, il cite et paraphrase le : *Justum et tenacem propositi virum :*

Ny des citoyens l'ire ardante,
Choses injustes commendant,
Ny la terrible et menassante
Face du plus cruel tyrant,
Ne sçauroient la ferme pensée
De l'homme juste, en son propos
Bien resolu, rendre esbranlée
Ny troubler jamais son repos.

C'est encore — toujours à la mode de Regius — de copieux et nombreux commentaires intercalés dans la traduction, de longues dissertations à propos du texte sur la Puissance de l'Argent, le Mariage, les Lois, les Enfants, la Patrie, la Justice, la Supériorité de l'homme sur les animaux, etc... Parmi cette procession de lieux communs, Jean le Masle, en une occasion, ne laisse pas de donner un tour original à ses pensées. C'est quand il vient à parler de la justice en général et des geôliers en particulier. Il a sur ce chapitre des idées personnelles qu'il exprime sur un ton morose : la chose se comprend de reste. Assez hardi pour réprouver sans ménagement ni réticence certain vice grec dont la cour de France en 1582 n'était pas exempte (1), il se donne surtout carrière contre la chicane et les mauvais avocats et reprend pour son compte les critiques amères que Regius (il le cite du reste) n'avait pas ménagées à tous « les chicaneurs et rabules » (2). Mais est-ce bien à le Masle qu'il sied de reprocher aux avocats leur prolixité, leur ignorance, leur pédantisme et de les avertir que la « vraye science ne consiste pas en une rapsodie de textes brocardés par cœur, comme matines de petits enfans ? » C'est pourtant la plus intéressante digression qu'offrent ces commentaires. Car, pour les rapprochements du platonisme et du christianisme et cette affirmation plusieurs fois répétée que Platon n'a manqué que du baptême, c'est un thème rebattu ; et, quant aux multiples traductions en vers français de passages de Virgile, Horace, Ovide, Juvénal, Martial, à peine y aurait-il lieu de s'y

(1) P. 102.
(2) P. 90 et sqq.

arrêter et d'y observer, en même temps qu'une prolixe platitude, un furieux goût pour d'audacieux rejets. Mais nous allons retrouver les mêmes particularités dans une longue biographie versifiée, douloureuse monodie dont les replis sinueux se développent à la fin du volume, *in cauda venenum*.

Le héros de cette complainte est Platon.

Platon naquit dedans l'enclos d'Athènes,
Jadis séjour des neuf Muses hautaines.
Le père sien Ariston se nommoit,
Qui pour epouse une Potone avoit :
Et avoient pris l'un et l'autre origine
Du dieu Neptun', qui, aux vagues domine
Des larges mers : doncq' en ce monde il vint
Quatre cens ans, avecque trois et vingt,
Auparavant que nostre chair mortelle
Iesus eust pris dans la mère pucelle.
On dit de luy qu'estant encor' au bers
Flouet enfant, estendu à l'envers,
D'abeilles lors quelque nombre s'y couche,
Qui de leur miel ont arrosé sa bouche :
Ce qui estoit un vrai présagé, à tous,
De sa faconde et son langage doux.
Socrate aussi, le philosophe insigne,
En songeant veid dans son gyron un cigne,
Lequel, prenant à coup volée aux cieux,
Degoise un chant plaisant et gracieux...

Après que l'an fut icy retourné
Vingt et huict fois depuis qu'eust été né
Ce personnage, il se transporte, avecques
Ses compagnons, en Mégare, et illeques
Par quelque temps Euclide il escouta,
Puis en Cyren' de là se transporta,
Pour Theodore ouyr, qui la pratique
Parfaite avoit de la Mathématique :
Laissant ce lieu et cheminant tousiours,
En Italie il fut dans peu de iours...

Finalement luy estant de retour,
Dedans Athenes, il esleut pour seiour
L'Academie ; une place fort sombre
Triste, mal saine, et remplie d'encombre :
Aussi fut-il par l'espace d'un an
Avec six mois, en detresse et ahan,
Par une fièvre, en quarte convertie,
Que toutesfois il rendit amortie,

En recouvrant sa première santé,
Par temperance et grand' sobriété.
Joint qu'il estoit robuste et d'un corsage
Plaisant et beau : si bien que de son âge
L'on n'eust sçeu voir un subiect plus divin
Qu'estoit l'obiect aggréable et benin
De sa personne : excepté qu'une enflure
Dessouz le col, quelque peu de laydure
Causoit en luy : aussy avoit la voix
Quelque peu gresle et douce toutesfois :
Et ce qui fist que Platon on l'appelle
Fut sa faconde et beauté corporelle...

Nostre Platon de sagesse et vertu
Amplement fut orné et revestu,
Estant benin dessouz son doux langage
Ne laissoit pas de couvrir un courage
Fort magnanime, où la peur n'avoit lieu,
Entier estoit, preud'homme et craignant Dieu,
Au sien repas bien sobre de la bouche,
Si chaste aussi qu'onq' ne pollut sa couche
D'orde luxure ou lascives amours,
Ains a vescu en célibat tousiours.
Vray est qu'on tient qu'il fist de sa personne
Un sacrifice à la Nature, bonne
Mère de tous, estant ia tout chenu,
Affin de n'estre en ce monde tenu,
Après sa mort, pour un homme sterile...
Les chauds bouïllons de jeunesse il passa
Modestement...
Entre autres siens disciples, de grand'marque,
Et seignalez, Aristote on remarque,
Qui l'escouta l'espace de vingt ans
Continuels, bien qu'il fust dès le temps
Qu'il commença à l'avoir pour son maistre
Désia beaucoup avancé à la lettre,
Qu'il fust aussi d'un esprit vif et prompt,
Qui ne vouloit point avoir de second.
Ains dessus tous desiroit aparoistre,
Voire passer en doctrine son maistre...

Il souloit dire aussi souventesfois
Que le plus riche heritage des Rois,
Pour l'entretien de leur sceptre et couronne,
C'estoit d'avoir aupres de leur personne
Hommes sçavants, qui ne sçavent que c'est
De taverner...
Dessouz ce mot taverner, dont il use,

Tous courtisans, plains de fraude et de ruse,
Comprendre faut, qui font à tous propos
Tailler le peuple, et par nouveaux impôs
Tirer sans fin quelque argent du vulgaire,
Ainsi qu'on voit un vieil tavernier faire
Du vin qu'à tous publiquement il vend :
Puis tel argent se consomme et despend
En ieux, banquets et en folles bonbances,
En dons aussi excessifs et immenses.
Tels dones encor' le plus souvent se font
Non aux bons vieux capitaines, qui sont
En longs cheveux, en longue barbe grise,
Plains de vertu, que tout Roy sage prise :
Ains à bouffons, d'esprit grossier et lourd,
Ou à certains petits mignons de Court,
Flatteurs, moqueurs, qui point ne s'assouvissent,
Pour quelque impôs dont surcharger il puissent
Le pauvre peuple (ô barbare hydeur !)
Qui pour eux vit en misère et douleur...

On voit que la pensée est quelquefois plus hardie que le style (ce n'est pas un tour de force !) et que la prison n'a pas rendu timoré ce placide versificateur. Est-ce à dire qu'on soit suffisamment récompensé de la lecture des 552 vers, que le Masle enroula autour de la prose de Diogène Laërce ? Il s'en faut de beaucoup, et l'on voit venir sans regret la mort du philosophe et la fin du poème :

Finalement il sortit de ce monde,
Pour aller vivre une vie seconde
Là haut au ciel, après avoir tourné
Le rond du temps qu'ont finy et borné
Quatre-vingt ans, avec un d'avantage :
Ce qui donna quelque augure et presage
Aux magiciens de sa divinité,
Veu qu'accomply par luy avoit esté
Un très-parfait nombre d'ans en ce monde,
De neuf fois neuf, qui reçoit forme ronde...
Apres qu'ainsi le cours de cette vie
Il eut finy, une tourbe infinie
D'hommes sçavants et de quartiers divers
En sa louange ont escrit plusieurs vers :
Mesmes on dit que le grand Roy de Perse
Mithridates dessus sa tombe verse
Un lac de pleurs, puis ériger y fist

Une statue, où tel écrit il mist :
Mithridates aux neuf Muses dédie
Du grand Platon cette riche effigie.

Ainsi finit cette platitude par une statue, — déjà !

INDEX NOMINUM

A

Ablancourt (Perrot d'), 79, 80.
Accursius, 5.
Aétius, 5, 7.
Agricola (Georges), 33.
Agrippa (Henri Corn.), 147.
Albumazar, 70.
Alciat, 5.
Alembert (d'), 75, 76, 79.
Alexandre le Grand, 182, 253, 285.
Alexandre Aphrodisée, 111, 118.
Amboise (Jacques Marie d'), 27.
Amyot, 3, 77, 82, 96, 104, 125, 126, 164, 264, 297, 300.
Anaxagore, 96.
Andréa (Hélia), 44.
Angelier (Abel l'), 27.
Antioque, 252.
Auvray, 233.
Apicius, 127.
Appien, 82, 229.
Archimède, 255, 277.
Aretino Leonardo, 189.
Aristote, 10, 13, 43, 46, 47, 48, 66, 68, 70, 82, 84, 243, 244, 258.
Artémise, 65.
Athénée, 306.
Axiochus, 88.
Astyage, 229.
Aubert de Poitiers, 43, 44.

B

Bacon (François), 170, 259, 268 à 273, 280.
Bacon (Roger), 197, 258.
Bajazet, 69.
Bartas (du), 291.
Barthélemy Saint-Hilaire, 190.
Bartholus, 5.
Bastien, 190, 191.
Bataillard, 209.
Baufremont (Nicolas), 161.
Beda, 138.
Bekker, 92, 93, 127.
Belleau (Rémy), 44.
Bellay (Joachim du), 18, 19, 20, 21, 22, 24, 60, 61, 83, 96, 146, 175, 289, 290, 294, 309.
Bellay (Jean du), 9, 14.
Belleforest, 60.
Belon (Pierre), 258, 271.
Béraud (Nicolas), 4.
Berquin (de), 140.
Bertheme (Loys), 197.
Bertrand (Jean), 12, 13, 14, 243, 244.
Bèze (Théodore de), 239.
Billaine (Pierre), 270.
Blignières (de), 96, 104, 164, 284, 300.
Boccace, 147.
Boderie (la), 89.
Bodin (Jean), 170, 193, 194, 197, 215, 217, 218, 258, 310, 311.
Boëtie (la), 77.
Boileau, 79, 272.
Bonchamp (Evagrius), 2.
Bonfons, 177.
Bonnefon (Paul), 77.
Bonnivard, 290.
Bossuet, 49, 66, 248, 251, 253, 293.
Bouchot (Henri), 251.
Bouillon (Godefroy de), 56.

Bouquet, 2.
Boyssonne (Jean de), 5, 140.
Brerewood, 268.
Briçonnet (Guillaume), 6.
Brunetière, 280.
Budé, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 25, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 139, 156, 197, 208, 221, 232, 243.
Buisson (Ferdinand), 23.
Busleiden, 37.
Bunel (Pierre), 243, 260.
Bussy, 304.

C

Calvin, 233, 239, 296, 304.
Castellion (Sébastien), 23, 241, 242, 303.
Caton, 259.
Caturce (de), 140.
Cébès, 93.
Cervantès, 74.
Champagne (Monsieur), 189, 202.
Charles-Quint, 54, 55, 56, 183.
Charles V, 188.
Charles VIII, 54, 59, 238.
Charles IX, 24, 162, 164.
Chasles (Philarète), 70.
Chateaubriand, 79.
Chénier, 231.
Chevrier (Charles de), 55.
Chesneau (Ernest), 74.
Chevreul (Henry), 25, 390.
Christie, 4, 5, 140.
Christian de Danemark, 69.
Cicéron, 33, 35, 42, 47, 51, 85, 285, 299.
Colletet, 75.
Comte (Auguste), 187, 188.
Connan (François de), 12.
Corneille, 77.
Coeffeteau, 79.
Colonna (Egidius), 188.
Commynes, 197.
Condorcet, 174, 248, 258.
Copernic, 265.
Coras, 5.
Cossé (Philippe de), 2, 3, 6, 8.
Cotel (Antoine de), 28.
Cousin, 95, 117, 120, 127, 128.
Contarin, 197.
Cujas, 5, 76.
Cuse (cardinal de), 265.
Cyrano de Bergerac, 274, 280, 304.
Cyrus, 47, 84, 291.

D

Dacier, 79, 94, 96, 109.
Danès (Pierre), 3.
Daniel, 141, 256, 257.
Darès Phrygien, 111.
Darmesteter (Arsène), 259, 285, 293.
Deloume, 6.
Démonique, 10, 84.
Démosthène, 10, 43, 76, 79, 82, 84, 96, 285 et suiv.
Descartes, 10.
Desmarets de Saint-Sorlin, 55.
Desportes, 27.
Despériers (Bonaventure), 89.
Didacus Stella, 261.
Diodore de Sicile, 82.
Diogène, 180.
Dolet, 3, 4, 5, 37, 38, 75, 88, 137, 140, 299, 302.
Dorat, 3.
Duchesne (Guillaume), 2.
Dubois, 60.
Dupuy (Ernest), 96, 318.
Duret (Claude), 269.

E

Echécrate, 90.
Edouard VI, 9, 19.
Egger, 33, 37, 55, 180.
Egnatius de Venise (Baptiste), 33.
Ellain (Nicolas), 60.
Emile (Paul), 197, 208.
Erbestein (Sebastien), 197.
Erraut (François), 8.
Erasme, 1, 4, 37, 39, 40, 55.
Eschine, 232.
Eschyle, 179.
Estienne (Henri), 55, 89, 127, 128, 175, 258, 294, 300.
Euclide, 297.

F

Faguet, 306, 311.
Fayette (Mme de la), 74.

Ferrare (le duc de), 69.
Feugère, 55, 284.
Ficin (Marcile), 89, 90, 91, 111, 128, 141, 142, 156.
Fierville, 3, 6, 15.
Fléchier, 304.
Fleury (cardinal), 138.
Fontevrault (abbesse de), 117.
Foucault (Cyre), 145.
Forcadel, 172, 311.
Fouillée, 109, 114, 130, 131, 134.
Fracastor, 176.
François Ier, 2, 16, 34, 36, 39, 182, 232.
François II, 13, 16.
François de Lorraine (duc de Guise), 13, 14.
Funk Brentano, 204.

G

Gaguin (Robert), 197, 208.
Galien, 267, 277, 285.
Galilée, 280.
Gaillard (Jean), 75.
Garamond, 37.
Gaullyer (Denys), 75.
Gauricus (Luc), 69.
Girard (Bernard du Haillan), 215.
Gœthe, 31.
Goujet, 27.
Goupyl, 129.
Gournay (Mlle de), 55, 258.
Grassaille (de), 215, 222.
Grévin (Jacques), 44.
Guédeville, 79.
Guicciardin, 197.

H

Haag, 33.
Habert, 60.
Hannibal, 161, 252.
Havet (E.), 258, 277, 279, 280.
Harcourt (l'évêque d'), 2.
Hatzfeld, 259, 285.
Hayton, 197.
Helsing (Martin), 44.
Henoch, 256.
Henri II, 17, 43, 45, 46, 47, 55, 57, 60, 61, 63, 65, 67, 69, 71.
Henri III, 185, 186, 243.
Henri IV, 186.
Herbert (Geoffroy), 1.
Héret, 48, 111, 115.
Hérodien, 82.
Hérodote, 47.
Héroet, 147.
Hippocrate, 277, 285.
Holbein, 41.
Homère, 79, 82, 285, 305.
Hug, 126, 127.
Huet, 75.
Huit (C.), 75, 114, 119, 135, 136, 146.
Huzard, 259.

I

Isambert, 16.
Isocrate, 10, 82, 84.

J

Jamblique, 141.
Jodelle, 179.
Josèphe, 82.
Jove (Paul), 197.
Jovian, 197.
Juvénal, 53, 147.

L

Laboulaye, 191.
La Bruyère, 8, 14, 77.
La Croix du Maine, 32.
Laërte (Diogène de), 88.
La Fontaine, 77, 149, 280.
Lalemand (Jean), 177.
Lambin (Denis), 25.
Lancastre, 229.
Lancelot (Charles), 243, 264.
La Mothe le Vayer, 158.
Lanusse, 207.
Lascaris, 35, 39.
Leconte de Lisle, 80.
Lefèvre (Jacques), 35.
Lefranc (Abel), 1, 25, 26, 37, 172.
Leibnitz, 55.
Lemoine (cardinal), 2.
Levavasseur, 141.
Levêque, 114.
L'Hôpital (chancelier de), 13, 14, 207 et suiv., 222 et suiv.
Liseux, 294.
Longueil, 40.
Louis XI, 54, 238.
Louis XII, 55, 56, 234.
Louis XV, 237.
Loupe (Vincent de la), 197.

Lorraine (cardinal de), 14.
Loyola, 138.
Lucain, 53.
Lucian, 285.
Lucrèce, 151.
Luis (Dom), 182.
Luther, 138.
Lycurgue, 168.

M

Machiavel, 54, 193.
Mahomet, 247.
Malherbe, 290.
Mangnier (Robert le), 26.
Marcia, 62.
Mare (Guillaume de la), 2, 6, 15, 305.
Marguerite (duchesse de Berry), 14.
Marie d'Angleterre, 69.
Marius, 252.
Marillac (Charles de), 13, 14, 15, 151.
Marot, 2, 69, 117.
Martel (Karl), 57.
Martial, 99, 127.
Marty Leveaux, 21, 60.
Masle (Jean le), 89, 178, 393 sqq.
Maugars, 170.
Mauléon (Jean), 6.
Mausole, 65.
Médicis (Catherine de), 17, 61 et suiv., 223.
Melanchton, 138.
Ménard, 117.
Ménardière, 272.
Méthone, 184.
Merbek (Guillaume de), 188, 189.
Mercier, 132.
Mézeray, 68.
Michau (Mathias), 197.
Millon, 190.
Mirandole (Pic de la), 118, 258.
Misogyne (André), 145.
Mithridate, 252.
Molière, 19, 77, 280.
Monsel, 60.
Montagne (Jean de la), 268.
Monstrelet, 197.
Montaigne, 14, 49, 73, 78, 101, 102, 121, 151, 158, 174, 207, 209, 261, 290, 304, 313.
Montchrestien, 204.
Montesquieu, 217, 237.
Montluc (Jean de), 12, 14, 24, 68.
Montroyal (Jean de), 265.
Morel (Frédéric), 17, 27, 44.
Mortemart (Mlle de), 117.
Morvillers (Jean), 14.
Moschus, 147, 151.
Moyse, 65.
Musset (Alfred de), 131.

N

Néobar (Conrad), 37.
Niceron, 27.
Nicoclès, 10.
Nisard (.D), 304.
Nodier (Charles), 82, 268, 271, 280.
Nourrisson, 280.

O

Œttinger, 60.
Olivier (François), 8, 13, 14.
Omont, 4.
Oresme (Nicole), 188, 201.
Ormazd, 256.
Othon, 229.
Ovide, 47.

P

Paget (Guillaume), 9.
Paléologue (André), 54.
Palissy, 311.
Papon (Jean), 177.
Paré (Ambroise), 297.
Pascal (Blaise), 158, 271, 275 et suiv.
Paschal, 21, 49.
Pasquier (Estienne), 76, 120, 151, 157, 164, 174 et suiv., 215, 223, 241.
Pastel (Guillaume), 88, 89, 197.
Peletier (J.), 279, 311.
Pellissier, 127.
Perrenot (Antoine), 14.
Perse, 174.
Peyresq, 132.
Pflug, 197.

Philibert-Emmanuel (de Savoie), 13, 65.
Philippe II (roi d'Espagne), 13, 45 et suiv., 182 et suiv.
Philippe de Macédoine, 152, 182 et suiv.
Philippe le Bel, 188.
Philon, 141, 142.
Pins (Jean de), 4, 6.
Platon, 10, 24, 27, 43, 47, 48, 58, 79, 82, 84, 86, 89, 95, 246.
Pline (l'Ancien), 267.
Plotin, 135, 141.
Plutarque, 63, 82, 125, 253.
Pompée, 252.
Pontanus, 197, 265.
Porphyre, 141.
Portes (Philippe des), 27.
Poulain (Denis), 75.
Poyet (Guillaume), 8, 32.
Préaut, 74.
Pretejan, 216.
Proclus, 141, 142.
Ptolémée, 277, 285.
Puiolius (Arnoldus), 44.
Pythagore, 228.

Q

Quinault, 304.
Quinquarbre, 132.
Quintilien, 180.

R

Rabelais, 28, 111, 145, 209, 155, 296, 306.
Racine, 77, 117.
Radonvilliers, 174.
Rampalle, 271, 272, 273, 280.
Ramus, 140, 137, 258, 272.
Rebitté, 33.
Regnault, 60.
Rémusat, 112.
Renan, 132, 256.
Riboulot, 108.
Richelieu, 238.
Rigaut, 258.
Robert, 194.
Roigny, 33.
Rome, 252.
Ronsard (P. de), 19, 44, 47, 55, 58, 59, 164, 175, 176, 233, 289, 292, 302, 303, 304.
Rondelet, 128.
Rousseau, 77.
Rovère (Jérôme de la), 60, 61.
Ruggieri, 71.
Ruble (Alphonse de), 14.
Ruhnken, 127.

S

Sadolet (Jacques), 4, 7, 55, 56.
Saint Ambroise, 141.
Saint Augustin, 142, 99.
Sainte-Beuve, 311.
Saint Germain.
Saint Grégoire de Nysse, 141.
Sainte-Marthe (Scévole de), 13, 21, 26, 27, 29, 55, 59, 162.
Saint Paul, 257.
Saliat, 119, 300.
Salluste, 229.
Saluces (Barnabé de), 60.
Salvien (Hippolyte), 128.
Savoie (duc et duchesse de), 14.
Scainus, 201.
Scaliger, 17.
Schmeltzer, 126, 127.
Séguier, 272.
Sélim, 69.
Selve (Georges de), 6.
Sénèque, 51, 52, 63, 228, 235.
Sepulveda, 197.
Serres (Jean de), 89.
Serres (Olivier de), 258.
Sévigné (Mme de), 293.
Seyssel, 197, 215, 221, 222.
Sisyphe, 12.
Socrate, 89, 91, 92, 96, 274, 306.
Sorel (Charles), 274, 280.
Sonnius (Laurent), 175, 178.
Stagyrite, 202.
Strozzi (Pierre), 14.
Stuart (Marie), 61, 145.
Suidas, 180.
Surie (la), 252.
Sydenham, 127.
Symmias, 96.

T

Tacite, 42, 76, 265.
Tamerlan, 265.
Tende (Gaspard de), 75
Théocrite, 151.
Théophraste, 68.
Thévet (André), 251.

Thomas d'Aquin (saint), 188.
Thou (de), 16, 18, 27, 29, 307.
Thucydide, 229, 265.
Thurot, 190. 192, 210.
Tigrane, 252.
Tissapherne, 229.
Tite-Live, 180.
Tournay (Gervais de), 177.
Tournes (Jean de), 279.
Tourreil, 76, 79.
Toussain (Jacques), 3, 4, 34, 39, 172.
Traian, 253.
Turnèbe, 3, 5, 93, 175, 121, 129.

U

Utenhove, 60.

V

Val (du), évêque de Séez, 88.
Vallembert, 88.
Vauvenargues, 19.
Veill (Georges), 24.
Vendômois, 19.
Venise, 201, 202.
Verdier (du), 89.
Vésale, 267.
Vezou, 60.
Vigenère, 96.
Villemain, 56.
Villeroy (Nicolas Neuvillers) (de), 162.
Villon, 281.
Virgile, 79, 151, 176, 286.
Vitellius, 229.
Voltaire, 293.
Vualderus, 93.

W

Weill, 235, 237, 239.
Wittenbach (Mme), 142.
Wolf (Jérôme), 100.

X

Xantippe, 90.
Xénophon, 10, 47, 290.

Y

Yorck, 229.

Z

Zamascie (Jean), 26.
Zonaras, 82.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des principaux articles consacrés à Loys Le Roy. . . VII à VIII

PREMIÈRE PARTIE

VIE DE LOYS LE ROY.

Naissance de Loys Le Roy. — Ses études à Coutances, à Paris, à Toulouse. — Retour à Paris. — Ses voyages. — Vie de cour. — Misère. — Il obtient un emploi au Parlement. — Brouille et réconciliation avec J. du Bellay. — Regius nommé lecteur royal. — Derniers travaux. — Sa mort. . . . . p. 1 à 29

DEUXIÈME PARTIE

OUVRAGES DE CIRCONSTANCE EN LATIN.

I. Vita Budæi. — Heureux début. — Trop d'amplifications. — Portrait de Budé. — Son principal mérite bien indiqué. — Querelle de Budé et d'Erasme. — Sa cause. — Regius est trop cicéronien. . . . . p. 30 à 42

II. De Pace. Un cri de joie universel salue la paix de Cateau-Cambrésis. — Regius veut faire sa cour aussi. — Beaucoup d'éloges et trop de savoir. — Latin fleuri et harmonieux. — Regius demande la croisade de l'Europe contre les Turcs. — Son exhortation est plus politique que celle de Sadolet. — Une prosopopée qui finit en supplique. . . . . p. 43 à 59

III. Consolatio ad Catharinam. — Concert de plaintes poétiques à la mort de Henri II. — Regius arrive tard. — Mais Catherine de Médicis était consolable. — Lieux communs nécessaires. — L'idée de la mort. — Les présages. — Regius feint d'y croire. — Flatterie ingénieuse. . . . . p. 60 à 72

TROISIÈME PARTIE

L'HELLÉNISTE.

I. Généralités. — Traduttore traditore. — Le métier des traducteurs est périlleux. — Les traducteurs ne s'en effraient point. — C'est que toute traduction esthétique n'est qu'une adaptation. — Coup d'œil sur l'histoire de la traduction chez nous. — Regius se distingue des traducteurs contemporains par le choix hardi des auteurs qu'il interprète. — Il leur ressemble par la haute conception qu'il a de sa mission d'interprète. . . . . p. 73 à 85

II. Le Phédon. — Importance de ce dialogue bien comprise de Regius. — Il a devant lui Ficin et le texte. — Quel texte ? — Quelques infidélités. — Commentaires philologiques et philosophiques. — Utiles résumés des arguments difficiles. — Montaigne et Platon. — Le style de Platon et celui de Regius. — Regius est plus qu'un vulgarisateur intelligent. . . . . p. 86 à 110

III. Le Sympose. — Mauvaise traduction de Héret. — Le Banquet; perfection de l'œuvre d'art; obscurité de l'œuvre philosophique. — Regius a bien compris la beauté de ce dialogue. — Développement considérable des commentaires. — Regius et Amyot. — Le texte élucidé. — L'Androgyne. — La naissance d'Eros. — Hellénisme et christianisme. — Le Sympose est un sermon nuptial. — Eloge de l'amour humain. — Ses périls. — L'amour de Dieu seul ne trompe pas. . . . . p. 111 à 158

QUATRIÈME PARTIE

LA POLITIQUE.

I. Le Professeur. — Un discours d'ouverture au Collège royal. — Les allusions politiques. — Objet de son enseignement. — Aristote et Démosthène. — Eloge de la science politique. — Regius inaugure l'enseignement littéraire en français. . . . . p. 159 à 177

II. Les Philippiques de Démosthène. — Démosthène professeur d'éloquence. — Plus de commentaires. — Mais Regius a un mauvais texte. — Philippe de Macédoine et Philippe II roi d'Espagne. . . . . p. 178 à 186

III. Les Politiques d'Aristote. — Importance de l'œuvre grecque. — Traduction remarquable, quoique imparfaite. — Commentaires très

étendus. — Le pittoresque. — Toutes les constitutions politiques modernes jugées au nom d'Aristote. — La royauté française conforme aux théories du Stagyrite. — Le pouvoir judiciaire serait pondérateur entre les ordres s'il n'était si corrompu. p. 187 à 211

IV. Ecrits politiques proprement dits. — Le *Dessein* et les *Monarchiques*. — Projet d'une description complète des institutions du royaume de France. — Nulle critique. — L'opuscule *des Troubles et Différents* et la question religieuse. — Regius a peur de toute innovation. — Plaintes vagues. — Belle description de la terre de France. — Illusion sur l'accord des ordres. — Regius ne voit pas la solution vraie et simple. . . . . p. 212 à 242

CINQUIÈME PARTIE

LA VICISSITUDE.

Sujet de l'œuvre : une histoire générale de la civilisation. — Plusieurs aperçus intéressants. — L'imprimerie et le travail de l'imprimeur. — Le Peuple Romain conduit par Dieu en vue du triomphe du Christianisme. — L'idée de progrès. — Regius la conçoit, la défend et l'exalte à vingt reprises et toute sa vie. — Regius et François Bacon. — Regius et Rampalle. — Regius et Pascal. — Curieuse ressemblance des dernières pages de la *Vicissitude* et de la *Préface d'un Traité sur le vide*. . . . . p. 243 à 281

SIXIÈME PARTIE

LA LANGUE.

Caractères généraux de la langue du XVIe siècle. — Mots anciens. — Termes populaires. — Mots composés. — Le provignement. — Peu d'italianismes. — Abondants emprunts au latin. — Mots tirés du grec. — Créations possibles ou probables de Regius. . p 281 à 302

Conclusion. . . . . p. 302 à 313

Appendices.

1. Glossaire de la langue de Loys Le Roy. . . . . p. 317 à 382
2. Bibliographie des ouvrages de Loys Le Roy. . . . p. 385 à 390
3. Jean le Masle Angevin. . . . . p. 393 à 399

Index.. . . . . p. 400 à 405

B
785
L3974B4
cop.2

Becker, Abraham Henri
Un humaniste au XVIe siècle

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY